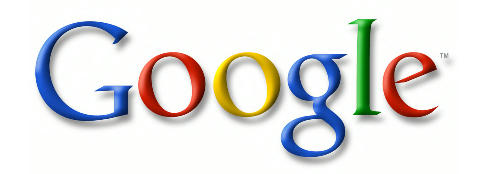


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

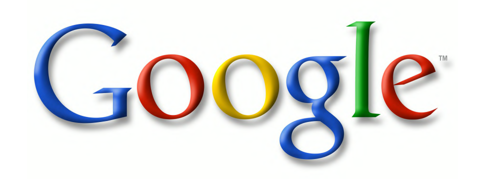
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frańçais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



DC
344
.A33
1901

NOTES ET SOUVENIRS

DE

M. THIERS

NOTES ET SOUVENIRS

DE

M. THIERS

1870-1873

Voyage diplomatique.

Proposition d'un Armistice. — Préliminaires de la Paix.

Présidence de la République.

PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER, 3

—

1904

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

M. Thiers n'a pas écrit de mémoires; il a laissé seulement des notes relatives à son voyage diplomatique, en septembre 1870, à ses entrevues avec M. de Bismarck pour discuter les conditions d'un armistice, en octobre 1870, et aux négociations des préliminaires de la paix, en février 1871.

Dans d'autres notes plus étendues, écrites pour fixer quelques souvenirs des années de sa Présidence, M. Thiers rappelle les grandes difficultés qu'il eut à surmonter pour rétablir l'ordre, relever le crédit public, réorganiser l'armée et enfin libérer le territoire. Il explique comment il aurait voulu, avec le concours des conservateurs de tous les partis, organiser un gouvernement assez fort pour préserver la France des excès de la démocratie, et comment, arrêté dans

304379

l'accomplissement de ce dessein par l'opposition de l'Assemblée, il dut, le 24 mai 1873, se démettre du pouvoir.

Ces notes, que M. Thiers aurait consultées s'il avait eu le loisir d'écrire des mémoires, n'ont pas même été relues par lui. Telles quelles, pourtant, leur intérêt est grand; car les faits qu'elles révèlent permettent d'apprécier le véritable caractère des événements qui, de 1870 à 1873, firent dépendre le sort de la France de la sagesse et du dévouement de M. Thiers.

Elles ont été réunies dans ce volume comme de précieux documents pour ceux qui voudront étudier et écrire l'histoire impartiale de cette époque.

F. D.

VOYAGE DIPLOMATIQUE

1870

VOYAGE DIPLOMATIQUE [1]

Pressé par les dépêches que je reçois de Paris d'avoir à quitter Londres [2] pour me rendre à Saint-Pétersbourg, je me décide à m'embarquer, le dimanche 18 septembre 1870, sur le paquebot qui fait le service entre l'Angleterre et la Russie; mais, au moment de mon départ, arrive le *Desaix* (autrefois *Prince-Jérôme*) avec le commandant Bruat, qui doit me conduire aux Dunes, où le *Solférino* et la flotte ont reçu l'ordre de venir m'attendre.

Nous sommes aux Dunes à la pointe du jour, par un épais brouillard. Après plusieurs heures d'attente

---

1. Voir aux annexes, pièce n° 1.

2. M. Thiers en quittant Paris, le lundi 12 septembre 1870, se rendit d'abord en Angleterre; mais il n'a laissé de notes qu'à partir du dimanche 18 septembre, jour où il quitta Londres pour se rendre en Russie.

Sur sa mission à Londres (du lundi 13 au samedi 17 septembre 1870), on pourra consulter les dépêches qu'il adressa, entre ces deux dates, au ministre des Affaires étrangères à Paris. Elles ont été publiées par M. Jules Favre dans son ouvrage *Gouvernement de la Défense nationale* (1re partie, 2e édition, pages 134 et suiv.).

et de recherches, n'apercevant ici aucun bâtiment, nous nous rendons à Cherbourg, où nous trouvons le *Solférino* et la flotte qui, sur l'avis de mon départ par le paquebot, avaient reçu contre-ordre.

L'amiral de Gueydon me disant qu'il ne pourra pas, avec ses gros bâtiments, escorter le *Solférino* jusqu'au point où je serais hors de la portée des Prussiens, je me décide à me rendre en Russie par la route de terre.

Après avoir marché toute la nuit, nous arrivons à Tours, le mardi 20 septembre, et nous descendons à l'archevêché, dont une partie avait été mise par l'archevêque à la disposition de M. Crémieux, délégué du Gouvernement de Paris. Nous nous remettons en route le même jour.

Sur notre trajet, les gares sont envahies par les populations qui viennent toutes m'exprimer les vœux ardents qu'elles font pour la paix. Nous passons le mont Cenis (mercredi 21), et dans la nuit nous arrivons à Turin, où nous ne séjournons que quelques heures.

Le jeudi 22, à six heures du matin, départ pour Vienne. — Journée admirable. — En traversant la Lombardie, nous apercevons le beau lac de Garde, Vérone, les tours Maximiliennes. De Mestre, où nous devons attendre l'heure du train, nous allons passer la soirée à Venise, plus abandonnée que jamais.

Dans la nuit du 22 au 23, nous franchissons les Alpes Juliennes par un terrible vent du nord-est, et nous entrons en Styrie. — Aspect sauvage. — En descendant dans la vallée, le pays est riche, les habitants prospères. — Vastes prairies. — Une des plus riches et des plus heureuses contrées, en apparence, que j'aie vues. La Save et la Drave en sortent pour rejoindre le Danube, et le Sœmmering se présente comme un long contrefort des Alpes, qui se relève et sépare la Styrie de l'Autriche et de Vienne.

Nous arrivons enfin, vendredi 23 septembre, à onze heures du soir, à Vienne, où nous trouvons la Légation de France à la gare. Je me rends à l'hôtel de la Cour-d'Autriche.

Samedi matin, 24 septembre, conférence avec M. de Beust.

M. de Beust, de haute taille, avec quelques prétentions pour sa personne, toujours souriant, fin, spirituel, l'homme parmi tous ceux que j'ai connus qui a le moins l'air de croire à ce qu'il dit, relevant volontiers les fautes de l'ancienne Autriche, n'oubliant que celle qu'il lui fit commettre lorsqu'il l'entraîna, en entraînant la Saxe, à se mêler des affaires du Danemarck, M. de Beust, que j'avais rencontré autrefois, mais que je ne reconnaissais pas, m'a fait le plus aimable accueil. Avec lui, comme avec les personnages que j'ai vus depuis six jours,

j'ai commencé l'entretien par le récit très net de la déclaration de guerre, et je lui ai démontré que ce n'était pas la France qui l'avait voulue; que le Ministère lui-même ne l'avait faite que par faiblesse envers le parti bonapartiste, seul auteur de cette fatale guerre.

J'ai dit, ensuite, que la République était actuellement le seul gouvernement possible, et pour un temps que personne ne pouvait calculer, peut-être pour toujours, si elle savait se conduire.

« Maintenant, ai-je ajouté, il faut voir ce que les puissances peuvent pour nous : si elles sentent l'immense intérêt de l'Europe à ne pas laisser la Prusse libre de tout faire, et si elles ne vont pas, chacune en ce qui la concerne, commettre la même faute que Napoléon III après Sadowa. »

Là, M. de Beust m'a interrompu pour m'exprimer son sentiment sur le passé, et je l'ai écouté avec une attention silencieuse qui quelquefois l'embarrassait, car il se demandait si j'approuvais ou non ses récits et ses jugements. Mais, pour faire comprendre ce qu'il m'a dit, il faut expliquer quelle est la situation des partis en Autriche.

M. de Beust y est attaqué, presque par tout le monde. On l'accuse d'avoir trempé dans l'intrigue qui a contribué à amener la guerre actuelle. L'Empereur aurait voulu une revanche, l'armée partageait

ses sentiments, la noblesse aussi; les Allemands autrichiens y inclinaient avant les dernières victoires des Prussiens. M. de Gramont, notre ambassadeur, avait encouragé ces sentiments autant qu'il l'avait pu, et M. de Beust, pour flatter en même temps Paris et Vienne, n'y avait pas contredit. Les Hongrois au contraire avaient fait des objections presque absolues.

« Quand l'Allemagne sera menacée de nouvelles invasions prussiennes, avaient-ils dit, il sera temps de nous en mêler. »

Ils l'avaient déclaré à M. de Gramont; aussi prétendent-ils, aujourd'hui, que si M. de Beust eût tenu un langage aussi ferme, la guerre ne bouleverserait pas l'Europe.

C'est évidemment avec l'intention de se défendre de ce reproche que M. de Beust m'a parlé. Selon lui, la guerre avait été une folie. Sans doute, l'Empereur, l'armée, l'Autriche même souhaitaient une revanche, mais ils ne la voulaient pas prochaine. Le pays voyait renaître sa prospérité matérielle.

« On commence à avoir plus de bien-être; les constructions sortent de terre, vous le voyez, me dit M. de Beust, mais nos finances ont encore besoin de temps pour se rétablir. Notre armée se réorganise; nous aussi nous pourrons avoir, comme les Prussiens, un million de soldats; mais nous n'a-

vons pas achevé notre réorganisation, et si l'armée principale est en état, celle qui doit se composer de toute la population n'existe pas encore. Pour tout, il nous faut du temps. Je l'ai répété à M. de Gramont à diverses époques; je croyais qu'il avait compris que ce pays-ci ne pourrait être un allié utile avant quelques années. M. de Gramont a, paraît-il, annoncé que nous réunirions cent cinquante mille hommes vers la frontière de Silésie. Si nous avions fait cela, quelles difficultés n'aurions-nous pas eues avec les Hongrois et les Russes! Dès que nous avons manifesté nos sentiments, les Russes ont dit : « Si vous « intervenez, vous nous obligerez à intervenir aussi, « et ce ne sera pas le moyen d'être utile à la France. « Laissez-nous faire, et nous agirons sur le Roi de « Prusse. »

M. de Beust, revenant aux origines de la guerre, m'a cité ironiquement ce trait de l'infatuation bonapartiste :

« Imaginez, me dit-il, qu'au moment où nous reçûmes la nouvelle de la déclaration de guerre, le Gouvernement français nous pria de nous informer et de lui faire savoir, sans retard, si cette déclaration était parvenue à Berlin; car, affirmait-on, on était prêt à entrer en Allemagne le jour même. Quinze jours après, il n'y avait pas un coup de fusil tiré! En vous entendant répéter que vous étiez prêts, nous

comptions sur des actes immédiats et décisifs. Les journaux prussiens disaient que dans une pareille guerre il fallait s'attendre à des revers, au début; mais qu'en persévérant on triompherait. Jugez de notre étonnement! »

M. de Beust m'a alors parlé du bouleversement de toutes les têtes à la nouvelle de nos premiers revers : les Hongrois, bien que pleins de sympathie pour nous, moins disposés que jamais à intervenir; puis, parmi les Allemands autrichiens, ceux qui nous étaient favorables perdant confiance en nous, et ceux qui n'avaient pas encore avoué leur préférence pour les Prussiens ne la cachant plus, depuis qu'ils pouvaient l'expliquer par un certain orgueil de race; presque toute la presse, gagnée à M. de Bismarck, et la Cour elle-même, dont les vœux étaient pour nous, n'osant plus, par prudence, rien faire qui pût attirer l'orage sur l'Autriche.

Ce que M. de Beust n'a pas dit, c'est qu'après avoir commencé à armer, on s'était mis à désarmer. On a, cependant, acheté environ trente mille chevaux pour la cavalerie; on en a acheté aussi pour l'artillerie; l'armée est sortie de l'état fâcheux où l'avaient mise les nécessités budgétaires; mais on n'ose s'en servir par crainte des Prussiens et des Russes. Tandis que les Anglais, se croyant à l'abri de la tempête, parce qu'ils la considèrent du rivage, veulent

rester étrangers à la guerre, les Autrichiens, au contraire, voient clairement le danger qui menace l'Europe, mais ils craignent de l'attirer immédiatement sur eux s'ils interviennent pour le conjurer. C'est ce qui rend cette question si délicate à traiter avec eux. Aussi, n'ai-je touché à ce sujet qu'avec beaucoup de ménagement et sans y insister, lorsque M. de Beust l'a abordé lui-même.

« Ce danger, m'a-t-il dit, nous le sentons; mais que faire? Tout est dans la main des Russes.

— Les Hongrois étant pour nous et les Allemands autrichiens contre nous, ai-je répliqué, ne vous serait-il pas difficile, même si les Russes vous en donnaient l'exemple, de prendre une attitude décidée en notre faveur?

— Nous ne ferons pas moins qu'eux, m'a répondu M. de Beust; je suis fort attaqué en ce moment, mais quand je proposerai à l'Autriche de faire quelque chose qu'elle se devra à elle-même, je ne doute pas d'être écouté. »

Puis il a beaucoup insisté pour que les Italiens prissent notre parti; il pensait que cette conduite, en inquiétant les Prussiens sur les dispositions des autres neutres, donnerait à ceux-ci plus d'autorité. Il est revenu plusieurs fois sur ce sujet. A l'égard de la République, il m'a dit que les préventions de l'Autriche étaient un peu calmées aujourd'hui.

Je suis convenu avec lui de m'arrêter à Vienne en revenant de Russie. Je l'ai prié de mettre mes hommages aux pieds de l'Empereur dont je solliciterai une audience à mon retour.

« Il faut que vous reveniez, m'a dit M. de Beust, pour nous apprendre ce que veulent faire les Russes; nous pourrons ainsi mieux conformer à leur conduite celle que vous attendez de notre part. »

Mon entretien terminé avec M. de Beust, j'ai vu aussitôt M. Andrassy.

M. Andrassy est un homme d'une cinquantaine d'années, grand, avec une figure caractérisée et un regard pénétrant. La première impression qu'il m'a faite lui a été favorable.

Dès le début, avec lui comme avec tous les interlocuteurs que j'ai rencontrés, j'ai parlé des malheurs de notre pays.

« Quels événements imprévus! m'a-t-il dit. Qui aurait pu croire que de tels revers viendraient frapper l'armée française toujours si héroïque, même encore aujourd'hui! »

Après ces témoignages d'intérêt de sa part, je lui ai expliqué la cause de nos revers militaires que je tenais à faire comprendre, surtout à lui que les affaires de guerre devaient, comme Hongrois, toucher plus qu'un autre.

M. Andrassy a voulu alors, et sans différer, me

prouver qu'à aucun degré, il n'avait trempé dans l'intrigue qui avait contribué à amener la guerre. Ses paroles, qui tendaient à accuser quelque peu M. de Beust, sans le nommer, visaient surtout M. de Metternich et M. de Gramont.

« Depuis longtemps, m'a-t-il dit, je voyais certaines tendances se produire chez nous. Ceux qui songeaient à prendre une revanche des succès de la Prusse étaient nombreux (M. Audrăssy n'a jamais nommé ni indiqué l'Empereur). Je ne blâmais pas ce sentiment, mais je le combattais. J'ai toujours soutenu que nous n'étions pas une nation allemande, mais que nous étions une nation européenne placée aux confins de toutes les nationalités, et composée de toutes; qu'il ne fallait pas faire une politique de rancune, mais d'équilibre, d'intérêt général, en un mot, et n'intervenir que lorsque les intérêts européens l'exigeraient absolument; que c'était là mon opinion personnelle et celle de tous mes compatriotes hongrois. Toutes les fois que j'ai vu poindre la pensée de la guerre pour la guerre, je l'ai combattue, et il m'est arrivé de la combattre chez M. de Beust lui-même (allusion à la haine de ce dernier pour M. de Bismarck). Quand je voyais qu'on poussait M. de Gramont, je résistais, bien que le moyen de lui plaire fût de décrier la Prusse et de dire qu'il faudrait bientôt lui faire la guerre.

« Quant à moi, je m'en expliquai franchement et à fond avec M. de Gramont. Je lui dis que j'avais deux motifs de différer la guerre, qui serait peut-être, un jour, inévitable : 1° donner à l'Autriche le temps de se refaire; 2° attendre d'avoir raison contre la Prusse.

« Sur le premier point, j'ai soutenu que l'Autriche n'aurait, de quelques années, ni ses armées, ni ses finances prêtes. — « L'Autriche, disais-je, est « une alliée qui vous est indispensable, dont vous « aurez le plus grand besoin, mais qui ne vous ser- « vira de rien si vous l'engagez trop tôt. » Quant à avoir raison, cela importe également. Les Hongrois ne veulent pas servir des rancunes, mais le moment viendra où la Prusse se mettra dans son tort; elle étendra la main sur Baden, le Wurtemberg, la Bavière. Alors tous nos Allemands d'Autriche seront justement irrités, nos Hongrois auront intérêt à les soutenir, l'Europe entière nous approuvera, et l'Autriche-Hongrie unie à la France sera promptement et complètement victorieuse. »

M. Andrássy exposait ainsi, exactement, la politique que j'ai toujours soutenue. Puis continuant :

« J'ai dit à M. de Gramont : « Ne vous faites au- « cune illusion; on vous trompe, si l'on vous promet « l'appui de l'Autriche. Que votre Gouvernement le « sache et qu'il ne compte pas légèrement sur cet

« appui; il lui ferait défaut. » Qu'on ne nous accuse donc pas d'abandon, car nous n'avons rien promis, et si quelques personnes ont, à Vienne, tenu un autre langage que le mien, elles ont eu tort. En tout cas, après m'avoir entendu, l'illusion n'a plus été possible. Je soupçonne bien M. de Metternich, dont la carrière est finie, de n'avoir pas dit toute la vérité à la Cour des Tuileries, mais il en portera la peine, et cette cour avec lui.

« Je n'ai pas été étonné de la conduite de M. de Gramont. Il a voulu ainsi plaire à son Gouvernement, et, même avant votre visite, mon cher Monsieur Thiers, je me figurais, de loin, les choses comme vous me les avez exposées. »

Cela dit, nous avons examiné la situation actuelle.

« Nous ne pouvons pas faire la guerre, me dit M. Andrässy. Cependant nous sommes un peu préparés, mais cela ne suffirait pas; loin de là. Les Allemands autrichiens ont cédé à l'influence du succès, du moins un certain nombre d'entre eux. Ils sont partagés. Nos compatriotes hongrois ne le sont pas. Ils déplorent les malheurs de la France; mais que faire? »

Alors je suis revenu à l'idée de ne pas rester en arrière de la Russie, si elle se prononçait,

« Oui, m'a dit M. Andrässy, si la Russie se pro-

nonce, nous ne la laisserons pas seule; mais elle n'aime pas plus à coopérer avec nous que nous avec elle; si elle parle au nom de l'intérêt européen, nous parlerons aussi. Vous avez des chances d'être écouté. Toute l'Europe honore votre conduite et votre sagesse politique. Votre pays ne pouvait mieux faire que de vous charger de le représenter. Vous n'avez pas suivi votre Gouvernement dans sa politique d'excitation stérile et déloyale à l'égard des Polonais. C'est un titre pour vous. La nation russe est favorable à la France, et si ce sentiment triomphe de la faiblesse de l'Empereur pour son oncle, vous obtiendrez quelque chose de la Russie. Nous la suivrons sans nous engager à la guerre, bien entendu, mais enfin nous ferons entendre que nous sommes encore quelque chose en ce monde. Revenez par ici. Nous vous recevrons en ami et en grand patriote. »

J'ai alors quitté M. Andrassy, et le soir même, 24 septembre, à huit heures et demie, je suis parti pour me rendre à Saint-Pétersbourg.

Le 25, d'Oderberg à Cracovie, nous longeons le territoire prussien. — Beau pays, bien cultivé, tant que nous sommes en Silésie. — En entrant en Pologne, les dunes de sable boisées apparaissent dans des plaines à perte de vue. — Arrivés le 25 au soir à Varsovie. — A la gare, foule silencieuse et sympathique; tout le monde se découvre. — Profond inté-

rêt des Polonais et des Russes pour la France; c'est la première fois que ces deux peuples s'unissent dans leurs sympathies.

Malgré notre grande fatigue, nous renonçons à coucher à Varsovie, afin d'arriver à Saint-Pétersbourg mardi matin au lieu de mardi soir.

Toute la nuit du dimanche 25 et toute la journée du 26 se passent en route. Le mardi 27, au matin, par un temps admirable, à peine froid, j'arrive à Saint-Pétersbourg, après avoir voyagé nuit et jour sans m'arrêter, excepté à Vienne, où j'ai passé vingt heures. Je trouve M. de Gabriac à la gare. Il me dit que le prince Gortchakow me croit trop fatigué pour qu'il me soit possible d'aller le voir, mais qu'il se tient à ma disposition. Je lui fais répondre que je serai à deux heures chez lui, à Tsarkoé-Sélo.

A l'heure indiquée, je me présentai chez le prince Gortchakow. Il habite un pavillon du palais, n'ayant qu'une porte à franchir pour se rendre chez l'Empereur. J'avais connu autrefois le chancelier, simple ministre à Stuttgard. Il était alors maigre, modeste et réservé. Je le retrouvais, aujourd'hui, plein de santé, confiant en lui-même, ayant pris l'habitude de la domination depuis qu'il avait tenu l'Europe en échec dans la déplorable affaire de Pologne, si imprudemment suscitée par la dynastie déchue; il était mûri, en un mot, par de longues années d'un pouvoir con-

tinu et heureux. Jamais je n'ai reçu un accueil plus cordial. Ma prévision des événements, ma résistance à la guerre étaient des titres dont je sentis, à ce moment, la valeur auprès des cours étrangères.

Le prince me dit qu'il avait fermé sa porte à tout le monde, que l'Empereur était à la chasse et que tout son temps m'appartenait.

Alors je recommençai mon exposé des divers événements, déjà fait à Londres et à Vienne, pour prouver que la France n'était pas coupable de la guerre.

Il m'écouta avec attention, et comme, en récapitulant les fautes de l'Empire, j'avais touché aux événements de 1866 :

« Permettez-moi, me dit-il, d'ajouter une note à votre récit. En 1866, quand j'ai vu qu'on allait laisser périr la Confédération germanique, j'écrivis à Paris qu'en qualité de garants de la constitution de cette Confédération, nous étions prêts à réclamer contre ceux qui s'armeraient pour la détruire; et la seule réponse que je reçus fut le silence. »

Je me souvenais de cette faute, qui était en partie celle de M. de Budberg, lequel avait un peu partagé les erreurs de la Cour des Tuileries, à cette époque.

Des auteurs de la guerre, nous passâmes à la question qui en Russie préoccupait tout le monde :

celle de la République. Le prince Gortchakow, qui a l'esprit sagace et élevé d'un véritable homme d'État, et qui aime à se montrer exempt de préjugés, m'avoua que la République ne lui causait aucune crainte et qu'il savait de bonnes républiques.

« Oui, lui dis-je, c'est une république qui est, aujourd'hui, le meilleur de vos amis, et peut-être y en aura-t-il bientôt deux dans vos affections; au moins je le souhaite. »

Il me répondit en souriant :

« Je le voudrais bien; mais ici on se demande si la République est, chez, vous, quelque chose de bien sérieux, et vous ne pourriez affirmer qu'elle existera longtemps. »

Le chancelier de Russie me paraissait préoccupé, surtout, de ce qu'il y aurait d'instable dans les relations qu'on pourrait nouer avec le Gouvernement français. Je répétai alors au prince que ce Gouvernement, issu de la nécessité, n'était le triomphe d'aucun parti sur un autre, et que, s'il ne les contentait pas tous, il n'en désespérait aucun. Il était d'ailleurs composé, en majorité, d'hommes sages et modérés.

Le prince, à ce propos, me déclara qu'il était très satisfait des actes et du langage de M. Jules Favre. Mais il me répéta encore :

« Ce Gouvernement, peut-on, en traitant avec

lui, espérer faire quelque chose de solide? Combien de temps existera-t-il?

— Ce Gouvernement est honnête, répondis-je, et j'affirme que les prochaines élections placeront la direction des affaires dans des mains modérées. Vous pouvez donc, en traitant aujourd'hui avec nous, avoir la certitude que nos conventions seraient stables; et s'il arrivait, un jour, que je ne fusse plus votre interlocuteur, vous trouveriez chez mon successeur l'équivalent de ma manière de penser.

— Ah! si c'était vous! s'écria le prince; mais ce sera vous, j'aime à l'espérer. »

Il me dit ensuite que nos revers avaient grandement surpris l'Europe et affligé ceux qui ne voient pas sans inquiétude le prodigieux accroissement de la Prusse. On craint que la France, jusqu'alors si grande, ne soit plus capable, dans l'avenir, d'un effort énergique.

Je lui ai donné aussitôt, sur les dernières opérations militaires et sur nos armées, des détails propres à lui expliquer nos revers et à le convaincre que la France, dès qu'elle sera sagement gouvernée, reprendra son rang en Europe. J'ai alors cité l'armée de Metz, et il a reconnu avec moi que là où les soldats ont été bien commandés, ils ont montré toutes leurs anciennes qualités.

La vérité étant ainsi rétablie sur notre situation

politique et militaire, j'ai abordé l'examen des difficultés présentes. J'ai dit au chancelier qu'il convenait à la Russie de se mettre à la tête des puissances pour arrêter l'ambition toujours grandissante de la Prusse; que la Russie serait suivie de tous les neutres, et que sans qu'il fût nécessaire de recourir à la guerre, cette attitude unanime et résolue suffirait pour faire respecter l'équilibre européen.

« Que votre Souverain, ai-je dit, parle pour nous avec une insistance qui signifie, de sa part, la volonté d'être écouté.

— Des menaces! s'est écrié le prince, l'Empereur n'en fera pas. Quand on menace, il faut être prêt à frapper. Les idées ne sont pas de ce côté! L'Empereur a déjà parlé pour vous; il parlera encore, quoiqu'il soit allé, dans cette voie, aussi loin que possible. C'est à lui que vous devez l'acceptation de l'entrevue de Ferrières et l'admission de l'idée d'un armistice. »

Ici le prince se trompait, car c'est l'Angleterre qui avait demandé, sur mes instances, et obtenu, pour M. Jules Favre, une entrevue avec M. de Bismarck.

Le prince Gortchakow ajouta qu'il y avait deux versions au sujet de cette entrevue : celle de M. Jules Favre, et celle de M. de Bismarck; qu'il ne tenait pas pour paroles d'évangile le récit de ce dernier; mais que si l'on n'avait demandé que Strasbourg,



Toul et Verdun comme gages, sans parler de Metz ni du Mont-Valérien, il regrettait que l'on n'eût pas accepté, car c'était un moyen de gagner du temps et, peut-être, d'en appeler à un congrès, ce qui eût été le salut de la France et de l'Europe.

Je répondis qu'en effet je regrettais, comme lui, le rejet de l'armistice, mais que je me l'expliquais par la douleur de livrer Strasbourg au moment où cette place faisait une si belle défense, et aussi par les intarcades de M. de Bismarck.

« Oui, répliqua le chancelier, c'est possible, je le comprends; mais je le regrette. Maintenant, vous voilà, les uns et les autres, loin de compte. »

Alors, pour agir plus fortement, je parlai d'une alliance; je dis que j'avais plein pouvoir pour la proposer; qu'il nous restait, dans le présent et dans l'avenir, assez de forces et de richesses pour faire de nous un allié qu'on ne rencontrerait pas deux fois, un allié surtout contre l'Allemagne si près d'être formidable, et j'exposai le tableau prochain de l'Europe.

« On nous a toujours promis cette alliance, me répondit-il; le général Fleury nous en parlait sans cesse, et nous ne l'avons jamais vue venir. Mais enfin je vous crois, je sais que vous êtes homme de parole; cependant ce n'est pas aujourd'hui le moment de la conclure. Pas de marché! Nous nous occuperons plus tard d'unir la France à la Russie; pour le moment,

occupons-nous de la tirer du mauvais pas où elle se trouve.

— Mais, insistai-je, le temps presse et n'admet pas de retard. Il faut un effort immédiat pour l'en tirer, et si vous vous mettiez hardiment en avant, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie, qui n'ont besoin que d'être encouragées par votre exemple, vous suivraient, et, devant l'Europe par vous ranimée, la Prusse se montrerait plus modérée.

— Ah! du collectif, du collectif, s'écria le prince, je vous comprends, mais nous n'en voulons pas. Cela ne servirait qu'à irriter la Prusse, qui n'admet pas l'immixion des neutres dans la présente guerre, et nous perdrions l'influence très réelle que nous possédons à Berlin. »

J'ai encore insisté très vivement. Notre entretien avait duré plus de deux heures, et nous en avons renvoyé la suite à un autre jour.

« Vous êtes ici, m'a dit le prince; nous attendrons que les événements se développent; car jusqu'à ce qu'ils soient plus accentués, il est impossible de faire rien d'efficace. Vous verrez l'Empereur. Demain, je lui demanderai son jour et son heure. Vous et moi, nous sommes tous deux du même âge; mais vous êtes plus vigoureux que moi, et je suis sûr qu'une promenade dans le palais ne vous déplaira pas. Donnez-moi votre bras et promenons-nous. »

Pendant plus d'une heure, le prince me montra les magnificences de Tsarkoé-Sélo, et m'entretint des qualités morales de son maître et de la puissance de la Russie. Je le quittai comblé de ses amabilités.

Mercredi 28. — En attendant l'audience de l'Empereur, qui m'est annoncée pour le lendemain, je vais visiter l'Ermitage. Nous apprenons, dans la journée, la capitulation de Strasbourg.

Le jeudi, l'Empereur, venu à Saint-Pétersbourg, m'a reçu au Palais d'Hiver. Dès que je suis entré, il m'a tendu la main, en me disant qu'il était charmé de me recevoir dans son empire, et il m'a fait asseoir auprès de lui.

L'Empereur, qui est simple, naturel, et s'exprime facilement en français, m'a mis immédiatement sur le sujet qui m'amenait en Russie.

« Monsieur Thiers, m'a-t-il dit, si l'on nous avait écoutés, si l'on vous avait écouté vous-même, nous n'assisterions pas à l'affreuse guerre qui déchire et épouvante l'Europe. On m'a rapporté vos explications sur l'origine de cette guerre. Elles m'ont très vivement intéressé. »

Puis il m'a invité à lui exposer franchement tout ce que je croirais utile de lui faire savoir.

N'ayant plus à lui apprendre quels étaient les véritables auteurs de la guerre, je lui ai expliqué comment s'est formé le Gouvernement actuel et, sur ce

point, j'étais averti que les détails ne seraient pas inutiles.

L'Empereur m'a écouté avec une grande attention, et lorsque je lui eus dit que ce Gouvernement, issu de la nécessité, était le seul possible, qu'il était modéré, et qu'on le rendrait plus modéré encore en le secondant, il m'a répondu :

« Pour ce qui me concerne, je n'ai pas d'objection à faire à la forme républicaine. D'ailleurs, cela ne me regarde pas et ne regarde que la France. Je crains seulement les hommes de désordre et, surtout, l'instabilité, qui est si peu encourageante pour traiter avec un gouvernement. »

Pour le rassurer contre ce danger d'instabilité, je lui ai répété ce que j'avais déjà dit au prince Gortchakow : que les prochaines élections donneraient certainement une majorité modérée, et que, dût-il se produire plus tard des modifications dans le Gouvernement, ces modifications ne changeraient pas sa politique actuelle.

« Ainsi vous n'êtes pas inquiet pour le maintien de l'ordre? m'a demandé l'Empereur.

— Non, Sire, et la preuve que ma confiance est fondée, c'est le calme qui règne à Paris, au milieu de circonstances bien graves.

— Tant mieux, a repris l'Empereur; mais maintenant, venons à la situation présente. »

J'ai énuméré, alors, les entreprises de la Prusse, depuis la spoliation du Danemark jusqu'à ses prétentions de démembrement, aujourd'hui affichées, à l'égard de la France, et j'ai demandé à Sa Majesté si elle pouvait voir, de sang-froid, s'élever au centre du continent, à la place de la paisible Allemagne d'autrefois, une puissance conquérante qui s'étendrait du Sund jusqu'au Danube, et même jusqu'à l'Inn; car elle ne ménagerait pas longtemps le Danemark, réduirait bientôt à l'état de la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, le duché de Bade, et réunirait ainsi quarante et quelques millions d'hommes sous le sceptre d'un empereur germanique, qui serait certainement proclamé avant quelques mois.

Ne touchant qu'avec ménagement au danger qui pouvait menacer les provinces russes de la Baltique et aux visées de la Prusse sur les provinces allemandes de l'Autriche, j'ai demandé à l'Empereur si pour arrêter un tel débordement d'ambition, il ne trouverait pas sage de s'opposer aux actes qu'on se proposait d'exercer contre la France, et de se faire ainsi une alliée fidèle de cette France qui, sous un bon gouvernement, retrouverait bientôt toute sa force passée.

Sa Majesté, après m'avoir écouté gravement, m'a interrompu avec émotion :

« Je sais, Monsieur Thiers, combien est sérieuse,

pour l'Europe et pour mon empire, la création d'une puissance telle que vous la décrivez. Je voudrais bien acquérir une alliance comme celle de la France, alliance de paix, et non de guerre et de conquête (et l'Empereur appuyait sur ces derniers mots). Indiquez-moi le moyen de vous aider; je l'emploierai volontiers. Je suis intervenu déjà, avec chaleur; je suis intervenu spontanément, avant que vous n'eussiez invoqué mes bons offices; j'ai fait entendre ma voix, croyez-le. Je recommencerai; mais, enfin, je ne puis aller ni jusqu'à la guerre, ni jusqu'à des menaces qui mèneraient à la guerre; car je me dois, avant tout, à mon pays. Je suis convaincu, comme vous, de la nécessité de la paix, et d'une paix acceptable par la France, ratifiable par l'Europe. Je l'ai dit, je le redirai encore; je ferai, en un mot, tout ce que je pourrai; mais la guerre, il ne faut pas me la demander. »

Je me suis hâté de répondre que je demandais non pas la guerre, mais de bons offices, efficaces dans l'intérêt de l'Europe tout entière, bons offices qui ne sauraient en aucun cas décider la Prusse à courir les risques d'une autre guerre, surtout avec une puissance comme la Russie.

« Je vous ai donné ma parole, m'a dit l'Empereur, vous pouvez y compter. »

Il était visiblement ému, et j'étais arrivé à une

limite qu'il ne fallait pas dépasser. D'ailleurs, l'Empereur allait repartir pour Tsarkoé-Sélo. Il me quitta avec la même cordialité qu'il m'avait témoignée au début de notre entretien.

A peine étais-je rentré chez moi, que le prince Gortchakow arriva pour faire visite à Mme Thiers et pour savoir quelle était mon impression.

« Comment avez-vous trouvé mon Empereur?

— Comme le meilleur et le plus droit des hommes, et je crois que je m'adoucirais sur le gouvernement personnel, si j'étais appelé à en servir un pareil. »

Et le visage du chancelier s'épanouit en entendant cet éloge de son maître. Il voulut savoir, alors, si j'étais satisfait.

« Je le suis sans doute, mais j'ai beaucoup à répondre à ce que l'Empereur m'a dit au sujet de la guerre. Ce n'est pas la guerre que je demande, c'est seulement un langage ferme et net des puissances neutres.

« On me dit toujours qu'on a parlé, qu'on parlera encore; mais il faudrait quelque chose de plus effectif.

— Quoi? me répondit le prince; la guerre? nous ne pouvons la faire.

— Alors, c'est la conduite de la France en 1866 que l'Europe va tenir!

— Pas tout à fait; car en 1866, il aurait suffi d'un

mot pour arrêter la Prusse, et aujourd'hui, il faudrait une grande guerre.

— Non, répliquai-je ; si toute l'Europe parlait net, même sans menaces, elle influerait sur la conduite de la Prusse.

— La Prusse ne veut pas entendre parler des neutres, me répondit le prince. Elle ne céderait que devant les neutres en armes, et ils ne prendront pas cette attitude. Dès lors, il ne peut y avoir d'efficace que ce que nous dirons à titre de puissance amie de laquelle on ne peut rien refuser, ni une recommandation, ni un conseil. Nous condamnerons, nous réprouverons tout haut, nous infirmerons d'avance une paix qui serait imposée sans justice, et cela est beaucoup, nous le croyons. »

Acceptant toujours ce qu'on me promettait, je cherchai à obtenir du prince quelques explications au sujet de l'Autriche. Je lui demandai pourquoi il s'opposait aux armements de cette puissance.

« Vous ne voulez rien faire, lui dis-je, mais au moins n'empêchez pas les autres de faire. Pourquoi vous opposez-vous aux armements de l'Autriche? En agissant de la sorte, vous êtes, en réalité, les alliés de la Prusse contre nous. Je comprends que, lorsqu'il pouvait craindre l'entrée des Français à Berlin, le neveu soit venu au secours de son oncle. Mais aujourd'hui, c'est Paris qui est menacé; c'est donc

le cas de retourner votre bouclier, en laissant à l'Autriche la liberté de secourir Paris. Vous vous dites nos alliés de cœur; mais votre conduite contredit vos paroles!

— Vous touchez, me répondit le prince Gortchakow, à un sujet des plus délicats, des plus difficiles à aborder... Il y a là un engagement de l'Empereur auquel il ne faut pas se heurter; laissons ce sujet, je vous en prie; il n'y aurait pas profit à le traiter en ce moment. Du reste, nous ne vous privons de rien. Quand les Autrichiens prétendent que nous les empêchons d'armer, en les menaçant d'armer nous-mêmes, c'est un prétexte qu'ils prennent; car, dans aucun cas, ils n'armeraient.

— Eh bien, répondis-je au prince, laissez-les libres, vous les confondrez ainsi »; et poussant la hardiesse plus loin, j'ajoutai : « Si j'étais chancelier d'Autriche, je ne me gênerais pas; j'armerais, et je vous défierais de me faire la guerre! »

Le prince, embarrassé, se borna à me répondre que cela dépendrait de la frontière vers laquelle se dirigeraient les rassemblements autrichiens.

Cette réponse me convainquit que le veto de la Russie était purement comminatoire, et que si les Autrichiens n'en tenaient pas compte, ils ne courraient aucun danger. Le prince se plaignit ensuite amèrement de l'inconsistance de M. de Beust et me

laissa voir de vifs ressentiments, qui remontaient à la guerre de Crimée et au refus qu'on lui fit alors de l'entendre.

Quittant ce sujet délicat, je l'amenai à me parler des Italiens. Il m'assura, en termes très nets, qu'ils pourraient faire ce qu'ils voudraient sans que la Russie s'y opposât.

« Ah ! si vous aviez le moindre succès, reprit le prince, comme tout s'arrangerait. Ne partez pas, vous auriez l'air mécontent, et ce serait maladroit. D'ailleurs, Pétersbourg vaut la peine d'être vu. Quant à moi, je réside à Tsarkoé-Sélo; vous me trouverez quand vous voudrez. Venez me voir, et nous serons ainsi en mesure de saisir l'à-propos si les circonstances le font naître. »

Le lendemain, vendredi 30 septembre, j'ai passé la matinée à l'Ermitage et l'après-midi à Tsarkoé-Sélo, où nous avons eu, ensuite, une soirée très animée avec les principaux personnages russes. Le samedi, 1er octobre, j'ai dîné à Tsarkoé-Sélo chez M. de Gabriac.

Dimanche 2 octobre. — Je suis retourné le matin, à neuf heures, à Tsarkoé-Sélo. J'avais rendez-vous avec le prince héritier à dix heures et demie, et à une heure avec le grand-duc Constantin.

Arrivé à Tsarkoé-Sélo, j'ai été introduit auprès de Son Altesse Impériale. Le jeune prince est venu à

moi en me tendant la main et m'a exprimé avec une parfaite sincérité, le plaisir qu'il avait à me voir, sentiment sur lequel je comptais, car je savais que le prince était tout à fait Français.

C'est un beau et vaillant jeune homme, intelligent, résolu. Je lui ai parlé en toute confiance. Quand je lui ai dit qu'on opposait à mes instances la crainte de la guerre, et que je n'admettais pas qu'en parlant avec une fermeté convenable, la Russie s'exposât à la guerre :

« La guerre, m'a-t-il répondu avec fierté, je voudrais bien savoir qui oserait nous la faire! Quant à moi, je n'hésiterais pas à dire notre avis à la Prusse, et je suis certain que, sans lui déclarer la guerre, je l'obligerais à en tenir compte. »

Le prince m'a promis de répéter à son père ce que je venais de lui dire, convenant modestement qu'il avait peu d'influence à cause de son âge.

Comme je sortais de chez le prince héritier, un chambellan vint m'annoncer que la Césarevna voulait me voir et qu'elle me recevrait le lendemain, lundi.

L'heure du rendez-vous que m'avait donné le grand-duc Constantin étant arrivée, j'allai au palais Paulowski, qu'il habite. Après quelques minutes d'attente, dans une bibliothèque presque toute française, je fus introduit auprès de lui.

Il me fit asseoir, me dit qu'il avait du temps à me donner, et m'amena aussitôt à lui parler de l'objet principal de ma mission.

J'insistai alors, plus que je ne l'avais fait près du prince héritier, sur la nécessité de payer par un service présent l'alliance de la France.

Le prince ne me contredit pas, et, prenant la parole :

« La Russie entière est pleine de sympathie pour vous et de sentiments tout contraires pour la Prusse, dit-il. Cependant il ne faut pas oublier quelle est aujourd'hui la direction des idées dans notre pays. On y croit qu'il faut songer, non à agrandir l'Empire, mais à le civiliser, et j'ai pu me convaincre, dans l'exercice de mes fonctions, qu'il y a sous ce rapport immensément à faire. On a déjà beaucoup fait : on a affranchi les paysans; on s'occupe des chemins de fer, et tout cela entraîne de grandes dépenses. Une guerre, dans ce moment, serait l'interruption la plus complète de cette politique, et tous les esprits sages en seraient affectés. »

Le prince, me prenant alors la main, ajouta :

« Je ne peux pas grand'chose sur les affaires. Dans le Conseil de l'Empire, que je préside, on ne s'occupe que des lois à faire, et l'Empereur ne souffre pas que nous sortions de nos attributions; mais je puis, avec le prince Gortchakow, aborder tous les sujets,

et je ne manquerai pas de lui rappeler ce que vous venez de me dire. »

Dans mon dernier entretien avec le chancelier, j'avais pu m'apercevoir qu'il était soucieux du silence de la Cour de Berlin, qui n'avait rien répondu à ses dernières instances pour la paix. M. de Jomini, notre ami commun, m'avait déjà dit :

« Vous n'imaginez pas jusqu'où nous sommes allés, et l'on ne nous répond pas ! »

Avant de rentrer à Saint-Pétersbourg, je résolus donc de me rendre chez le prince Gortchakow. Il vint à moi avec empressement, et comme un homme ayant de bonnes nouvelles à me donner. Il paraissait, pour ainsi dire, joyeux.

« Nous avons des nouvelles de Berlin, me dit-il. On commence à y sentir le poids de la guerre, et l'on ne serait pas fâché d'y mettre un terme. Il faut saisir cette occasion de faire la paix. »

Le prince était tout changé, rayonnant d'espoir. Sur le conseil qu'on m'en avait donné, et confiant dans les protestations d'amitié qu'on m'adressait de toutes parts, je lui proposai alors de demander à l'Empereur sa médiation.

« Ne me parlez pas de cela, s'empressa de répondre le chancelier; notre Empereur est trop modeste pour se laisser entraîner par la grandeur de ce rôle au delà des limites dans lesquelles il veut

se renfermer ; mais, sans tant d'apparat, nous vous servirons d'intermédiaires et nous nous y emploierons de notre mieux. Vous ferez entendre raison à votre Gouvernement, nous, aux Prussiens, et nous finirons par lier les deux bouts.

— D'ici, lui dis-je, je ne puis rien tenter. Il me faudrait d'abord communiquer avec le Gouvernement de Paris et savoir ce que j'aurais à lui proposer.

— Oui, sans doute, répondit le prince. Voici ce qu'il faut faire : l'Empereur demandera lui-même des sauf-conduits pour vous, et alors tout pourra marcher. Nous ferons la paix à nous deux. »

Le chancelier paraissait enchanté de cette idée. Pourtant ce projet, quelque avantageux qu'il fût pour nous, puisque les négociations seraient ouvertes par la Russie, demandait une mûre réflexion. Je dis alors au prince :

« Je veux toujours dormir sur mes résolutions, et je vous demande de remettre ma réponse à demain. Je reviendrai, et nous examinerons tout cela de près.

— Vous avez raison, me dit-il. »

Il me serra les mains avec un contentement extrême, et je partis.

Le lendemain lundi, comme il avait été convenu, je me rendis de nouveau à Tsarkoé-Sélo pour faire ma visite à la Cesarevna, et je fus présenté à la jeune

princesse danoise destinée à être, un jour, impératrice de Russie.

En la voyant si douce, si agréable, avec une timidité pleine de grâce, et en la comparant à son mari, je fus frappé du contraste que présentait cette union de la faiblesse et de la force. Elle me remercia des efforts que j'avais faits pour le Danemark, en 1866, me rappela que son frère, alors à Paris, était venu me voir, m'exprima des vœux pour la France, et me laissa une impression indicible de bonté et de charme.

J'arrivai chez le prince Gortchakow à deux heures, pour n'en sortir qu'à cinq heures et demie. Je le trouvai seul, toujours très accueillant, mais moins heureux que la veille. Il tenait à la main un paquet de dépêches, venues de Londres et de Tours, et me dit :

« Tenez, lisons-les ensemble. »

Il lit très bien, d'une voix nette et forte, avec un accent russe agréable. Il m'en lut une, d'abord, de M. de Brunnow.

« Il est fort bon pour moi, dis-je alors au prince; mais, vraiment, on croirait que c'est un Anglais qui parle.

— Vous avez raison, » répliqua le prince.

M. de Brunnow approuvait l'Angleterre de ne rien faire, et pensait que la Russie devrait l'imiter. Puis

vinrent deux dépêches de Tours, de M. Okouneff, assez amicales, mais sombres : Paris ne pouvait pas se défendre, disait-il, et Tours présentait un aspect de désorganisation désespérant.

« Eh bien, dis-je au prince, tous ces gens-là me font l'effet d'une coterie fermée à toute autre manière de penser que la sienne, et faussant tout. Certainement, ces deux ministres de Russie ne sont pas malveillants, mais ils ont l'habitude de prendre du mauvais côté les choses de France, et ils vous peignent tout en noir. Il n'y a, hélas! que trop de noir dans nos affaires, mais il y a aussi du clair à mettre dans le tableau, et cela me prouve combien il est difficile à un premier ministre d'être exactement informé s'il ne rectifie pas sans cesse les rapports de ses agents.

— Sans doute, reprit le prince; il faut toujours se défier de ceux qui écrivent. »

Enfin nous arrivâmes à notre affaire de la veille.

« J'ai pensé à tout ce dont vous m'avez parlé hier, dis-je au chancelier, et j'ai compris que les dernières nouvelles de Berlin vous paraissaient plus satisfaisantes. Y aurait-il indiscrétion à vous demander d'où et de qui elles vous viennent, et s'il serait possible de les connaître *in extenso ?* »

Le prince, embarrassé, me répondit :

« Qu'il vous suffise de savoir que ces nouvelles,

tout à fait sûres, établissent que l'on sent à Berlin le besoin de finir la guerre; et il s'agirait de faire sortir de ces bonnes dispositions une reprise des négociations. Je voudrais que vous, qui êtes un homme de bon sens et un patriote, vous eussiez l'honneur de tirer votre pays de l'abîme où on l'a précipité. Je vous avoue que j'ai de fâcheux pressentiments. Je me défie de la fortune et surtout des Prussiens. Mieux vaudrait en finir de suite, que de s'exposer à de nouveaux revers dont votre ennemi abuserait cruellement. Les Prussiens veulent garder Strasbourg et Metz, c'est-à-dire l'Alsace et la Lorraine. En profitant du moment, on sauverait peut-être la Lorraine. Plus vous vous obstinerez, plus vous augmenterez vos pertes. Mieux vaudrait donc céder maintenant. Ce ne serait qu'un sacrifice peut-être passager dont vous pourriez vous remettre, un jour, si l'occasion se présentait de ressaisir ce que vous auriez perdu. »

Ces choses, quoique dites amicalement, étaient dures à entendre.

« Prince, dis-je, ce sont là des sacrifices cruels et insupportables. Il est possible qu'il devienne nécessaire de s'y résigner; mais il faudrait, d'abord, savoir l'état vrai des choses, que je ne puis croire aussi désespéré que vous le pensez. En tout cas, il faudrait, sur les lieux, juger par soi-même, savoir

aussi ce qu'en pensent ceux qui sont responsables et auxquels appartiennent la charge et le pouvoir de décider.

Quant à moi, j'avais les pouvoirs les plus étendus pour le cas d'un concours réel, immédiat, qui aurait exigé des engagements; mais je n'en ai aucun pour traiter de la paix.

— C'est pour cela, me dit le chancelier, qu'hier nous étions tous deux d'avis que vous devriez aller à Versailles. »

Alors il se leva et, se portant à son bureau, il lut un papier écrit de sa main. C'était un télégramme de l'Empereur au Roi de Prusse demandant des sauf-conduits pour moi. Je le rapporte de mémoire, parce que le prince Gortchakow ne voulut pas m'en laisser prendre copie.

En voici le sens : « M. Thiers est ici. Il est sage, modéré; il peut seul obtenir de la France les concessions nécessaires pour faire la paix. Envoyez-lui des sauf-conduits. »

Je repoussai ce texte.

« D'abord, dis-je, vous me donnez ici le rôle de négociateur de la paix qu'on ne m'a pas conféré, et, de plus, j'ai l'air d'admettre que mes compatriotes ont tort de ne pas vouloir faire des concessions. Or à quelles concessions se sont-ils refusés? A l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine? Eh bien, je suis

de leur avis, n'en parlons pas. Présentez-moi seulement pour ce que je suis, pour un homme de bon sens qui, ayant vu l'état intérieur de son pays et connaissant les dispositions de l'Europe, trouverait peut-être un moyen de rapprochement, s'il était autorisé à entrer dans Paris et à en ressortir.

— Soit, me dit le prince, mais il faut aussi que le but de votre entrée dans Paris et de votre sortie soit expressément indiqué, et ce but ne peut être que la paix. »

Je consentis à cette indication, pourvu qu'il fût bien entendu que je ne prenais pas la qualité de négociateur de la paix, titre qui ne m'appartenait point; que le télégramme demandant des sauf-conduits pour moi serait ajourné jusqu'à un avis émané de moi; que si, arrivé à Tours, je trouvais la Délégation disposée à rouvrir des négociations, si je pensais qu'il serait bon d'en conférer avec M. Jules Favre et ses collègues renfermés dans Paris, je pourrais faire le signal convenu; qu'alors le télégramme partirait et que, si les sauf-conduits m'étaient envoyés, je m'en servirais pour me rendre immédiatement à Paris.

Ce qui ressortit pour moi de ces longues journées d'entretiens fut que le chancelier désirait la paix, que son souverain ne la désirait pas moins que lui, et qu'ils s'efforceraient tous deux de nous faire ob-

tenir des conditions modérées. Ils voulaient nous servir, par condescendance pour l'opinion russe, sans renoncer à leur rôle amical avec la Prusse, à cause des engagements que nous connaissions et, peut-être, d'autres que nous ne connaissions pas.

Le lendemain matin, 4 octobre, nous partons pour Vienne. Étant très fatigués, nous nous arrêtons, le 6, à Varsovie. — Dans la journée, visite au château de Villanof, ayant appartenu à Sobieski. — Le 7, nous continuons notre route pour Vienne, où nous arrivons le 8, au point du jour. J'y ai vu de nouveau MM. de Beust, Andrässy, Potocki, et, le dimanche, j'ai été reçu par l'Empereur François-Joseph.

L'Empereur m'a fait le meilleur accueil; il m'a témoigné son chagrin des malheurs de la France, et le désir qu'il aurait de pouvoir nous secourir. Je ne l'avais pas vu depuis 1863. Je l'ai trouvé maigri, vieilli, profondément triste. Il paraît qu'il est dévoré de soucis. Les triomphes de la Prusse et la dislocation de la monarchie le désolent,

J'ai revu ensuite M. de Beust et M. Andrässy. Ils m'ont répété que, dans l'état de division où se trouvent les esprits, l'Autriche ne pourrait pas prendre en notre faveur une résolution unanime et forte; et que, d'autre part, ses préparatifs sont trop insuffisants pour qu'elle s'expose aux représailles des Prussiens et aux attaques de la Russie en déclarant la

guerre. Aussi, M. de Beust voudrait que les Italiens fussent les premiers à agir, et il les y pousse.

« Notre territoire les couvre, dit-il, jusqu'à la Suisse. Pour aller chez eux, il faudrait passer chez nous. Nous sommes donc leurs alliés nécessaires, et je voudrais qu'on essayât de se jeter sur eux, car la guerre serait déclarée de fait, sans que j'eusse à la déclarer moi-même. L'intervention des Italiens est le seul moyen de généraliser la guerre. Si elle se généralise, vous êtes sauvés. »

Il m'a donc muni d'arguments pour entraîner les Italiens.

Nous convînmes qu'il garderait son attitude favorable à une action commune; et si, forcés par le Parlement, les Anglais trouvaient qu'il n'y a de possible que cette action, peut-être les Russes finiraient-ils par s'y rallier. En attendant, nous profiterions de ce que ces derniers feraient séparément, et M. de Beust ne nie pas que cela ne puisse avoir de bons résultats, surtout dans le cas d'un succès sous les murs de Paris.

Nous nous sommes aussi demandé pourquoi les Russes se montrent si fortement opposés à une action collective des neutres. MM. Potocki et Andrässy croient, peut-être avec raison, à un accord secret par lequel les Russes, pour régler à leur avantage la question d'Orient, se seraient assuré le concours

des Prussiens, en garantissant ces derniers contre cette action collective.

M. Andrāssy m'a demandé ensuite si nous avions pris des engagements avec les Russes.

« Je le comprendrais, m'a-t-il dit, car, dans le danger où vous vous trouvez, ce serait votre droit; mais, pour nous, l'union de la France et de la Russie en Orient serait notre ruine. »

J'ai répondu qu'on m'avait donné à Saint-Pétersbourg les assurances les plus positives d'un concours très actif en faveur de la France, dont les engagements envers la Russie seraient subordonnés à l'efficacité de ce concours.

En résumé, l'Autriche, la mieux disposée pour nous, est impuissante; l'Angleterre croit n'avoir pas d'intérêt à prendre parti pour nous, et la Russie est retenue par des engagements avec la Prusse. Restent les Italiens. Je verrai de quoi ils sont capables.

Mardi 11 octobre. — Départ de Vienne pour Florence, où je suis arrivé mercredi 12, dans la soirée. — Grande affluence à la gare. — Vifs témoignages de sympathie. — Long entretien avec M. Senard, notre envoyé extraordinaire à Florence. Il croit que je ne pourrai rien obtenir. Je partage ses craintes, sans renoncer à faire une tentative énergique.

Jeudi 13 octobre. — Dans la matinée, premier entretien avec M. Visconti-Venosta. Même jour, à

quatre heures, long entretien avec le Roi qui, pendant mon séjour à Saint-Pétersbourg, m'avait fait inviter à venir le voir.

Après un exposé exact de la situation, je lui ai parlé, en la modifiant un peu pour la rendre plus acceptable, de l'opération militaire que le Gouvernement de Tours, par ses lettres, m'avait chargé de lui proposer. Cette intervention a paru le tenter, et il l'essaierait peut-être, s'il était libre, car il est clairvoyant et courageux; mais il s'est rejeté sur ses ministres et sur le Parlement. Je lui ai demandé de me mettre en présence de ses ministres et d'un représentant de l'armée. Il y a consenti et a fait appeler le général Cialdini, qui est actuellement le général le plus apprécié en Italie.

Samedi 15 octobre. — Conférence chez M. Visconti-Venosta, ministre des Affaires étrangères, avec MM. Lanza, président du Conseil, Sella, ministre des Finances, Ricotti, ministre de la Guerre, le général Cialdini, M. Sénard et moi.

J'ai fait les plus grands efforts pour les convaincre, sans parvenir à les entraîner, leur parti étant pris d'avance. D'abord, je les ai rassurés sur leur crainte d'une pression extérieure, car je tenais du prince Gortchakow qu'il ne ferait pas d'opposition aux armements des Italiens. Quant à l'Autriche, je savais par M. de Beust, qu'elle verrait ces armements avec

satisfaction et que, de plus, les états autrichiens enveloppant complètement l'Italie, protégeaient cette dernière, qui se trouvait à l'abri de tout danger d'agression. Les conseils de prudence et de prétendue sagesse qu'on leur aurait adressés de Londres et de Saint-Pétersbourg n'étaient donc pas des périls dont l'Italie pût parler sérieusement. A l'objection tirée de la dépense, j'ai pris sur moi de répondre par l'offre d'un subside, convaincu de n'être pas désavoué.

Quant au danger d'une rencontre avec les Prussiens, j'ai dit qu'il ne s'agissait pas d'aller se mesurer avec eux dans les plaines de la Champagne. Des deux cent quatre-vingt-dix mille hommes de troupes italiennes, fort bien organisées, d'après les renseignements très affirmatifs donnés par notre attaché militaire, on détacherait seulement cent mille hommes. De Turin à Chambéry, les Italiens et les Français sont, chez eux, dans un couloir de granit, à l'abri de toute attaque. De Chambéry à Lyon, où ils trouveraient un camp de cinquante mille Français, les Italiens seraient couverts par les fortifications de Lyon, aussi fortes que celles de Paris et du camp de Vérone. Donc, jusque-là, rien à craindre. Personne ne l'a contesté. J'ai ajouté que cette armée de cent cinquante mille hommes à Lyon serait d'un effet considérable sur les Prussiens, déjà fatigués des sièges de Metz et de Paris, et qu'elle pourrait les dé-

cider à faire avec la France, qui la désire, une paix honorable. En supposant qu'il remontât la Saône, Victor-Emmanuel serait couvert par la Saône elle-même, par le Jura et par la neutralité de la Suisse, et, s'avançant vers la Haute-Saône, il trouverait environ dix mille hommes à Langres, douze mille à Besançon, trente-cinq mille à Belfort. Menaçant, sans y entrer, l'Allemagne du Sud et l'armée qui bloque Metz, sans se hasarder à la rencontrer, il attirerait une partie des forces allemandes et déchargerait, ainsi, Paris ou Metz, qui pourraient être débloqués; et la paix s'ensuivrait, paix que nous devrions aux Italiens, sans aucun risque pour eux, car s'ils rencontraient une trop grande masse d'ennemis (ce qui d'ailleurs supposerait la délivrance de Paris ou de Metz), ils regagneraient facilement, à l'abri de Langres, de Belfort, de Besançon et de la Saône, le camp inexpugnable de Lyon.

On ne nous a fait, à M. Senard et à moi, que de pauvres réponses. La seule sérieuse, c'est qu'il serait trop hardi d'agir sans le Parlement, qu'on ne pourrait réunir que dans un mois.

J'ai répondu que le Roi, profitant de sa popularité, pourrait prendre sur lui d'agir avant la réunion du Parlement. Mais cela entraînerait un changement de cabinet; car les ministres actuels ont adopté la neutralité comme terrain politique, et

ils ne veulent pas donner leur démission pour la France.

J'ai cherché à éveiller les sentiments de gratitude, mais avec des ménagements. La France périt, leur ai-je dit, pour avoir fait l'unité de l'Italie, qui a provoqué la formation de l'unité allemande. En aidant l'Italie, nous nous étions réservé Rome, pour des raisons de haute politique, et l'Italie profite de ce que nous sommes accablés par nos ennemis pour nous enlever Rome. Enfin, quand la France demande un secours, qui la sauverait, à l'Italie, qui pourrait le donner sans danger, celle-ci le lui refuse!

J'ai parlé aussi de l'avenir. La Prusse laissera-t-elle l'Europe en repos, après cette guerre? Qui sait si l'unité de l'Italie pourra subsister sans notre appui? Pour toute réponse, on nous a prodigué des protestations d'attachement et de regret de ne pouvoir secourir la France.

Dimanche 16 octobre. — Visites des ministres. — Nouveaux entretiens. — Avant d'écrire mon rapport au Gouvernement, j'informe M. de Chaudordy de mes entretiens avec le Roi et les ministres par une lettre particulière qu'il lira aux membres de la Délégation, sans la déposer dans les archives. Je recommande aussi, dans cette lettre, de ne pas refuser les offres de services des généraux Bourbaki et Montauban. Je regrette le retard apporté aux élections. Je m'étais

efforcé de les obtenir; on les avait promises et annoncées partout, et si elles eussent eu lieu, l'Europe, dès le lendemain, eût reconnu le Gouvernement.

Mardi 18 octobre. — Départ pour la France. — Les ministres de la Justice et des Travaux publics m'ont accompagné à la gare avec M. Ratazzi.

Mercredi 19 octobre. — Arrivés le mercredi 19 à Suze. — Passage du mont Cenis. — Nous sommes à Mâcon à une heure du matin. — Train spécial pour aller à Moulins, par Chagny. (On m'avait télégraphié de Tours de ne pas prendre la mer, et de passer, non par Nevers, mais par Moulins, Montluçon, Poitiers.) — Le train spécial ne peut pas aller au-delà de Montchanin.

Jeudi 20 octobre. — Départ à six heures et demie de Montchanin pour Montluçon, par train ordinaire. — Sur toute la route, les maires et les notables viennent me remercier de ce que je fais pour la France. — Nous sommes à Tours à deux heures du matin, le vendredi 21 octobre. — M. de Chaudordy m'attend à la gare. — Entretien de deux heures avec lui.

Vendredi 21 octobre. — Grande affluence de visiteurs : l'amiral Fourichon, M. Glais-Bizoin, tous les membres du Corps diplomatique. M. Gambetta et M. de Chaudordy me racontent que lord Lyons est venu, plusieurs fois, demander ce que j'apportais; que la crainte de se laisser devancer et dépasser par

la Russie préoccupe les Anglais, et que mon arrivée va les décider à faire quelque chose de très accentué. Nous tombons d'accord sur l'utilité d'éveiller l'émulation des Anglais. Je vais au siège du Gouvernement, où se réunissent MM. Crémieux, Gambetta, Glais-Bizoin.

Après avoir rendu compte de ma mission, j'expose la grave question de la réouverture des négociations et ce qui a été convenu, à ce sujet, avec le prince Gortchakow. A ce moment, M. de Chaudordy arrive. Il communique une dépêche du Cabinet britannique, d'après laquelle l'Angleterre propose, de son propre mouvement, aux deux parties belligérantes, un armistice, pour que la France puisse élire et convoquer une Assemblée constituante. Il est bien établi que l'Angleterre a agi de son chef, sans être sollicitée par la France. — Satisfaction presque unanime du Conseil. — M. Gambetta se réserve. — M. de Chaudordy dit que c'est par émulation que l'Angleterre entre dans la voie de la Russie. — On délibère. — Il est admis, sans contestation, que la proposition anglaise doit être acceptée avec empressement. Mais, dit-on aussitôt, il faut accepter surtout la proposition russe, et ne pas dépendre uniquement de l'Angleterre. Je lis le projet de télégramme, apporté de Russie, que l'empereur Alexandre doit envoyer au Roi de Prusse pour demander des sauf-conduits afin

que je puisse aller à Paris, et de Paris au Quartier général prussien, si le Gouvernement de Paris est de cet avis. Ce télégramme est ainsi conçu :

« M. Thiers s'est montré modéré et a paru apprécier justement la situation. Un contact direct avec lui offrirait peut-être la possibilité d'abréger une lutte dont vous, moi, l'Europe, désirons la fin au même degré. Seriez-vous disposé, le cas échéant, à lui accorder un sauf-conduit, pour entrer dans Paris, puis pouvoir en sortir immédiatement, et faire naître ainsi la chance d'entrer en relations avec votre Quartier général? »

Première question : Devrai-je aller d'abord au Quartier général prussien?

— Non; je dois aller d'abord à Paris informer et consulter le Gouvernement, et, s'il est d'avis que j'aille au Quartier général, je devrai m'y rendre.

A l'unanimité de quatre voix sur quatre votants, on décide qu'il faut télégraphier à Saint-Pétersbourg pour que les sauf-conduits soient demandés.

Seconde question : D'après la proposition anglaise, qui deviendra la base des futurs pourparlers, l'armistice devra avoir pour but l'élection d'une Assemblée constituante. Quel est, sur ce point, l'avis du Gouvernement?

— MM. Crémieux, Glais-Bizoin, Fourichon votent formellement pour que cette base soit adoptée.

« Si toute la France, y compris Paris, disent-ils, a la liberté de voter, il n'y a plus de motif de ne pas recourir au suffrage universel. »

M. Gambetta croit que, pour terminer la guerre, une assemblée ne vaut rien. Il ajoute que, cependant, il se rangera à l'avis de ses collègues de Paris et de Tours, si le Gouvernement de Paris partage l'avis de la Délégation de Tours et adopte la proposition de conclure un armistice, afin que l'on puisse convoquer une Constituante.

On met aux voix la question d'un armistice, pour permettre la convocation d'une Assemblée. Elle est adoptée par trois voix. Seul, M. Gambetta est opposé à cette convocation. — Je ferai part de cet état de choses au Gouvernement, si je puis aller à Paris. — Restent à examiner les conditions de l'armistice qu'on ne peut déterminer d'avance. Pourtant, il y en a une qui peut être, dès à présent, fixée : c'est que Paris sera ravitaillé! Autrement, on prendrait Paris avec un armistice. Ce mot est accueilli avec une vive approbation par M. Gambetta. Avant de nous séparer, il est décidé que cette délibération sera écrite et me sera remise, signée par les membres de la Délégation.

A Tours, grande agitation de députés demandant les élections. Parmi eux, M. Grévy est d'une extrême vivacité. Je cherche à les calmer en annonçant (sans

dire notre projet) que probablement les élections auront lieu bientôt. Je recommande l'union.

Samedi 22 octobre. — Les Anglais ayant parlé, leur proposition est vite connue du public. Je reçois la visite de lord Lyons. Il est heureux de me voir appuyer la proposition de l'Angleterre. Je lui dis que j'avais travaillé, de mon côté, dans le même sens, et j'ajoute, sans entrer dans aucun détail, que je m'étais pourvu, en route, des moyens d'aboutir et que des sauf-conduits avaient été demandés pour moi. Lord Lyons pense que, seul, je puis faire réussir une telle négociation et me dit qu'il va télégraphier à Londres et demander, de son côté, des sauf-conduits. Je le remercie, et j'accepte.

Le soir du même jour, j'apprends que l'on médite une attaque vers Beaugency, Je trouve cela imprudent; car, d'un côté, si l'on est battu, on peut attirer l'ennemi sur Tours, et, d'un autre côté, on se met en contradiction flagrante avec une proposition d'armistice. Je prie M. l'amiral Fourichon de faire part de mes craintes à M. Gambetta. Vif mécontentement de celui-ci. Il dit qu'à ses yeux, les négociations projetées ne sont rien, etc. Puis il se calme, et assure qu'il ne s'agit pas de livrer bataille entre Orléans et Tours.

Dimanche 23 octobre. — Si l'on a songé à attaquer du côté d'Orléans, on n'y songe plus.

Lundi 24 octobre. — Réunion à l'archevêché où siège le Gouvernement. M. Gambetta expose la situation militaire. Je la discute, et je donne quelques conseils. On reconnaît qu'il ne faut pas attaquer en ce moment, mais qu'il faut former une bonne armée, avant de penser à combattre.

Ensuite, au sujet de l'armistice, on discute ce qu'il faudra faire si les Prussiens demandent à ne pas réunir les électeurs en Alsace et en Lorraine. Il est convenu qu'on devra s'opposer à cette exclusion; mais il ne faudra pas soulever nous-mêmes la difficulté. Si nous ne disons rien, nous n'aurons à aucun degré reconnu les prétentions des Prussiens, et leur refus de réunir les électeurs alsaciens et lorrains sera un acte de force de leur part.

On a parlé, dans les journaux, d'une paix qui aurait été signée par Bazaine. Si le fait est exact, s'il est vrai que le maréchal se soit borné à stipuler quelques conditions de paix pour la France, on renverra l'examen de ces conditions à la souveraineté nationale.

Mardi 25. — On m'apporte la nouvelle de la capitulation du maréchal Bazaine.

A onze heures et demie, je me rends à l'archevêché pour faire part, à la Délégation, de ce grand malheur qui nous accable. M. Gambetta le ressent plus encore que ses collègues; car cette capitu-

lation compromet gravement les affaires militaires qu'il a la prétention de diriger. Il en est écrasé.

Après d'inutiles dissertations sur l'acte du maréchal Bazaine, qui ne peut être apprécié tant qu'on ne connaît pas les faits qui l'ont déterminé, je donne lecture d'une lettre de l'évêque d'Orléans que vient de m'apporter M. Cochery et de ma réponse [1] remise immédiatement au même messager.

« Dans cette lettre, dis-je, l'évêque d'Orléans m'a transmis, pour le Quartier général prussien à Versailles, des sauf-conduits que le général baron de Tann, commandant l'armée bavaroise à Orléans, lui a remis pour moi de la part de M. de Bismarck. Il semblerait donc que celui-ci veut m'attirer à Versailles avant que j'aie vu le Gouvernement de Paris; et s'il est vrai que M. de Bismarck ait conquis l'élément militaire dans la personne du maréchal Bazaine, peut-être espère-t-il conquérir, en ma personne, l'élément civil. Aussi ai-je renvoyé ces sauf-conduits à l'évêque en lui faisant connaître que je ne saurais m'en servir, et que j'en attendais d'autres qui devaient me permettre d'aller d'abord à Paris, pour demander au Gouvernement les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un armistice. C'est seulement après avoir reçu ces pouvoirs qu'il me sera

1. Voir aux annexes, pièces nos 2 et 3.

permis de me rendre à Versailles, auprès du Quartier général prussien. C'est d'ailleurs dans ce sens que les puissances neutres, et notamment la Russie, ont demandé ces sauf-conduits pour moi. »

M. Gambetta, après avoir lu la lettre de l'évêque d'Orléans et la réponse que j'y ai faite, se lève et me dit :

« M. Thiers, vous êtes la correction même; votre lettre coupe à sa racine la ruse de M. de Bismarck, et il ne pourra pas s'en prévaloir. »

On aborde alors de nouveau l'examen de la situation militaire, si singulièrement aggravée par la reddition de Metz.

« Nous avions, dis-je, deux pivots : Metz et Paris. Nous n'en avons plus qu'un, et la défense de Paris reste sans appui. Il faudrait lui en créer un nouveau, avec l'armée de la Loire; mais c'est difficile, et le mois que l'armistice vous ferait gagner est plus indispensable que jamais. »

M. Gambetta le reconnaît, bien qu'il lui en coûte, parce que l'armistice contient aussi la nécessité de convoquer une Assemblée.

« Vous avez parlé de deux armées, ajoutai-je : une de la Loire, l'autre de l'Est. Sans doute, si l'on pouvait en réunir deux, suffisamment fortes, cela vaudrait mieux, et l'on aurait pu le faire si Victor-Emmanuel nous avait envoyé cent mille hommes.

Mais ce secours vous manquant, ce que vous ferez vers l'Est sera peu de chose. Laissez à Besançon, Belfort, Langres, Lyon de bonnes garnisons, qui occuperont l'ennemi à des sièges, et tout ce qui peut tenir la campagne amenez-le à Tours. Réunissez, à votre armée de la Loire, les nombreux éléments de résistance que retient, dans le Centre et le Nord, la manie actuelle de se défendre localement. Fortifiez cette armée en nombre et en qualité, et, surtout, gardez-vous de diviser en plusieurs morceaux ce que vous pourrez ainsi réunir comme forces. Ayez tout cela entre Bourges et la Loire, pour contenir les Prussiens à Orléans. Si vous pouvez arriver à cent cinquante mille hommes, ce sera alors quelque chose avec quoi l'ennemi devra compter, et Paris ne sera plus dénué de tout appui. Ce rassemblement formé, gardez-vous de l'aventurer dans une bataille que vous pourriez perdre. Campez vos hommes, habituez-les à voir l'ennemi dans des escarmouches, jamais dans un engagement général. Ensuite, ne prétendez pas à vous diriger sur Paris, enseignes déployées. Il faudra vous y glisser en quelque sorte. L'ennemi ne va pas faire un long cordon d'investissement; mais, autour de Paris, il formera de gros camps retranchés pour soutenir les colonnes chargées d'empêcher les approvisionnements. Organisez un bon espionnage. Si l'un de ces camps pouvait y

donner prise, tâchez de l'enlever. Un succès de ce genre vous ouvrirait le chemin de Paris, et vous pourriez aller lui tendre la main. Hors de cette manière de procéder, aussi délicate que difficile, il n'y a chance que pour des désastres. Reste à savoir ce qu'est devenue aussi l'armée du maréchal Bazaine, la liberté d'action qu'elle aura conservée, et ce qu'on pourra en faire. »

M. Gambetta approuve ces conseils, qu'il appelle de grandes instructions, et il reconnaît que pour pouvoir les suivre l'armistice est indispensable.

« Puisque, lui dis-je, c'est votre avis, écrivez-le moi, et je porterai votre lettre à Paris. »

J'insiste, tout le monde insiste. Impossible d'arracher un mot à M. Gambetta. Mais enfin, pressé de répondre, il me dit :

« J'ai écrit à Paris ; je vous enverrai copie de ce que j'ai écrit. »

Je rentre chez moi ; M. Spuller m'apporte cette copie. Elle est tout à fait insignifiante[1].

Mercredi 26 octobre. — Grande diversité de nouvelles au sujet du maréchal Bazaine. L'opinion qu'il n'a pas encore capitulé, mais qu'il finira par le faire, s'établit. On se réunit au siège du Gouvernement. M. Gambetta reprend confiance et m'envoie

---

1. Voir aux annexes, pièce n° 4.

une dépêche qui dément la nouvelle de la reddition de Metz[1].

Je reçois la visite de M. Okouneff, venant me montrer une dépêche du prince Gortchakow qui annonce le consentement du Roi de Prusse au vœu de l'Empereur Alexandre, relativement à l'envoi des sauf-conduits :

« Ainsi, dit cette dépêche, M. Thiers n'a plus qu'à demander les sauf-conduits nécessaires pour se rendre à Paris. »

Jeudi 27 octobre. — M. Okouneff vient me dire que le Roi de Prusse est disposé à accorder un armistice satisfaisant.

A minuit, M. Cochery arrive d'Orléans avec les sauf-conduits rédigés, cette fois, dans des termes qui me permettent d'en user.

Vendredi 28 octobre. — Je pars pour Paris, en passant par Orléans.

1. Voir aux annexes, pièce n° 5.

NÉGOCIATIONS POUR UN ARMISTICE

OCTOBRE 1870

NÉGOCIATIONS POUR UN ARMISTICE

Vendredi 28 octobre 1870. — Départ de Tours avec M. Paul de Rémusat et M. Cochery. — Nous arrivons à Orléans. — Accueil très sympathique à l'évêché. — Visite du général de Tann. — Il télégraphie à Versailles pour qu'on nous facilite, aux avant-postes, notre entrée dans Paris.

Samedi 29 octobre. — Nous partons dans la voiture de l'évêque. — Un jeune officier bavarois nous accompagne. Partout, hideuses traces de la guerre : villages incendiés; routes rompues. — Grande difficulté d'avancer. — Nous arrivons très tard dans Arpajon. Affreux gîte encombré d'officiers et de soldats. — Nous soupons avec le prince de Wittgenstein, attaché militaire de Russie à Paris.

Dimanche 30 octobre. — Nous nous mettons en route bien avant le jour. — Les chevaux ne veulent plus avancer. — Nous faisons une longue route à pied. — Un relai d'artillerie nous est enfin envoyé. — Nous traversons de nombreux corps de troupes en

marche, et nous arrivons à Versailles à neuf heures. — Mes compagnons de voyage vont, avec l'officier bavarois, à l'État-Major allemand. Ils y rencontrent M. de Moltke, qui leur demande si je ne verrai pas M. de Bismarck. — Sur le rapport qu'ils m'en font, craignant de froisser le chancelier en n'allant pas le voir, je lui fais une visite de quelques minutes.

« Je ne puis, lui dis-je, vous parler que pour vous dire que je ne puis vous parler. »

Il approuve mes scrupules. — M. de Moltke vient m'annoncer que toutes les mesures sont prises pour me faire franchir les avant-postes. — M. de Bismarck m'accompagne dans la rue et me confirme la nouvelle de la capitulation de Metz. — Un officier, M. de Winterfeldt, est chargé de m'accompagner. — Nous arrivons vers deux heures au pont de Sèvres, dernier avant-poste. — Sèvres est désert. — La manufacture est criblée de boulets du Mont-Valérien qui, en ce moment, tire encore. — Les soldats prussiens sont derrière une barricade construite en avant du pont. — Nous nous avançons. — De nombreux officiers nous entourent respectueusement. — On agite le drapeau blanc des parlementaires, en sonnant de la trompette. — L'un de ces officiers, en costume de hussard s'avance. Je tremble de le voir s'exposer ainsi. — Enfin le drapeau blanc paraît sur la rive opposée. — Une barque se détache et s'approche.

— Je passe la Seine, on m'annonce, le poste sort et je vais au Quartier général français établi au bois de Boulogne, dans la belle maison des Rothschild, d'où je me rends au Ministère des Affaires étrangères. — J'y suis à cinq heures. — Entrevues avec MM. Jules Favre, Picard et le général Trochu. — Mes amis arrivent : Mignet, Saint-Hilaire, Calmon, Piscatory.

Le Gouvernement est convoqué pour dix heures du soir, au Ministère des Affaires étrangères. On s'y réunit. Sont présents : MM. le général Trochu, président; Jules Favre, Picard, Ferry, Emmanuel Arago, Garnier-Pagès, Jules Simon, Rochefort, le général Le Flô, ministre de la Guerre, Adam, préfet de Police, un membre que je ne connais pas.

On ne savait rien de précis sur Metz et on ignorait, non seulement les détails, mais même les résultats de la mission que je venais de remplir auprès des principales cours de l'Europe.

Je donne pour certain que Metz a capitulé, et que les maréchaux et cent soixante-treize mille hommes ont été faits prisonniers. Cette nouvelle consterne tout le monde.

J'annonce ensuite que l'Angleterre et la Russie conseillent aux deux puissances belligérantes de signer un armistice dont l'objet déclaré serait la convocation d'une Assemblée nationale, afin de faire

tomber l'argument de la Prusse qui prétend ne pas savoir avec qui traiter.

Quant à la situation militaire, je dis que les membres du Gouvernement doivent savoir combien de temps Paris peut encore tenir. En ce qui concerne la province, je sais que l'armée de la Loire est forte de quatre-vingt mille hommes. D'après le dire des autorités de Tours, elle sera bientôt de cent à cent dix mille hommes, qui, comme les troupes de Paris, ont profité du temps écoulé pour s'instruire et s'organiser; mais, dans l'état actuel, cette armée pourrait-elle tenir la campagne? On ne le pense pas, M. Gambetta pas plus qu'un autre. Dans vingt-cinq jours (si on les obtenait par un armistice), cette armée, grossie de ce qui est dans le Nord et de ce qu'on pourrait prendre à l'Est, s'élèverait peut-être à cent cinquante mille hommes; mais elle n'a pas la confiance que donne la victoire. En tout cas, elle aurait affaire à cent cinquante ou deux cent mille Prussiens devenus libres par la capitulation de Metz. Donc, je crois que la province pourra attirer à elle une partie des ennemis, sans toutefois parvenir à débloquer Paris, et sans l'empêcher de tomber par la famine.

Reste à considérer un autre côté de la situation : le Gouvernement intérieur de la France. Ce gouvernement est presque nul. Sous l'influence des évé-

nements et des idées de décentralisation, il y a éparpillement du pouvoir et des ressources. Le premier intérêt serait de rétablir l'unité de ce pouvoir et la concentration de ces ressources. Ainsi, en ce moment, on fait à Tours un emprunt de deux cent cinquante millions, au taux usuraire de sept et demi pour cent, sans que le Gouvernement de Paris ait été consulté.

Je me résume ainsi :

L'armistice proposé par les Puissances neutres ne peut être refusé sans les blesser ; il est indispensable pour permettre l'élection et la convocation d'une Assemblée; il donnerait aux armées de la province le moyen de s'accroître et de se constituer dans la mesure où cela est possible; il procurerait un ravitaillement dont Paris ne peut se passer ; enfin, l'armistice donnerait satisfaction à l'opinion du pays, qui veut être appelé à reprendre la direction de ses destinées.

J'ajoute qu'à Tours, on a été unanime à reconnaître l'utilité militaire de l'armistice (quatre voix sur quatre); que sur la question politique, c'est-à-dire sur la convocation d'une Assemblée, il y a eu trois voix pour, une contre (celle de M. Gambetta), et je termine en disant que la Russie et l'Angleterre ayant demandé des sauf-conduits pour me permettre d'entrer dans Paris afin que j'y fisse le

rapport qu'on vient d'entendre, le Gouvernement devra se décider sans retard; car j'ai rendez-vous, le lendemain à quatre heures de l'après-midi, avec les officiers prussiens, aux avant-postes de Sèvres.

Après cet exposé, divers membres prennent la parole. Presque tous appuient le principe de l'armistice. Ils demandent quelles en seront les conditions, insistant sur la nécessité du ravitaillement.

Je réponds que c'est la condition absolue, autrement, comme je l'ai dit devant la Délégation, à Tours, « on prendrait Paris avec l'armistice ».

On s'informe, ensuite, s'il y aura liberté des élections et si on les laissera faire à Paris.

Je réponds encore que toute la France prendra part aux élections; que, pour Paris, je me fais fort de les obtenir, en opposant un *sine qua non*, en cas de contestation.

Pourra-t-on les faire également en Alsace et en Lorraine?

La plupart des membres présents ne voudraient, à aucun prix, que cette question soulevât une difficulté qui fît échouer l'armistice; il faudrait éviter, toutefois, que la question de cession de territoire fût préjugée dans l'armistice. Si l'on pouvait employer une expression générale qui comprendrait la France entière, sans préciser telle ou telle province, je serais disposé à m'en contenter.

Cet avis est adopté. On discute aussi sur la durée de l'armistice. On s'arrête, en définitive, à ces trois conditions :

— Armistice pour faire les élections;

— Ravitaillement proportionnel à la durée de l'armistice;

— Liberté des élections dans toute la France.

La question de l'état intérieur de la France et de la nécessité d'y pourvoir revient plusieurs fois. M. le général Trochu prend la parole, la retient longtemps, et parle énergiquement et avec effet sur ce sujet. L'armistice lui paraît être indispensable militairement et politiquement. Militairement, il le croit tellement utile, si le ravitaillement est obtenu, qu'il doute que les Prussiens consentent à cette condition. Politiquement, il est persuadé que sans la prompte réunion d'une Assemblée, la dissolution sociale en France est imminente. Il se plaint de M. Gambetta, mais sans attaquer sa personne, et lui reproche d'être trop préoccupé des intérêts de son parti. Il critique surtout l'emprunt de deux cent cinquante millions conclu à l'insu du Gouvernement de Paris et l'appelle un acte d'usurpation. Ce discours véhément clôt la discussion.

A partir de ce moment, on ne s'occupe plus que de rédiger une résolution. Quelques membres voudraient qu'on publiât toutes les conditions mises à

l'armistice, ce qui, selon eux, ferait tomber toutes les objections. Je réponds, avec M. Jules Favre, que ce serait rendre la négociation impossible, car les Prussiens ne voudraient pas se laisser dicter publiquement des conditions. Cette raison est admise, et on charge M. Jules Favre de formuler, pour le négociateur français, des instructions conformes aux décisions que vient de prendre le Gouvernement.

On fera, en outre, paraître dans *l'Officiel* quelques lignes pour annoncer mon arrivée, le résultat de ma mission et les démarches que je vais faire pour obtenir un armistice qui laisserait les portes de Paris ouvertes à son ravitaillement et permettrait à la France entière d'élire une Assemblée. Cette annonce sera suivie d'une autre, distincte de la première, pour faire connaître la capitulation de Metz, dont on doutait encore.

Le lendemain, je vais passer une heure dans notre chère maison, que j'avais quittée depuis quarante-deux jours, et je retourne aux Affaires étrangères, où M. Jules Favre me remet mes pouvoirs de négociateur. Je revois Barthélemy-Saint-Hilaire, Mignet, Vitet, Piscatory, Calmon, Bocher, d'Haussonville, de Lasteyrie.

On raconte que l'agitation est grande dans Paris et que l'hôtel de ville est menacé ! Le Gouvernement avait nié la capitulation de Metz, et le dé-

menti que lui donnent les événements est une occasion de triomphe pour Félix Pyat et les révolutionnaires. On ne comprend pas l'armistice. Les malveillants disent que M. Thiers vient l'imposer au nom de la Prusse. M. Ferry craint des troubles pour la journée.

Nous déjeunons, sans cesse interrompus par les porteurs de nouvelles et par les télégrammes qui pressent M. Jules Favre de se rendre à l'hôtel de ville. Il s'y rend, en convenant avec moi qu'à deux heures je partirai s'il n'est pas revenu.

A deux heures, personne n'étant revenu, je pars avec M. Roger qui a obtenu un sauf-conduit pour les portes de Paris. Nous voyons, en passant, le général Ducrot qui me donne son chef d'état-major et une escorte d'excellents cavaliers volontaires. Vers quatre heures nous sommes au pont de Sèvres. — Déjà les trompettes avaient sonné; les deux drapeaux parlementaires étaient hissés. — Nous traversons la Seine par des rafales de vent et de pluie. Les officiers prussiens étaient exacts au rendez-vous. M. de Winterfeldt m'accompagne, comme la veille. Nous arrivons à six heures à Versailles. M. de Winterfeldt me quitte et revient, un instant après, de la part de M. de Bismarck, me féliciter de mon retour sans accident, et me demander mon heure pour le lendemain. Je choisis midi. En ce moment

le canon des forts se fait entendre avec une extrême violence.

1er novembre 1870. — J'étais entré à Paris le dimanche 30 octobre; j'en étais ressorti le 31. Le 1er novembre, aussitôt levé, j'écris à Mme Thiers une lettre avec une note pour le Gouvernement de Tours, missive que j'espère faire arriver à Tours à titre de nouvelles de famille.

A midi précis, je suis rue de Provence chez le comte de Bismarck. Il me reçoit aussitôt. — Son visage n'a plus le même caractère qu'au temps où je l'avais connu; mais ses yeux sont toujours vifs et intelligents, et je me demande si la douceur qu'il montre en ma présence est l'effet de l'âge ou d'un calcul pour faire oublier la scène de Ferrières. Il s'empresse de me dire que Mme Thiers doit être rassurée sur mon voyage et ma santé, car il a envoyé une dépêche à M. de Tann pour le charger de lui faire savoir mon retour sans accident. Cette prévenance me prive de tout motif d'envoyer ma lettre.

Aussitôt, nous abordons le grand sujet que nous avons à traiter ensemble. Je dis au chancelier que j'ai reçu du Gouvernement siégeant à Paris les pouvoirs nécessaires pour conclure l'armistice proposé par les puissances neutres, et ayant pour objet principal la convocation d'une Assemblée nationale avec laquelle on puisse traiter de la paix.

M. de Bismarck ne repousse pas l'idée même d'un armistice; mais il conteste que la proposition en ait été faite par les neutres, car il n'a jamais admis leur intervention dans cette guerre; et prenant, par exemple, la proposition anglaise, à laquelle se sont ralliés les autres neutres, il dit que la dépêche anglaise s'étend très longuement sur les considérations d'humanité, mais qu'elle ne conclut à rien d'une manière précise.

Je réponds que la proposition adressée à nous, Français, est précise. Je serais étonné si, d'une façon ou d'une autre, la proposition qui a été faite à la Prusse ne l'était pas également; du reste, il est constant que les quatre neutres : l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie et la Russie, nous conseillent de conclure un armistice, et que c'est le sujet dont je viens l'entretenir.

M. de Bismarck laissant là ces réserves préliminaires, nous passons à la discussion de l'armistice. Il prétend qu'il l'admettait à Ferrières, qu'il l'aurait voulu alors, ce qui eût épargné bien du sang; qu'il persiste à le vouloir aujourd'hui, mais qu'un armistice nous étant singulièrement favorable, nous devons penser qu'on exigera de nous des avantages militaires en compensation, et qu'on pourrait, par exemple, nous demander un fort de Paris.

Je réponds aussitôt qu'une telle condition est

inadmissible, car ce serait donner Paris; qu'il faut renoncer à pousser plus loin les pourparlers, si l'on doit insister. Je dis cela si nettement, que M. de Bismarck se borne à répéter qu'on exigera pourtant des gages, et, à défaut d'un fort, autre chose. Il s'étend ensuite sur l'objet de l'armistice, c'est-à-dire sur la convocation d'une Assemblée.

« Ce motif est bon, dit-il, et nous convient parfaitement; mais convient-il aux gouvernants de Tours et de Paris ? On avait d'abord ordonné les élections; on les a suspendues ensuite, puis ordonnées de nouveau et, enfin, suspendues indéfiniment. Si on les ordonne maintenant, les fera-t-on à Lyon, Marseille, Toulouse ?

— On a varié, répondis-je, et cela n'est pas étonnant, le Gouvernement se ressentant des agitations d'une ville immense assiégée. Pourtant, en réalité, le Gouvernement les veut. La principale objection qu'elles ont rencontrée, dans son sein, venait de la crainte qu'on ne pût élire ni à Paris, ni dans les départements occupés. Cette crainte étant supprimée par l'armistice, l'objection tombe et, loin de trouver de la résistance, la convocation d'une Assemblée ne fera que satisfaire à l'un des vœux les plus prononcés de l'opinion publique. Il pourra y avoir des choix qui ne nous conviendront pas, à nous modérés, mais la majorité sera libérale et conservatrice,

et acquise à une politique de raison et de justice. »

M. de Bismarck me dit alors :

« Nous ne demandons pas mieux que d'avoir affaire à une représentation régulière de la France et à un gouvernement avec lequel on puisse traiter valablement; mais nous avons, au besoin, le choix entre une restauration impériale, un gouvernement républicain, et même une monarchie autre que celle des Bonaparte.

— Comment, le choix ? m'écriai-je.

— Oui, continua M. de Bismarck; vous savez, sans doute, que l'empereur Napoléon a appelé auprès de lui les maréchaux et d'autres chefs de l'armée, nos prisonniers. Ceux-ci se sont rendus à son appel; l'Impératrice s'est jointe à eux, et ils délibèrent en ce moment. Nos deux ou trois cent mille prisonniers pourraient leur composer une armée, ils appelleraient le Sénat et le Corps Législatif et déclareraient non avenu le Gouvernement qui siège à l'hôtel de ville.

— Quoi ! lui dis-je, l'Impératrice, qui nous a fait savoir, par M. de Metternich, qu'elle voulait être étrangère à toutes les intrigues, qui a repoussé le général Boyer ?...

— L'Impératrice, reprit le chancelier, ne vous y fiez pas ! Nous avons reçu d'elle des messages tout contraires, et je pourrais vous les montrer. »

Je lui répondis alors qu'il était, en tout cas, trop homme d'État pour se prêter à d'aussi ridicules combinaisons; qu'il devait bien comprendre que la France ne recevrait jamais de quelques généraux prisonniers de l'étranger, et enfin de l'étranger lui-même, une dynastie déchue qui l'avait précipitée dans l'abîme.

« Je ne suis pas, ajoutai-je, un homme de parti, et si les Bonaparte avaient donné une liberté suffisante et pratiqué une sage politique, sans les servir, je ne les aurais pas combattus; mais après les calamités qu'ils ont attirées sur la France, personne ne les supporterait.

— Je sais, me répondit M. de Bismarck, que vous n'êtes pas un homme de parti, mais un Français uniquement attaché à son pays, et je comprends le sentiment que vous éprouvez. Je suis d'ailleurs, moi-même, d'avis que, pour traiter de la paix, une assemblée élue par la nation vaut mieux qu'une restauration impériale. J'ai seulement voulu vous montrer que nous avions le choix, qu'à défaut du Gouvernement de l'hôtel de ville, nous pourrions trouver d'autres signataires de la paix. »

Nous revînmes alors au sujet de l'armistice.

« Sans doute vous demanderez aussi, reprit M. de Bismarck, que, pendant l'armistice, on fasse vivre Paris?

— Incontestablement, Monsieur le Comte, c'est l'usage constant de la guerre et la règle des armistices de disposer les choses de manière que les belligérants n'aient, en rien, empiré leur condition à la fin de l'armistice.

— D'accord, répondit M. de Bismarck, mais approvisionner Paris pour trente ou même pour quinze jours, sera une immense difficulté.

— Je le sais, car j'ai contribué à un approvisionnement qui vous retiendra bien des mois encore, et je connais les moyens de l'augmenter. »

Il objecta que, quand on avait fait cet approvisionnement, les environs de Paris regorgeaient de vivres; mais qu'aujourd'hui tout était épuisé. Les réquisitions ne donnaient plus rien, et M. de Moltke ne faisait vivre l'armée qu'à l'aide de marchés conclus au loin. D'ailleurs, il n'y avait plus de chemins de fer. M. de Bismarck voulait, sans doute, savoir si nous étions bien fixés sur nos moyens de ravitaillement.

Pour les quantités nécessaires, je lui dis qu'elles étaient déjà déterminées dans un travail que je lui remettrais. Les vivres entreraient par trois ou quatre gares, des commissaires des deux nations compteraient, et il n'y aurait mécompte ni pour les uns ni pour les autres. Quant aux chemins de fer, les rails subsistaient, nous avions les locomotives, elles se-

raient neutralisées et ramenées à leur point de départ, après le dépôt des convois de vivres.

« Vous me donnerez votre travail, me dit M. de Bismarck, et nous l'examinerons. Les quantités dépendant de la durée de l'armistice, il faut savoir de combien de jours vous auriez besoin. »

Je parlai d'un minimum de vingt-cinq jours. Il pensait qu'une suspension d'armes de quarante-huit heures suffirait pour le scrutin.

Je répondis qu'elle suffirait, en effet, pour le scrutin ; mais que la préparation des élections, la convocation de l'Assemblée et la vérification des pouvoirs demanderaient au moins un délai de vingt-cinq jours.

« Soit, me dit le chancelier ; mais le lieu où se réunira cette Assemblée est une question grave. A Paris, elle ne pourrait pas délibérer en paix, et si l'on ne finissait pas par s'entendre, elle serait bloquée et mise dans l'impossibilité de gouverner. »

Je convins de ces difficultés, et M. de Bismarck ajouta que, peut-être, il demanderait quelque chose à ce sujet dans l'armistice.

Après avoir touché à tous ces points, je croyais être arrivé au but, en une séance, lorsque M. de Bismarck me dit encore qu'il aurait, sur ces diverses questions, à prendre l'avis des militaires, qui demanderaient sans doute le prix des sacrifices im-

posés à leur armée par un armistice si avantageux pour nous.

Il aborda ensuite le sujet de la liberté des élections, et m'assura que nous l'aurions plus grande que sous aucun régime; mais qu'il ne voudrait pas qu'il y eût d'élections en Alsace ni dans la Lorraine allemande.

« Ah! quant à cela, non, non, lui répondis-je. L'armistice n'est pas le traité de paix; jamais nous ne laisserons, dans un armistice, préjuger une question de territoire. »

Le chancelier fut frappé de la vivacité de ma réponse.

« Nous ne voulons pas préjuger cette question, dit-il ; mais s'il ne faut pas qu'elle soit préjugée contre vous, il ne faut pas non plus qu'elle le soit contre nous.

— N'en parlons plus, lui répondis-je, j'ai à cet égard des instructions formelles. »

Les réserves que venait de faire M. de Bismarck au sujet de l'Alsace et de la Lorraine, me procurant l'occasion d'aborder avec lui la question territoriale, je lui dis :

« Les dernières victoires des armées allemandes vont ajouter à la Confédération du Nord : la Bavière, le Wurtemberg, le grand duché de Bade. Après un aussi grand accroissement de territoire,

quel intérêt l'Allemagne pourrait-elle avoir à nous enlever quelques lieues carrées et quelques milliers de sujets, et à faire ainsi, au cœur de la France, une blessure que nous ne pardonnerions jamais? »

M. de Bismarck me répondit que les Allemands faisaient, de l'acquisition d'une portion du territoire français, une question d'amour-propre et une question de sécurité. Ils n'avaient pas oublié les conquêtes de Louis XIV, et voulaient se garder contre les invasions futures de la France. Des acquisitions territoriales, telles que celles de Metz et de l'Alsace, par exemple, pouvaient donner satisfaction à ces deux sentiments. Et, à cette occasion, il me répéta la dissertation, prétendue historique, si souvent publiée par les journaux allemands, sur l'ambition insatiable de la France.

« La Prusse, lui répondis-je, moins que toute autre puissance, aurait le droit de reprocher à la France ses conquêtes. La France, autrefois la Gaule, a toujours été un grand empire. Elle tient son territoire de la nature même, non de la guerre ni de la politique; et la conquête nécessaire et légitime de ses frontières naturelles n'a jamais eu pour mobile l'ambition de s'agrandir. Mais au contraire, vous, Prussiens, du Grand-Électeur au Roi actuel, vous n'avez vécu qu'en prenant quelque chose à quelqu'un. Vous étiez quinze cent mille du temps du Grand-

Électeur. Un demi-siècle après, vous êtes portés par le grand Frédéric à dix ou douze millions de sujets; vous atteignez quinze millions par le partage de la Pologne, dix-huit à dix-neuf millions en 1815; dans ces six dernières années, vous avez passé de vingt à trente millions, et aujourd'hui de trente à quarante millions, car la Confédération du Nord ne sera qu'un composé de préfectures sous votre Roi! Et c'est vous qui osez nous reprocher notre esprit de conquête et notre ambition! Mais vraiment, Monsieur le Comte, on croit rêver quand on entend pareille accusation dans votre bouche!

— Eh bien, soit, me dit le comte, mais tout cela s'évanouirait si nous n'avions des garanties territoriales, si nous n'avions dans nos mains les forteresses de Metz et de Strasbourg, comme moyen de nous couvrir.

— Ces places sont quelque chose, sans doute, lui dis-je. Pourtant, est-ce que partir de dix lieues plus près ou plus loin fait une grande différence pour les invasions? Si une frontière longue et puissante comme le Rhin est une garantie, quelques lieues ajoutées au Palatinat ne seront pas une protection contre les ressentiments implacables que vous laisserez dans nos cœurs. Vous avez donc plus d'intérêt politique à nous rendre ces places que d'intérêt stratégique à les garder. Quoi qu'il en

soit, d'ailleurs, je vous répète que je n'ai ni le pouvoir ni la volonté de signer un armistice dans lequel la solution de ces questions serait préjugée. »

M. de Bismarck me demanda alors si, pour éviter de la préjuger, nous ne pourrions pas adopter un moyen terme qui serait de prendre, dans les provinces occupées, des notables, à notre choix, sans recourir à la formalité de la convocation. Ce qu'il voulait évidemment, c'était de prévenir toute agitation électorale en Alsace et en Lorraine. J'acceptai cette proposition, et je me chargeai de préparer une rédaction dans ce sens.

M. de Bismarck m'ayant répété qu'il aurait à consulter les militaires sur l'emplacement des armées pendant l'armistice, et sur l'importance des approvisionnements que je demandais, nous prîmes rendez-vous pour le lendemain à midi.

Je quittai le chancelier avec un peu d'espérance; car il me semblait désireux de faire sortir, des élections en France, un gouvernement avec lequel il pût traiter. Ensuite, nous allâmes, avec mes deux compagnons, MM. de Rémusat et Cochery, nous promener dans le parc et revoir les lieux témoins de notre grandeur passée. Nous y rencontrâmes des Prussiens parcourant les allées, à cheval, et aussi des Français qui m'interrogeaient tristement du regard.

Dans l'après-midi, le comte vint me demander de remettre ma visite du lendemain à deux heures au lieu de midi. Le Roi devait réunir chez lui les militaires, pour les entretenir du projet d'armistice, et cette conférence ne serait pas finie au moins avant deux heures.

3 novembre. — A deux heures, j'étais chez le chancelier. Je le trouvai agacé, moins calme que la veille.

« Je viens, me dit-il, de discuter avec le Roi et les militaires les conditions de l'armistice. Il y aura encore bien des difficultés à résoudre. Pour les élections en Alsace et dans une partie de la Lorraine, ce dont nous sommes convenus hier est adopté. Vous pourrez, vous-mêmes, choisir, dans ces provinces, des notables qui compléteront votre Assemblée. Sur les autres questions, avez-vous préparé un projet de rédaction?

— Le voici, répondis-je, sous forme de questions suivies des solutions indiquées. Avec ces éléments nous pouvons, en très peu de temps, dresser une convention bonne à signer. »

Il lut le préambule.

« Bases d'une convention pour arrêter l'effusion du sang, conformément au vœu des puissances neutres... »

A ces mots de « puissances neutres », M. de

Bismarck me regarda d'un air qui signifiait que ces puissances n'existaient pas pour lui. Je lui dis :

« Je retrancherai ces mots, mais les puissances neutres n'en existeront pas moins et ne cesseront pas de compter en Europe. »

Le chancelier continua :

« Article premier. — Cessation des hostilités. « Convocation d'une Assemblée. »

Pas d'observations, sinon qu'il faudrait fixer la date des élections de manière qu'on ne dépensât pas inutilement le temps de l'armistice.

« Article 2. — Durée de l'armistice : Vingt-huit « jours. »

« C'était vingt-cinq, dit le chancelier; c'est un inconvénient : cela augmente les quantités de vivres à introduire dans Paris. Nous verrons. »

« Article 3. — Lieu choisi pour la réunion de « l'Assemblée. »

« Comme nous en sommes convenus déjà, remarqua M. de Bismarck, il ne faudrait pas qu'elle se réunît dans Paris. Passons. »

« Article 4. — Liberté des élections. »

Rien à dire, après la solution indiquée précédemment.

« Article 5. — Opérations militaires pendant l'ar« mistice. »

Ma rédaction ne convint pas au chancelier.

« Elle gênerait l'armée allemande, dit-il. On tracera une ligne de démarcation, en deçà de laquelle les belligérants seront maîtres de leurs mouvements. »

Il avait déjà tracé cette ligne au crayon rouge sur une carte. Suivant lui, cent soixante mille hommes, que la capitulation de Metz avait rendus libres, s'avançaient pour occuper Rouen, le Havre et la Normandie. Ils ne s'arrêteraient que le jour de l'armistice. Notre intérêt était donc de le signer le plus tôt possible.

« Article 6 et 7. — Ravitaillement. »

Sur cet article, grande difficulté.

« Vous nous demandez trop, me dit M. de Bismarck. Si nous vous accordions ce que vous nous demandez, vous vivriez deux mois de plus, et il nous faudrait rester l'hiver ici, car nous ne voulons pas détruire Paris. Nous voulons attendre la fin de vos vivres. Donc, cet article est à modifier. Si vous vouliez me donner un fort, je vous donnerais des vivres, mais vous diriez encore que je vous demande le Mont-Valérien !

— Non, lui répondis-je, point de fort et des vivres, sinon point d'armistice. »

Sans insister davantage, M. de Bismarck arrive au dernier article, relatif au tiers arbitre. Il ne veut pas que ce tiers arbitre soit pris parmi les neutres.

Il fut question, ensuite, des flottes, que je n'avais pas mentionnées dans mon projet. M. de Bismarck aurait voulu que les nôtres eussent pour limite l'embouchure de la Seine.

« Eh quoi! lui dis-je, est-ce que Dieppe, Boulogne, Dunkerque, ont cessé d'être à nous? La limite de nos flottes sera le Pas-de-Calais. »

Quant à la flotte allemande, dont M. de Bismarck ignorait la situation, il fut convenu qu'elle resterait où elle se trouverait.

A cette occasion, le comte de Bismarck me parla de trente-cinq bâtiments de commerce que nous avions pris et dont les capitaines avaient été faits prisonniers. C'était là, disait-il, un abus intolérable de la force. Aussi les Allemands avaient-ils pris, dans nos villes, quarante bourgeois qu'ils retenaient également prisonniers en Allemagne.

« Et vous avez violé le droit des gens, lui dis-je. Ce droit que vous ne pouvez ignorer, puisqu'il résulte de coutumes internationales et de traités, autorise à faire prisonniers les équipages de navires reconnus de bonne prise, mais non les habitants paisibles des villes occupées. »

Il prétendit alors que les Prussiens, n'ayant jamais reconnu le droit de prise, ne sauraient admettre les règles du droit des gens en cette matière. Puis, à bout d'arguments, il se rejeta sur les francs-

tireurs, les accusant de commettre des atrocités et de lui avoir tué un parent qu'il aimait beaucoup.

« Voilà leur droit des gens, s'écria-t-il; c'est le droit des gens de l'armée française. »

Sur cette parole, je me levai pour sortir, et je dis au chancelier :

« Je me suis appliqué à ne mettre aucune amertume dans nos pénibles discussions, et je m'étonne que vous exprimiez devant moi, sur l'armée française, un reproche immérité que je ne saurais entendre. »

Il se calma alors et m'assura qu'il n'avait pas l'intention d'offenser l'armée française, mais qu'il regrettait qu'elle admît dans ses rangs de telles gens, ce qui la rendait responsable de leurs actes.

« Il est possible, dis-je au comte, qu'il y ait eu des excès commis de part et d'autre, et je les réprouve tous également. Dans tous les cas, s'il y a eu des violences, elles seraient plus excusables de la part des envahis que de celle des envahisseurs. Les guérillas ont toujours été admises, et tout moyen est bon pour défendre son pays. »

Je m'étais rassis en voyant le comte revenu sur la défensive. Il prit alors un papier sur la table et me dit que c'était une proclamation abominable qui arrivait de Tours. Elle était absurde, en effet, relative à la capitulation de Metz et d'une violence extrême,

calculée peut-être par M. Gambetta pour rendre l'armistice impossible.

« Vous n'imaginez pas, me dit M. de Bismarck, les difficultés qu'on me crée avec ces violences. Comment ensuite faire signer des armistices? »

Se rapprochant alors de moi et me prenant la main :

« Oubliez, me dit-il, mes mouvements de vivacité; ils sont provoqués par toutes les difficultés que je rencontre, et je n'en suis pas maître. »

Le voyant si radouci, je lui parlai d'un incident qui me surprenait. Le préfet prussien de Versailles avait enjoint à la date du 31 octobre, au président du Tribunal civil, de rendre la justice au nom de Napoléon III. Je fis remarquer à M. de Bismarck qu'il y avait là une inconséquence, puisque, en ce moment même, il traitait avec un représentant de la République française. Sur sa réponse qu'il n'avait pas reconnu ce Gouvernement, je lui demandai s'il n'aurait pas renoncé à s'entendre avec les Bonaparte. Il me dit expressément, alors, qu'il trouvait les intrigues de Cassel ridicules et sans portée, et que s'il avait à choisir un parti, hors de la Prusse, il serait bourbonien.

Profitant de ce qu'il prenait ainsi avec moi le ton de la confiance et de la bonhomie, je l'interrogeai sur ce que contenait la capitulation de Metz.

Il me la montra et la traduisit. Elle était toute militaire et ne réglait que le sort de l'armée. Puis il revint à me parler de ses préférences pour les Bourbons.

Suivant lui, il faudrait fonder un bon gouvernement en réunissant les partisans du comte de Chambord et ceux du comte de Paris. Il avait, dit-il, dans les mains une lettre que lui avait envoyée l'évêque d'Orléans, pour qu'il la fît parvenir à son adresse. Il était trop fier pour l'avoir lue; mais puisqu'elle était ouverte et que l'évêque était mon ami, il m'offrait de me la faire lire.

« Je suis trop fier, moi aussi, pour en prendre connaissance, lui répondis-je.

— Soit, mais vous devinez ce qu'elle peut contenir. Elle est, probablement, dans le sens de ce rapprochement des Bourbons dont je viens de vous parler. Que font les princes d'Orléans? Si vous avez quelque chose à leur faire parvenir, je suis à vos ordres.

— Je vous remercie, Monsieur le Comte, et je n'hésiterais pas à me fier à vous, s'il y avait lieu. J'aime et je respecte les princes d'Orléans, mais je crois qu'ils auraient tort de commettre des imprudences et de vouloir, en ce moment, faire acte de prétendants. Ma conduite, uniquement inspirée par l'intérêt de la France, a toujours été loyale. Elle le

sera également avec la République. J'ai dit à ses chefs que s'ils nous donnaient un gouvernement sage et bien ordonné nous l'accepterions; qu'autrement nous reviendrions à nos préférences. Nous serons fidèles à cette promesse. La République permet aujourd'hui aux légitimistes, aux républicains et aux orléanistes de combattre ensemble pour la défense du pays; profitons de cet avantage. Plus tard, nous verrons. Certains symptômes me font bien craindre, en effet, que la République de 1870 ne fasse comme celle de 1848. S'il en était ainsi, le retour des princes d'Orléans pourrait être utile à la France. Mais je n'ai rien à leur faire dire aujourd'hui, et je vous remercie de votre confiance. »

Nous reprîmes ensuite notre entretien sur l'armistice.

« Nous sommes d'accord sur presque tous les points, me dit le comte; mais le ravitaillement devant prolonger la résistance de Paris, les militaires n'en veulent pas, et, sans eux, je ne puis rien faire. »

Je dis alors d'un ton calme, mais décidé, que s'il croyait le refus des militaires définitif, il était préférable de le déclarer franchement et de rompre une négociation stérile. J'étais prêt à en informer le Gouvernement et à quitter le Quartier général.

M. de Bismarck trouva que je me hâtais trop de

renoncer à tout espoir de nous entendre. Il voulait revoir le Roi, et peut-être finirait-on par tomber d'accord, si, par exemple, je diminuais mes exigences en fait de ravitaillement.

« Donnez-moi jusqu'à demain, dit-il, et à midi je vous ferai une réponse définitive. »

Il était évident que les Prussiens ne trouvaient pas que l'avantage politique résultant, pour eux, de la convocation d'une Assemblée, compensât l'avantage militaire que nous retirerions du ravitaillement de Paris. Peut-être, aussi, n'avaient-ils consenti à ouvrir la négociation que pour ne pas indisposer les neutres et sans avoir jamais eu l'intention d'accorder l'armistice.

Le lendemain, à midi précis, j'étais chez M. de Bismarck. Il paraissait préoccupé, et il m'aborda en me demandant si j'avais des nouvelles de Paris. Sur ma réponse négative, il raconta alors que la Commune y avait été proclamée, et que MM. Dorian, Delescluze, Félix Pyat, et peut-être Blanqui, composaient ce nouveau Gouvernement.

Mon chagrin fut grand à cette nouvelle. Je m'étais demandé plusieurs fois, avec inquiétude, ce qu'était devenue l'émeute qui s'annonçait au moment de mon départ de Paris. M. de Bismarck me lut ses renseignements; ils concordaient assez avec mes craintes, pour les justifier. J'en désirais cependant de plus

certains; je proposai donc au comte d'envoyer un de mes secrétaires aux avant-postes du pont de Sèvres, s'informer de ce qui était arrivé. Il accueillit cette idée avec empressement, et je fis partir M. Cochery immédiatement.

« Si la révolution est faite, me dit-il, les négociations se trouveront rompues par le fait des insurgés. Sinon, nous reprendrons notre travail; mais, dans tout cela, il doit y avoir quelque chose de vrai, et ce sera assez pour diminuer beaucoup la valeur politique de la question que nous traitons. Remettons à plus ample informé. Votre envoyé sera de retour dans la soirée. Vous me ferez part de ce qu'il aura appris, et nous agirons en conséquence.

— Si la nouvelle de cette révolution est confirmée, répondis-je, je vous demanderai à partir demain.

— Oui, nous vous en donnerons les moyens. »

Notre séance, qui aurait dû, comme les précédentes, être de plusieurs heures, se trouvait fort écourtée. Aussi, voyant M. de Bismarck disposé à causer, je l'amenai à me parler de 1866 et de tout ce qu'il avait fait à cette époque si glorieuse pour lui. Je le prenais ainsi par son côté sensible, et il céda à la tentation.

Il me dit d'abord qu'à Biarritz il n'avait rien obtenu, bien qu'il eût fait toutes les insinuations

nécessaires pour engager Napoléon III à conclure une alliance. Ce prince lui avait paru convaincu que l'Autriche l'emporterait, et décidé à se joindre à elle pour écraser la Prusse, ou à la Prusse en se faisant payer son concours. Il avait mal spéculé.

Après Sadowa, l'attitude de Napoléon III, la crainte d'une coalition des Français, des Autrichiens et des petits états allemands, l'avaient décidé à faire la paix de Nikolsbourg. Le Roi la repoussait avec indignation et l'appelait une lâcheté; il aurait voulu détruire l'Autriche. M. de Bismarck trouvait que c'était trop tôt.

« Nous n'aurions pu, dit-il textuellement, combler le vide de Prague à Constantinople. »

Il avait eu avec le Roi des scènes violentes.

« Je lui dois ma maladie, dit-il; un jour qu'il était venu me voir dans ma chambre, il m'exaspéra tellement, que je sortis de mon lit et allai m'enfermer dans mon cabinet de toilette, d'où je refusai de sortir avant qu'il ne fût parti. »

Il l'avait, en quelque sorte, mis hors de chez lui. Il me dit encore qu'il conservait dans les archives des Bismarck, une copie du traité de Nikolsbourg sur laquelle le Roi avait écrit de sa propre main :

« Je signe, vaincu par la violence que me fait mon premier ministre. »

La Prusse était perdue, dit-il, s'il n'avait pas arrêté la guerre, et il ajouta :

« La monarchie rend républicain. »

Il était persuadé qu'en 1866, une seule démonstration de la France eût tout changé. M. de Goltz, loin de l'avoir secondé, comme je le croyais, l'avait contrarié en voulant obstinément la paix. Pour faire le Roi empereur, il attendra que la Bavière en prenne l'initiative. Il est évident que M. de Bismarck spécule sur la Hongrie. Elle « comblera le vide de Prague à Constantinople ». Il voudrait en faire une sorte d'empire intermédiaire, après avoir pris pour lui toutes les races allemandes. Il rêve tout cela.

Six heures du soir. — J'attends. — M. Cochery ne revient pas. Quelle étrange chose! Ce Paris, du sein duquel une nouvelle s'élançait, autrefois, avec la rapidité de la lumière, est maintenant tellement fermé qu'une révolution peut y avoir plusieurs jours de date sans être connue!

Sept heures trois quarts. — M. Cochery arrive enfin. Il a pénétré dans Paris et a tout appris. Les membres du Gouvernement de la Défense nationale ont été, pendant plusieurs heures, prisonniers de la Commune, dont les partisans avaient surpris l'hôtel de ville. La garde nationale, ralliée par M. Picard, a chassé les émeutiers. M. Pyat et quelques autres sont, dit-on, arrêtés.

Je me rends chez M. le comte de Bismarck et lui annonce la victoire de l'ordre sur le désordre. Il me semble en être à peine satisfait. Regretterait-il d'avoir ainsi perdu un moyen facile de rompre la négociation?

« Hier, lui dis-je, vous m'aviez promis de faire un dernier effort auprès du Roi et des militaires pour obtenir un armistice avec ravitaillement réduit. Qu'ont-ils décidé?

— Ils n'accorderont le ravitaillement, même réduit, que si vous leur donnez un équivalent.

— Mais quel équivalent?

— Renoncez au ravitaillement, ou livrez-nous un fort de Paris.

— Dans les deux cas, c'est la reddition de Paris que vous demandez, m'écriai-je. Comment avez-vous pu ouvrir cette négociation avec la pensée que nous accepterions de telles conditions?

— Cependant vous deviez les prévoir.

— Nous avions prévu que l'avantage, pour vous, de pouvoir traiter immédiatement de la paix, avec un gouvernement régulier, valait bien l'avantage qui résulterait pour nous du ravitaillement de Paris.

— Nous étions, en effet, tout disposés à faire des sacrifices, dans l'espoir d'arriver à une paix prochaine; mais l'insurrection de Paris et la proclamation de Tours nous ont fait perdre cet espoir. »

Je résolus alors de quitter Versailles et d'annoncer au Gouvernement de Paris la rupture des négociations.

Avant de nous séparer, M. de Bismarck me dit que pour éviter, dans mon intérêt et dans le sien, de faire des publications qu'il faudrait rectifier ensuite, comme il lui était arrivé avec M. Jules Favre, nous pourrions convenir à l'avance de ce que nous publierions.

Je répondis que je ferais un exposé à mon point de vue français, qu'il ferait le sien à son point de vue prussien, que nous nous les communiquerions et, ainsi, éviterions des récits contradictoires.

Je rentrai chez moi, et je remis au lendemain la rédaction de l'exposé de cette négociation, entreprise avec quelque espérance et si inopinément rompue.

4 novembre. — Le lendemain, après avoir longuement réfléchi, plein de la pensée qu'il serait regrettable de rompre définitivement sans avoir tenté un dernier effort pour obtenir les élections, je fis demander à M. de Bismarck de me recevoir. Je lui dis que pour mettre à profit les bonnes dispositions qu'il m'avait témoignées plusieurs fois, au sujet de la liberté électorale dans les provinces occupées, je voudrais proposer au Gouvernement de Paris de faire ces élections avec armistice, sans ravitaille-

ment, puisque cette condition était absolument repoussée, ou même sans armistice; mais qu'il faudrait, pour cela, qu'en se rendant à Paris pour y annoncer le refus de ravitaillement, M. Cochery pût amener les membres du Gouvernement aux avant-postes où j'irais conférer avec eux.

M. de Bismarck accueillit cette proposition; il donna des ordres en conséquence, et M. Cochery partit pour remplir cette mission.

J'eus alors la pensée de risquer une démarche qui pouvait avoir des conséquences décisives. S'il était utile de former une Assemblée, au moyen des élections, il ne l'était pas moins d'avoir une idée de la paix que cette Assemblée aurait à faire. Je voulus donc pousser M. de Bismarck à découvrir le fond de sa pensée à cet égard.

« Eh bien, lui dis-je, si, sans vous retenir deux mois sous les murs de Paris, on vous offrait de traiter de suite, que nous demanderiez-vous?

— Beaucoup, et beaucoup plus encore, répondit-il, si vous attendez que la famine ait réduit Paris à se rendre comme Metz. Les deux cent mille hommes qui investissaient cette place nous arrivent; vous allez voir votre pays envahi jusqu'à la mer, et la France sera ruinée jusqu'à la Loire. Il vaut donc mieux traiter sans retard. Nous vous demanderions aujourd'hui l'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin); quant

à la Lorraine, bien peu de chose autour de Metz.

— Et Metz?

— Si vous traitez de suite, je vous promets de faire un effort auprès du Roi pour qu'on vous le rende. (J'éprouvai un grand soulagement que je me gardai bien de laisser voir.) Restent, continua-t-il, les contributions. Vous nous avez coûté beaucoup d'argent; nous exigerons donc deux budgets.

— Deux budgets? Qu'entendez-vous par là? Vous voulez dire deux budgets prussiens?

— Non, deux budgets français.

— Impossible, jamais! »

M. le comte de Bismarck, frappé de l'énergie de ma réponse, sentit peut-être qu'il avait dépassé la mesure. Je lui démontrai alors que nos budgets n'arrivaient à deux milliards que par les dépenses folles du dernier Gouvernement, que le vrai budget était de quinze cents millions seulement, ce qui porterait encore les deux budgets à trois milliards, et que jamais la France ne serait en état de payer cette somme.

Il parut fléchir, et je crus deviner que deux milliards, avec l'Alsace et une partie de la Lorraine, sans Metz, pourraient être les conditions d'une paix immédiatement signée. Alors je sentis redoubler en moi l'énergie du devoir et le désir de décider le Gouvernement de Paris à faire immédiatement les élec-

tions sans ravitaillement, avec armistice ou même sans armistice.

Je quittai M. de Bismarck en lui promettant de le revoir dans la soirée, et je passai mon après-midi à travailler pour terminer l'exposé de la négociation que je devais lui lire.

Le soir, à huit heures et demie (4 novembre), je lui remis ma note. Avant de la lire, il se mit à me parler de nouveau des intrigues de la cour de Cassel; il me fit le récit de la capitulation de Sedan, de l'attitude de Napoléon III, de son entrevue avec le Roi; il fut intarissable sur le Roi, le prince royal, M. de Moltke, la Cour, les courtisans, etc. (Je conterai cela ailleurs.)

A minuit il parlait encore, sans qu'il eût jeté les yeux sur mon travail. Enfin il le prit et le lut très attentivement.

Nous étions d'accord sur les faits, mais il me dit, avec un peu d'humeur, qu'il contestait que, de notre côté, nous fussions fondés à lui reprocher d'avoir ouvert les négociations avec la pensée de refuser le ravitaillement ou d'exiger la reddition d'un des forts de Paris.

Comme je ne voulais pas envenimer nos rapports, dans la crainte de rendre, dans l'avenir, la paix plus difficile, je proposai et il accepta de dire simplement que nous n'avions pu nous mettre d'ac-

cord sur le ravitaillement et que c'était le motif de cette nouvelle rupture.

Nous nous quittâmes, en nous donnant rendez-vous, pour le lendemain, à mon retour de Sèvres.

Samedi 5 novembre. — A huit heures précises du matin, j'étais en route pour le pont de Sèvres. Arrivés aux avant-postes prussiens, il fallut recommencer la série des formalités imposées aux parlementaires. Comme elles étaient longues, j'eus le temps de voir les maisons du bas Sèvres, ouvertes, abandonnées dans un désordre intérieur qui faisait songer à Pompéï saisi, en pleine vie, par un désastre subit.

La barque que j'attendais arriva enfin et me transporta aux avant-postes français. M. Cochery, qui était venu au-devant de moi, m'avait prévenu que je ne trouverais au rendez-vous que M. Jules Favre et le général Ducrot. Par crainte d'indisposer la population de Paris, ni M. Picard ni le général Trochu n'étaient venus. On avait vaincu les insurgés et le Gouvernement semblait n'avoir pas le courage de sa victoire.

J'étais peu disposé à m'expliquer devant le général Ducrot, qui n'était pas membre du Gouvernement et dont je ne connaissais pas assez le caractère. Cependant, refuser de parler en sa présence était chose grave, car c'était offenser un officier dont

les mérites militaires inspiraient confiance. Je me décidai donc à exposer la situation devant lui.

Je commençai par rendre compte de mes efforts pour obtenir un armistice avec ravitaillement, du refus de l'État-Major allemand d'accorder aucun ravitaillement, à moins que nous ne fissions l'abandon d'un fort et, sur ce refus, de la rupture des négociations. Je dis ensuite que, malgré cette rupture, les élections pourraient encore être faites de deux manières : soit avec armistice sans ravitaillement, soit sans armistice; car, dans les deux cas, M. de Bismarck avait promis d'accorder les plus grandes facilités.

Sur la première question : armistice sans ravitaillement, mes deux interlocuteurs s'écrièrent qu'il serait impossible de la faire accepter aux Parisiens dont il surexciterait les passions révolutionnaires.

« J'accorde que cela soit difficile, leur dis-je; mais, au fond, où serait la différence entre les élections faites avec armistice, sans ravitaillement, et celles qui seraient faites sans armistice? Dans le premier cas, il sera défendu de se battre pendant un mois, et on vivra sur les approvisionnements; dans le second cas, on consommera autant de vivres et on ne se battra pas davantage, à moins que vous ne preniez l'offensive, car les Prussiens paraissent décidés à attendre la reddition de Paris par la famine,

plutôt que de l'obtenir par la force. Le grand avantage de l'armistice serait d'arrêter dans leur marche les deux cent mille hommes qui viennent de Metz; Le Mans, le Havre, Amiens, toute la Normandie et toute la Picardie seraient préservées de l'invasion. C'est dans ces provinces que se sont repliées toutes nos ressources en bétail, en denrées de tout genre; la quantité en est immense; leur prise enrichirait l'ennemi et serait une véritable ruine pour nous. Rendre les élections faciles et sauver tant de richesses, sont des avantages à ne pas mépriser.

— Sans doute, dit le général Ducrot, mais nous perdrions l'avantage de pouvoir livrer bataille!

— Si vous pouviez livrer et gagner une bataille, je n'aurais rien à dire, et encore; il n'y aurait de victoire véritable que s'il y avait déblocus, c'est-à-dire si l'on pouvait ensuite marcher sur un point où seraient concentrés des approvisionnements que l'on amènerait librement à Paris. Or ce point ne pourrait être que la Normandie, et les deux cent mille hommes de Metz sont déjà en marche pour s'en emparer! »

M. Ducrot, pour toute réponse, assura de nouveau qu'il serait impossible de faire accepter par la population de Paris un armistice sans ravitaillement, et M. Jules Favre répéta cette affirmation.

« Bornez-vous alors à annoncer, dis-je, que l'ar-

mistice a été rejeté, le ravitaillement n'étant pas admis. »

Et je passai à la seconde question : faire les élections sans armistice.

« Je crois, continuai-je, que la paix, si elle était actuellement faite, coûterait l'Alsace, une partie de la Lorraine et deux milliards, ce qui est cruellement douloureux; mais si vous attendez que Paris se rende par épuisement de tous ses moyens de résistance, vous serez réduits à signer une paix plus douloureuse encore. Je remplis un devoir de conscience en vous faisant connaître la situation, c'est à vous de faire le vôtre. Vous avez le choix entre une résistance bien calculée, qu'on fait cesser au moment où elle devient plus dommageable qu'utile, et une résistance désespérée, poussée jusqu'à préférer la ruine totale à la reddition. Je vous nie absolument le droit d'opter pour cette dernière alternative. La France seule a le droit de faire ce choix, car son sort dépend du sort de Paris. Vous devez donc en appeler à la France.

— Nous sommes de votre avis, s'écrièrent mes deux interlocuteurs; il faut faire immédiatement les élections sans armistice. »

Je dis alors que, dans le cas où il n'y aurait pas d'armistice, j'étais autorisé par M. de Bismarck à faire connaître ce qui suit : Les généraux prussiens

auraient ordre de permettre les élections, de leur laisser la plus grande liberté sur tout le territoire occupé. Toutefois, en Alsace et en Lorraine, pour prévenir toute agitation électorale, le Gouvernement français pourrait choisir quelques notables, qui seraient laissés libres d'aller rejoindre la future Assemblée. Certaines facilités de communications seraient accordées, et un ou deux personnages pourraient sortir de Paris pour aller donner des ordres à Tours. L'Assemblée se réunirait où bon lui semblerait, mais de préférence hors de Paris.

M. Jules Favre se chargea de porter ces propositions à la connaissance du Gouvernement de Paris dont M. Cochery devait m'apporter la réponse, le lendemain, à Versailles.

Nous regagnâmes le pont de Sèvres, et à quatre heures j'étais à Versailles.

Le soir même, j'allai faire part à M. de Bismarck des incidents de la journée. Je lui dis que, probablement, le Gouvernement de Paris n'accepterait pas un armistice sans ravitaillement, et qu'il serait plutôt disposé à faire les élections sans armistice. Notre entretien fut court, et j'en emportai cette impression, que M. de Bismarck était préoccupé de l'effet que produirait chez les neutres cette seconde rupture des négociations sur l'armistice.

Dimanche 6 novembre. — J'attends M. Cochery.

Il arrive enfin vers midi, et m'apporte un pli dans lequel sont contenues deux dépêches : l'une, qui m'invite à rompre toute négociation et à quitter le Quartier général prussien; l'autre, qui est adressée à la Délégation de Tours.

Je me rends alors chez M. de Bismarck pour lui notifier la décision du Gouvernement, mettant fin à la négociation.

Après m'avoir exprimé des regrets plus ou moins sincères, il me répéta qu'il était toujours prêt à concéder la liberté des élections, sans armistice.

Nous nous quittâmes alors, et il m'annonça qu'il viendrait me faire ses adieux dans la soirée, ce qu'il fit, en effet, en m'exprimant le désir de me revoir bientôt pour pacifier nos deux pays.

Lundi 7 novembre. — Très préoccupé de ce que M. Jules Favre, dans sa dépêche, ne paraissait pas avoir posé au Gouvernement assemblé la question de faire les élections sans armistice, en usant des facilités promises par M. de Bismarck, et trouvant que c'était une faute de repousser cette proposition, je résolus de laisser M. Cochery à Versailles, avec mission d'aller à Paris poser formellement la question à l'hôtel de ville.

M. de Bismarck, à qui j'avais parlé de ce projet, se montrant disposé à en faciliter l'exécution, et tout étant convenu avec M. Cochery pour qu'il agît

en conséquence, je quittai Versailles le lundi 7 novembre, à six heures et demie du matin.

La route fut moins difficile que la première fois. Partout, les habitants accouraient dans les villages, demandant des nouvelles et exprimant un désir ardent de la paix. Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Orléans, où l'évêque nous accueillit avec sa bonté habituelle. Nous y vîmes beaucoup de monde.

Le lendemain 8 novembre, au moment de notre départ, le général de Tann vint m'exprimer ses regrets de la rupture des négociations. Il me dit qu'on allait avoir une bataille, qu'on avait canonné toute la journée, et que nous aurions de la peine à franchir les avant-postes. Arrivés aux avant-postes, nous trouvâmes M. de Villeneuve, de la Croix de Genève, qui nous avait précédés le matin et nous avait annoncés. Un détachement de chasseurs à pied était venu à notre rencontre, et nous passâmes des Bavarois aux Français. A cinq heures, nous étions à Tours.

Tous ceux qui étaient sages et sincèrement patriotes, plus occupés des intérêts de la France que de ceux d'un parti, vinrent me témoigner leurs regrets de la rupture des négociations, et aussi leur reconnaissance. La majorité du Gouvernement fut désolée de l'insuccès de l'armistice; M. Gambetta seul n'était peut-être pas fâché que l'homme qu'il

considérait comme le chef du parti modéré, n'eût pas réussi dans sa mission; mais il regrettait d'être privé, pour l'armée de la Loire, des vingt-cinq jours de l'armistice.

9 novembre. — Bataille de Coulmiers. C'est un succès d'un bon effet moral sur l'armée. J'aurais préféré qu'il eût été remporté ailleurs. Orléans est un point trop offensif, trop provoquant pour les Prussiens, et va, de leur part, attirer un immense effort. Il faudra le soutenir, sans doute; mais en le soutenant, on s'expose à être tourné et enveloppé.

Le 12 ou le 13 novembre, on apprend la dénonciation, par la Russie, du traité de 1856. M. de Bismarck entre dans les vues de cette puissance, autant qu'il faut pour conserver l'appui de Saint-Pétersbourg. Tous les diplomates, ici, sont désorientés. Je conseille au Gouvernement de ne rien écrire, car on avait déjà songé à une note, et de se borner à répondre verbalement en faisant comprendre qu'on a des ménagements à garder avec tout le monde; que, cependant, on sera avec qui se montrera le plus secourable pour la France.

Du 15 au 20 novembre. — L'opinion publique se prononçant chaque jour davantage pour les élections, le Gouvernement commence à y songer. M. Gambetta, seul, s'y oppose. On imagine d'envoyer à Paris M. Glais-Bizoin, pour y aller provo-

quer une résolution dans ce sens. On demande pour lui, à M. de Bismarck, un sauf-conduit que l'on espère obtenir.

M. Cochery est rentré à Tours, quatre ou cinq jours après mon départ de Versailles. M. de Bismarck, qui m'avait paru disposé à le laisser aller à Paris, l'avait renvoyé à M. de Moltke. C'était le 7, avant-veille de la bataille de Coulmiers. Il était naturel que M. de Moltke ne voulût pas lui permettre d'entrer dans Paris en un pareil moment, de crainte qu'il n'y portât quelque avis qui aurait permis de concerter une sortie des assiégés, avec le mouvement en avant de l'armée de la Loire. M. de Moltke a offert à M. Cochery, en ne le laissant pas pénétrer dans Paris, de le renvoyer par l'Est et la Suisse. M. Cochery a refusé. Consigné chez lui, pendant trois jours, il a été délivré sur un ordre du prince royal et renvoyé par Montereau.

Ainsi, M. Cochery n'est pas entré dans Paris, et la question de faire les élections, sans armistice, n'a pu être posée de nouveau au Gouvernement de la Défense nationale.

PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX

1871

PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX

Parti de Bordeaux, dans la soirée du 19 février, pour aller traiter de la paix avec M. de Bismarck, j'ai fait, mardi 21 février 1871, ma première visite à Versailles. M. Barthélemy-Saint-Hilaire avait eu la bonne pensée de m'accompagner.

Je suis arrivé à une heure et quart chez M. de Bismarck. Sur sa cheminée, deux bouteilles portant des bougies font office de candélabres. M. de Bismarck, venant à ma rencontre, me dit :

« Ce n'est pas à vous que devait incomber une pareille tâche! Je ne sais si la France vous a fait du bien; mais je sais qu'elle s'en est fait beaucoup à elle-même, en vous confiant ses destinées. »

Avant d'aborder le sujet que nous avions à traiter, j'ai voulu répondre à ses plaintes relatives aux mines, non encore déchargées, existant autour de Paris. J'ai dit que le génie militaire, le génie civil, la marine avaient fait des mines et placé des torpilles un peu partout; que l'on avait les plus

grandes peines à les retrouver, et que j'avais donné des ordres pour que toutes fussent recherchées et déchargées, dans l'intérêt de la sûreté publique et pour déférer au principe de l'armistice.

Aussitôt après, nous avons passé à la question de l'armistice et de sa prolongation.

M. de Bismarck á commencé par refuser nettement toute prolongation. Il a dit que nos préparatifs de guerre continuaient, témoin la classe de 1871 qui arrivait, en ce moment, dans les divers corps. Et comme j'avais demandé la faculté de faire partir les mobiles réunis à Paris, il a ajouté que ces mobiles iraient renforcer nos armées, ce qui aggraverait, pour eux Prussiens, le danger, en cas de reprise des hostilités; que l'armée allemande était prête à continuer ses opérations pour en finir de suite.

Ce que nos ennemis font partout concorde avec cette déclaration. Partout, en effet, ils écrasent le pays de contributions qu'ils exigent sans délai. Avec deux corps d'armée de cent ou cent cinquante mille hommes chacun, dont l'un marchera sur Bordeaux, l'autre sur Lyon, ils voudraient terminer la guerre et obtenir leurs conditions le plus tôt possible.

Je me suis récrié sur ce que, d'aujourd'hui mardi à jeudi, terme de l'armistice, il n'y avait que quarante-huit heures et qu'on ne faisait pas un traité de paix en quarante-huit heures.

M. de Bismarck m'a répliqué que faire le traité de paix était impossible, à moins de cinq à six semaines de consultations sans fin, rien que sur le détail du nouveau tracé des frontières; mais qu'on pouvait poser, dans un traité préliminaire, les bases de la paix, ce qui ne demandait pas plus de quarante-huit heures; car sur les deux questions essentielles, la question territoriale et celle de l'indemnité de guerre, les opinions devaient être faites dans les deux pays.

J'ai répondu que des préliminaires, si abrégés qu'ils fussent, exigeaient du temps; que je déclarais impossible de les conclure en quarante-huit heures, et que je ne me prêterais pas à une telle violence. Que je la comprendrais si l'on pouvait suspecter notre bonne foi et nous supposer une arrière-pensée de guerre; mais que l'on ne pouvait pas douter de mon désir de faire la paix, si on ne la rendait pas inacceptable; que les travaux de la convocation de la nouvelle Assemblée, de sa réunion, de sa constitution, avaient eu lieu avec une promptitude sans précédents; qu'on avait tout brusqué; que, moi-même, j'avais tout fait pour qu'il n'y eût pas une minute de perdue; qu'un cabinet à former, surtout dans une situation aussi grave que la nôtre, avec tant de partis divers, était une œuvre difficile; que je l'avais accomplie en deux jours; que j'avais pré-

senté le nouveau cabinet à l'Assemblée et qu'une heure après, j'étais parti, marchant la nuit pour arriver plus tôt à Paris; et qu'à peine arrivé, j'avais écrit à Versailles pour demander un rendez-vous auquel j'étais exact, bien que j'eusse la charge de toutes les affaires intérieures (lourde charge dans l'état où se trouvait notre pays); et qu'aurais-je trente ans au lieu de soixante-douze, je ne pourrais faire plus; qu'en présence d'une conduite aussi évidemment loyale et, j'osais dire, dévouée, nous enfermer dans un cercle d'heures aussi étroit était une oppression intolérable à laquelle je ne me soumettrais pas, quoi qu'il pût en arriver.

J'avais parlé avec tant d'animation que M. de Bismarck, ému, embarrassé plutôt que vaincu, me dit :

« Je ne suis pas le maître. On me reproche d'être trop faible; on recommence la campagne dirigée contre moi à Prague et qui me fit tant de mal; on dit que je ne sais pas vous réduire. Bref, j'ai un ordre formel du Roi de ne pas prolonger l'armistice et d'arrêter les préliminaires d'ici à jeudi. »

J'ai répondu alors à M. de Bismarck qu'il était surprenant que lui, l'auteur de la grandeur de la Prusse, ne fût pas le maître.

« C'est pourtant ainsi, m'a-t-il répliqué. Il faudra donc que je vous quitte pour aller prendre les ordres du Roi. »

Bien que je mette de l'ordre, autant que je le puis, dans mes discussions, nous avons été amenés à parler, dans ce moment, de l'entrée des Prussiens à Paris.

« Comment, lui ai-je demandé, pour une satisfaction d'amour-propre, vous vous exposeriez à une catastrophe? Je dis catastrophe, car si Paris était saccagé, nous en souffririons, sans doute, mais vous seriez déshonorés, et après une pareille tragédie, la paix serait impossible.

— Mais vous ne voulez jamais vous placer qu'à votre point de vue, a repris M. de Bismarck. Si vous avez à compter avec la dignité du peuple de Paris, j'ai, moi aussi, à compter avec la gloire de l'armée prussienne et à prendre garde qu'on ne puisse dire, comme vos journaux le font tous les jours, que cette armée, venue aux portes de Paris, n'a pas osé y entrer. »

Puis, faisant allusion aux lettres qu'avait publiées le général Trochu, il a ajouté que le Roi était très offensé de ce que lui, roi militaire, eût été mis au défi de braver le danger d'un coup de pistolet.

J'ai cherché à désintéresser l'amour-propre du Roi en disant qu'il n'y avait aucun danger pour sa personne, et qu'on mettrait, au contraire, une sorte de point d'honneur à ne point se venger par l'assassinat; mais que des exaltés pourraient bien se

jeter sur les soldats prussiens, et qu'alors ce serait un chaos dans lequel ils perdraient beaucoup de monde, et où Paris pourrait périr.

« Nous saurions bien les repousser sans saccager Paris, m'a dit M. de Bismarck. »

Cependant, sentant le côté faible de sa prétention, il m'a suggéré, comme un expédient propre à tout concilier, de leur laisser occuper, à titre de garantie de l'exécution du traité de paix, un quartier éloigné dans Paris : les Champs-Élysées, par exemple.

Je lui ai fait remarquer que cette occupation, par sa durée, pourrait être encore plus dangereuse qu'une courte apparition, dans Paris, de l'armée prussienne.

M. de Bismarck n'insista pas, et comme je sentais d'où venait la difficulté, je lui dis que, s'il le voulait, j'en parlerais au Roi (car, je désirais le voir pour lui présenter mes hommages), et que j'essaierais de m'adresser à son cœur et de lui faire comprendre combien son honneur était peu intéressé à son entrée dans Paris.

M. de Bismarck, un peu soucieux, me dit :

« Sans doute, il faut le voir, mais ne le poussez pas trop. Les rois, voyez-vous, ne sont pas habitués à une vie aussi laborieuse que la nôtre. A son âge, il a besoin qu'on ménage ses forces. D'ail-

leurs, il n'aime pas à parler d'affaires hors de la présence de ses ministres.

Je tremblais d'aborder la question des conditions de la paix; cependant il le fallait.

« Arrivons, maintenant, au grand sujet, dis-je au comte.

— Je m'en suis déjà expliqué avec vous, me répondit-il. (A ces mots j'espérai qu'il ne me demanderait pas beaucoup plus qu'en novembre.) Je ne veux pas maquignonner avec vous, car ce serait peu digne. Je pourrais vous parler de l'Europe, comme on le fait de votre côté, et vous demander, en son nom, de rendre la Savoie et Nice à qui elles appartiennent. Je n'en ferai rien et ne vous parlerai que de l'Allemagne et de la France. Je vous ai demandé déjà l'Alsace et certaines parties de la Lorraine. Je vous rendrai Nancy, quoique le ministre de la Guerre veuille le garder; mais nous conserverons Metz pour notre sûreté. Tout le reste de la Lorraine française vous demeurera. »

M. de Bismarck me regardait pour deviner ma pensée. Dominant mon émotion, je lui répondis froidement :

« Vous ne m'aviez parlé que de la partie allemande de la Lorraine.

— Sans doute, mais il nous faut Metz; il nous le faut pour notre sûreté.

— Continuez, repris-je, attendant pour répondre, de connaître toute l'étendue de ses exigences. »

Le comte de Bismarck, alors, aborda la question d'argent.

« Quand je vous ai vu en novembre, me dit-il, je vous ai parlé d'une somme. Ce ne peut plus être la même, car nous avons, depuis lors, extrêmement souffert et dépensé. Je vous avais demandé quatre milliards : il nous en faut six aujourd'hui.

— Six milliards! me récriai-je. Mais personne au monde ne pourrait les trouver. Ce sont des militaires qui vous ont suggéré ces chiffres; ce ne sont pas des financiers. »

Le ton froid, décidé, méprisant même de ma réponse décontenança M. de Bismarck.

« Je vous ai écouté sans mot dire, continuai-je; mais ne croyez pas que j'admette vos demandes : l'Alsace, Metz, ville française, et six milliards, tout cela est impossible! Nous discuterons et pour discuter il nous faut du temps; prorogeons d'abord l'armistice. »

Si j'avais prononcé un mot signifiant le refus absolu de toute cession territoriale, c'était la rupture immédiate, la guerre, désastres sur désastres. Je me bornai donc à ne pas accepter les prétentions énoncées, sans, toutefois, donner à penser que je les repoussais.

« Je ne maquignonnerai pas plus que vous, lui dis-je en terminant, mais je vous ferai connaître mes conditions... Et puis, si vous me demandez l'impossible, je me retirerai et vous gouvernerez la France. »

C'est sous l'impression de ces paroles que M. de Bismarck me quitta pour aller demander au Roi la prorogation de l'armistice. Elle fut accordée jusqu'au dimanche, minuit, et M. de Bismarck m'informa que le Roi me recevrait le lendemain.

Mercredi 22 février. — Je suis allé, mercredi 22, faire une nouvelle visite à Versailles.

Arrivé à une heure précise, je me suis rendu, à la Préfecture, chez le Roi qui m'a reçu immédiatement. Je ne l'avais pas vu depuis plus de vingt ans. Notre entretien a été assez long. Il a roulé, spécialement, sur l'entrée de son armée dans Paris.

J'ai donné au Roi toutes les raisons contre ce projet. Il les a écoutées avec attention. J'ai eu soin d'écarter l'idée d'un attentat contre sa personne; mais j'ai insisté sur la possibilité d'une collision qui amènerait le sac de Paris, ce dont l'honneur prussien aurait fort à souffrir.

Il m'a répondu de la discipline de son armée, mais ne m'a rien promis, disant que cette armée, si dévouée à son Roi et à l'Allemagne, avait besoin d'être ménagée, et que lui interdire l'entrée d'une

capitale qu'elle était glorieuse d'avoir réduite à se rendre, était bien dur.

De chez le Roi, je suis allé chez le prince royal. Il m'a pressenti sur les conditions de la paix que nous serions résignés à subir, avec des ménagements et une bienveillance, au moins apparente, qui m'ont donné quelque espoir.

Je l'ai entretenu de l'entrée dans Paris.

Il m'a tenu un langage peu différent de celui du Roi, et je l'ai quitté pour me rendre chez le comte de Bismarck.

La journée a été orageuse. Nous sommes sortis des généralités; et de la nécessité de préciser les faits sont nées des discussions ardentes.

Comprenant qu'il serait inutile de revendiquer ce qui était déjà perdu, j'ai réservé mes efforts pour sauver ce qui, peut-être, pouvait l'être encore, et j'ai affirmé que nous ne renoncerions à aucune partie de la Lorraine. Metz surtout, disputé à Charles-Quint par François de Guise, a été l'objet d'une longue discussion de ma part. J'ai rappelé à M. de Bismarck qu'en novembre il m'avait promis de nous le faire rendre.

« Ce qui était possible en novembre, m'a-t-il répondu, ne l'est plus aujourd'hui, après trois mois d'effusion de sang. »

Et il a ajouté que si notre résolution était de ne

pas consentir à l'abandon de Metz, il n'y avait pas à poursuivre cette négociation, et qu'il fallait rompre sur-le-champ.

« Nous verrons, lui ai-je répondu, si nous devons rompre; mais passons aux autres questions. »

M. de Bismarck a commencé alors, avec quelque embarras, à me rappeler le chiffre de six milliards, énoncé la veille, et me l'a présenté comme très modéré, puisque, a-t-il dit, les frais seuls de la guerre montaient à quatre milliards.

Je lui ai montré que c'était impossible; qu'en France où les dépenses étaient toujours beaucoup plus fortes qu'en Prusse, les frais de la guerre, proprement dits, ne s'élevaient qu'à deux milliards environ, ce que nous trouvions énorme, et que si nous étions menacés, cette année, d'une insuffisance de trois milliards, c'était parce qu'il fallait ajouter aux deux milliards de frais de guerre, au moins un milliard pour ponts, tunnels détruits, routes à réparer, indemnités indispensables, transports par les chemins de fer et, enfin, au moins un tiers de perdu sur les impôts de l'année; que, dans aucun cas, on n'arrivait à quatre milliards; qu'avec six milliards, il y aurait au moins trois milliards de bénéfice net pour la Prusse, ce qui convertirait l'indemnité de guerre en une spéculation financière.

M. de Bismarck a répliqué que la guerre avait

coûté en Prusse plus qu'en France, parce qu'il avait fallu faire venir tout d'Allemagne.

J'ai répondu que, nous aussi, nous avions eu d'énormes transports à opérer et que, d'ailleurs, les Prussiens s'étaient emparés de toutes les ressources de notre sol, et que ce qu'ils avaient prélevé sur place était un ample dédommagement de leurs frais de transport.

Le comte paraissait tenir singulièrement à l'argent. Il a prétendu, avec humeur, que les chiffres qui avaient servi au calcul de l'indemnité lui venaient de Prusse; qu'il n'était, en cette occasion, qu'un porte-parole, etc.; et qu'il ne pouvait rien décider avant d'avoir télégraphié à Berlin.

Il fut alors convenu qu'il télégraphierait et que, lorsqu'il recevrait la réponse de Berlin, il m'enverrait à Paris des hommes spéciaux pour traiter cette question avec moi.

Notre entretien se termina sur cet incident.

Journée du jeudi 23 février. — Nous avons reçu MM. Henckel et Bleischröder, représentants financiers de M. de Bismarck, qui nous ont répété ce que nous avait dit ce dernier. La discussion n'a porté que sur les moyens de se procurer les six milliards demandés par la Prusse.

Nous leur avons prouvé que cette opération financière était impossible; que jamais on ne pour-

rait tirer des capitalistes de l'Europe une somme aussi considérable.

M. Bleischröder, de meilleure foi que M. Henckel, l'a compris et en est à peu près convenu.

Soir du même jour. Première réunion de la Commission[1]. — Les quinze membres étant présents, je leur ai fait un exposé complet de la négociation. J'étais ému. La Commission l'a été comme moi. Nous conservions, il est vrai, la plus grande partie de la Lorraine; mais Metz était perdu!

Je les ai laissés dans l'inquiétude où j'étais moi-même à l'égard de la frontière de l'Est, et surtout à l'égard de Belfort, le point le plus important de cette frontière.

Quant à la question financière, j'ai dit qu'on nous avait demandé six milliards et que je n'accorderais pas cette somme. On est convenu qu'elle était excessive; mais tout le monde, à l'unanimité, a pensé et dit qu'en se défendant, il fallait néanmoins signer la paix, car rien ne serait plus désastreux que de recommencer la guerre; et la Commission nous a témoigné la plus grande confiance.

1. Cette Commission se composait de : MM. Benoit-d'Azy, Teisserenc de Bort, de Mérode, Desselligny, Victor Lefranc, Laurenceau, baron Lespérut, Saint-Marc-Girardin, Barthélemy-Saint-Hilaire, le général d'Aurelle de Paladines, l'amiral La Roncière le Noury, Pouyer-Quertier, Vitet, Batbie, l'amiral Saisset.

Journée du vendredi 24 février. — Voici, certainement, la journée la plus animée, la plus dramatique de cette douloureuse négociation.

M. Kern, ministre de la Confédération helvétique, personnage excellent, très bien intentionné pour la France, est venu nous parler de nos communications avec la Suisse et de la nécessité de nous les conserver. Il en exagérait l'intérêt pour nous : car le grand intérêt, de ce côté, c'est la frontière militaire et Belfort surtout. Je lui ai conseillé d'aller, sans retard, chez M. de Bismarck et de lui parler de ce qui le préoccupait. Il y est allé en effet, et, aussitôt rentré à Paris, il est venu nous raconter qu'il avait été fort mal accueilli et même brusqué.

« Que venez-vous faire ici, lui avait dit M. de Bismarck? De quoi vous mêlez-vous? C'est là une question qui doit se vider entre la France et nous; et vous, neutres, vous n'avez pas à vous en mêler. Nous avons donné des conditions; elles sont irrévocablement fixées, et nous ne les changerons pas. Si elles ne sont pas acceptées, la guerre recommencera. »

M. Kern était épouvanté, et il nous a dit qu'il n'y avait aucune espérance et qu'il fallait se hâter de tirer la France du précipice où elle était tombée.

Ce rapport n'était guère encourageant, et nous

sommes partis, M. Jules Favre et moi, fort inquiets. Nous étions résolus à présenter une sorte d'ultimatum, à nous y tenir et à terminer, le délai d'armistice expirant dimanche à minuit.

Nous avons trouvé M. de Bismarck très souffrant, mais assez calme en apparence.

Revenant à la question territoriale, nous avons avant tout parlé de Metz, Metz la ville française par excellence.

M. de Bismarck nous a dit qu'il regardait comme très impolitique de pousser la France au désespoir, et qu'il s'était opposé au projet de M. de Roon, de s'emparer des deux tiers de la Lorraine; que nous n'en perdrions qu'une très faible partie; mais qu'il n'y avait pas moyen de nous abandonner Metz.

« En Allemagne on m'accuse, a-t-il ajouté, de perdre les batailles que M. de Moltke a gagnées. Ne me demandez pas l'imposible. »

Il était évident que le parti était irrévocablement pris à cet égard, et qu'il fallait réserver nos forces pour sauver la frontière de l'Est.

Nous avons passé, ensuite, à la question financière. Je craignais que M. de Bismarck ne s'établît sur son chiffre de six milliards, sans vouloir s'en départir. Il nous a dit, avec assez de calme, qu'il avait télégraphié à Berlin, que l'on avait insisté de nouveau sur l'élévation des dépenses faites, sur

les veuves et les orphelins dont on veut nous faire payer les pensions, sur la nourriture des prisonniers, sur la nécessité de faire la part des États du Sud; mais, enfin, qu'on s'arrêtait au chiffre de cinq milliards, sur lequel on ne pouvait plus revenir.

J'ai vu qu'à ce point, on romprait probablement. M. de Bismarck, en effet, a été inflexible. Je me proposais de faire entrer, ensuite, dans ce chiffre toutes les réquisitions d'argent faites, jusqu'à ce jour, par les Allemands. C'est alors que j'ai commencé, au sujet de Belfort, une lutte dont je me souviendrai toute ma vie.

Belfort, c'est la frontière de l'Est; en effet, si les troupes prussiennes peuvent venir par Verdun et Metz, les troupes de l'Allemagne du Sud viendront toujours par Belfort, surtout si la neutralité de la Suisse est violée. J'ai donc parlé de Belfort.

M. de Bismarck m'a dit, tout de suite, que cette place était en Alsace et qu'il était décidé que l'Alsace entière devait passer à l'Allemagne. Pendant deux heures, tantôt menaçant, tantôt priant, j'ai déclaré que jamais je ne céderais Belfort.

« Non, me suis-je écrié, jamais je ne céderai à la fois Belfort et Metz. Vous voulez ruiner la France, dans ses finances, la ruiner dans ses frontières! Eh bien, qu'on la prenne, qu'on l'administre, qu'on y perçoive les impôts! Nous nous retirerons, et vous

aurez à la gouverner, en présence de l'Europe, si elle le permet. »

J'étais désespéré. M. de Bismarck, me prenant les mains, me disait :

« Croyez-moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu; mais quant à vous laisser une partie de l'Alsace, c'est impossible.

— Je signe à l'instant même, ai-je repris, si vous me concédez Belfort. Sinon rien, rien que les dernières extrémités, quelles qu'elles soient. »

Vaincu, épuisé, M. de Bismarck me dit alors :

« Vous le voulez, je vais faire une tentative auprès du Roi; mais je ne crois pas qu'elle réussisse. »

Il écrivit aussitôt deux lettres, qu'il fit porter, l'une chez le Roi, l'autre chez M. de Moltke,

« Je demande Moltke, dit-il, car il faut le mettre avec nous; sans lui, nous n'obtiendrons rien. »

Une demi-heure s'écoule. Tous les bruits de pas, dans l'antichambre, nous faisaient battre le cœur. Enfin la porte s'ouvre. On annonce que le Roi est à la promenade et que M. de Moltke, aussi, est absent de chez lui. Le Roi ne rentrera qu'à quatre heures; M. de Moltke, on ne sait quand. Nous nous décidons à attendre, car partir sans avoir résolu la question, ce serait la perdre.

M. de Bismarck nous quitte pour aller dîner, et nous passons une heure, M. Jules Favre et moi,

dans une anxiété inexprimable. M. de Bismarck reparaît. Le Roi est rentré, mais ne veut rien décider sans avoir vu M. de Moltke. M. de Moltke arrive. M. de Bismarck nous quitte pour aller l'entretenir. Nous attendons. L'entretien nous paraît long. M. de Bismarck rentre, le visage satisfait :

« Moltke est des nôtres, nous dit-il, il va convertir le Roi. »

Nouvelle attente de trois quarts d'heure. On rappelle M. de Bismarck, qui va s'informer de ce que rapporte M. de Moltke. Après un entretien assez long avec lui, il revient enfin et, la main sur la clé de la porte, il nous dit :

« J'ai une alternative à vous proposer. Que préférez-vous; Belfort ou la renonciation à notre entrée dans Paris? »

Je n'hésite pas, et jetant un regard sur M. Jules Favre qui devine mon sentiment et le partage :

« Belfort, Belfort, m'écriai-je! »

L'entrée des Allemands dans Paris devait être une souffrance pour notre orgueil, un danger pour nous, gouvernants; mais la patrie avant tout.

M. de Bismarck va rejoindre M. de Moltke et nous apporte enfin la concession définitive de Belfort, à la condition que nous abandonnerons quatre petits villages, sur la limite de la Lorraine, où se trouvent enterrés huit à dix mille Prussiens. Nous respec-

tons ce témoignage religieux du monarque pour ses soldats.

Nous étions partis de Paris à onze heures du matin, et nous quittons Versailles à neuf et demie du soir, ayant conservé Belfort à la France.

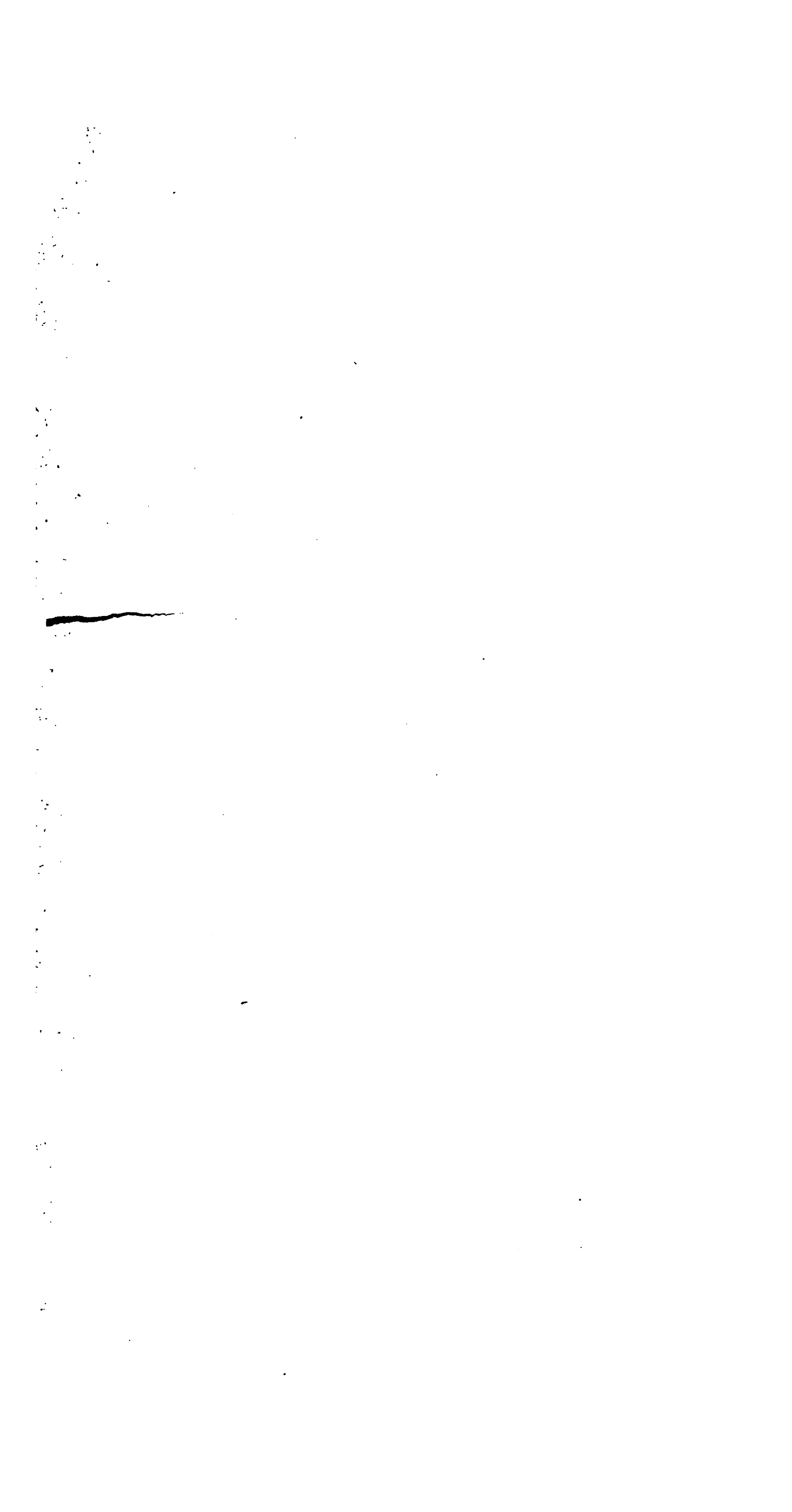
De dix heures à minuit, nous avons une séance avec la Commission. Nous lui racontons tout, et elle nous remercie de nos efforts.

Journée du samedi 25 février. — Journée la plus cruelle de ma vie! Il s'agissait de signer les préliminaires de la paix.

Ces préliminaires avaient été mal rédigés par les Allemands; mais l'eussent-ils été d'une manière plus claire, ils auraient encore soulevé des difficultés d'interprétation; car c'est au moment où, pour exécuter une clause, on est obligé d'en préciser le sens, que se produisent des désaccords imprévus et inévitables. M. de Bismarck était pressé, parce que le Roi était, lui-même, pressé de partir; il voulait tout brusquer, peu soucieux d'une rédaction qu'il était assuré de faire tourner à son profit, souffrant, d'ailleurs, et dominé par son tempérament de sauvage.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

1871-1873



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Le 17 février 1871, à Bordeaux, l'Assemblée nationale m'avait, par une décision à peu près unanime, investi du pouvoir exécutif de la République française. Le 24 mai 1873, à Versailles, cette même Assemblée ayant donné la majorité à un ordre du jour que je ne pouvais accepter, je me suis démis du pouvoir que j'avais reçu d'elle.

Je vais faire le récit des principaux actes auxquels j'ai pris part, dans le gouvernement de la France, entre ces deux dates.

Au moment où j'acceptai la charge du pouvoir, à Bordeaux, j'étais loin de croire qu'on dût renoncer à tout espoir de rétablir, un jour, la Monarchie en France; mais une pareille entreprise me paraissait vouée à un échec certain si on la tentait dans la situation où nous nous trouvions. Les trois souverains qui s'étaient succédé : Charles X, Louis-Philippe, Napoléon III, ce dernier surtout, n'ayant pas voulu accepter le régime rigoureusement constitutionnel

de l'Angleterre, avaient éloigné d'eux les esprits indépendants et ébranlé le pouvoir royal.

Depuis longtemps j'avais dit : « Si la royauté refuse de passer la Manche avec nous, elle exposera la France à passer l'Atlantique. » Aussi, tout en regrettant que nos princes n'eussent pas pleinement pratiqué, comme il l'est en Angleterre, le régime constitutionnel adopté par la France, je n'étais pas surpris que la suite des événements eût rendu inévitable un nouvel essai de la République.

Cette conséquence, que j'avais prévue, des erreurs des gouvernements précédents était, quand nous nous réunîmes à Bordeaux, un fait invincible; car, en supposant que les divers partis monarchistes eussent pu s'entendre sur le choix de l'un des trois prétendants à la couronne, les plus grandes villes du Midi soulevées, et Paris tombé aux mains de deux cent mille exaltés, n'auraient jamais ouvert leurs portes à un roi élu à Bordeaux.

Dans cette ville même, où nous n'avions alors que deux régiments, incomplets et peu sûrs, à opposer à vingt mille gardes nationaux républicains fanatisés, l'Assemblée était si loin de pouvoir tenter une restauration monarchique, qu'elle n'aurait pas même pu retirer le pouvoir des mains de M. Gambetta sans l'intervention énergique de M. Jules Simon et des autres délégués du Gouvernement de la

Défense nationale, envoyés tout exprès de Paris pour faire procéder régulièrement aux élections.

L'Assemblée, d'ailleurs, reconnaissait si bien la nécessité d'admettre la République de fait, qu'elle me confia le pouvoir, avec le titre de Chef du pouvoir exécutif de la République française, titre qui ne souleva aucune protestation de la part des royalistes. Ils ne protestèrent pas davantage contre mes paroles, lorsque, dans la séance du 19 février 1871, je déclarai expressément à la tribune, que j'acceptais le pouvoir pour l'exercer au nom de la République jusqu'au jour où, l'œuvre de la réparation nationale étant accomplie, la France serait appelée à se prononcer sur ses destinées futures.

Les partis monarchistes n'attendaient alors de moi que le rétablissement de la paix et de l'ordre. La France et l'Europe y comptaient également. Aussi, moins d'une heure après le vote qui me portait au pouvoir, les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche et d'Italie vinrent-ils m'informer officiellement de la reconnaissance du nouveau Gouvernement[1] par leurs Cabinets, qui s'étaient concertés pour me donner ce témoignage de leur confiance. Leur exemple fut suivi, à peu de jours d'intervalle, par la Russie, la Suisse, le Portugal, la Belgique et la Turquie.

1. Voir aux annexes, pièce n° 6.

Le 18 février 1871, je présentai à l'Assemblée le Ministère que je venais de constituer et qui se composait ainsi : MM. Jules Favre, aux Affaires étrangères; Picard, à l'Intérieur; Dufaure, à la Justice; le général Le Flô, à la Guerre; le vice-amiral Pothuau, à la Marine; Lambrecht, au Commerce; de Larcy, aux Travaux publics; Jules Simon, à l'Instruction publique. Le Ministère des Finances était destiné à M. Pouyer-Quertier, absent de Bordeaux, dont l'acceptation ne fut connue que quelques jours plus tard.

L'armistice, conclu le 28 janvier 1871 entre le Roi de Prusse et le Gouvernement de la Défense nationale, à l'effet de permettre à la France d'élire une Assemblée qui se prononcerait sur la question de la paix ou de la guerre, expirait le 21 février.

Le 19, après avoir accepté de l'Assemblée la mission d'aller discuter et négocier les préliminaires de la paix avec le chancelier de l'Empire allemand, je partis de Bordeaux pour Paris, d'où je me rendis à Versailles le 20 février.

J'ai conservé dans des notes[1] prises après chacune de mes conférences avec M. de Bismarck, le souvenir de cette négociation dans laquelle je ne pus arracher que Belfort aux exigences du vainqueur.

1. Voir « Préliminaires de la paix », pages 109 et suivantes.

Le 26 février 1871, l'intérêt de la patrie m'obligea à signer les préliminaires de la paix.

Je profitai de ce voyage pour m'entendre avec la Banque de France et pour obtenir d'elle de nouvelles avances; car il n'entrait plus rien dans le Trésor public, les Prussiens percevant l'impôt du Nord jusqu'à la Loire, tandis que les administrations locales, au Midi, disposaient à peu près arbitrairement des ressources centralisées par les receveurs généraux.

Ensuite je rentrai à Bordeaux, où l'Assemblée comprit la nécessité d'approuver les préliminaires de paix que je venais de signer, sans se livrer à des discussions et à des discours imprudents.

J'avais laissé Paris dans un état alarmant. M. Jules Favre, aussitôt après mon départ, m'écrivait que si je n'y ramenais pas le Gouvernement, il allait se démettre et tous ses collègues avec lui; car le parti révolutionnaire parisien se montrait de plus en plus difficile à contenir, prétendant qu'on restait à Bordeaux pour y proclamer la monarchie. Il devenait donc, chaque jour, plus difficile d'exercer de si loin le pouvoir, et une prompte décision à ce sujet s'imposait.

Ce fut à cette occasion que commencèrent à se manifester des dissentiments entre les divers partis de l'Assemblée. La droite, préoccupée de l'état in-

quiétant de Paris, n'aurait pas voulu quitter Bordeaux où d'ailleurs elle espérait être beaucoup plus libre de suivre ses vrais penchants. Tout au plus consentait-elle à s'avancer jusqu'à Orléans. La gauche, par des motifs contraires, aurait voulu qu'on se rendît à Paris.

Par esprit de transaction, je songeai un moment à proposer Fontainebleau pour siège provisoire de l'Assemblée; mais, bientôt, des raisons d'ordre militaire changèrent mes résolutions, et ce fut heureux. Je compris que, si Paris se soulevait, comme on pouvait le craindre, les troupes détachées pour garder l'Assemblée manqueraient à l'armée qui marcherait contre l'insurrection. Cette considération me fit préférer à Fontainebleau, Versailles, qui n'était qu'à quatre lieues de la capitale et la dominait complètement par le Mont-Valérien.

De Versailles, il était facile d'aller au secours de l'armée; si celle-ci avait à se replier, elle trouverait un point d'appui peu éloigné et solide. Je proposai donc Versailles, sans donner, bien entendu, les motifs de ma préférence pour cette ville. Il me fallut intervenir fortement entre la droite et la gauche, pour leur faire adopter cette solution.

A la droite, je fis comprendre la nécessité absolue de gouverner Paris d'aussi près que possible, et à la gauche, je dis très nettement que la loyauté

ne me permettait pas de promettre à l'Assemblée une sûreté complète dans Paris. Je finis par convaincre les uns et les autres, et j'obtins que l'Assemblée et le Gouvernement se transporteraient à Versailles le 20 mars suivant.

J'ai déjà raconté, dans ma déposition sur l'insurrection du 18 mars, devant la commission d'enquête parlementaire, les événements principaux de cette époque. Je compléterai, aujourd'hui, ce récit par quelques détails qui feront ressortir les difficultés de tout genre que j'ai eu à surmonter pour rétablir l'ordre dans la capitale.

La première à résoudre et la plus grande de ces difficultés fut de désarmer la population, qui détenait quatre cent cinquante mille fusils (c'est le chiffre que le désarmement a produit), et qui s'était emparée d'une immense artillerie, tant de siège que de campagne. Pour exécuter cette opération périlleuse, nous ne disposions guère que de dix-huit mille hommes découragés, en partie démoralisés par les ferments révolutionnaires au milieu desquels ils avaient vécu pendant le siège. Le général Vinoy, chef plein de sang-froid et d'intelligence, les commandait.

Nous convînmes avec lui, après en avoir délibéré en conseil, qu'il tenterait le 18 mars, au matin, de s'emparer de l'artillerie de campagne rassemblée

par les Parisiens sur les hauteurs de Belleville et de Montmartre.

A la date fixée, dès cinq heures du matin, le général Vinoy avait occupé ces positions et, sans coup férir, s'était rendu maître de l'artillerie. Mais, en cette occasion, il manqua de l'ardente vigilance qui fait réussir les affaires de guerre. Les canons pris, il aurait dû les faire atteler sur-le-champ et les emmener, en formant ses troupes en arrière des attelages afin d'assurer le succès de l'opération.

Accouru de Versailles pendant la nuit, j'arrivai à l'État-Major, au Louvre, où je trouvai le général. Il était, me dit-il, sans inquiétude. Je ne partageai pas sa sécurité. Tant que nos canons n'étaient pas enlevés et qu'on restait inactif autour d'eux, il y avait à craindre d'être enveloppé par une foule hostile. Bientôt, en effet, des aides de camp vinrent nous prévenir que des rassemblements inquiétants se formaient autour des canons, et qu'il serait bien difficile d'avancer dans Paris avec mille ou douze cents chevaux traînant de l'artillerie, à travers une masse populaire compacte et irritée.

Je pressai le général Vinoy de se transporter immédiatement sur les lieux menacés, et je me rendis à l'hôtel des Affaires étrangères, où j'avais donné rendez-vous aux membres du Gouvernement.

Là, j'appris que mes craintes se réalisaient : nos

troupes, maîtresses des canons, ne pouvaient les emmener, noyées qu'elles étaient dans les flots d'une multitude exaltée. A cette nouvelle, le trouble des esprits et la confusion des avis furent bientôt à leur comble, même dans le Conseil. Le général Vinoy, après avoir vainement tenté d'arriver jusqu'au foyer de l'insurrection, avait perdu son sang-froid ordinaire. Il me parut alors que le parti le plus sage à prendre était de ne pas tenter, pour le moment, d'emmener les canons, mais de retirer nos troupes, en bon ordre, sans lutte, et de les rallier sur la rive gauche de la Seine. Le général Vinoy commanda aussitôt de faire ce mouvement.

En attendant l'exécution de cette manœuvre, et sur l'avis du Conseil, qui croyait que les gardes nationaux pourraient nous être de quelque secours, on fit battre la générale pour les réunir. Si, par ce moyen, on parvenait à rassembler vingt ou seulement quinze mille hommes prêts à agir avec nous, on les adjoindrait à l'armée et, disposant alors de trente mille hommes, nous livrerions bataille.

Pendant que les tambours parcouraient les rues de Paris, une foule toujours croissante de factieux, armés des fusils qu'on leur avait imprudemment confiés pendant le siège, envahissait les Champs-Élysées et la place de la Concorde.

A deux heures de l'après-midi, nous attendions

encore l'arrivée des troupes rappelées par le général Vinoy. Elles apparurent enfin. Je me portai à leur rencontre, vers la tête du pont de la Chambre des Députés, d'où je vis déboucher, à cheval, le général Faron qui avait sauvé sa division. Modeste, doux, héroïque, il s'était ouvert un passage à travers l'insurrection, en lui enlevant même quelques canons. Les autres divisions, moins compromises que la division Faron ne l'avait été, vinrent se rallier successivement le long de la Seine, avec leur artillerie divisionnaire, et le solide Vinoy, ayant bientôt retrouvé son sang-froid, se trouva prêt à exécuter tous les ordres qu'on lui donnerait. Il devait être alors quatre heures.

Tout ce qui était vigoureux et sûr dans la garde nationale ayant déjà quitté Paris pour aller se reposer des fatigues du siège, six cents hommes à peine avaient répondu à l'appel de la générale. On ne pouvait donc agir qu'avec l'armée; et celle-ci n'était plus même de dix-huit mille hommes; car deux ou trois mille d'entre eux, au moins, chargés de garder des postes éloignés, n'avaient pu nous rejoindre. Dans ces conditions, attaquer l'insurrection eût été nous exposer à un échec certain : les insurgés élèveraient des barricades et nous ne pourrions plus les réduire.

D'autre part, si nous restions dans Paris sans

agir, la contagion morale de l'insurrection gagnerait l'armée, qui ne tarderait pas à nous abandonner. La retraite sur Versailles s'imposait donc. A Versailles, on pourrait camper l'armée, la renforcer, raffermir son moral; on la ramènerait ensuite forte de cent ou cent cinquante mille hommes.

Ma résolution fut aussitôt prise dans ce sens; mais il y avait, dans le Ministère, trois hommes du 4 Septembre : MM. Jules Favre, Jules Simon et Picard, qu'il était difficile de convaincre de la nécessité de cette retraite. Je décidai donc moi-même la question, et je fis donner l'ordre au général Vinoy, vers six heures du soir, de repasser les ponts, en se couvrant de son artillerie, et de se replier sur Versailles par Sèvres, d'un côté, et Saint-Cloud, de l'autre. Je laissai MM. Jules Favre, Jules Simon et Picard hésitant à me suivre, et escorté de quelques chasseurs à cheval, je quittai Paris.

Arrivé à Versailles vers la fin du jour, je fis appeler le maire, M. Rameau, à qui je demandai du pain, de la viande et de la paille pour nourrir et coucher la troupe, et grâce à son zèle patriotique et intelligent, tout fut aussitôt préparé.

C'est dans cette nuit douloureuse qu'on vint m'annoncer l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte, les deux premières et nobles victimes de l'insurrection parisienne.

Nos soldats arrivèrent le 19 mars, en bon ordre, sans avoir été inquiétés par les insurgés. Je les fis établir, bien pourvus de vivres, sous des tentes, dans le camp de Satory.

En huit jours, par l'influence réconfortante du campement, sur laquelle je comptais, ces troupes retrouvèrent leur bonne tenue et l'esprit militaire qu'elles avaient perdus durant leur séjour à Paris. Ensuite, en ralliant quelques isolés et un régiment qui était resté enfermé dans le jardin du Luxembourg, en rappelant tout ce qui restait de troupes, du nord au midi de la France, je parvins, en quinze jours, à porter l'effectif de nos forces à environ cinquante mille hommes réunis à Versailles.

Je n'ai pas toujours obtenu justice de l'Assemblée nationale; mais, cette fois, l'heureuse retraite de Paris et la rapide et solide concentration des débris de notre armée me valurent des éloges unanimes, et MM. Jules Favre, Jules Simon et Picard, qui nous avaient rejoints, proclamèrent eux-mêmes que j'avais pris le parti le plus sage. Le Gouvernement était donc rallié, comme l'armée.

Toutefois, malgré cette approbation générale, l'Assemblée avait nommé une commission de quinze membres, en apparence pour m'aider de ses conseils, mais au fond pour surveiller mes actes. Agités, inquiets, imaginant plans sur plans, ils m'auraient

peut-être empêché de reprendre Paris si je m'étais laissé conduire par eux[1].

Pendant la quinzaine que j'employai à refaire le moral des soldats et à accroître leur nombre, les insurgés, maîtres de Paris, avaient également pris possession des forts de la rive gauche de la Seine, non occupés par les Prussiens; la nécessité de concentrer à Versailles les troupes qui gardaient ces forts nous avait obligés à les abandonner, à l'exception du Mont-Valérien. On pouvait prévoir que les insurgés feraient une tentative sur la position de Châtillon, à notre droite, et une autre vers Neuilly, ce qui nous donnerait l'occasion de leur infliger un échec et d'engager définitivement l'armée, dont les dispositions, au dire des malveillants de l'Assemblée, étaient douteuses.

Nous convînmes avec le général Vinoy, qui jugeait très bien la situation, de mettre une division aux environs de Châtillon, une autre à Neuilly, en gardant au centre, entre Versailles et Neuilly, le gros de nos forces, pour le porter sur le point qui serait le plus menacé.

---

1. Cette commission se composait de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Cordier, le duc Decazes, Bérenger, Ancel, Ferdinand de Lasteyrie, l'amiral Jauréguiberry, le général Ducrot, Barthélemy-Saint-Hilaire, Gaultier de Rumilly, l'amiral La Roncière Le Noury, Rameau, Vitet, le général Martin des Pallières, Delille.

Dès le 2 avril, au matin, le Mont-Valérien ayant signalé une troupe qui se dirigeait vers Châtillon et une foule bien plus considérable vers Neuilly, tout fut mis en mouvement. Le général Pellé, homme brave s'il en fut, enleva Châtillon, qu'on n'avait pas occupé d'abord et, quoique grièvement blessé, mit en déroute les assaillants.

Rassuré de ce côté par le télégraphe, je me hâtai de faire envoyer au secours du général Vinoy les troupes tenues en réserve à Versailles et à la Bergerie, du côté de Villeneuve-l'Étang; une force imposante se trouva ainsi réunie sur les pentes du Mont-Valérien. On laissa les insurgés franchir le pont de Neuilly et s'étendre dans la plaine. La cavalerie se jetant ensuite résolument sur eux, les força à rentrer dans Paris.

Tout cela fut mené avec une présence d'esprit et une vigueur rares par le général Vinoy, qui dans ces journées du 2, du 3 et du 4 avril, décida de la conduite future de l'armée en l'engageant irrévocablement contre l'insurrection et en la rendant partout victorieuse. Dès lors, on ne douta plus d'elle; mais il restait encore à la faire pénétrer dans Paris. Tous mes efforts tendirent à amener, le plus tôt possible, ce grand résultat.

Les forces dont nous disposions, en ce moment, n'étaient pas suffisantes pour faire le siège de Paris.

Il fallait, pour cela, qu'elles fussent portées à cent cinquante mille hommes, au moins. J'obtins, avec beaucoup de peine, de M. de Bismarck, qu'il nous rendît environ cent mille prisonniers, et comme il ne pouvait pas nous les renvoyer par les chemins de fer qu'encombraient déjà les troupes allemandes rentrant dans leurs foyers, il les dirigea sur les ports du Hanovre, où je les fis prendre par tous les bateaux disponibles à Brest et à Cherbourg.

La Banque de France avança au Trésor l'argent nécessaire pour les équiper et les armer. A la hâte, je réunis des fusils, des vêtements et des vivres à Cherbourg, à Cambrai, à Dijon, trois points sur lesquels nos soldats, rentrant en France, étaient dirigés pour y être incorporés sous le commandement des généraux Ducrot et Clinchant. En même temps, grâce à l'activité du capitaine de vaisseau Krantz, les ports de Brest et de Cherbourg nous envoyèrent une puissante artillerie de siège, avec un approvisionnement considérable de munitions.

En préparant ainsi la lutte contre la Commune, j'étais le vrai champion de l'ordre, et je montrais à l'armée qu'elle pouvait compter sur moi, son ami le plus ancien et son plus constant défenseur. Aussi, tous les généraux étaient-ils venus m'offrir leur concours : Douay, Frossard, Montaudon, de Ladmirault, Bataille, du Barail, le maréchal Canrobert et, enfin,

le maréchal de Mac-Mahon. Ce dernier, remis de la blessure qu'il avait reçue à Sedan, s'était établi à Saint-Germain. Il avait une raison particulière d'être confiant envers moi. Au moment du 4 Septembre, lorsque le bruit s'était répandu qu'il venait d'être frappé peut-être mortellement, saisi d'une émotion patriotique, je lui avais envoyé ma carte avec un mot de ma main. Il se croyait perdu dans l'opinion publique, après Reichshoffen et Sedan. Ce témoignage de sympathie de la part d'un homme d'État avec lequel il n'était pas en relations, l'avait réconforté.

Il m'avait donc fait visite à Versailles et s'était montré d'une modestie et d'une simplicité qui m'avaient frappé. En ce moment, disait-il, tous les honnêtes gens, surtout les chefs de l'armée, me devaient leur concours; et, sans m'offrir le sien, il ajoutait qu'aucun de ceux auxquels je demanderais de servir ne pourrait me le refuser. Mon accueil l'encourageant à revenir, il revint en effet et franchit plusieurs fois, pour se rendre à la Présidence, la distance de Saint-Germain à Versailles.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, tout se préparait pour le siège de Paris. Chaque matin, nous tenions à la Présidence une sorte de conseil composé de M. le capitaine de vaisseau Krantz, chef d'état-major du vice-amiral Pothuau, ministre de la Marine, de M. le

général Valazé, sous-secrétaire d'État à la Guerre, de M. Sanson, intendant divisionnaire, du général Borel, chef de l'État-Major général, de M. de Franqueville, directeur général des Chemins de fer, et enfin, de M. le général Appert, commandant la subdivision militaire de Versailles.

Dans ce conseil, on me rendait compte de ce qui avait été fait pendant les dernières vingt-quatre heures, et nous arrêtions ce qu'il convenait de faire pour la journée. C'est grâce au concours de tous ces hommes intelligents, actifs et dévoués que je pus, en six semaines, rassembler à Versailles une solide armée de cent quarante mille hommes, environ, et amener sous les murs de Paris une nombreuse artillerie de siège, avec mille coups à tirer par pièce, approvisionnement inusité pour l'attaque d'une place forte.

Par suite de l'augmentation de l'effectif, j'avais dû partager nos forces en deux armées : une armée active et une armée de réserve. L'armée de réserve, formée de trois divisions, eut spécialement à garder le lieu où résidaient l'Assemblée et le Gouvernement, et à veiller à la sûreté de l'une et de l'autre. L'armée active, divisée en cinq corps, fut destinée plus particulièrement aux opérations ayant pour but le rétablissement de l'ordre.

Les généraux de Ladmirault et de Cissey, ac-

cueillis par moi avec égards, quand ils étaient venus nous offrir leur épée, avaient été mis chacun à la tête d'un corps d'armée. Il en fut de même pour le général Clinchant, qui avait organisé les troupes réunies à Cambrai et qui s'était distingué à l'armée de l'Est, sous le général Bourbaki, par sa tenue, son sang-froid et son bon sens. J'eus bientôt l'occasion de m'applaudir de ce choix. Un autre corps fut attribué au général Douay, ancien aide de camp de l'Empereur, officier plein de feu et d'application au service. Enfin, je plaçai à la tête du corps de cavalerie le général du Barail.

Le général Vinoy avait, jusqu'alors, vigoureusement exercé le commandement en chef de l'armée de Paris; mais son grade n'était pas assez élevé pour qu'il fût possible de réunir sous son autorité l'armée active et l'armée de réserve. En supposant qu'il valût par sa capacité les maréchaux disponibles, il n'aurait pas eu l'ascendant nécessaire pour dominer tant de caractères et de mérites divers. Je l'appelai donc aux fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur, le laissant toutefois à la tête de l'armée de réserve, où lorsque tous les corps d'armée agiraient ensemble, il serait sous les ordres du commandant en chef que je désignerais.

Le maréchal de Mac-Mahon, qui n'avait pas cessé de venir me voir, sans exprimer d'ailleurs aucun

désir, me sembla, par son grade, indiqué pour ce commandement supérieur. Je le lui offris ; mais il répondit à ma proposition qu'étant un vaincu, sa nomination pourrait soulever des critiques.

« Vaincu, lui dis-je, tout le monde l'a été, malheureusement! et quant aux critiques, c'est à moi d'y répondre. »

Le maréchal n'insista pas. Son consentement fut immédiat. Il demanda comme chef d'état-major le général Borel, très habitué à servir sous ses ordres. J'avais agréé sa demande, lorsque, le lendemain, le général Borel vint me voir, et soit qu'il eût une mission de son chef, soit qu'il agît spontanément, il me dit qu'il croyait difficile de faire marcher ensemble le maréchal et le général Vinoy, parce que, depuis la prise du fort de Malakoff, ils se détestaient, croyant chacun qu'en cette occasion ils n'avaient pas été traités selon leurs mérites.

« Je vous arrête, lui répondis-je. Le général Vinoy a bien commandé l'armée, je ne le sacrifierai à personne. En traitant bien le maréchal et le général, en les rapprochant, en leur faisant sentir l'intérêt de l'État et, au besoin, l'autorité du Gouvernement, je les amènerai à servir utilement. »

C'est ce que j'obtins avec une facilité qui me surprit, et me donna à penser que le général Borel avait exagéré la difficulté.

Dans cette distribution de l'effectif de l'armée entre des chefs d'un mérite éprouvé, j'aurais voulu pouvoir assigner aussi un commandement au général Changarnier; mais son âge, l'état de sa santé et, surtout, ses prétentions ne l'avaient pas permis, car il n'ambitionnait rien moins que le bâton de maréchal.

Ne pouvant élever à ce grade suprême les généraux qui venaient de se signaler le plus dans les sanglantes batailles de la dernière guerre contre l'étranger, comment aurais-je pu y élever un officier de mérite, sans doute, mais qui ne servait plus depuis vingt-cinq ans et n'avait jamais exercé un grand commandement devant l'ennemi? En témoignage de mon estime et de mon amitié, je ne pouvais que lui envoyer le grand cordon de la Légion d'honneur, ce que je fis dans des termes qui auraient dû le toucher. Il trouva cette distinction inférieure à son mérite, et la refusa par une lettre impertinente. Tous les partis furent d'accord pour reconnaître le ridicule de sa conduite.

Après la concentration de nos forces et leur distribution en divers corps d'armée, il nous restait à combiner, avec les chefs de ces corps, un plan d'attaque de la place.

Les Prussiens occupaient le nord et l'est du périmètre de Paris, à partir du pont d'Asnières jusqu'à

Aubervilliers, dans la plaine, et jusqu'à Romainville et Rosny, sur les hauteurs de l'est. Nous n'avions donc, comme points dont l'attaque fût possible, que les forts du sud : Montrouge, Vanves, Issy et les fronts du bois de Boulogne.

Pendant que je faisais partie du Conseil de défense, formé dans les derniers jours de l'Empire, j'avais été très préoccupé du danger auquel Paris était exposé par l'insuffisance de ses fortifications du côté de Saint-Cloud et de Meudon.

Je signalai ce point faible aux généraux. Ils reconnurent que de Saint-Cloud et de Meudon on pourrait, en effet, obtenir de grands résultats contre la place. On proposa d'armer ces positions de vingt canons; j'en demandai cent. Pour construire une batterie de cette importance, on comptait qu'il faudrait un mois. C'était un trop long délai. J'avais ouï vanter l'intelligence et la fortune d'un entrepreneur de travaux publics, M. Jules Hunebelle. Je le fis appeler. Il réunit mille ouvriers, et la fameuse batterie dite de Montretout fut achevée en huit jours. Cet honnête homme ne nous fit pas payer ce travail en usurier, mais en vrai bon citoyen.

Le point de la place sur lequel devaient se concentrer les efforts de l'attaque étant ainsi déterminé, les divers corps d'armée furent répartis autour de l'enceinte de la manière suivante : le premier corps,

commandé par le général de Ladmirault, un peu à gauche du Point-du-Jour, à Courbevoie et au pont de Neuilly; le quatrième corps, ayant à sa tête le général Douay, dans le bois de Boulogne, en face du Point-du-Jour; le deuxième corps, placé sous les ordres du général de Cissey, prit position sur la rive gauche de la Seine, devant les forts d'Issy et de Vanves; le général du Barail, avec toute la cavalerie formant le troisième corps, eut pour mission de battre la plaine du sud et de faire rentrer les insurgés s'ils tentaient de sortir par Montrouge, comme ils l'avaient fait lors de leur attaque sur Châtillon repoussée le 2 mai; enfin, en arrière, au camp de Satory, le général Clinchant, avec le cinquième corps, et le général Vinoy, avec l'ancienne armée dite de Paris, formèrent réserve pour les grands jours. Le tout faisait, comme je l'ai dit, cent quarante mille hommes, vraiment présents sous les armes, avec une très nombreuse artillerie de campagne et de position.

L'attaque de l'enceinte, du côté du bois de Boulogne, n'était possible qu'après la réduction du fort d'Issy, dont les feux auraient enfilé nos tranchées et nous auraient cruellement incommodés. Je proposai de le battre avec soixante et même quatre-vingts pièces de gros calibre.

A l'exception du général de Berckheim, on dou-

tait que cette accumulation inusitée de moyens d'attaque pût procurer les avantages sur lesquels je comptais, c'est-à-dire : éteindre le feu des assiégés, leur rendre la position intenable, ouvrir une brèche, sans le secours d'une batterie de brèche, et permettre aux assiégeants de pénétrer dans le fort sans s'exposer aux dangers de l'assaut.

Le 26 avril, l'attaque commença avec quarante, ensuite avec soixante bouches à feu. Vers le sixième jour, chaque pièce (dont deux, seulement, furent mises hors de service) avait tiré de trois à quatre cents coups, ce qui prouva que nos approvisionnements n'étaient pas excessifs, comme on l'avait prétendu au début. Pendant cette incessante canonnade, le général de Cissey, sans perdre de temps, avait hardiment fait ouvrir les tranchées qui, sous la protection de nos canons, s'étaient avancées avec une étonnante rapidité jusqu'au pied des murailles. Enfin, le mardi 9 mai, nos soldats, voyant le fort silencieux, le tournèrent et, trouvant la porte ouverte, reconnurent qu'il était abandonné.

C'est ainsi que, suivant mon attente, par le seul effet de l'artillerie, nos soldats avaient pu s'emparer du fort, sans qu'il eût été nécessaire ni d'ouvrir une brèche, ni d'exposer la vie des hommes dans un assaut. La nouvelle de ce succès fit cesser les bruits que répandait la malveillance sur nos pré-

tendus échecs journaliers, et sur l'impossibilité de la réussite définitive de notre entreprise.

Pendant que je consacrais mes jours, et souvent mes nuits, à préparer les moyens de soumettre Paris par la force, sans négliger ceux qui pourraient se présenter d'y pénétrer sans violence, les tracasseries parlementaires ne me furent pas épargnées. Un jour, notamment, M. Mortimer-Ternaux, l'un des orléanistes les plus remuants de l'Assemblée, m'interpella sur les communications que j'avais avec la Commune de Paris.

Voici ce qu'étaient ces communications.

Plusieurs personnes, quelquefois de braves gens (l'honnête et courageux Schœlcher était du nombre), auraient voulu prévenir le châtiment qui attendait les membres de la Commune, parmi lesquels ils comptaient des amis égarés; d'autres craignaient que la République ne fût emportée par la guerre civile. Les uns et les autres, cherchant un moyen d'arrêter la lutte engagée contre l'insurrection, venaient me dire qu'ils espéraient amener les chefs de cette insurrection à se rendre, si je ne leur faisais pas des conditions trop dures. A tous, je répondais :

« Venez-vous au nom de la Commune? Je ne vous écoute pas; je ne reconnais pas de belligérants!

— Non, me répondaient-ils, nous venons en notre nom personnel, pour prévenir l'effusion du sang. Assurez la vie sauve aux chefs et promettez-nous de ne pas faire entrer l'armée dans Paris; à ces conditions, nous promettons de faire cesser la lutte.

— Je n'ai pas de conditions à accepter, ni d'engagements à prendre. Le règne de la loi sera rétabli à Paris absolument, et les coupables, quels qu'ils soient, subiront cette loi. Quant à l'armée, elle est partout chez elle, en France; elle entrera tout entière dans Paris et plantera le drapeau tricolore où a flotté le drapeau rouge. Paris sera aussi soumis à la puissance de l'État que l'est un hameau de cent habitants. »

Tel avait été invariablement mon langage.

A ces allants et venants de bonne volonté, s'étaient joints les représentants des grandes villes : maires et conseillers municipaux de Lyon, Marseille, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc. Ils blâmaient Paris, disaient-ils, et renonceraient à se joindre à lui si je leur affirmais que je n'étais pas l'instrument d'un complot formé dans l'Assemblée pour abolir la République.

Pour ceux-ci, ma réponse fut aussi nette que pour les autres. Je leur dis qu'il se trouvait sans doute, dans l'Assemblée, des membres favorables au rétablissement de la Monarchie; mais qu'il n'exis-

tait aucun complot pour renverser le régime actuel ; qu'en tout cas, s'il existait un complot de cette nature, je ne me prêterais pas à son exécution.

Ils se retirèrent convaincus de ma bonne foi, et c'est à cette conviction que je dus l'inaction des grandes villes, c'est-à-dire le salut de la France et de la société; car s'il eût fallu détacher quinze à vingt mille hommes de l'armée de Versailles, pour contenir Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, jamais nous ne serions entrés dans Paris.

Ce fut dans ces circonstances que, le 11 mai, M. Mortimer-Ternaux m'interpella, comme si j'avais trahi la cause de l'ordre, tandis que je m'épuisais en efforts pour la défendre.

Indigné de tant d'ingratitude, je répondis rudement à l'interpellateur, et je demandai ensuite un vote immédiat de confiance, que j'obtins par cinq cents voix bien que ma vivacité eût mécontenté l'Assemblée.

La prise du fort d'Issy par le général de Cissey, survenue le 9 mai, nous ayant délivrés des feux qui auraient contrarié notre attaque principale du côté du bois de Boulogne, il était devenu possible de commencer cette attaque. Un conseil de guerre fut tenu à ce sujet, le 12 mai, à la Présidence. Étaient présents : le maréchal de Mac-Mahon, les généraux de Ladmirault, de Cissey, Vinoy, Le Brettevillois,

Clinchant, du Barail, Douay, de Courville (du génie), Princeteau (de l'artillerie).

Il n'y avait pas deux partis à prendre sur la manière d'attaquer. On devait employer les moyens réguliers et classiques de siège, c'est-à-dire ouvrir la tranchée dans le bois de Boulogne, devant les portes d'Auteuil, de Saint-Cloud, du Point-du-Jour, ce qui devait échoir, de droit, au général Douay. En même temps, le général de Ladmirault canonnerait à sa gauche contre Neuilly et l'Étoile, et le général de Cissey, s'emparant du fort de Vanves comme il l'avait fait pour celui d'Issy, commencerait les travaux d'approche contre la partie de l'enceinte qu'il était chargé d'attaquer. Il était bien entendu que la grande batterie de Montretout continuerait son feu contre l'enceinte, autant pour protéger les travaux d'approche du général Douay que pour ruiner les moyens de défense de la place.

Malheureusement, l'attaque régulière au moyen des tranchées serait lente, trop lente au gré de l'Assemblée et surtout de M. de Bismarck, qui nous menaçait d'entrer lui-même en action si nous n'allions pas plus vite. C'est pourquoi nous avions songé aussi à acheter l'entrée d'une porte de Paris. On venait tous les jours offrir de nous en livrer quelqu'une, pour un ou deux millions. Les entremetteurs de ces marchés se disaient envoyés par les

principaux chefs de la Commune. L'avidité les amenait, mais la peur d'être fusillés par les insurgés faisait qu'ils n'arrivaient jamais à des propositions précises; ce qui n'empêchait pas quelques membres de l'Assemblée de prétendre qu'avec cinq cent mille francs, je pourrais entrer dans Paris sans coup férir; mais que je voulais avoir la gloire de le prendre par les armes, dussé-je sacrifier un sang précieux.

Une seule fois, un plan paraissant sérieux me fut proposé par un homme très hardi, qui entrait dans Paris et en sortait tous les jours. Je promis la récompense après le service rendu, et tout fut convenu pour la nuit du 13 mai, je crois.

A minuit, le général de Ladmirault descendit en silence, par Courbevoie, dans le bois de Boulogne, et se tint, sans bruit, aux abords des portes de la Muette et d'Auteuil. Le général Douay, à la même heure, sortit de ses tranchées et vint se placer près de la porte de Passy. Des troupes de police, bien choisies, suivies de soldats du génie, devaient s'approcher de la porte désignée et promise, s'y précipiter dès qu'elle serait ouverte, s'emparer du poste, puis se diviser, partie à droite, partie à gauche, pour aller enlever les deux portes voisines et les ouvrir à l'armée.

Toute la réserve Vinoy fut aussi mise en mouvement. Il y avait quatre-vingt mille hommes cachés

dans le bois, sans qu'on entendît le moindre bruit. Le temps était clair, mais froid. Je passai la nuit dans le bois, avec le général Douay, attendant le signal. Nous l'attendîmes en vain.

A quatre heures, le maréchal, qui était au cèdre entre les deux lacs, me fit dire que, le jour approchant, il croyait devoir ordonner la retraite, dans la crainte que les troupes ne fussent couvertes de mitraille en se retirant. Je l'approuvai, et la retraite put s'opérer en bon ordre; nous n'eûmes pas même un blessé, bien qu'avant le jour quelques volées de mitraille nous eussent été envoyées.

Je repris la route de Versailles où j'arrivai à sept heures du matin. On sut très peu de chose de cette aventure. Le bruit n'en fut pas moins répandu que, dans une attaque de nuit, nous avions perdu beaucoup de monde.

Quant aux vendeurs de la porte non livrée, ils prétendirent que l'un d'eux avait été fusillé, qu'ils avaient failli l'être tous, et que ce n'était pas de leur faute si le siège de Paris n'avait pas fini cette nuit-là.

Il y eut un autre moyen de pénétrer dans Paris par surprise, que nous examinâmes avec le maréchal, tant était grand notre désir d'éviter l'effusion du sang. Les Prussiens, témoins de nos efforts, se montraient disposés à nous en faciliter le succès.

Établis à Saint-Denis, ils occupaient le chemin de fer qui aboutissait à cette partie de l'enceinte, et ils nous offrirent de nous le livrer. Mais, ne pouvant accepter le secours de l'étranger pour rétablir l'ordre chez nous, il fallut nous en tenir au plan d'attaque de vive force concerté le 12 mai dans notre conseil de guerre.

Le jour même de notre inutile veillée dans le bois de Boulogne, le général de Cissey m'informa qu'il venait de se rendre maître du fort de Vanves, et que, délivré des feux de Vanves et d'Issy, il allait attaquer immédiatement l'enceinte pour y faire brèche. Ce nouveau succès nous valut un accroissement de confiance dans l'Assemblée.

Tous les jours de cette semaine, du 14 au 21 mai, je passai mon temps, tantôt aux batteries de Montretout, tantôt à celles du général de Cissey, où le danger n'était pas grand, d'ailleurs, grâce à la supériorité de nos pièces. On put voir, à la fin de la semaine, que les murailles ne tarderaient pas à être abordables, et il fut convenu que, le dimanche 21 mai, nous nous réunirions en conseil de guerre au Mont-Valérien, pour arrêter le jour d'un assaut général.

Je partis donc de Versailles, le dimanche 21 mai, à trois heures après midi, pour me rendre au Mont-Valérien. J'étais déjà au pied de la montée du fort,

quand un officier, arrivant au galop, me dit que le général Douay ne viendrait pas au rendez-vous, parce qu'il était occupé à entrer dans Paris.

Saisi de cette nouvelle inattendue, je fis hâter le pas de mes chevaux, et, arrivant au fort, je trouvai déjà informés de l'événement le maréchal et le général de Ladmirault, ce dernier paraissant tranquille, bien que, peut-être, contrarié de ce qu'il n'était pas le premier à entrer dans Paris. Quant au maréchal qui ne quittait pas la lunette dirigée sur le Point-du-Jour, il s'écria tout à coup :

« Nous sommes repoussés! »

Ce mot me remua fortement, et je courus à une des lunettes pour voir, de mes yeux, ce qui en était. Je vis, en effet, à la porte du Point-du-Jour, des soldats qui en sortaient, mais tranquillement, sans précipitation, sans rien qui ressemblât à une fuite. Le capitaine de vaisseau Krantz, homme d'un coup d'œil très sûr et qui, lui aussi, tenait une lunette, répondit :

« Ces gens-là ne fuient pas. Nous ne sommes pas repoussés; mais ils exécutent une manœuvre que, d'ici, nous ne pouvons pas nous expliquer. »

Ces mots, qui répondaient à mon impression, furent bientôt confirmés par les mouvements d'autres soldats se dirigeant manifestement vers la porte; il n'était donc plus possible de croire à un

échec. La joie rentra dès lors dans mon cœur et dans celui de nous tous, y compris le général de Ladmirault.

Un quart d'heure après, tous les doutes cessèrent. Nous vîmes comme deux longs serpents noirs se coulant dans les sinuosités du terrain, présenter leur tête à la porte du Point-du-Jour, par laquelle ils entraient. C'était une division du corps du général Douay qui, maîtresse de l'enceinte, y pénétrait sur deux colonnes.

La canonnade de Montretout avait démoli la porte du Point-du-Jour, dont les débris, avec ceux du pont-levis, avaient rempli le fossé, de telle manière qu'un passage praticable s'était formé. Tout feu de la place avait cessé; nos soldats, toujours hardis et curieux, ayant sauté sur les épaulements des tranchées, avaient aperçu sur le rempart abandonné un homme agitant un mouchoir.

C'était le fameux Ducatel qui, animé d'un zèle honnête et courageux, s'était avancé jusque-là et signalait à nos soldats la possibilité d'entrer. Ceux-ci avaient couru vers la porte démolie et avaient pénétré dans l'enceinte, en passant par-dessus les boisages du pont-levis. Le général, prévenu, était entré avec eux, et trouvant des pièces de campagne abandonnées, il avait envoyé chercher des obus pour se servir de ces pièces. Ainsi s'expliquait le va-et-

vient de soldats entrant et sortant, qui un instant nous avait troublés.

Il était temps de quitter le Mont-Valérien pour faire passer toute l'armée par la porte que le général Douay venait de s'ouvrir, ce qui dépendait du général en chef. Nous convînmes donc avec le maréchal qu'il irait, sans retard, se mettre à la tête des corps de Ladmirault et de Douay, tandis que je me rendrais à Versailles pour lui envoyer toutes les troupes de Vinoy et de Clinchant, et pour transmettre au général de Cissey, qui avait fait lui aussi à l'enceinte une brèche praticable, l'ordre d'entrer dans Paris et d'occuper les quartiers de la rive gauche.

Arrivé à Versailles, où j'avais été précédé par la nouvelle du succès de nos troupes, j'informai le général de Cissey des événements du jour et des ordres du maréchal de Mac-Mahon. En même temps, avec l'intendant Sanson et le capitaine de vaisseau Krantz, je donnai et fis exécuter l'ordre de transporter des vivres suffisants et de la paille pour le campement improvisé du soldat.

Après avoir dîné avec ma famille et quelques amis qui partageaient ma joie, je pris un peu de repos. A deux heures du matin, le lundi 22 mai, je partis de nouveau pour Paris où, à trois heures, j'entrai par la porte du Point-du-Jour. Sur la route,

j'avais dépassé les charrois d'approvisionnements destinés à l'armée. Me dirigeant à gauche, je rencontrai les colonnes de nos troupes qui entraient par les portes d'Auteuil et de Passy, et je vis le maréchal s'apprêtant à établir son quartier général sur les hauteurs du Trocadéro, d'où il pourrait facilement envoyer des secours vers les points qui seraient menacés.

On redoutait de tomber dans un piège, au Trocadéro : l'énorme quantité de poudre accumulée dans les caves de Passy, disait-on, pouvant faire sauter la tête de l'armée. Ducatel affirmait qu'il n'y avait rien à craindre de pareil, et pour prouver sa sincérité, il marchait à quelques pas en avant du général Douay. Nos inquiétudes cessèrent seulement quand nous apprîmes que le général Douay, sain et sauf, s'était emparé du Trocadéro sans coup férir. Nous apprîmes aussi que le général de Ladmirault, parvenu à l'Arc de Triomphe de l'Étoile, s'engageait dans les Champs-Élysées. Les difficultés allaient commencer pour lui à la place de la Concorde dont toutes les entrées étaient fermées par des barricades en maçonnerie. De son côté, le général de Cissey, opérant sur la rive gauche, pénétrait dans le faubourg Saint-Germain.

Dès cet instant, ce qui restait à faire était une guerre de barricades s'étendant dans tout Paris, et

pendant laquelle je n'avais guère qu'à veiller au bien-être de l'armée tandis qu'elle versait son sang pour la France. Je me décidai donc à retourner à Versailles.

Il faisait encore nuit quand j'étais entré dans Paris. Au moment où j'en sortis, le jour commençait à paraître. Je venais de traverser Boulogne qui n'était plus qu'un amas de décombres, lorsque je vis s'avancer une foule effarée d'hommes et de femmes de tous âges, dans les plus étranges costumes; ils étaient contenus par des soldats qui les poussaient devant eux. C'étaient des insurgés faits prisonniers, qu'on amenait à Versailles. Leurs visages respiraient encore la fureur de la lutte, le désespoir de la défaite. Des ruines et des haines! C'est tout ce que laissent après elles les discordes civiles!

Aussitôt arrivé à Versailles, j'allai faire part de l'entrée de l'armée dans Paris à l'Assemblée, qui, séance tenante, le 22 mai 1871 et à l'unanimité, témoigna de sa satisfaction et de sa gratitude par la résolution suivante :

« L'Assemblée déclare que les armées de terre et de mer, que le Chef du pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie. »

Aux préoccupations du siège succédèrent celles de la garde et de l'entretien des prisonniers, qu'il était urgent d'éloigner du théâtre de la lutte. On

en prévoyait de quarante à cinquante mille, pour la plupart criminels, mais que nous devions, quand même, traiter avec humanité. Je fis rechercher au dépôt de Satory, dans les casernes, dans l'orangerie du château de Versailles, des enceintes, couvertes autant que possible, où l'on apporta de la paille, de l'eau, du pain; on y enferma ces malheureux, entourés de canons pour les contenir; car il ne restait pas un soldat à Versailles, tous ayant été envoyés à Paris, sauf un millier de gardiens de la paix et un bataillon de gendarmerie d'élite chargés de veiller à la sûreté de l'Assemblée.

Quand je songe aux efforts presque surhumains qu'exigèrent de moi la lutte contre l'insurrection et ses conséquences, quand je compare mon dévouement pour le rétablissement de l'ordre avec le peu de gratitude que l'on m'a montrée depuis, je trouve confirmé une fois de plus ce précepte de philosophie, que la satisfaction d'avoir fait le bien est, en ce monde, la seule récompense certaine de l'accomplissement du devoir.

La lutte contre la Commune, à partir de l'entrée des troupes dans Paris, ne fut plus qu'une suite de combats de rues, dans lesquels l'armée, recevant à bout portant des coups sans pouvoir les rendre avant d'avoir franchi les barricades, se vengeait avec fureur sur les vaincus dès qu'ils étaient à sa portée.

Je donnai les ordres les plus sévères pour que la colère du soldat fût contenue, et le maréchal, de son côté, fit tout ce qu'il put pour empêcher l'effusion du sang. Malheureusement, cette bataille de rues dura toute une semaine, du 21 au 28 mai!

Le premier jour, on occupa le faubourg Saint-Honoré, la place Vendôme et la place de la Concorde dont les barricades furent prises à revers. Le corps de Ladmirault, à gauche, se coula le long des remparts jusqu'à Montmartre, qui, pris également à revers, n'opposa presque aucune résistance. Le corps de Cissey, à droite, envahit jusqu'au Panthéon le faubourg Saint-Germain, où la lutte fut vive et coûta la vie à plusieurs chefs de l'insurrection.

Tout à coup un spectacle terrifiant vint frapper de stupeur l'armée entière et ce qui restait à Paris de population honnête et paisible. Des flammes immenses s'élevaient des Tuileries, du Palais-Royal, de la Légion d'honneur, de la Cour des comptes, de l'hôtel de ville, du ministère des Finances. Les insurgés, dans leur fureur criminelle, voyant Paris leur échapper, voulaient ne nous laisser que des ruines. Ils avaient répandu du pétrole sur les murs et dans l'enceinte de tous ces monuments, et les incendiaient à mesure qu'ils étaient contraints de se retirer devant l'armée. Le Louvre et ses précieuses collections n'échappèrent à cette destruction que

grâce au dévouement, au courage de leur conservateur, M. Barbet de Jouy, aidé de quelques gardiens demeurés fermes à leur poste. Il s'en fallut à peine d'une heure que plusieurs des plus belles œuvres du génie humain ne fussent à jamais perdues.

Au milieu de ces drames, grandissait chaque jour la cruelle préoccupation du sort des otages. L'archevêque de Paris, Mgr Darboy, M. Deguerry, curé de la Madeleine et le meilleur des hommes, le président Bonjean et Gustave Chaudey, des gardes républicains et des gendarmes, un grand nombre de prêtres, de Pères jésuites, de Pères dominicains avaient été pris par les insurgés, écroués et déclarés otages.

Souvent, on était venu nous proposer d'échanger le fameux Blanqui, légalement détenu dans les prisons de l'État, contre quelques-uns de ces otages, si nous voulions les sauver d'une mort certaine. Cette proposition et cette menace étaient si monstrueuses, que je ne pouvais ni accepter l'une ni croire à l'exécution de l'autre.

Un jour, cependant, parmi les lettres adressées au Gouvernement il s'en trouva une que Mgr Darboy avait écrite dans le trouble des plus cruelles angoisses, pour me supplier de consentir à l'échange proposé. Je fus profondément ému, ébranlé par cette lettre. Le Conseil des ministres, auquel je la com-

muniquai, ému comme moi, demeura cependant inflexible; car, disait-il, outre le scandale que soulèverait ce marché, l'admission d'un semblable précédent créerait un danger des plus graves. Si l'on entrait dans cette voie, les forcenés de la Commune porteraient la main sur tout ce qui était resté de plus honorable dans Paris, pour en faire l'échange contre les pires malfaiteurs.

Je crus devoir, en cette pénible occurrence, recourir à la commission des Quinze qui avait été, comme on le sait, instituée par l'Assemblée pour assister, au besoin, le Gouvernement dans les affaires de l'insurrection, et je lui demandai son avis, après lui avoir fait un exposé complet de la situation et lui avoir lu la lettre de l'archevêque de Paris ainsi que celles des autres infortunés tombés dans les mains des plus implacables sectaires.

La commission fut douloureusement affectée de la lecture de ces lettres, surtout de celle de Mgr Darboy. Néanmoins, à l'unanimité elle déclara qu'il était impossible d'accepter le marché proposé, et ses raisons furent les mêmes qui avaient déjà décidé le Conseil tout entier.

Cette double unanimité mit fin à mon hésitation, mais non à mon anxiété. Je me flattais encore de l'espoir que les geôliers des malheureux otages reculeraient devant l'exécution d'un si grand forfait

ou que, peut-être, nous arriverions assez tôt pour la prévenir.

En attendant, je rendis menaces pour menaces, et je déclarai que les têtes des bourreaux répondraient de celles de leurs victimes. On peut comprendre, lorsque de tels gages restaient en de telles mains, l'intérêt douloureux avec lequel j'assistais à la prolongation de cette lutte que je suivais jour par jour, en me rendant aux divers postes de l'armée et au quartier d'État-major du maréchal.

Le vendredi 26 mai, nous étions bien près d'avoir délivré Paris de ses oppresseurs, tant les progrès de l'armée avaient été rapides. Malheureusement, à mesure que les insurgés se retiraient devant nous, ils emmenaient les otages et les enfermaient dans les prisons les plus éloignées de notre action, c'est-à-dire près de Belleville et de Charonne.

Le samedi soir 27 mai, on était au pied de ces hauteurs, et le dimanche au matin, les marins, formant la tête de l'attaque, enlevaient avec un élan irrésistible les dernières barricades.

Hélas! en pénétrant dans la prison de la Roquette, ils n'y trouvèrent plus les otages! Les insurgés les avaient assassinés : Gustave Chaudey, le 23 mai, à Sainte-Pélagie; Mgr Darboy, le président Bonjean, M. Deguerry et trois autres prêtres, le 24 mai, à la Roquette.

On apprenait en même temps, que sur un autre point de Paris, rue Haxo, dix prêtres ou religieux, trente-cinq gendarmes et deux autres prisonniers avaient été mis à mort. Après l'incendie de Paris, le massacre des otages! La Commune avait tenu parole.

La lutte finie, il fallut ouvrir les portes de la ville, militairement fermées comme pendant le siège des Prussiens, rétablir les communications par les chemins de fer, amener des vivres, emporter les blessés, ensevelir les morts hors des murs, faciliter la rentrée de toutes les autorités, de tous les chefs de commerce et d'industrie, remettre enfin en sa place tout ce qui en avait été violemment arraché, et faire renaître l'ordre et la vie dans ce grand corps bouleversé de fond en comble.

Sous l'autorité de l'habile M. Alphand, qui depuis vingt ans dirigeait les travaux de la ville de Paris, des milliers d'ouvriers déblayèrent les barricades, restaurèrent la viabilité et effacèrent, autant que possible, les vestiges de l'insurrection. Nous profitâmes de l'abattement de la démagogie pour donner l'ordre de la désarmer.

Cet ordre, exécuté sans qu'il eût rencontré aucune résistance, fit rentrer dans nos mains quatre cent cinquante mille fusils!... Je fis également reprendre les canons. On en trouva environ deux

mille, dont une partie fut remisée dans les forts, une autre sur la place du Château, à Versailles, et le reste fut replacé dans les arsenaux. En même temps, je m'occupais des prisonniers enfermés à Versailles, où il n'était pas possible de les maintenir plus longtemps dans des locaux insuffisants et difficiles à surveiller.

J'imaginai de les envoyer dans les ports et de les y faire garder sur des pontons, comme l'avaient fait autrefois les Anglais pour leurs prisonniers de guerre.

Grâce à la diligence du capitaine de vaisseau Krantz, en quelques jours les vieux bâtiments de guerre de la marine, à Cherbourg, Brest, Lorient, furent mis en rade et aménagés en logements capables de recevoir environ quarante mille prisonniers. On y envoya tous les vêtements de médiocre qualité, mais propres et sains, achetés pour les troupes pendant la dernière guerre; on en revêtit ces hommes déguenillés. On leur donna la ration de nos marins eux-mêmes, et dans certains moments où l'on eut des craintes de typhus, ils reçurent du vin et du café. La presse anglaise, toujours bien informée[1], constata que jamais on n'avait usé

1. Voir dans le *Journal Officiel*, du 8 octobre 1871, un article reproduit du *Times*.

d'une plus grande humanité envers de plus grands criminels.

Les cœurs étaient rassérénés, et Paris, où affluaient les étrangers, semblait renaître. Cependant, courbés sous le poids de nos malheurs, nous ne pouvions pas songer à donner des fêtes. Une seule, destinée à l'armée qui s'était si admirablement conduite, était naturelle et justifiée : je veux parler d'une grande revue. D'ailleurs, le récent et extraordinaire succès de l'emprunt de deux milliards, dont je m'occuperai tout à l'heure, et le réveil de l'industrie française avaient ramené l'espérance dans les cœurs. Le spectacle de cette revue ne pouvait donc que confirmer ces heureuses dispositions. Décidée pour le 12 juin et remise plusieurs fois, à cause du mauvais temps, elle eut lieu enfin le 29 juin, juste un mois après la prise de Paris.

L'armée présente à la revue comptait cent vingt mille hommes, non encore habillés à neuf, mais en véritable tenue de guerre, l'air confiant et fiers d'avoir forcé ces murs de Paris qui avaient arrêté les Prussiens. Jamais on n'avait vu cent vingt mille hommes réunis pour une fête militaire. Ils se rangèrent dans l'hippodrome de Longchamp, au bois de Boulogne, étagés en quelque sorte sur le vaste talus qui s'élève, jusqu'à la lisière du bois, en face des tribunes des courses. L'infanterie étant mas-

sée au centre, une nombreuse artillerie et environ quinze mille chevaux bordaient le front et appuyaient les ailes.

Je pris place avec les ministres dans le pavillon central des courses, ayant à ma droite le président de l'Assemblée nationale. La tribune de droite fut occupée par les députés, et celle de gauche par le Corps diplomatique et les principaux fonctionnaires de l'État. La satisfaction rayonnait sur tous les visages. C'était la joie d'une heureuse convalescence par un jour de beau temps. Et moi-même, en cet instant, je trouvais moins lourd le fardeau que je portais.

Le maréchal de Mac-Mahon passa au galop sur le front des troupes; puis, entouré d'un nombreux état-major en tenue de campagne, il vint se placer devant le pavillon central. Ensuite, commença le défilé. Cette armée, qu'on disait indisciplinée, qu'on croyait incapable de manœuvrer, défila avec une précision et une régularité de marche admirables. A chaque instant, les spectateurs enthousiasmés applaudissaient avec transports, surtout quand passaient des corps qui avaient fait parler d'eux pendant la guerre.

L'heure avançait, car c'est une longue opération que le défilé de cent vingt mille hommes, et il fallait se hâter. L'artillerie, à rangs serrés, se mit alors

au grand trot, la cavalerie prit le galop, avec le général du Barail en tête, et tous ces mouvements précipités, accomplis avec ensemble, donnèrent un spectacle plein de grandeur. Le maréchal vint alors saluer les tribunes de l'Assemblée et de la Présidence; je descendis pour lui serrer la main, et la fête fut terminée.

Revenu à Versailles, je réunis dans un grand dîner tous les chefs de l'armée. A la soirée qui suivit, se rendit la plus grande partie de l'Assemblée, sans distinction de droite ni de gauche. Tout se passa donc au mieux dans cette journée qui fut une bonne journée pour la France.

Quoique l'ordre fût rétabli et la démagogie réduite à l'impuissance, on ne pouvait pas dissoudre l'armée de Paris, pour trois raisons capitales : il était nécessaire de rester toujours forts devant le parti révolutionnaire, seul moyen de le décourager, et nous devions également conserver une force militaire imposante devant les Prussiens, si nous voulions sortir de la position où nous étions naguère, celle d'une nation réduite à toujours céder; enfin, cette armée de Paris était le commencement des formations permanentes dont je me proposais de faire le fondement principal de notre réorganisation militaire.

L'armée de Paris n'étant pas dissoute, il était

juste que le commandement supérieur restât aux mains du maréchal de Mac-Mahon, comme récompense des services qu'il venait de nous rendre. C'est cette considération de justice qui m'empêcha de satisfaire, pour le moment, le désir que j'avais d'offrir un commandement au maréchal Canrobert, dont je goûtais l'esprit et la loyauté. Le général Borel, quand je lui fis part de mes intentions, parut douter de l'acceptation de son chef, ce qui m'étonna un peu. Le maréchal vint ensuite me voir, après avoir eu, sans doute, connaissance de ma conversation avec le général Borel. Sortant de son extrême réserve, il aborda le sujet qui l'intéressait et me remercia de mes dispositions à son égard; mais la situation que je lui avais faite, pensait-il, cessait d'être justifiée après la prise de Paris; elle était une charge pour l'État; elle serait attaquée; en un mot, il valait mieux qu'il se retirât. Tout cela était dit d'un ton modeste et avec la même attitude que le jour où je lui avais proposé de le mettre à la tête de l'armée.

Je répétai au maréchal les raisons que j'ai énumérées plus haut, en l'assurant qu'elles auraient l'approbation générale. Il parut touché de mon insistance et ne persista pas plus longtemps dans son refus.

Il nous restait encore à donner aux autres chefs

de l'armée les satisfactions qu'ils étaient en droit d'attendre du Gouvernement; nous aurions ensuite à faire juger les insurgés de la Commune, et surtout à donner de l'argent aux Prussiens pour les éloigner le plus tôt possible de notre territoire.

Mais avant de m'occuper de ces diverses affaires, je devais apporter dans la composition du Ministère une modification indispensable. M. Picard ne pouvait plus conserver le portefeuille de l'Intérieur. Se plaignant sans cesse de la presse, sévère pour lui, il s'en prenait à M. Dufaure, ministre de la Justice, qui, disait-il, ne le défendait pas pour ménager les journaux; et il avait fini par exaspérer son collègue à ce point, que j'avais été obligé plusieurs fois d'intervenir pour ne pas être exposé à recevoir une offre de démission de la part d'un homme tel que M. Dufaure. Le général Le Flô ne pouvait pas, non plus, être maintenu au Département de la Guerre. Cet excellent officier de troupes aurait bien commandé une division, mais comme administrateur il avait moins de valeur.

Je n'ai jamais pu me séparer sans regret des hommes associés à mes travaux, ni surtout me séparer d'eux sans les dédommager. Je nommai donc M. Picard gouverneur de la Banque de France; mais il préféra la position plus facile de ministre de France à Bruxelles. Le général Le Flô accepta avec beau-

coup de satisfaction l'ambassade de Russie. Il fallut songer ensuite à remplacer les deux ministres sortants. M. Lambrecht passa du Ministère du Commerce à celui de l'Intérieur. Je lui avais confié à Bordeaux le portefeuille du Commerce, à la suite d'une liaison qui remontait à quinze ans et me l'avait fait apprécier. Il appartenait à une riche et importante famille du département du Nord. D'un naturel triste mais doux, il était infiniment distingué de toute sa personne, doué d'une raison supérieure et d'un grand tact politique, et il m'aurait épargné bien des difficultés s'il eût vécu. M. Victor Lefranc le remplaça au Ministère du Commerce. Républicain de vieille date, orateur spirituel, fécond, et sachant se faire aimer, il était, à cette époque, agréable à l'Assemblée.

Restait à remplir la vacance du Ministère de la Guerre. J'avais à satisfaire à des nécessités diverses en ce qui concernait le haut personnel de l'armée. Les généraux de Ladmirault et de Cissey, après s'être distingués à Metz, avaient montré de grandes qualités militaires pendant le siège de Paris. Ne pouvant, dans les circonstances présentes, en faire des maréchaux, je cherchai d'autres moyens de les récompenser de leurs services. J'appelai le général de Cissey au Ministère de la Guerre, et le général de Ladmirault fut nommé gouverneur de Pa-

ris, ce qui était la seconde situation dans l'armée. Le général Montaudon reçut le commandement du 1er corps, position qu'il avait méritée par son grand courage. Le 2e corps, devenu vacant, échut au général Bataille, officier intelligent, énergique, bon à employer à la guerre. Le général Valazé, également plein de mérite, retourna à Rouen, sur sa demande, pour y commander la division; enfin, le capitaine de vaisseau Krantz, dont l'intelligence aussi bien que l'activité nous avaient été très utiles, fut promu au grade de contre-amiral.

Après la reconstitution du Ministère, il fut pourvu au jugement des quarante-six mille insurgés gardés sur les pontons, à Brest et à Cherbourg. On disait que, ces prisonniers ayant été pris en masse, beaucoup d'entre eux étaient victimes de méprises; et il ne manquait pas de députés, de tous les partis, pour présenter à ce sujet des réclamations quelquefois fondées.

Nous envoyâmes donc à Brest et à Cherbourg une soixantaine de commissaires et plusieurs membres du Parquet militaire, chargés d'instruire toutes ces réclamations et de nous signaler les erreurs qui leur paraîtraient démontrées. A la suite de leur rapport, il fut possible de retirer des pontons et de rendre à la liberté dix ou douze mille détenus, jugés moins compromis que les autres.

Il nous en resta trente et quelques mille. On ne pouvait les amnistier : c'eût été défier la conscience humaine, puisque sans doute dans ce nombre se trouvaient les auteurs du massacre des otages. A défaut de l'amnistie, il n'y avait que deux partis à prendre à leur égard : les transporter en masse, sans jugement, dans quelque colonie lointaine, ou les juger tous, un à un.

Pour le transport en masse, une loi d'exception était nécessaire; car il s'agissait de frapper des prévenus sans que leur culpabilité eût été établie. Quant au jugement individuel, il avait l'inconvénient de rejeter sur le pavé de Paris tous ceux (et ils devaient être nombreux) dont, faute de témoins, la culpabilité ne serait pas prouvée. Mais cette dernière solution présentait le grand avantage d'être conforme au droit commun, et puisqu'on voulait rétablir le respect de la loi, il convenait de commencer par le pratiquer soi-même. Aussi, le Conseil fut-il unanimement d'avis de renvoyer tous les détenus devant la justice militaire, seule compétente pour connaître des faits de l'insurrection. Vingt-deux conseils de guerre furent donc institués dans la division de Paris, et de nombreux officiers furent choisis parmi les plus capables, pour instruire et soutenir les procès criminels.

Cette affaire réglée, nous dûmes penser à celle

qui devenait la plus urgente de toutes, je veux parler des finances. En exécution des préliminaires de paix signés à Versailles, les Prussiens nous avaient demandé, avec la plus vive insistance, de conclure sans retard le traité définitif. C'était leur droit, et aussi notre intérêt. Si par les préliminaires de Versailles nous avions obtenu l'évacuation de Paris et de toute la rive gauche de la Seine, depuis les forts construits sur cette rive jusqu'à Alençon, le Mans, Tours et la partie méridionale de la Côte-d'Or, l'armée allemande occupait encore les forts de la rive droite à Paris, ainsi que la Normandie, la Picardie, les Flandres, la Champagne, la Franche-Comté et la Bourgogne. Nous avions donc le plus grand intérêt à déterminer et à remplir, le plus tôt possible, les conditions qui permettraient de réduire cette vaste occupation. C'est pourquoi M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, et le ministre des Finances, M. Pouyer-Quertier, furent envoyés à Francfort, où ils signèrent le traité de paix définitif, le 10 mai 1871, avec le prince de Bismarck et le comte d'Arnim.

Il fut stipulé dans ce traité, que sur les cinq milliards de l'indemnité, trois ne seraient pas exigibles avant le 2 mars 1874. Les deux premiers seraient payés aux échéances suivantes :

1° Trente jours après la défaite de la Commune : un demi-milliard, immédiatement suivi de l'évacua-

tion de la Somme, de la Seine-Inférieure et de la rive droite de l'Eure;

2° Le 31 décembre 1871, un milliard, avec l'évacuation de l'Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et des forts de Paris, rive droite;

3° Enfin, le 1er mai 1872, un quatrième demi-milliard libérerait les départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs.

L'armée allemande continuerait d'occuper les six départements de la Marne, Haute-Marne, Ardennes, Vosges, Meuse, Meurthe-et-Moselle, et le territoire de Belfort, comme gage des trois derniers milliards restant à payer.

Forte encore de cinq cent mille hommes, cette armée devrait s'abstenir, à l'avenir, de toutes réquisitions ou levées d'impôts et serait entretenue aux frais du Gouvernement français, d'après des tarifs convenus. Son effectif serait successivement réduit au fur et à mesure du rétablissement de l'ordre et de l'exécution de nos engagements.

A ces stipulations étaient jointes toutes celles d'usage, pour régler le sort des habitants des territoires annexés. De plus, il était convenu que la partie du chemin de fer de l'Est, située dans les départements annexés à l'Allemagne, deviendrait propriété du Gouvernement allemand, moyennant

une somme de trois cent vingt-cinq millions, à déduire du second acompte de cinq cents millions.

Enfin, aux termes de l'article 6 des préliminaires de paix, signés à Versailles le 26 février 1871, nos soldats retenus prisonniers de guerre en Allemagne auraient dû nous être remis immédiatement et en totalité, aussitôt après la ratification de ce traité. Malgré cette stipulation expresse, M. de Bismarck ne les avait renvoyés que peu à peu et avec une lenteur calculée. Nos négociateurs à Francfort obtinrent que ce renvoi serait fait conformément à notre droit.

Ce traité, qui avait été fort débattu, était un vrai soulagement pour nous; mais il nous obligeait à payer quinze cents millions en 1871, c'est-à-dire en huit ou neuf mois. La nécessité s'imposait donc de tenter, sans retard, un premier essai de notre crédit, en faisant un emprunt sans précédent par l'importance du capital à emprunter, autant que par la difficulté des circonstances au milieu desquelles il serait émis.

Pour en faciliter le succès, je résolus de demander à l'Assemblée de décider qu'il se ferait par souscription publique, et en rentes cinq pour cent. La souscription publique était un mode d'emprunt dont la faveur, auprès des capitalistes, avait été déjà démontrée par de nombreuses expériences; et

il était notoire que la forme du cinq pour cent serait celle qui conviendrait le mieux à la petite épargne. En outre, le cinq pour cent, plus que le trois pour cent, offrait à l'État emprunteur des chances prochaines d'un remboursement avantageux, tout en permettant aux prêteurs de trouver entre le prix de ce remboursement et celui de l'émission une large rémunération. Quant au prix d'émission, il ne pourrait être fixé qu'à la veille même de l'ouverture de la souscription et d'après l'état du marché financier à cette date; mais j'estimais qu'il ne ferait pas ressortir à moins de six pour cent l'intérêt du capital emprunté.

Par ces motifs, le 6 juin 1871, je fis déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi à l'effet d'autoriser le Gouvernement à contracter, par voie de souscription publique, un emprunt de deux milliards cinq cents millions en rente cinq pour cent.

Les cinq cents millions ajoutés au capital de deux milliards d'indemnité de guerre, exigible en 1871, étaient destinés à servir les intérêts échus ou à échoir de cette indemnité, et à couvrir les frais de la souscription ainsi que toutes les autres dépenses se rattachant à cette opération.

Pour mériter un pareil crédit et, dans un avenir prochain, en mériter un plus grand encore, il était

nécessaire de faire connaître sur quelles garanties nous prétendions le fonder. En souscrivant à Versailles aux exigences financières de l'Allemagne, je savais que la France était en état de supporter le surcroît de charges que lui imposaient la guerre et la défaite; et avant de demander pour elle un crédit de cinq milliards, j'avais étudié et reconnu solides les bases sur lesquelles pourrait s'établir l'équilibre de ses recettes et de ses dépenses.

L'Empire, avant ses derniers désastres devenus les nôtres, nous avait conduits à un état financier dans lequel les recettes s'élevaient à deux milliards environ, pour faire face à plus de deux milliards de dépenses ordinaires. C'était le déficit. Pour le masquer, et se donner par un excédent de recettes les apparences de la prospérité, on ne tenait compte ni des dépenses départementales qui auraient dû figurer dans le budget ordinaire, ni d'autres charges que l'on portait à tort au budget dit *extraordinaire*. Si l'on supprimait ces artifices, destinés à faire croire à une situation meilleure qu'elle ne l'était, on pouvait évaluer assez exactement à environ deux milliards le chiffre des recettes et celui des dépenses normales de la France, avant la guerre.

J'avais pris ces chiffres pour point de départ de nos futurs budgets. Depuis la déclaration de guerre jusqu'à la signature de la paix, la dette publique

s'était accrue, en capital, d'environ huit milliards, dont les intérêts devaient être ajoutés aux deux milliards de dépenses normales avant la guerre.

Voici, d'ailleurs, le détail de cet accroissement de la dette publique, tant en capital qu'en intérêts :

DÉPENSES DE GUERRE

	EN MILLIONS	
	Capital.	Intérêts.
	—	—
1° Emprunt Magne fait sous l'Empire, au début de la guerre.	800	30
2° Emprunt de Tours	210	15
3° Contribution des départements pour les mobilisés et rentes de la dotation de l'armée.	200	10
4° Emprunt à la Banque de France à 1 %. . .	1.500	15
5° A payer au Chemin de fer de l'Est, pour la valeur de la portion de son réseau cédée à l'Allemagne.	325	16
6° Indemnité de guerre à 6 %.	2.000	120
7° — — à 5 %.	3.000	150
Totaux.	8.035	356

Il convenait d'ajouter à ces trois cent cinquante-six millions d'intérêts un puissant amortissement, si nous ne voulions pas que notre crédit fût écrasé par l'énormité de la dette qui pèserait sur nous, en capital. Je pris résolument le parti de demander, comme amortissement, deux cents millions.

C'étaient donc (356 + 200) cinq cent cinquante-

six millions d'impôts à créer pour équilibrer les recettes avec les dépenses, sauf peut-être une réduction à faire sur quelques chapitres du budget, réduction dont il n'était pas encore possible d'évaluer l'importance.

Jamais pareille augmentation de charges n'avait été imposée d'un seul coup à une nation ; mais, cette augmentation étant la condition de notre relèvement, j'hésitai d'autant moins à la prendre pour base de mes futures propositions à l'Assemblée, que je m'étais assuré, par un examen attentif de tous nos impôts, qu'elle n'était pas au-dessus des forces de la France.

Cet examen m'avait prouvé que les droits d'enregistrement et de timbre pouvaient être doublés sans qu'on eût à craindre d'épuiser cette source de revenus. En surtaxant de trente à cinquante pour cent les sucres, les cafés, les vins, les alcools, et de vingt pour cent le tabac, on ne courait aucun risque de ralentir ces grandes consommations. Le service des postes supporterait sans inconvénients la même surtaxe de vingt pour cent; un droit sur les transports par chemins de fer serait très fructueux, et sa perception très facile si elle était faite par les agents des compagnies.

Ces diverses surélévations ou créations d'impôts avaient l'avantage de ne produire aucune gêne nou-

velle, quant à la forme, et aucune aggravation sensible des frais de perception. Aussi, les préférai-je à des impôts nouveaux que leur nouveauté même aurait rendus vexatoires et peu productifs. Je me proposai donc de repousser toutes les innovations, sauf celles de l'impôt sur les transports par chemin de fer et sur le papier, qui ont réussi, et de l'impôt sur les allumettes, qui jusqu'ici n'a guère produit ce qu'on en attendait.

Ces diverses ressources, qu'on pouvait évaluer à trois cent cinquante millions, restaient de deux cents millions environ au-dessous des nécessités budgétaires. La gauche avait son moyen tout trouvé pour établir l'équilibre budgétaire : l'impôt sur le revenu.

Cet impôt serait le plus équitable de tous, s'il existait un moyen sûr d'évaluer exactement les facultés de chaque contribuable; mais, pour faire cette évaluation, on n'a que la déclaration du contribuable lui-même, fondement trop incertain pour asseoir une taxe, ou l'inquisition des fortunes privées par les agents du fisc, moyen de taxation odieux et arbitraire. L'impôt sur le revenu serait un impôt de discorde, et l'expérience qui en a été faite en Angleterre et en Italie n'est pas concluante, les conditions dans lesquelles il est établi dans ces deux pays étant très différentes de celles où il le serait en

France. J'étais donc résolu à le repousser énergiquement, et le Conseil n'eut pas de peine à se rendre à mon avis.

Je considérais également comme une grande imprudence de grever la terre de nouveaux centimes additionnels. La terre est un souffre-douleur continuel; elle paye toutes les folies locales et celles des gouvernements. Un impôt sur le sel, facile à percevoir il est vrai, aurait été, comme l'impôt sur la terre, supporté par le peuple des campagnes. D'ailleurs, il était sage de ne pas épuiser par avance ces dernières ressources, car l'on n'est jamais sûr que de nouvelles fautes ne créeront pas de nouvelles extrémités.

Après avoir ainsi écarté de mes prévisions l'impôt sur le revenu et l'aggravation des taxes assises sur la propriété foncière et sur la consommation du sel, il ne restait plus que les matières premières pouvant nous procurer les deux cents millions dont nous avions encore besoin pour équilibrer notre budget. Cet impôt qui, pendant longtemps, avait donné des produits considérables sans être vexatoire, n'avait été aboli que le jour où, épris des théories du libre-échange, M. Rouher avait cherché à supprimer toutes les taxes sur les produits étrangers. Sans gêner les contribuables, sans accroître les frais de perception, il procurerait peut-être deux

cents millions. Sous ce rapport il n'y avait pas d'inconnu à craindre, puisqu'une expérience séculaire garantissait la réalité des résultats sur lesquels nous comptions. Nous n'avions à redouter que la résistance de l'aristocratie manufacturière, résistance que j'étais décidé à combattre de toutes mes forces pour relever la fortune de l'État.

Sur ces bases, il devenait possible d'établir le budget, sans trop de nouveautés fiscales, sans des sacrifices trop sensibles et avec un puissant amortissement. Restait toutefois une charge à prévoir et à classer hors du budget : les dépenses dont j'ai fait le fond de ce qu'on a appelé, d'après ma proposition, le compte de liquidation. Ce compte n'avait rien de commun avec l'ancien budget extraordinaire de l'Empire. Je ne devais y porter que des dépenses qui, une fois faites, ne se renouvelleraient plus, telles que les réparations de nos places fortes, le rétablissement de notre matériel de guerre perdu, usé, ou suranné, l'entretien de l'armée d'occupation, les indemnités à certaines localités maltraitées par la guerre, comme Paris, par exemple. On pouvait évaluer le passif de ce compte à quatre ou cinq cents millions, et son actif à deux cents millions, consistant notamment en rentes que l'État possède et en reliquats sur les frais présumés des emprunts. Nous avions trois ans, au moins, pour solder ces

dépenses; il était facile de laisser cette charge à la dette flottante, sans faire appel au crédit.

Notre situation financière était donc rassurante pour l'avenir, si l'Assemblée voulait entrer dans la voie que je lui indiquerais. Elle était rassurante aussi, dans le présent; car les impôts, qui depuis nos défaites avaient été perçus par les Allemands, ou abusivement appliqués à des dépenses inutiles, arrivaient aujourd'hui exactement dans les caisses du Trésor. Enfin l'industrie, renaissant depuis le rétablissement de l'ordre, ramenait avec elle la prospérité publique. Mais il restait toujours une grande inquiétude dans les esprits, parce qu'on redoutait le jour du règlement des comptes de la guerre.

Le discours que je prononçai, le 20 juin 1871, pour soutenir devant l'Assemblée le projet de loi d'emprunt de deux milliards proposé par le Gouvernement, calma cette anxiété. Il fit grand effet sur l'Assemblée et sur le monde financier particulièrement. M'appuyant sur les calculs, les prévisions et les considérations qui précèdent, je démontrai qu'en supposant possible une réduction de cent cinquante à deux cents millions dans les dépenses, nos prochains budgets dépasseraient de quatre cent cinquante millions (y compris, il est vrai, deux cents millions d'amortissement) les deux milliards des dépenses normales constatées par les derniers

budgets de l'Empire. J'aurais donc à demander à l'Assemblée près de quatre cent cinquante millions de ressources nouvelles; nous les obtiendrions sûrement en relevant plusieurs taxes existantes et en imposant les matières premières, car je repoussais absolument l'impôt sur le revenu.

Dans les limites de ce budget, et en cas de besoins urgents, on pourrait recourir, soit à la dette flottante réduite à six cent cinquante millions, chiffre le plus bas auquel elle fût descendue depuis trente ans, soit à la Banque de France, dont je m'appliquai à signaler le concours patriotique dans les circonstances critiques que nous traversions.

La netteté, la sincérité de mes explications convainquirent l'Assemblée, qui, séance tenante et à l'unanimité, vota le projet de loi autorisant le Gouvernement à contracter un emprunt de deux milliards, par souscription publique, en rentes cinq pour cent, et deux cent vingt-cinq millions en plus, devant faire face aux frais de cette opération.

Le délai accordé par le traité de Francfort, pour l'acquittement des cinq cents premiers millions de l'indemnité de guerre, expirait le 30 juin. Le vote de l'Assemblée nationale autorisant l'emprunt étant du 20 juin, il nous restait à peine dix jours pour nous mettre en mesure de tenir nos engagements. Je ne doutais pas que l'emprunt ne fût largement

couvert; mais le ministre des Finances, M. Pouyer-Quertier, esprit mobile, tour à tour confiant à l'excès ou inquiet sans motifs, en approchant du moment de tenter l'épreuve, avait des heures de trouble singulier qu'il me communiquait parfois, je l'avoue. On pouvait, sans craindre de se tromper, compter que la souscription publique s'élèverait à un milliard, car elle avait déjà couvert, et au delà, des emprunts de huit cents millions. Mais aucune expérience n'avait été faite pour deux milliards et, si l'on échouait, quel désastre! C'en était fait de notre crédit et, avec lui, de notre libération.

C'est pourquoi j'acceptai la proposition que nous firent les plus puissantes maisons de banque de Paris, de garantir la souscription du second milliard, moyennant une commission de vingt et quelques millions. Ce prix m'avait paru d'abord excessif; puis, calculant ce qu'il en coûterait aux banquiers pour se procurer le demi-milliard ou le milliard non souscrit, si l'emprunt n'était pas couvert tout entier, je trouvai ces prétentions moins exagérées. Cette combinaison avait encore un autre avantage: celui d'intéresser les banquiers à notre succès. Nous allions livrer bataille avec des auxiliaires satisfaits, et les souscripteurs, encouragés par leur exemple, se porteraient résolument en avant.

Il ne restait plus qu'une question à résoudre,

celle du taux de l'émission. Lorsqu'on adjuge un emprunt à de grandes compagnies, ce taux est déterminé par la concurrence des enchères. Lorsque, au contraire, on ouvre une souscription publique, il n'y a pas d'enchères possibles, et c'est le Gouvernement qui détermine le taux de l'émission, d'après l'intérêt courant des capitaux sur le marché financier, au moment de l'opération. L'étude de ce marché et l'avis des hommes les plus compétents en cette matière, amenèrent le Gouvernement à penser qu'il convenait d'offrir, aux prêteurs, un intérêt d'environ six pour cent, ce qui fit porter le taux d'émission à quatre-vingt-deux francs cinquante.

Arrêté entre M. Dutilleuil, directeur du mouvement général des fonds, M. Pouyer-Quertier et moi, quelques heures avant l'impression du *Journal Officiel*, ce chiffre ne fut connu de personne avant la distribution du numéro de ce journal, qui annonça en même temps, le 23 juin l'ouverture de la souscription pour le 27. Tout était à improviser. L'administration des Finances n'avait pu être encore transférée à Paris à cause de l'incendie du ministère par la Commune. On installa hâtivement la direction du mouvement des fonds dans l'hôtel du ministre d'État, sous l'Empire, c'est-à-dire au Louvre, et les guichets de souscription au Palais de l'Industrie. Les bureaux des Finances campèrent.

Le 26, on était prêt tant bien que mal, et dès le 27, au matin, les souscripteurs affluèrent aux guichets. Leur empressement n'était pas comparable à celui qu'ils montrèrent, l'année suivante, pour l'emprunt de trois milliards; mais il était déjà grand et annonçait une absolue confiance dans l'état des choses. Les plus rassurantes nouvelles nous arrivaient d'heure en heure, et, bien que je n'eusse jamais conçu de doute sérieux, j'étais pourtant profondément satisfait d'acquérir la preuve que la France, sagement gouvernée, trouverait les ressources nécessaires pour se relever.

Avant la fin de la journée du 27, les souscriptions de Paris dépassèrent la somme de deux milliards cinq cents millions, et les guichets furent aussitôt fermés. Le lendemain, on ajouta à ce chiffre un milliard deux cent cinquante millions souscrits en province, et un milliard cent trente-quatre millions souscrits à l'étranger, ce qui fit ressortir à quatre milliards huit cent quatre-vingt-dix-sept millions la somme offerte à la France par les capitalistes : plus de deux fois et demie la somme demandée! Début propre à nous rassurer pour les appels que nous aurions encore à faire, et bientôt, aux capitaux tant français qu'étrangers.

L'emprunt devait être acquitté en seize paiements égaux et mensuels à partir de juillet, et le premier

versement exigé, à titre de garantie, avait produit trois cent vingt-trois millions; les versements anticipés des souscripteurs qui voulaient payer d'avance, moyennant escompte, élevèrent ce chiffre à huit cent quarante-sept millions, dès le mois de juillet, et quatre semaines plus tard, c'est-à-dire avec le versement d'août, il avait été encaissé par le Trésor une somme totale d'un milliard trois cent quatorze millions. C'était pour le pays le triomphe de sa richesse, de son patriotisme, et la preuve de la haute confiance qu'il accordait au Gouvernement.

Dès lors nous n'étions plus inquiets pour les paiements à faire aux Prussiens. Le premier de ces paiements, fixé à cinq cents millions, ayant été achevé le 15 juillet, les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure furent, le 22 du même mois, délivrés de l'occupation étrangère, et les villes de Rouen, d'Amiens et d'Évreux m'adressèrent les plus touchants témoignages de gratitude.

L'Europe fut frappée de l'étonnante rapidité avec laquelle nous nous relevions de nos désastres. A cette occasion, je dois dire un mot des dispositions des grandes puissances à notre égard.

La Russie, quoique toujours retenue par l'affection de l'Empereur Alexandre envers son oncle devenu Empereur d'Allemagne, commençait à trouver inquiétant le développement de la puissance de ses

voisins. A l'égard de l'Angleterre, elle n'oubliait pas, non plus, son ancienne jalousie, chaque jour ravivée par les événements de l'Asie centrale. Aussi regardait-elle la France comme une alliée utile et probable dans l'avenir.

Pour la Prusse, j'avais le tort fort excusable de m'occuper de l'organisation de l'armée; mais comme je payais exactement, en maintenant l'ordre, sans encourager les haines françaises, le Gouvernement allemand ne se montrait exigeant que sur la question des sûretés propres à garantir l'acquittement intégral de notre dette.

Quant à l'Autriche, l'Empereur, sa famille, l'armée applaudissaient à nos efforts et souhaitaient le relèvement de la France, qui pourrait un jour servir de contrepoids à la Prusse. Mais nous ne pouvions gagner la sympathie des Hongrois, qui nous reprochaient nos bons rapports avec la Russie, ni celle des Autrichiens allemands, qui se rangeaient, naturellement, par orgueil de race, du côté de nos vainqueurs. D'ailleurs, le ministre dirigeant en Autriche, M. Andrâssy, était favorable à la Prusse.

En Angleterre, la nation, juste, amicale envers nous, n'aurait pas voulu que la Prusse devînt si grande, ni que la France fût amoindrie; elle assistait donc avec intérêt à notre renaissance; et, si M. Gladstone et lord Granville avaient peu de pen-

chant pour nous, ils n'en étaient pas moins résolus à ne pas souffrir, en Europe, de nouvelles violences de la part des Prussiens.

Enfin, l'Italie sachant que j'avais pris mon parti, non sans regret il est vrai, de l'unité italienne, m'était reconnaissante de suivre envers elle une politique ferme et amicale, qui seule pouvait la retenir, peut-être, sur la pente d'une alliance avec la Prusse. On nous regardait donc comme une puissance avec laquelle il y avait encore à compter.

Pour ne pas interrompre l'exposé des projets financiers du Gouvernement, projets approuvés par l'Assemblée, le 20 juin, et consacrés par la confiance des souscripteurs de l'emprunt, le 27 du même mois, je n'ai pas encore parlé de la séance du 8 juin, dans laquelle avaient été résolues deux questions d'un assez grand intérêt politique : l'une relative à l'abrogation des lois de 1832 et 1848, qui avaient frappé d'exil la branche aînée des Bourbons et les princes d'Orléans, et l'autre qui concernait les validations des élections par lesquelles les départements de la Manche, de la Haute-Marne et de l'Oise avaient envoyé à l'Assemblée le prince de Joinville et le duc d'Aumale.

Les princes d'Orléans, dès le 4 Septembre, étaient accourus en France, par patriotisme certainement, mais aussi pour profiter des chances que la chute

de l'Empire pouvait offrir au retour de leur dynastie. J'aurais préféré cette famille à toute autre, si la monarchie m'eût paru possible en ce moment. Mais les républicains et les légitimistes, formant ensemble une grande majorité dans l'Assemblée, s'y seraient opposés, et toute tentative que j'eusse faite pour favoriser cette restauration eût été, de ma part, non seulement un manque de loyauté vis-à-vis des légitimistes et des républicains, mais encore la violation de mes devoirs envers la France que j'avais mission de pacifier en prévenant les luttes de partis. Je n'hésitai donc pas à décourager, autant qu'il dépendait de moi, les aspirations des princes d'Orléans, aspirations qu'ils avaient manifestées en demandant l'abrogation des lois d'exil et la validation de leurs élections.

Les partisans déclarés des princes étaient nombreux dans l'Assemblée. Le centre droit monarchiste, qui n'acceptait que faute de mieux la République conservatrice, n'était pas fâché d'avoir une occasion d'émettre un vote monarchique; les légitimistes ne voulaient pas, songeant à une fusion possible des deux branches, indisposer les princes d'Orléans en votant contre eux; enfin, la gauche modérée elle-même, par respect de ses principes, trouvait que le titre de prince n'était pas un motif qui permît d'invalider les choix du suffrage uni-

versel. Il était évident que, les partis étant ainsi disposés, l'Assemblée voterait l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes.

La séance du 8 juin 1871, dans laquelle devaient se discuter ces questions, attira naturellement une grande affluence de curieux, et lorsque les commissaires eurent donné lecture de leurs rapports, je demandai la parole.

Je déclarai que je ne partageais pas les dispositions favorables d'un très grand nombre de membres de l'Assemblée pour les conclusions de ces rapports. La République, dis-je, dont j'avais accepté le dépôt, était et devait être pour moi la paix publique, qui pourrait être compromise si l'on permettait en ce moment aux représentants des gouvernements dépossédés ou déchus de résider en France, et, surtout, d'y exercer des droits politiques.

J'avais, sous tous les régimes antérieurs, soutenu cette opinion, et les constituants de 1848 savaient, aujourd'hui, ce qu'il en coûtait à la France pour n'avoir pas écouté mes avis sur ce point. Toutefois, les princes d'Orléans m'ayant fait donner l'assurance qu'ils ne paraîtraient pas dans le sein de cette Assemblée et ne justifieraient aucune de mes craintes, je croyais pouvoir me départir de mon opposition à la loi proposée.

Les conclusions des rapports ayant été immédia-

tement mises aux voix, l'Assemblée à une grande majorité abrogea les deux lois d'exil de 1832 et de 1848, et valida les deux élections.

Après ce vote, le Gouvernement dut s'occuper des nombreuses élections à faire pour compléter l'Assemblée, dont cent dix-sept sièges étaient vacants par suite de décès, de démissions et, surtout, d'élections multiples. Les troubles de la guerre civile, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, n'avaient pas permis de remplir ces vacances à mesure qu'elles s'étaient produites. Mais ces difficultés n'existant plus, le Gouvernement convoqua les électeurs. Il décida, en même temps, de ne point intervenir dans les élections : d'abord, parce qu'il n'y avait aucun intérêt, sa popularité dans le pays étant encore entière; ensuite, parce que plusieurs membres du Cabinet, qui sous l'Empire s'étaient élevés contre les candidatures officielles, craignaient qu'on ne les accusât de se contredire, s'ils souffraient que le Gouvernement dont ils faisaient partie, intervînt dans les luttes électorales.

Pour moi, réserve faite à l'égard des procédés pratiqués par l'Empire pendant les candidatures officielles, je n'admettais pas qu'un Gouvernement restât indifférent, inactif, muet, au milieu d'une crise aussi grave pour un pays libre, que celle des élections générales ou même partielles. Toutefois,

le besoin d'un rôle actif de notre part ne se faisant pas sentir, je fis donner l'ordre aux préfets, dès l'ouverture de la période électorale, de ne pas se mêler aux compétitions des candidats. Ils obéirent à cet ordre avec empressement.

Le vote eut lieu le 2 juillet, et les choix des électeurs, à peu d'exceptions près, modérés mais républicains, donnèrent l'impression que la France acceptait la forme républicaine si l'ordre était assuré. Cette tendance de l'opinion rencontra une apparente résignation chez les monarchistes de l'Assemblée et remplit d'espérance les républicains.

Ceux-ci, après l'abrogation des lois d'exil obtenue par les monarchistes, voulurent, eux aussi, avoir leur succès; et comme les dernières élections leur avaient apporté un renfort d'une centaine de voix, ils songèrent à faire proclamer la République.

Déjà, avant la prise de Paris, ils m'avaient demandé d'exiger cette proclamation.

« Je ne saurais, leur avais-je répondu, soumettre une aussi grave proposition à l'Assemblée dans un moment où la menace de l'insurrection entraverait la liberté de ses délibérations. D'ailleurs, l'état actuel des choses, bien qu'il porte le nom de République, n'est encore qu'un gouvernement d'ordre et de salut, auquel tous les partis peuvent donner leur concours sans faire le sacrifice de leurs opinions. A

la veille d'un assaut qui sera meurtrier, il ne faut pas dire à nos généraux, à nos officiers, qui ne sont pas tous républicains, qu'ils montent sur la brèche pour fonder la République. Laissez-leur la satisfaction de penser que, s'ils s'exposent à mourir, c'est pour le salut de la société et non pour le triomphe d'un parti. »

L'insuccès de cette tentative de la gauche fut connu, et la partie modérée de la majorité m'en sut gré. Mais, depuis les dernières manifestations électorales, il était devenu difficile d'écarter absolument ces nouvelles instances des républicains. Sans aller jusqu'à la proclamation de la République, un grand nombre de membres modérés de l'Assemblée reconnaissaient la nécessité de donner au pouvoir exécutif certaines garanties de durée et de stabilité qui lui manquaient pour entreprendre ou pour achever les grandes affaires dont il avait la charge. Dans cette pensée, ils déposèrent sur le bureau de l'Assemblée, le 12 août 1871, une proposition[1] qui prit le nom de son promoteur, M. Rivet.

Cette proposition, sans engager l'avenir par une proclamation inopportune de la République, sans porter atteinte à la souveraineté de l'Assemblée, tendait simplement à donner au pouvoir exécutif

1. Voir aux annexes, pièce n° 7.

plus de force, et au pays plus de sécurité. Mais l'Assemblée voulut y voir l'intention d'empiéter sur ses droits, et c'est sous l'empire de cette préoccupation, feinte ou sincère, qu'elle nomma la commission qui devait faire le rapport sur la proposition Rivet.

Ce rapport fut confié à M. Vitet. Il le rédigea en des termes excellents pour moi ; mais ses conclusions ne pouvaient s'inspirer que des sentiments de la majorité de la commission. Il sut, toutefois, résister à son intransigeance et n'écarta pas absolument cette proposition.

Les deux grandes divisions de l'Assemblée, la gauche et la droite, le parti de la République et le parti de la Monarchie, faillirent, dans une discussion longue et vive, en venir à un conflit décisif, comme s'il s'était agi de résoudre, de suite et définitivement, la grande question du gouvernement à donner à la France. Heureusement, MM. Léon de Malleville, Ricard, Rivet, Picard et moi, d'une part, et MM. Casimir Perier et Vitet, de l'autre, nous réussîmes à calmer ces ardeurs de gauche et de droite.

On adopta d'abord la proposition de me donner le titre de Président de la République. La question de la durée de mes pouvoirs était délicate à résoudre. On s'accorda sur une solution assez heureuse, qui était de rendre cette durée égale à celle

de l'Assemblée elle-même. Si l'on me donnait moins, on semblait vouloir fixer une date pour se séparer de moi; et si l'on me donnait plus, l'Assemblée outrepassait ses pouvoirs en statuant pour un temps où elle ne serait plus.

Les orléanistes de la commission auraient voulu paralyser mon action sur le Gouvernement en mettant obstacle à mon accès à la tribune; mais l'Assemblée consacra mon droit de prendre part à tous les débats parlementaires, à la seule condition que j'informerais le président, par un message, de mon intention d'user de ce droit; enfin, elle affirma de nouveau ma responsabilité à son égard.

Ces décisions furent prises dans la séance du 9 août 1871, à laquelle j'assistais. Après deux discours de la droite, M. Picard, prenant la parole, avait fait sentir qu'en présence des services rendus et restant à rendre, le devoir était de se rallier à mon pouvoir affermi; et c'est dans cette pensée qu'une majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-quatorze accepta la proposition Rivet, modifiée comme je l'ai dit.

En résumé, cette sorte de constitution conférait au chef de l'État le titre de Président de la République; elle fixait la durée de son pouvoir en la rendant égale à celle de l'Assemblée; enfin, par une disposition nouvelle, elle rendait plus solennelle

que par le passé la participation du Président de la République aux débats parlementaires.

Immédiatement après ce vote, j'instituai par décret un vice-président du Conseil des ministres, pour donner satisfaction à ceux qui croyaient à l'utilité de cette mesure. Il devait présider le Conseil en cas d'empêchement du Président de la République, et, si par la mort de ce dernier le pouvoir devenait vacant, il saisirait l'Assemblée des mesures à prendre en cette occurrence.

Peu de temps avant le vote de la constitution Rivet, un changement était survenu dans la composition du Ministère. M. Jules Favre, orateur acerbe, mais cœur excellent, chez lequel, par un phénomène étrange, la violence de la parole se trouvait unie à la plus grande douceur de caractère, M. Jules Favre voulut nous quitter, et nous avait quittés, à mon très grand regret, le 22 juillet 1871. Depuis quelque temps, il était affecté des attaques dont les hommes du 4 Septembre étaient l'objet. Elles venaient des bonapartistes aussi bien que des orléanistes et des légitimistes, qui ne leur pardonnaient pas, les uns d'avoir combattu l'Empire, les autres de s'opposer au rétablissement de la royauté. Pourtant, le caractère si bon, si élevé de M. Jules Favre, son généreux dévouement lorsqu'il signa la capitulation de Paris et la paix elle-même, sans hésiter à se contre-

dire en joignant son nom au mien, au bas du traité de Versailles, toutes ces considérations auraient dû imposer silence aux partis. Il n'en fut rien, et devant une dernière attaque qui le frappait dans ce qu'il avait de plus cher (ses enfants), il se démit pour être plus libre dans les poursuites qu'il allait intenter contre son diffamateur.

Des trois hommes du 4 Septembre qui faisaient partie du Ministère, deux, MM. E. Picard et Jules Favre, s'étaient retirés volontairement devant les attaques de leurs adversaires politiques. M. Jules Simon restait seul, et c'est contre lui que se réunirent tous les efforts des monarchistes. Mais celui-ci, par son habileté profonde, sa rare capacité, était de force à se défendre, et j'étais bien résolu à ne pas l'abandonner. Pour le présent, je n'avais qu'à chercher un successeur à M. Jules Favre.

Ayant conçu quelque espérance de décider M. de Rémusat à sortir de la retraite où il vivait depuis vingt ans, j'envoyai son fils le chercher à son château de Lafitte, château de famille, modeste et charmant, en vue des Pyrénées, qui était une sorte d'asile pour la philosophie tranquille et rêveuse de son possesseur. M. Paul de Rémusat me ramena son père, qui, sur nos instances, consentit, le 2 août 1871, à devenir ministre des Affaires étrangères. Il n'y avait pas alors et, encore aujourd'hui, il n'y a pas de plus

noble représentant que lui à donner à la France vis-à-vis des puissances étrangères. Petit-neveu de M. de Vergennes, petit-fils de M. de La Fayette, noble de manières, noble d'esprit et de cœur, et vivant avec une parfaite aisance dans une fortune médiocre, doué d'une intelligence vaste et libre, prodigieusement cultivée, souvent fine jusqu'à la profondeur, M. de Rémusat, un peu sceptique à force de voir les choses sous toutes leurs faces, mais inébranlable dans les bons et grands principes, libéral invariable, patriote ardent, politique sage, un peu railleur quelquefois, mais d'une raillerie douce et aimable, était propre à faire agréer au monde aristocratique des Cours étrangères une République bien ordonnée.

Tout le monde approuva ce choix, et après quelques entretiens avec M. de Rémusat, les diplomates aimèrent sa personne et apprécièrent son esprit. Il apportait au Cabinet une véritable force.

La fin de septembre approchait. Il y avait huit mois que l'Assemblée siégeait sans relâche au milieu d'incessantes agitations. Elle était épuisée, et la chaleur de la saison ajoutait encore à sa fatigue morale. Après avoir voté les impôts les plus urgents, ceux qui ne donnaient lieu à aucune objection et représentaient environ trois cent soixante millions, l'Assemblée n'avait aucune raison de se refuser un congé de quelques jours. Elle se prorogea donc du

17 septembre au 4 décembre 1871, laissant le pays dans un état meilleur qu'on n'aurait osé l'espérer au début de cette législature, et plein d'un sentiment de confiance en l'avenir, que les partis extrêmes, seuls, ne partageaient pas.

C'était la première fois que le Gouvernement se trouvait privé de l'entourage imposant de la représentation nationale, par suite de la prorogation de l'Assemblée. L'occasion pouvait paraître bonne pour tenter quelque entreprise factieuse et les bonapartistes, disait-on, allaient entrer en scène.

L'Empire, cherchant péniblement à refaire sa réputation, venait de recevoir du maréchal de Mac-Mahon un concours inattendu. Dans sa déposition devant la commission chargée par l'Assemblée de faire une enquête sur les actes du Gouvernement du 4 Septembre, le maréchal, interrogé sur la capitulation de Sedan, avait mis un soin particulier à défendre l'Empereur et à se déclarer seul responsable des événements de cette journée.

Les pamphlétaires bonapartistes s'emparèrent aussitôt de cette déposition pour disculper l'Empereur, et, dès ce moment, leur langage devint audacieux. Sans doute, disaient-ils, on avait eu tort de faire la guerre sans s'y être suffisamment préparé; mais qui ne s'est jamais trompé? D'après eux, la plus grande partie de nos malheurs devait être re-

prochée aux auteurs du 4 Septembre, et ceux qui, comme moi par exemple, étaient restés étrangers à l'Empire et au 4 Septembre, et ne s'occupaient que de réparer les fautes des uns et des autres, partageraient tous cette responsabilité s'ils ne rappelaient pas sans retard l'Empereur, ou, au moins, le Prince Impérial.

Pendant qu'ils tenaient ce langage, les bonapartistes multipliaient leurs allées et venues de Paris à Chislehurst, colportaient les propos vrais ou faux de la famille exilée et, grâce à ces menées, avaient accrédité l'idée que l'Empereur tenterait prochainement une descente sur un point du littoral, en essayant, comme son oncle à Grenoble, d'entraîner l'armée.

Je n'avais aucune crainte d'un pareil danger, ni du côté de l'armée ni du côté de l'Empereur, que je savais, par des rapports certains, dans l'impossibilité de tenter cette aventure, tant à cause de l'état de sa santé, que de l'insuffisance de ses ressources; il désapprouvait même, m'avait-on assuré, toute cette agitation de son parti, qui contrariait mes efforts pour relever l'armée et les finances de la France. Toutefois, comme on peut, en fait de Gouvernement, être dupe de l'incrédulité aussi bien que de la crédulité, je recommandai à toutes les autorités maritimes, militaires et civiles des départements du lit-

toral, de redoubler de vigilance. Cette précaution fut inutile, grâce à la prudence ou plutôt à l'impuissance de la Cour de Chislehurst.

Mais le prince Napoléon, qui résidait en Suisse d'où il rayonnait vers la Belgique et, surtout, vers l'Italie, était beaucoup moins circonspect. Partout il se montrait, par ses propos, ce qu'il avait toujours été : un personnage spirituel, intempérant, mais décousu, agissant toujours pour son propre compte, jamais pour son parti, qui d'ailleurs ne comptait pas sur lui. Néanmoins, les bonapartistes obtinrent son élection comme membre du Conseil général de la Corse dont ils voulaient lui donner la présidence, et en s'appuyant sur l'exemple de l'élection validée des deux princes d'Orléans, le prince Napoléon s'adressa à notre consul, à Genève, pour demander l'autorisation d'aller exercer en Corse ses droits de conseiller général.

Je lui fis répondre qu'il pourrait s'y rendre seulement pour assister à la session du Conseil général ; mais que le moindre trouble, quels qu'en fussent les auteurs, serait réprimé sur le champ avec la dernière rigueur.

Tout se passa ainsi que je l'avais prévu. Les tapageurs accourus à Ajaccio, Corses et autres, n'osèrent pas faire la manifestation qu'ils avaient projetée ; le prince Napoléon ne fut pas même élu président

du Conseil général, et aussitôt après cet échec il repartit pour le continent.

Si j'ai raconté un peu longuement ce retour d'audace du parti bonapartiste, c'est pour faire comprendre des faits qui se produisirent plus tard.

Il survint, à cette époque, un événement aussi douloureux qu'imprévu. Le 8 octobre 1871, M. Lambrecht, que j'avais laissé la veille avec les apparences de la santé, succombait à une maladie de cœur dont rien n'avait fait présager le dénouement si prochain. Je perdais en lui un ami, un collègue doué du plus rare esprit politique, et de ce tact exquis qui est la première qualité nécessaire à un ministre de l'Intérieur. Ferme dans son bon sens, courageux, au besoin, et toujours honnête et digne, il ne s'attachait comme moi qu'à l'intérêt du pays. Une teinte de tristesse, lui venant du mal dont il se savait atteint, ajoutait encore à sa distinction naturelle. Il fut universellement regretté.

Le Conseil tout entier partagea ma douleur et mon embarras, car il n'était pas aisé de remplacer un tel collaborateur. Je songeai à mon ami, M. Casimir Perier. Déjà, à Bordeaux, j'avais voulu le faire entrer dans le Cabinet; mais trouvant alors la situation trop confuse et les voies à suivre bien difficiles à discerner, il n'avait pas accepté ma proposition. Le moment était venu pour lui de toucher aux affaires

publiques. Comme il en avait le goût, je lui renouvelai mes offres. J'appréciais en lui un caractère courageux, une parfaite droiture, un esprit vif, ouvert, un talent d'écrire réel et une grande pratique des affaires. Je le proposai au Conseil, qui l'agréa unanimement en exprimant le désir que ma proposition fût acceptée. Elle le fut, après bien des explications que M. Casimir Perier, toujours soucieux quand il s'agissait d'engager son nom, avait l'habitude d'exiger. Ce choix eut l'approbation générale, car M. Casimir Perier était justement regardé comme libéral par les libéraux, comme conservateur par les conservateurs, et n'avait pas encore encouru la disgrâce de la droite pour avoir loyalement suivi la politique indépendante des partis, politique à laquelle j'ai attaché mon honneur.

Le Cabinet, réunissant à la fois MM. Dufaure, de Rémusat, Casimir Perier, Jules Simon, contenait les plus beaux noms politiques du pays et formait, avec le général de Cissey, le vice-amiral Pothuau, M. de Larcy et M. Victor Lefranc, le plus grand ministère qu'on pût composer dans les circonstances présentes.

L'Assemblée, en se prorogeant, avait naturellement fait naître, chez les ministres, le désir de prendre aussi des congés. Seul, je n'en pouvais pas prendre, ayant à consacrer tous mes instants à une

expérience urgente et des plus ardues, celle du campement de l'armée.

Les corps d'armée que j'avais conservés, après la prise de Paris, comme types de notre future réorganisation militaire, étaient au nombre de cinq, les uns casernés dans Paris, les autres campés sous la tente et en plein champ, à Vincennes, Courbevoie, Saint-Germain, Versailles, Satory, Meudon. A l'approche de l'hiver, il devenait urgent de substituer à ce campement des baraquements chauds et sains pour quatre-vingt mille hommes, au moins.

Ceux qui n'ont pas administré un grand État dans toutes ses parties, ne savent pas ce qu'une armée exige de temps, de soins de tous genres, surtout quand il faut la camper en hiver. Il ne s'agit pas seulement de lui fournir des habitations saines, propres et garantissant les hommes de la chaleur ou du froid, suivant les saisons; ces habitations doivent encore être disposées dans un certain ordre, former des cités où la circulation soit facile, dans des rues praticables non seulement aux personnes, mais aux chariots d'artillerie ou d'approvisionnement. Il faut leur donner de la lumière, leur distribuer de l'eau en abondance, installer des cuisines, des feux nombreux, prendre de grandes précautions contre l'incendie, veiller à l'hygiène et à la propreté, installer des écoles, des lieux de réunion, ouvrir des

églises et, pour les officiers, aménager des logements avec des commodités suffisantes pour que la vie au camp ne leur soit pas à charge. Je n'en finirais pas d'exposer les nombreux détails, auxquels même, parfois, un chef d'État est obligé de descendre, s'il veut que rien ne reste en retard ou ne soit mis en oubli.

Chaque jour, après midi, je montais en voiture, et j'allais tantôt à Satory, tantôt à Meudon ou à Vincennes, enfin sur tous les points occupés par des troupes, et, accompagné des chefs de service, j'examinais les travaux d'installation des baraquements, je m'assurais que les ordres donnés avaient été exécutés; car un ordre donné dont on ne surveille pas l'exécution est un ordre vain. J'arrivais ainsi au résultat désiré. Les officiers et les soldats, voyant à quel point je m'occupais d'eux, étaient pleins de confiance dans ma sollicitude.

La saison froide était à peine commencée, qu'on était déjà habitué au campement. On y trouvait des avantages pour l'instruction et l'esprit militaires, pour la santé surtout. Les soldats, bien nourris, bien vêtus, gens de la campagne pour la plupart, se plaisaient à ce genre de vie, et le campement permanent, qui dans le principe avait été fort critiqué, ne rencontra plus ni objections ni résistances. Après cette épreuve, je commençai à voir les modifications

qu'il y aurait à faire à ce système, la mesure dans laquelle il faudrait en user, la manière d'en répartir la charge, si c'en était une, entre les différentes parties de l'armée, et je crois que je n'aurais pas tardé à en rendre l'application facile et féconde en heureux résultats.

Ces affaires si diverses ne m'avaient pas détourné de la plus essentielle de toutes, consistant à payer les Prussiens et, par ce moyen, à reculer progressivement jusqu'à la frontière les limites de l'occupation étrangère.

Du 1er juin à la fin de septembre, les Allemands avaient reçu quinze cents millions, et, conformément au traité de Francfort, l'occupation étrangère se trouvait réduite à douze départements. Six d'entre eux, l'Aisne, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Doubs et le Jura seraient évacués, au plus tard, le 1er mai 1872, après le paiement du quatrième demi-milliard; les six autres, les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et le territoire de Belfort devaient rester entre les mains des Allemands, jusqu'au complet acquittement de notre rançon.

Dès le mois d'août 1871, j'avais songé à devancer l'échéance du 1er mai 1872; car, grâce aux versements anticipés de l'emprunt, le Trésor était déjà en mesure de payer le quatrième demi-milliard.

Mais il y aurait eu un grave danger, au point de vue financier, à tenter cette opération à une date si rapprochée du moment où nous venions de faire passer, en quatre mois, quinze cents millions en Allemagne.

C'était par une bonne politique que nous avions pu nous procurer deux milliards; mais le transport, hors de France, d'une somme aussi considérable dépendait d'opérations très délicates, d'autant plus difficiles qu'elles étaient sans précédents. Si l'on eût voulu payer exclusivement en métal, on aurait dépouillé le pays de son numéraire et provoqué immédiatement une dangereuse crise monétaire.

Nous nous étions donc appliqués à ne donner aux Allemands que le moins possible de nos monnaies métalliques, et la majeure partie des quinze cents millions que nous venions de leur compter se composait de traites payables en Allemagne, que nous nous étions procurées par des achats de change, sur les principales places de l'Europe. Mais ces achats incessants ayant fait monter le prix du change à l'étranger, les métaux précieux, que nous avions évité de verser directement au Trésor allemand, n'en sortaient pas moins de France, et la crise monétaire était toujours à craindre. Afin de la prévenir, j'avais fait ralentir les achats de traites sur l'étranger, me privant ainsi, il est vrai, du principal

moyen de nous acquitter du quatrième demi-milliard et, par suite, de réduire l'occupation de six nouveaux départements avant le 1er mai 1872. J'espérais, cependant, qu'un intérêt fort éveillé et fort actif qui, depuis plusieurs mois, agissait à la fois à Berlin et à Paris, ferait naître l'occasion d'obtenir cette évacuation anticipée.

Les purs Alsaciens étaient sincèrement inconsolables d'être séparés de la France; mais les Suisses et les nombreux Allemands du sud, qu'avait attirés à Mulhouse la prospérité industrielle de cette ville, cherchaient à tirer profit des derniers événements. Non contents d'avoir acquis, par une ordonnance récente, l'ouverture en franchise du marché allemand, ils rêvaient de conserver le plus longtemps possible l'entrée libre du marché français, qui, d'après le traité de Francfort, devait leur être fermé en septembre 1871. Si ce rêve se réalisait, l'Alsace, douloureusement atteinte dans ses sentiments patriotiques, recevrait une sorte de dédommagement par l'accroissement de sa richesse, et M. de Bismarck, pour s'attacher par une nouvelle faveur cette province annexée, était disposé à lui faire obtenir la prorogation sollicitée par ses industriels. De notre côté, nous ne demandions pas mieux que de faire cette concession, si l'on nous accordait en échange une évacuation anticipée.

Pour ouvrir des négociations à ce sujet, M. de Bismarck envoya à Paris le comte Harry d'Arnim, en qualité de ministre chargé d'affaires, le seul titre auquel il pût en ce moment représenter son Gouvernement en France, puisque nous-mêmes nous n'avions à Berlin qu'un chargé d'affaires, le très distingué M. de Gabriac. M. d'Arnim ne fut accrédité que quelques mois plus tard auprès de nous en qualité d'ambassadeur. Négociateur du traité de Francfort, il était tout indiqué pour occuper ce poste; mais, à cause de son humeur morose, le choix qu'on avait fait de lui n'était pas heureux pour Paris, où le vainqueur aurait dû se faire représenter par le plus doux, le plus affable des hommes.

Dès son arrivée, le 24 août, M. d'Arnim ouvrit les négociations. Le but que nous poursuivions était l'évacuation immédiate des six départements, fixée au 1er mai 1872. Nous demandions au Gouvernement allemand d'accepter, à la place du gage territorial de ces départements, les garanties financières qu'il jugerait nécessaires; et pour faciliter son consentement à cette substitution de garanties, nous nous montrions disposés à proroger au delà du 1er septembre 1871, dans des conditions à déterminer, le traitement de faveur accordé à l'industrie alsacienne pour l'introduction de ses produits en France.

Malheureusement, nos industriels ne voulaient

concéder aux Alsaciens ce traitement de faveur, que si la réciprocité était accordée aux produits français pour leur introduction en Alsace. C'était demander l'entrée en franchise, ou à tarifs réduits, de tous les produits français en Allemagne, par la porte ouverte de l'Alsace-Lorraine. Cette condition de réciprocité générale absolue, qui avait été imposée aux négociateurs français par une décision de l'Assemblée, ne pouvait être acceptée par l'Allemagne et rendait à peu près impossible un accord sur la question douanière.

De grandes difficultés s'élevèrent aussi au sujet des garanties financières. Sur les deux premiers milliards de l'indemnité totale, il nous restait à payer, le 1er mai 1872, cinq cents millions auxquels s'ajouteraient, le 1er mars 1872, les intérêts des trois milliards formant le solde de notre rançon ; total, six cent cinquante millions. En garantie de cette somme, le Gouvernement allemand demandait la signature de la France, cautionnée par les premières maisons de banque d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Il exigeait, de plus, que ces traites fussent négociables à la volonté du Trésor allemand.

Les banquiers et le Gouvernement français, quelque certaine que fût leur solvabilité, refusaient avec raison de souscrire à cette condition, qui les exposait à voir jeter inopinément leurs signatures dans

la circulation avant qu'ils eussent pu se préparer à faire face à d'aussi énormes engagements.

En présence de ces difficultés, je me décidai à envoyer M. Pouyer-Quertier à Berlin, afin qu'il s'efforçât de les résoudre en s'adressant directement au chancelier. M. Pouyer-Quertier avait en Allemagne des relations qui pouvaient être utiles, et lorsqu'il y était allé négocier le traité de paix définitif, il avait été bien accueilli par M. de Bismarck. Il avait même beaucoup plu à ce dernier. Il partit dans les premiers jours d'octobre, et M. d'Arnim ne tarda pas à le suivre.

Sur la question des garanties, M. de Bismarck commença par exiger de nouveau que les traites cautionnées par les banquiers fussent négociables à sa volonté. Je refusai formellement, par le télégraphe, d'accepter cette condition qui, au point de vue financier comme au point de vue politique, nous exposait aux plus graves difficultés. Le chancelier offrit alors de s'engager à ne négocier les traites qu'en cas de changement de gouvernement, c'est-à-dire dans le cas de ma retraite.

Quelque flatteur que fût pour moi ce témoignage de confiance, je refusai encore cette solution qui m'aurait imposé à l'Assemblée nationale par la menace de périlleuses exigences financières, si elle avait voulu se séparer de moi.

M. Pouyer-Quertier, voyant ces embarras, entra plus au fond de la question. Notre solvabilité, comme nous le prouvions tous les jours, était aussi certaine que notre bonne volonté de payer. Il n'y avait, dès lors, aucun intérêt à prendre contre nous des précautions qui, outre les difficultés qu'elles soulevaient, avaient l'inconvénient de nous coûter des millions, destinés à entrer, non dans le Trésor prussien, mais dans la caisse des banquiers. Ne valait-il pas mieux faire acte de confiance envers nous, en se contentant de recevoir, jusqu'au printemps prochain, mois par mois, le quatrième demi-milliard en paiements successifs, que nous promettions parce que nous étions en mesure de les faire?

M. de Bismarck n'eut pas de peine à comprendre que la sagesse politique conseillait, non de prendre contre nous des précautions inspirées par la méfiance, mais, au contraire, de nous donner une marque de confiance, qui serait d'un grand secours au Gouvernement français pour l'exécution de ses engagements. Il alla donc, un matin, chez M. Pouyer-Quertier sans le prévenir, et le trouva à table avec ses amis de Berlin.

Il le prit à part, lui annonça qu'il écartait les banquiers et leurs exigences, qu'il ne serait plus question de traites négociables ou non négociables, et qu'on se contenterait de ma signature pour le

quatrième demi-milliard, dont le paiement se ferait par fractions déterminées, de quinzaine en quinzaine, à partir du 15 janvier jusqu'au 1er mai 1872. La seule condition mise à cette concession était que, jusqu'au paiement intégral, les départements évacués ne pourraient recevoir que les troupes françaises nécessaires au maintien de l'ordre. Un avantage considérable rachetait cette restriction : la réduction à cinquante mille hommes de l'armée d'occupation.

M. Pouyer-Quertier se hâta de m'instruire de ces importantes stipulations par une série de dépêches, dont la dernière, du 11 octobre 1871, est conçue en ces termes :

« ... Je suis allé à midi chez l'Empereur; il m'a fait l'accueil le plus bienveillant et m'a dit que le Gouvernement allemand avait beaucoup à se louer de l'exactitude avec laquelle la France remplissait ses engagements; que c'était en raison de cette exactitude que son Gouvernement renonçait aux garanties financières, que l'on avait d'abord demandées.

« Il était heureux de faire faire immédiatement l'évacuation des territoires, sur la simple promesse de payer en huit termes le quatrième demi-milliard, de janvier au 1er mai.

« Il m'a exprimé toute son admiration pour les résultats obtenus par le Gouvernement de M. Thiers,

le seul raisonnable et possible dans l'état actuel de la France.

« Il trouve la tâche immense, mais pas au-dessus des forces et du patriotisme du Président.

« Il souhaite vivement l'évacuation totale de la France par ses troupes et désire que nous puissions trouver des combinaisons financières pour la hâter autant que possible. L'Allemagne s'y prêtera avec empressement.

« La question douanière m'a paru peu le préoccuper.

« J'ai demandé l'amnistie des prisonniers qui restent en Allemagne, et qui ont été condamnés pour des faits autres que ceux de guerre.

« A l'exception des voleurs de profession et des assassins (très peu nombreux d'ailleurs), il m'a laissé espérer que tous les autres seraient renvoyés à bref délai.

« Pouyer-Quertier. »

Je répondis par un consentement sans réserve aux conditions proposées et par de vifs remerciements à l'Empereur et au chancelier.

En même temps que la question financière, M. Pouyer-Quertier avait réglé la situation douanière des provinces annexées. Conformément aux décisions de l'Assemblée, le Gouvernement français proposait d'admettre les produits manufacturés de

l'Alsace-Lorraine en franchise, du 1er septembre au 31 décembre 1871 ; de les frapper du quart des droits, du 1er janvier au 1er juillet 1872, et de la moitié des droits, du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, moyennant la réciprocité pour les produits français introduits en Alsace-Lorraine.

Le Gouvernement allemand qui, je le répète, refusait absolument d'accepter cette condition de réciprocité générale au profit des produits français, ne consentait qu'à une réciprocité limitée aux produits employés par les industries locales d'Alsace-Lorraine.

Après de longues discussions, M. Pouyer-Quertier fut obligé de renoncer à la clause de réciprocité générale, et M. de Bismarck, de son côté, en échange de cette concession, consentit à réduire de six mois le régime de faveur accordé pour l'Alsace-Lorraine, en limitant sa durée au 1er janvier au lieu du 1er juillet 1873.

Les deux conventions relatives, l'une aux garanties financières, l'autre au régime douanier des provinces annexées, furent signées à Berlin, le 12 octobre 1871, et l'évacuation, en vue de laquelle elles avaient été conclues, commença immédiatement après, dans les six départements qui devaient être libérés les premiers.

L'Assemblée n'était pas réunie, mais le pays, en

cette occasion, me témoigna de la manière la plus vive sa joie et sa reconnaissance. Je ne voulus pas garder pour moi tout le mérite de ce succès, et je proposai au Conseil, qui m'approuva, d'élever au rang de grand officier de la Légion d'honneur M. Pouyer-Quertier, en lui faisant franchir d'un seul coup tous les grades inférieurs à cette haute distinction.

Le bon M. Pouyer-Quertier fut ému jusqu'aux larmes de cet honneur. Il pouvait en être fier, l'ayant bien mérité par l'adresse et l'entrain avec lesquels il avait mené et terminé à Berlin cette difficile négociation.

M. le comte d'Arnim revint peu après M. Pouyer-Quertier, et je crus juste de lui faire le meilleur accueil. Il nous avait bien servis dans cette négociation. Je le reçus donc avec la plus grande distinction, et je lui fis ouvrir les salons où nous avions quelque influence.

Je mettais ainsi en pratique des instructions précédemment données aux fonctionnaires des départements occupés par les troupes allemandes, fonctionnaires parmi lesquels plusieurs, recherchant une vulgaire popularité, s'étaient montrés impolis envers des officiers prussiens. J'avais prescrit aux préfets des départements occupés d'accepter et de rendre les politesses qui leur seraient faites par les autorités de l'armée d'occupation, et particulière-

ment les invitations à dîner du général de Manteuffel; je leur avais répété à tous, que le moindre froissement fait à l'amour-propre des chefs de cette armée exposait les populations aux plus rigoureux traitements.

J'eus bientôt à m'applaudir de ces prévoyantes instructions. Les généraux prussiens, fort susceptibles, vivant au milieu de populations hostiles, se montraient au contraire très sensibles aux moindres égards, auxquels ils répondaient par de bons traitements envers les habitants; mais ils devenaient insupportables, si l'on n'était pas poli avec eux comme ils l'étaient avec nous. Ils avaient à leur tête le général baron de Manteuffel, cousin germain de l'ancien premier ministre de ce nom, et l'un des esprits les plus distingués de sa nation, l'un des hommes les meilleurs que j'aie connus. Commandant en chef de l'armée d'occupation, il finit par se faire aimer de toute la population de Nancy où se trouvait son quartier général.

Lorsqu'il était venu à Versailles, il avait accepté l'hospitalité que je lui avais offerte à la Présidence. Tous ceux qui eurent l'occasion de l'entretenir, furent touchés de ses sentiments aussi élevés que généreux, et charmés de son esprit fin, brillant, cultivé. J'avais, après la signature de la paix, donné des ordres pour qu'on usât de ménagement envers

son neveu, le fils de l'ancien ministre, tombé malade à Clermont (Oise). Sensible à cette prévenance de ma part, il me témoigna sa gratitude par mille bons procédés pour les Français prisonniers.

Nous nous liâmes bientôt d'amitié, et dès qu'il y avait une collision sérieuse entre soldats allemands et habitants, il s'interposait et faisait finir, en arrangements amiables, des conflits qui auraient pu se terminer par des condamnations à la prison ou au bagne, ou même par des exactions contre nos villages.

J'avais choisi, pour commissaire extraordinaire auprès du quartier général de l'armée d'occupation, M. le comte de Saint-Vallier, jeune diplomate de la plus grande distinction, intelligent, maladif, impressionnable au plus haut point, se tuant à force de dévouement à sa tâche et devenu, lui aussi, l'ami de M. de Manteuffel. Je ne saurais dire tous les services que nous a rendus cette amitié.

La question du logement des troupes d'occupation était celle qui donnait lieu aux plus fréquentes difficultés. Pour épargner aux habitants la présence des soldats étrangers dans leurs familles, nous avions décidé de baraquer, aux frais de l'État, les troupes allemandes, notamment dans les six départements destinés à être les derniers occupés.

Les départements voisins de ceux-ci, impatients

de voir s'éloigner les étrangers établis chez eux, nous laissaient à peine le temps d'achever les baraques dès que le jour fixé pour l'évacuation était arrivé. Les officiers allemands, de leur côté, réclamaient sans cesse contre l'insalubrité de ces baraques, nouvellement construites; un jour même, ils les abandonnèrent pour aller, d'autorité et militairement, s'installer chez les habitants. C'étaient autant d'occasions de violences et de rixes.

J'ai passé bien des heures à écrire, à donner des ordres pour arrêter ces fâcheux incidents, et toujours j'ai trouvé M. de Saint-Vallier, M. de Manteuffel me devançant dans les mêmes intentions. On peut comprendre dès lors le prix que j'attachais à l'amitié de M. de Manteuffel, amitié que je cultiverai toute ma vie.

L'une des visites qu'il me fit à Versailles donna lieu à deux incidents regrettables. Je l'avais prié de venir me voir. Il arriva vingt-quatre heures plus tôt que je ne l'attendais et, précisément, un jour où je devais recevoir à un grand dîner des députés et des généraux. Certes, M. de Manteuffel n'était nullement déplacé dans cette réunion; tout le monde eut le bon goût de lui faire un accueil convenable, et M. de Mérode, qui se trouva à côté de lui, fut charmé de sa conversation. M. le général Ducrot, seul, avant qu'on se mît à table, me témoigna son

regret d'avoir à dîner avec un général prussien. Je n'étais pour rien dans cette rencontre, puisque moi-même j'avais été surpris par l'arrivée du général de Manteuffel.

« Il y va, dis-je au général Ducrot, des plus grands intérêts de l'État de se montrer convenable envers un personnage qui, par sa situation officielle autant que par son propre mérite, a droit à tous nos égards. Cependant, si vous ne pouvez supporter sa rencontre, je vous laisse libre de vous retirer. »

Et le général profita de la liberté que je lui rendais pour quitter la Présidence.

De son côté, le maréchal de Mac-Mahon qui, pas plus que le général Ducrot, ne pardonnait aux Prussiens leurs victoires, ne sut dominer ses sentiments et refusa la main au général de Manteuffel qui, avant de quitter Versailles, était venu lui faire une visite.

M. de Manteuffel s'était rendu aussitôt chez le ministre de la Guerre pour lui faire comprendre, avec beaucoup de convenance, qu'une telle scène ne pouvait se passer de quelque explication. Le maréchal eut le bon esprit de réparer sa faute; car, chez lui, le soldat éprouvé pouvait sans embarras montrer de la condescendance; il demanda seulement avec instances que le fait me fût caché, et le général de Cissey, fort sagement, ne m'en parla que

lorsque l'impression de cette scène était presque effacée.

La fin de cette année 1871 fut marquée par un commencement de crise monétaire, qui me donna un moment de vive inquiétude. Pour prévenir cette crise, j'avais recommandé qu'on ralentît les achats de traites sur l'Allemagne. Mais M. Pouyer-Quertier n'ayant pas surveillé avec une attention suffisante ces achats, M. Dutilleul, directeur du mouvement général des fonds, dont le principal souci était de se procurer des moyens de payer l'Allemagne en déplaçant aussi peu de numéraire que possible, avait continué d'accepter tous les changes qui lui étaient offerts. Il en avait reçu de la Banque de Paris, notamment, pour deux cents millions. Le change sur Londres, régulateur de tous les autres, éprouvait en conséquence une hausse considérable, qui déterminait l'afflux des métaux précieux sur cette place. Par un seul port, en un seul jour, il était sorti pour quatre-vingts millions d'or à destination de l'Angleterre. Aussi, la pénurie de monnaies d'or et d'argent ne tarda-t-elle pas à rendre difficiles les transactions journalières qui se font sur les marchés et dans les magasins de détail.

Pour la première fois, depuis le rétablissement de la paix, le paiement de notre rançon à l'étranger devenait une cause de grand embarras pour la masse

du public. Aussitôt que j'en fus informé, je renouvelai l'ordre de suspendre l'achat des traites, pour faire baisser le prix du change et arrêter la sortie du numéraire.

Ce premier remède, bon pour l'avenir, était insuffisant pour le présent. Nous eûmes alors recours à un moyen critiquable en temps ordinaire, mais légitime dans le moment présent, consistant à créer provisoirement, et sous la garantie de certains établissements de crédit, une sorte de papier-monnaie de circonstance, limité aux besoins locaux. Nous ne faisions, d'ailleurs, qu'imiter en cela quelques directeurs de grandes exploitations. Ceux-ci, en effet, manquant de monnaie, payaient leurs ouvriers avec des bons de vingt, dix, cinq, deux francs et même un franc, après avoir promis aux fournisseurs, boulangers, bouchers, marchands de vin, etc., d'acquitter ces bons par sommes de cent, cinq cents, mille francs.

Ce moyen, ayant réussi, devint le type d'une mesure plus générale dont l'efficacité fut immédiate. Nous autorisâmes de grandes maisons de banque, telles que le Comptoir d'Escompte et la Société Générale, à émettre chacune une certaine quantité de ces petites coupures, à condition qu'elles déposassent comme garantie en valeurs d'une solidité reconnue, dans des institutions de crédit placées sous

le contrôle de l'État, une somme équivalente au chiffre de leurs émissions.

Le refus d'acheter des traites fit baisser le taux du change, en même temps que la prime du métal; le billet de banque de mille francs, qui avait perdu jusqu'à trente francs de sa valeur en or, recommença à monter; et les petites coupures, largement répandues dans la circulation, mirent un terme aux plaintes du public. C'est ainsi que finit cette crise monétaire, qui aurait pu s'aggraver.

Ce qui m'inquiéta plus que la crise monétaire fut, à la même époque, la baisse subite et persistante de l'emprunt. Émis à quatre-vingt-deux francs cinquante, il s'était tout d'abord élevé progressivement et avait atteint le cours de quatre-vingt-seize francs en novembre; on crut même, un moment, qu'il ne tarderait pas à arriver au pair.

Cette élévation excessive, due aux efforts des petits spéculateurs représentés par la Banque de Paris, avait été combattue par une ligue de banquiers, qui à son tour avait précipité les cours vers la baisse. Si ce mouvement de recul avait été poussé trop loin, et surtout s'il fût descendu au-dessous du taux de l'émission, il en serait résulté pour la masse considérable des petits spéculateurs un véritable désastre, dont la conséquence dernière aurait été de compromettre le succès du futur emprunt.

J'étais très préoccupé de cette situation des cours de nos fonds publics, lorsque j'appris que la Banque de France, en vendant ses rentes à la Bourse, était une des principales causes de cette baisse.

Je convoquai aussitôt le Conseil de la Banque de France, ou plutôt un comité composé des membres les plus influents de ce conseil, dont faisaient partie MM. Mallet et Davilliers, hommes de grande honnêteté et de grand bon sens.

Ils m'expliquèrent que la Banque de France vendait ses rentes pour faire rentrer ses billets, ce qui présentait pour elle un double avantage : celui de relever la valeur du billet en le rendant plus rare dans la circulation, et celui de mettre ces billets à la disposition de la Banque qui, arrivée à la limite des émissions autorisées par la loi, serait bientôt forcée de toucher à son encaisse métallique pour satisfaire aux besoins de l'escompte.

Je répondis que la valeur du billet remontait déjà par suite de l'abaissement du cours du change, et que ce relèvement s'accuserait chaque jour davantage, à mesure que l'or deviendrait plus abondant; que, d'ailleurs, si l'on voulait relever d'une manière sensible la valeur des billets par leur retrait de la circulation, il faudrait faire rentrer dans les caisses de la Banque un capital de billets de cent millions au moins, ce qui nécessiterait la vente

de cinq ou six millions de rentes. Une opération aussi considérable ne pourrait manquer de produire une baisse énorme du cours de l'emprunt, peut-être au-dessous du taux d'émission, ce qui serait une véritable catastrophe.

Ces arguments étant incontestables, le Conseil de la Banque reconnut qu'il ne pouvait persister à vendre des rentes.

Nous examinâmes ensuite ce qu'il y aurait à faire pour parer à la difficulté résultant de la pénurie des billets. Sous l'Empire, la faculté d'émission des billets par la Banque de France était de quinze cents millions. Depuis la déclaration de guerre, cette limite avait été portée à deux milliards quatre cents millions, soit une augmentation de neuf cents millions, presque épuisée aujourd'hui, représentant le numéraire enlevé à la circulation par les paiements de l'indemnité de guerre. On pouvait évaluer à quatre cents millions le numéraire qui sortirait encore de France pour compléter nos paiements à l'étranger. Il y aurait donc lieu de porter à deux milliards huit cents millions la limite des émissions des billets de la Banque de France.

Il fut, en conséquence, convenu que la Banque cesserait de vendre ses rentes, et que le Gouvernement, à la rentrée de l'Assemblée, déposerait un projet de loi pour faire porter à deux milliards huit

cents millions la limite d'émission des billets. Si, avant le vote de cette loi, la Banque de France atteignait la limite actuelle de deux milliards quatre cents millions, elle ferait face aux besoins de l'escompte avec son encaisse métallique.

Ainsi furent conjurées la crise monétaire et celle qu'aurait entraînée l'abaissement du cours de l'emprunt au-dessous du taux d'émission.

Pendant les trois derniers mois de cette année 1871, les difficultés résultant des choses nous avaient seules occupés. Elles devaient bientôt se compliquer de celles que les hommes feraient naître.

L'importante session de 1871-1872 allait s'ouvrir et les députés commençaient à arriver. On dit que pendant les vacances les députés se retrempent dans l'esprit du pays, et qu'ils sont animés de dispositions semblables à celles de leurs électeurs lorsqu'ils viennent reprendre leurs travaux. Ce ne fut pas le cas lorsque l'Assemblée rentra à Versailles.

Il est certain que jamais aucun gouvernement n'avait eu, autant que nous l'avions, l'approbation du pays. La grande majorité des bourgeois, des commerçants, des gens de la campagne, sans se déclarer expressément pour la République, disaient : *Nous sommes pour le Gouvernement de M. Thiers.* Ce mot nous revenait de toutes parts.

Mais, dans l'Assemblée, parmi les monarchistes,

les modérés seuls étaient disposés à soutenir le Gouvernement, parce qu'ils avaient été frappés de sa popularité et que, d'ailleurs, ils reconnaissaient l'impossibilité de restaurer la monarchie, au moins dans le présent.

Une partie de l'Assemblée arrivait donc bien moins influencée par la satisfaction générale des électeurs qu'on n'aurait pu le croire, et une vie très agitée était notre perspective pour l'année 1872 dans laquelle nous allions entrer.

La session fut ouverte le 4 décembre 1871, et je lus mon message dans la séance du 7 après les premiers travaux d'installation de l'Assemblée, qui avait réélu M. Grévy pour son président, et M. Martel pour le premier de ses vice-présidents.

Dans ce message, je fis le tableau complet de l'état des affaires. Je rappelai d'abord les heureux résultats de notre politique qui, après avoir assuré le présent et préparé l'avenir financiers de la France, avait réduit de quarante à six le nombre des départements occupés par l'étranger. J'abordai ensuite la partie la plus difficile du message : l'exposé des vues du Gouvernement sur la réorganisation de nos forces militaires.

Il régnait alors en France une de ces idées qui, quelquefois, s'emparent des imaginations et les dominent irrésistiblement. On croyait que nos revers

venaient de ce que notre armée n'était pas organisée à la prussienne. Le service obligatoire universel, envoyant toute la nation à la guerre, pouvait seul, disait-on, rendre à la France la puissance qu'elle avait perdue. Tel était l'avis, aussi bien de la gauche que de la droite, en un mot l'avis de tout le monde, excepté de quelques hommes sensés et fort rares.

La conséquence inévitable de l'appel sous les drapeaux de tous les hommes soumis au tirage au sort est la réduction de la durée du service à deux ou trois ans; car plus on appelle d'hommes, moins de temps on peut les retenir, si l'on ne veut pas ruiner les finances. Convaincu qu'on ne saurait former de vrais soldats ni en deux, ni en trois ans, je déclarai expressément mon opinion à ce sujet. Aussi, le message écouté religieusement tant que je ne parlai pas de la réorganisation militaire, souleva-t-il quelques murmures quand j'abordai cette question. Toutefois, il fut approuvé, tant pour ce qu'il contenait que pour son évidente sincérité.

Avant de discuter les projets relatifs au recrutement de l'armée, l'Assemblée eut à s'occuper du sujet non moins urgent des impôts nouveaux. Elle avait déjà voté trois cent soixante-six millions, en surchargeant presque tous les anciens impôts jusqu'à la plus extrême limite; il lui restait à trouver

encore, et au moins, deux cent cinquante millions de taxes nouvelles pour équilibrer les six cent cinquante millions qui, d'après les derniers comptes des dépenses de la guerre, devaient être ajoutés aux dépenses normales prévues par les budgets antérieurs à 1870.

La commission chargée de l'examen du projet de loi rectificatif du budget de l'exercice 1871 avait proposé, par l'organe de M. Casimir Perier, son rapporteur, de se procurer ces deux cent cinquante millions par un impôt non sur le revenu, mais sur les revenus, c'est-à-dire par des taxes sur quatre sortes de revenus, savoir : 1° Les revenus de diverses valeurs mobilières françaises et étrangères, à l'exception des rentes et fonds publics français ; 2° Les pensions, traitements, salaires publics ou privés ; 3° Les intérêts des créances de toute nature ; 4° Les bénéfices nets de la banque, de l'industrie, du commerce, des offices ministériels, etc.

Dès le 31 août 1871, le rapport sur ce projet avait été déposé, et la discussion, renvoyée alors après les vacances de l'Assemblée, s'ouvrit le 22 décembre. M. Pouyer-Quertier, au nom du Gouvernement, repoussa toutes ces taxes, à l'exception de celle sur les valeurs mobilières qu'il avait introduite lui-même dans le projet de budget de 1872, présenté le 9 décembre 1871 à l'Assemblée.

Après M. Pouyer-Quertier, M. Germain combattit à son tour l'impôt sur les revenus, auquel il proposa de substituer l'impôt sur le revenu proprement dit. M. Teisserenc de Bort, homme modeste et éclairé, lui répondit dans un discours excellent.

M. Wolowski, avec son abondance accoutumée, se donna alors carrière pour prouver que l'impôt sur le revenu était le plus naturel des impôts dans un moment de détresse, et à l'appui de sa thèse, il cita l'exemple de l'Angleterre où cet impôt, prétendit-il, était définitivement confirmé, sans avoir plus rien d'arbitraire. Son ardeur et les exagérations de son langage ne prouvèrent qu'une chose : c'est que l'esprit de système, dans ses égarements, est presque aussi violent que l'esprit de parti.

Je pris la parole après lui (séance du 26 décembre 1871), et je fus écouté avec une grande attention. L'Assemblée attendait dans une disposition d'esprit très favorable le coup que j'allais porter à la finance révolutionnaire.

Ma tâche était donc plus facile qu'elle ne devait l'être quelques jours plus tard, lorsque j'eus à soutenir l'impôt sur les matières premières. Je m'attachai d'abord à faire ressortir la différence profonde qui existe entre le système financier de la France, contrée continentale, et celui de l'Angleterre, contrée insulaire, où une grande partie des

objets de consommation générale, arrivant par la mer, passe par la douane, et où tous les spiritueux, se fabriquant dans de vastes établissements, offrent de grandes facilités pour la perception des droits.

Dans ces conditions, dis-je, presque tous les revenus du Trésor public sont des revenus indirects qui ne grèvent pas la propriété foncière. En France, au contraire, presque tous les objets de consommation générale sont produits par le sol même, l'impôt est en conséquence d'une autre nature. Les objets de consommation, ne passant pas par la douane, y ont été beaucoup moins imposés que la propriété foncière qui les produit.

Je le démontrai avec soin, en insistant sur la haute justice qui, à partir de 1789, avait présidé à la répartition des impôts en France. Je prouvai que, chez nous, la propriété et les classes aisées supportaient, pour le moins, les deux tiers des charges publiques, et les classes populaires moins du tiers. En Angleterre, c'était la proportion contraire, avant l'income-tax. Il était donc naturel que, dans des moments difficiles, la richesse acquise y eût été appelée à venir au secours du Trésor britannique.

Cette démonstration produisit un véritable soulagement dans l'Assemblée. Depuis si longtemps, on disait que le prolétaire payait presque tout, et le riche presque rien. Les marques d'approbation furent

très vives dans les trois quarts de l'Assemblée, qui sentait bien, en ce moment, que j'étais le vrai conservateur.

J'expliquai ensuite pourquoi l'income-tax était moins arbitraire en Angleterre qu'il ne le serait nécessairement en France. En Angleterre, pour l'établir, on avait pris pour bases la terre, les loyers, les bénéfices des professions, parce que toutes ces sources de revenus n'étant pas imposées, on pouvait les grever de fortes taxes. Mais en France, si l'on s'adressait à la terre, elle montrerait qu'elle paye sa part déjà largement par la contribution foncière et les centimes additionnels; de même, les loyers et les bénéfices des professions supportent l'impôt mobilier et celui des patentes. Il ne resterait plus dès lors à l'income-tax français qu'une base : la richesse présumée et évaluée par les haines et les passions politiques.

Enfin, pour montrer les dangers de l'arbitraire dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, je remontai à l'ancien régime, et, la *Dîme royale de Vauban* à la main, je prouvai que les tailles avaient été précisément l'impôt sur le revenu arbitrairement évalué; je citai les passages de ce livre célèbre où Vauban s'élevait, avec l'éloquence du plus honnête des hommes, contre l'iniquité de la taille, et je demandai ce que deviendrait cet impôt dans nos temps de

troubles et de divisions, puisque déjà, sous la paisible royauté de Louis XIV, il avait provoqué de si justes colères.

L'effet de mon discours fut décisif. On voulut bien tirailler encore quelque peu. Mon ami M. Rouveure et M. Wolowski, aussi mon ami (car tous se disaient mes amis), renouvelèrent quelques efforts malheureux, mal accueillis, et à la fin, l'Assemblée, fatiguée et convaincue, condamna irrévocablement par une grande majorité le principe de l'impôt sur le revenu.

Après ce vote, la commission, prévoyant que le même sort attendait les diverses taxes dont l'ensemble formait ce qu'elle appelait l'impôt sur les revenus, retira son projet.

Trois jours plus tard, le 29 décembre, j'eus encore à prendre la parole dans la discussion du projet de loi déposé par le Gouvernement, le 9 décembre 1871, pour autoriser la Banque de France à augmenter de quatre cents millions ses émissions de billets.

J'ai déjà dit que la limite des émissions de ces billets, portée au moment de la déclaration de guerre à deux milliards quatre cents millions, était presque atteinte à la fin de 1871, et qu'il était de la plus extrême urgence de l'étendre au moins jusqu'à deux milliards huit cents millions : sinon, la Banque de

France se trouverait bientôt réduite à cette alternative, ou de refuser l'escompte au commerce, ou de faire des prélèvements sur son capital métallique, qui est et doit rester dans sa caisse comme gage de ses billets et fondement de la confiance qu'on leur accorde dans le monde entier.

Il n'y avait donc pas de temps à perdre, et le dépôt, fait le 9 décembre, du projet de loi autorisant immédiatement la Banque de France à porter ses émissions à deux milliards huit cents millions, aurait dû être suivi, sans retard, du rapport de la commission, de la discussion publique et, enfin, du vote. Mais par une singulière contradiction, l'Assemblée, qui n'était pas mal disposée à l'égard de ce projet, avait nommé, pour l'examiner, des commissaires animés de sentiments tout contraires aux siens. Parmi ces commissaires hostiles, se trouvaient notamment M. Bocher, ami et conseiller des princes d'Orléans, et M. Buffet, appelé depuis à jouer un rôle considérable.

M. Bocher, ancien préfet, fin, agréable de sa personne, intelligent en affaires, parlant clairement, quelquefois très bien, d'abord fort modeste dans ses prétentions, avait senti peu à peu croître son ambition. M. Buffet, sec d'esprit, réduisant tout en formules de l'économie politique, parlant didactiquement, mais appliqué, sérieux, exact, avait tous

les dehors qui prennent les Assemblées. Tous deux se montrèrent, dans cette discussion, aussi peu clairvoyants en finances que mal intentionnés envers le Gouvernement.

Suivant eux, étendre à deux milliards huit cents millions la limite de l'émission des billets de la Banque de France, c'était créer du papier-monnaie, c'était graver la planche aux assignats. Dès qu'on l'aurait en mains, on inonderait le pays de milliards en papier. Le seul moyen de résoudre la difficulté serait, disaient-ils, de faire un emprunt de quinze cents millions, à l'aide duquel l'État s'acquitterait de sa dette envers la Banque de France qui se trouverait alors en mesure de rétablir ses paiements en numéraire.

Je me rendis plusieurs fois auprès de la commission pour combattre ce projet d'emprunt, dont je montrai le danger et même l'impossibilité. Je réduisis, chaque fois, mes contradicteurs au silence; mais, à peine les avais-je quittés, qu'ils reprenaient leur thèse des assignats et de l'emprunt, et le temps se passait sans qu'on arrivât à une conclusion.

Le jeu évident de la commission était de traîner les choses en longueur pour ne pas faire à l'Assemblée le rapport dont nous avions besoin. Nous étions au 27 décembre, et à tout moment, la Banque qui touchait à la limite des deux milliards quatre cents

millions, était exposée à ne pouvoir suffire aux besoins de l'escompte, très grands à toutes les fins de mois, particulièrement dans les derniers jours de décembre.

Pressé par la nécessité, je priai l'Assemblée de mettre la commission en demeure de déposer son rapport. Cette dernière demanda un nouveau délai; elle prétendait que le sujet était trop grave, trop difficile pour qu'on pût le traiter avec une si grande hâte. Tant de mauvaise volonté m'indigna.

Prenant la parole avec la plus extrême vivacité, je dis que l'on pouvait en quelques heures écrire un pareil rapport, qu'il suffirait même de le faire oralement, et que, dans une séance de deux heures, je me chargerais d'épuiser le sujet et d'amener la question au dernier degré de clarté.

La Chambre, comprenant l'urgence des besoins à satisfaire, la vanité des objections de la commission, et aussi sa mauvaise volonté, exigea le dépôt immédiat du rapport. Ce dépôt fut fait, enfin, le 29 décembre.

Devant l'Assemblée, M. Germain et moi, nous mîmes à néant les arguments de la commission. Je dis qu'on n'avait pas à enseigner les dangers du papier-monnaie à moi, le juge sévère de tous ceux qui, en d'autres temps, avaient eu recours à cet expédient pour parer aux embarras financiers de l'État;

que comparer la difficulté présente à celles qu'on avait voulu, autrefois, résoudre par des émissions d'assignats, était méconnaître la vérité.

Quand l'État, dis-je, crée du papier-monnaie pour ses besoins, il marche inévitablement à sa ruine; mais aujourd'hui l'État n'a aucun besoin. Tous ses services sont assurés par des recettes très réelles. L'embarras actuel ne gêne que le commerce et vient de ce que les déplacements exceptionnels de numéraire occasionnés par nos paiements à l'étranger ont appauvri la circulation monétaire. Les billets dont on demande la création sont appelés à suppléer à l'insuffisance de cette circulation. Enfin ils ne sont pas, comme l'étaient les assignats, exposés à une dépréciation, puisqu'ils auront leur équivalent métallique dans les caisses de la Banque de France.

Je démontrai ensuite le ridicule, l'incomparable folie de la proposition de rembourser ce que l'État devait à la Banque de France, à l'aide d'un emprunt de quinze cents millions dont on paierait l'intérêt à six pour cent, tandis que la Banque se contentait d'un pour cent. D'ailleurs, cet emprunt rendrait impossible celui qu'on serait forcé de faire, l'année prochaine, pour finir d'acquitter la rançon de guerre et achever la libération du territoire.

M. Germain, avec un rare talent, avait commencé cette discussion que mon discours termina. Nos ad-

versaires, contraints de reconnaître l'impossibilité de faire autre chose que ce qui était proposé par le Gouvernement, essayèrent de masquer leur défaite en réduisant de cent millions les quatre cents que nous demandions; mais l'Assemblée nous les accorda, à une très grande majorité, et autorisa en même temps la Banque de France à émettre des coupures de dix et de cinq francs, qui répondraient aux besoins du petit commerce et permettraient de retirer de la circulation les billets d'un et de deux francs émis par d'autres établissements de crédit. Les faits vinrent prouver à brève échéance, d'ailleurs, la sagesse du Gouvernement.

La loi venait à peine d'être votée, dans la nuit du 29 décembre, que le lendemain les demandes d'escompte affluèrent. Sans cette loi, la Banque aurait été réduite, soit à violer la limite légale imposée à ses émissions, soit à livrer une partie de sa précieuse réserve métallique. En outre, le cours du billet de banque se releva et tous les embarras monétaires disparurent.

L'Assemblée, ayant pris un congé de quelques jours (du 30 décembre 1871 au 6 janvier 1872), se réunit de nouveau pour délibérer sur le projet de budget de 1872, présenté le mois précédent.

Dans ce projet, le Gouvernement avait proposé d'établir, sur les valeurs mobilières, une taxe dont

le produit était évalué à environ trente-sept millions. La discussion de cet impôt, commencée le 6, durait encore le 8 janvier. J'intervins alors dans le débat et, sur ma demande, l'Assemblée décida qu'elle examinerait d'abord tous les impôts proposés, et qu'on ne les soumettrait au vote qu'après cet examen comparatif.

En se conformant à cette méthode de travail, on arriva à la discussion de l'impôt sur les matières premières, tel qu'il avait été présenté par le Gouvernement, le 11 juin précédent, dans le projet de budget rectificatif de l'exercice 1871.

La discussion de cet impôt amena à la tribune les principaux industriels intéressés à le faire rejeter. La plupart parlant de ce qu'ils savaient, en parlaient bien, mais ils raisonnaient mal sous l'influence de leurs intérêts alarmés. On les écoutait toutefois avec une sorte de faveur, parce qu'il était difficile de démêler la vérité de l'erreur dans leurs discours. Les Lyonnais dépassèrent tous les autres dans leurs pronostics de ruine, quoiqu'ils représentassent la plus riche de nos industries et la moins atteinte par nos projets.

Il était temps que le Gouvernement intervînt, et je pris la parole, le 13 janvier, à la satisfaction de l'Assemblée, que toutes ces menaces de ruine universelle commençaient à inquiéter.

Je présentai d'abord un rapide exposé de notre état financier, en rappelant qu'après avoir surchargé nos anciens impôts de tout le poids qu'ils pouvaient porter, et demandé aux valeurs mobilières une trentaine de millions, il nous fallait encore trouver cent quatre-vingt-dix millions de ressources nouvelles pour équilibrer nos budgets. L'impôt sur le revenu ayant été écarté par l'Assemblée, il n'y avait de possible que le rétablissement de l'impôt sur les matières premières, supprimé par l'Empire.

Par l'expérience du passé, nous connaissions avec certitude le produit que nous devions attendre de cet impôt. Sa perception n'entraînerait aucuns frais; la douane, qui percevait déjà trois ou quatre cents millions, se chargerait d'en recouvrer cent ou deux cents de plus, sans augmentation de dépense pour le Trésor sauf quelques commissions insignifiantes. Ces deux considérations auraient suffi à des esprits non prévenus, pour justifier la proposition du Gouvernement.

Restait à apprécier le poids de l'impôt, le danger qu'il pourrait faire courir à l'industrie. Or l'impôt proposé avait ce grand avantage qu'il se divisait entre les objets fabriqués, à tel point que l'on aurait de la peine à discerner qui l'aurait payé, du producteur ou du consommateur; et je donnai, à l'appui de cette affirmation, des chiffres incontes-

tables et probants. Je dis encore que lorsque la consommation d'un produit est bien établie, l'élévation du prix de la matière première ne peut la compromettre, si cette élévation n'est pas excessive; et pour prouver cette assertion, je rappelai trois expériences récentes dont le souvenir était présent à tous les esprits.

Des causes passagères, entre autres la guerre de sécession aux États-Unis et la maladie des vers à soie, avaient élevé très haut les prix du coton, de la laine et de la soie brute; cependant la consommation des produits fabriqués avec ces matières n'avait subi aucune diminution. A plus forte raison, les quelques centimes que nous proposions d'ajouter aux prix des matières premières, ne pouvaient nuire à la prospérité des industries qui emploient ces matières.

Quand je descendis de la tribune, je fus très entouré, et l'on m'assura que j'avais cause gagnée. Malheureusement, M. Grévy ne mit pas la question aux voix dès que la discussion fut close. Satisfait de notre victoire qu'il ne croyait pas, sans doute, compromettre en différant de la proclamer, il remit le vote à la séance suivante, c'est-à-dire du samedi 13 au lundi 15 janvier.

Dans cet intervalle de temps, les vaincus se rallièrent et essayèrent d'un nouveau moyen de résis-

tance. Ils prétendirent que nous ne pouvions imposer les matières premières que si, par compensation pour nos manufacturiers, nous taxions en même temps les produits étrangers fabriqués avec ces matières; mais, comme ces taxes étaient interdites par les traités de commerce, les puissances avec lesquelles nous étions liés par ces traités, ne nous autoriseraient certainement pas à les établir. Donc, d'après nos contradicteurs, l'impôt que nous proposions était impossible. Jamais on ne fit un acte plus notoirement antipatriotique!

Tous nos traités de commerce contenaient un article d'une clarté incontestable, et jusqu'à ce jour incontestée, qui prévoyait le cas où nous aurions besoin d'imposer les matières premières. Il était dit dans ces divers traités, en des termes différents, mais se corroborant entre eux et s'éclaircissant les uns par les autres, que si la France venait à imposer certaines matières premières, les produits étrangers composés avec celles-ci supporteraient, à leur entrée en France, un droit compensateur.

L'intention était donc évidente. Si, par exemple, le tisseur français d'une toile de coton avait, par l'effet d'un impôt sur le coton, à payer cette matière vingt centimes de plus par livre, il était tout à fait équitable, pour rétablir l'égalité dans les conditions de la concurrence étrangère, de frapper d'un

droit de vingt centimes, appelé droit compensateur, les produits de cette concurrence.

Le sens, la force de cette stipulation reproduite dans tous les traités n'avaient jamais été mis en doute, et l'Angleterre venait de l'interpréter comme nous. La date de l'expiration de notre traité de 1860 avec l'Angleterre approchant, nous avions eu à nous expliquer avec cette puissance sur notre politique commerciale, et nous lui avions montré les dispositions les plus conciliantes, les moins réactionnaires, commercialement parlant. Nous avions consenti à ne pas toucher au traité de 1860, sauf pour une légère augmentation de trois à cinq pour cent sur les fils et les tissus de lin, de laine et de coton. A cette condition, les droits sur le fer, la houille, les produits chimiques, les faïences, les verreries et un grand nombre d'autres articles devaient subsister tels quels.

Abordant, par la même occasion, la question des matières premières, nous avions dit que, par application des stipulations du traité, nous soumettrions ces matières à un impôt qui donnerait lieu à l'établissement de droits compensateurs restant à déterminer.

On nous avait répondu, sans une seule objection, que lorsque ces droits compensateurs seraient connus, on les joindrait aux augmentations que

nous avions déjà demandées, et que, d'après le total, on prendrait une décision, non sur le droit compensateur lui-même, dont personne ne niait la légitimité, mais sur les augmentations demandées au sujet des fils et tissus de lin, de laine et de coton. Lord Lyons, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, toujours sensé et vrai, m'avait même dit, dans une de nos premières conversations sur ce sujet : « Le traité est si clair, quant au droit compensateur lui-même, que vous n'auriez qu'à l'édicter sans que nous eussions rien à dire. »

Aucun de nous (j'entends par là les ministres des Finances et du Commerce, le directeur général des Douanes, et enfin moi-même), aucun de nous, dis-je, n'avait un doute sur le droit de la France d'imposer, non pas les produits fabriqués, mais les matières premières. C'est ce que j'exposai à la tribune, en exprimant ma surprise que les droits de la France fussent contestés, par des Français, dans leur propre pays, quand ils ne l'étaient pas à l'étranger. « Mais, peut-être, ajoutai-je, le seront-ils ce soir ou demain, lorsque sera connu le langage tenu à cette tribune. »

Et, en effet, le soir même, M. Kern, ministre de Suisse à Paris, défenseur très soucieux des intérêts de ses compatriotes, allait chez le ministre des Affaires étrangères pour lui présenter des objections

qu'il n'avait jamais faites sur un sujet dont, pourtant, on parlait depuis longtemps.

Cette discussion si opiniâtre dura encore quelques jours, avec une grande violence du côté des partisans systématiques de l'income-tax, coalisés avec l'aristocratie manufacturière. On fit même entrer en scène le bon M. Feray, qui était de nos amis politiques, mais qu'on avait excité au point de le rendre méconnaissable.

M. Pouyer-Quertier prit à son tour la parole; par sa verve abandonnée, sa chaleur, son entrain physique et un thème bien choisi, il produisit un très grand effet, et l'on pouvait croire la cause gagnée de nouveau; mais les Lyonnais remuaient ciel et terre. Ils envoyèrent à la tribune M. Lucien Brun, avocat de talent, légitimiste ardent, qui, dans cette circonstance, agit plus par intérêt électoral que par intérêt de parti. On avait dit, non sans raison, que la grande industrie seule ne voulait pas prendre sa part des sacrifices imposés au pays. M. Lucien Brun protesta contre cette accusation. Il était chargé, disait-il, d'apporter une déclaration de cent soixante-cinq grands manufacturiers lyonnais qui s'engageaient, avec d'autres fabricants français, à trouver une somme de cent à deux cents millions, en s'imposant proportionnellement à l'importance de leur commerce. Cette déclaration, faite au dernier moment,

lue, commentée avec chaleur, dut agir sur certains légitimistes qui, comme grands propriétaires, étaient avec nous.

Le moment était décisif. Je montai encore à la tribune et, interpellant directement M. Lucien Brun, je lui demandai qui étaient les signataires de cette déclaration, et quelle espèce d'engagement ils prenaient? Verseraient-ils, tous les ans, cent ou cent cinquante millions dans la caisse du Trésor public? S'ils s'y engageaient, quelles garanties offraient-ils; quelle était leur valeur financière, commerciale? Leur signature serait-elle sûre, autant que doivent l'être les recettes de l'État? Évidemment leurs fortunes personnelles n'étaient pas suffisantes pour garantir le paiement annuel d'une pareille somme; ils devaient donc faire connaître à quelle source de richesses ils se proposaient de puiser pour faire honneur à leur parole. Et comme cette source n'existait pas (car on l'eût découverte avant eux) leur offre était sans valeur et indigne du sérieux d'un pareil sujet.

Cette apostrophe était embarrassante; mais en avocat habitué à la contradiction, M. Lucien Brun remonta à la tribune pour affirmer, tout à la fois, l'honorabilité et la solvabilité des signataires de la déclaration.

Je lui répondis que les affaires de l'État ne se

traitaient pas ainsi, et que la Banque de France, par exemple, sur de pareilles allégations, n'avancerait pas des millions si on les lui demandait.

Cette effronterie des intérêts coalisés indignait un assez grand nombre de députés; la fatigue était générale, et l'on demanda le scrutin.

Deux ordres du jour furent déposés. Le premier, de M. Marcel Barthe, proposait d'accepter en principe l'impôt sur les matières premières *comme complément destiné à établir l'équilibre du budget;* une commission serait ensuite chargée de déterminer le tarif de l'impôt. D'après le second, présenté par M. Feray, le principe de l'impôt, au lieu d'être *admis*, serait seulement *réservé*, et une commission des tarifs recevrait le mandat de n'avoir recours à la taxation des matières premières qu'en cas d'impossibilité absolue de trouver d'autres ressources.

Je montai à la tribune pour déclarer que je n'admettais pas d'autre rédaction que celle de M. Marcel Barthe; que, dans l'état où le pays se trouvait, il avait besoin d'être gouverné par une volonté forte; que si je cédais à une coalition d'intérêts sans pudeur, je ne serais pas digne du fardeau que je portais, et enfin je demandai que le principe de l'impôt fût adopté dans les termes de l'ordre du jour déposé par M. Marcel Barthe.

L'Assemblée comprit la gravité de la situation.

La gauche, qui dans l'espoir de rendre inévitable l'impôt sur le revenu s'était prononcée contre celui des matières premières, commençait à regretter d'avoir pris cette attitude. La droite, nonobstant ses sympathies pour M. Lucien Brun, redoutait que l'échec de l'impôt sur les matières premières ne rendît inévitable celui sur le revenu, impôt qu'elle regardait comme révolutionnaire; mais les manufacturiers de toutes nuances, les orléanistes heureux de trouver une occasion d'ébranler le Gouvernement, beaucoup de gens du centre, mûs par un intérêt électoral, étaient contre nous. On alla aux voix, et malgré l'attente générale, une majorité, faible il est vrai, repoussa l'ordre du jour de M. Marcel Barthe et adopta celui de M. Feray.

L'Assemblée, surprise, inquiète, quitta ses bancs. Un grand nombre de ceux qui venaient de préférer leur intérêt électoral à l'intérêt public, s'empressèrent autour de moi pour me dire que je ne devais pas m'offenser de ce vote, qu'il n'avait pas un caractère politique; et qu'après tout, s'il ne concluait pas à l'adoption de l'impôt sur les matières premières, il ne le repoussait pas non plus. Qu'importait une simple différence de mots?

Je reçus assez rudement ces gens de peu de fierté qui, leur intérêt sauf, ne s'inquiétaient nullement de la dignité de ceux qu'ils conseillaient, et je ren-

trai à l'hôtel de la Présidence, révolté de voir que les calculs mercantiles, les passions de parti, l'esprit de système, eussent ainsi fait méconnaître l'intérêt certain du pays, surtout dans les circonstances difficiles que nous traversions. J'étais blessé aussi de ce que l'Assemblée, dans son ensemble, appréciât si peu le dévouement que j'apportais au service de la France.

J'exerçais le pouvoir depuis un an, et j'avais le droit d'être fier, en comparant l'état dans lequel j'avais reçu la France et celui dans lequel j'allais la laisser. Mes collègues s'étaient assemblés; tout en reconnaissant les grandes difficultés que pourrait soulever ma retraite, ils n'osaient me demander le sacrifice de garder le pouvoir. M. Dufaure fit pourtant valoir auprès de moi l'intérêt de la libération du territoire, que j'avais commencée et que je laisserais inachevée. Je répondis que j'en avais fait la moitié, et que, pour les plus indignes motifs, on venait de me priver des moyens de la terminer.

Le lendemain, 20 janvier 1872, j'envoyai ma démission au président de l'Assemblée nationale. Bien que l'Assemblée s'y attendît, d'après le langage que j'avais tenu la veille, elle fut profondément émue en entendant cette communication.

Dans les rangs de la gauche, ceux qui avaient voté contre l'ordre du jour de M. Marcel Barthe se

reprochaient un entraînement dont ils sentaient, en ce moment, les conséquences. Les membres de la droite et du centre droit, n'ayant pas encore trouvé quelqu'un qui fût disposé à se charger du pouvoir en cas de vacance, éclataient en reproches contre ceux des leurs qui venaient de provoquer prématurément une crise gouvernementale.

Seuls, les hommes assez imprévoyants pour mettre l'intérêt de leur parti au-dessus de celui de la France, éprouvaient une véritable joie, qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler. Si on leur demandait par qui ils se proposaient de me remplacer, ils n'osaient pas prononcer encore le nom de M. le duc d'Aumale et mettaient timidement en avant celui du maréchal de Mac-Mahon. Mais ils ne pouvaient encore rien dire qui les autorisât à espérer l'acceptation de ce dernier. Car si le maréchal avait autour de lui des ambitieux fort imprudents, il avait aussi un ami plein de sagesse, M. de Melun, député du Nord, étranger à toute ambition, qui lui conseillait, m'a-t-on dit, de conserver la grande situation à laquelle M. Thiers l'avait élevé.

Après une tentative infructueuse du centre gauche, qui me demandait avec de vives instances de retirer ma démission, après une soirée passée en allées et venues de la gauche, des centres et de la droite modérée, on résolut de faire voter par l'As-

semblée un ordre du jour dont les termes mêmes m'obligeraient moralement à revenir sur ma décision. Cet ordre du jour, voté à la presque unanimité, était ainsi conçu :

« Considérant que l'Assemblée, dans sa résolution d'hier, s'est bornée à réserver une question économique; que son vote ne peut être, à aucun titre, regardé comme un acte de défiance et d'hostilité, et ne saurait impliquer le refus du concours qu'elle a toujours donné au Gouvernement;

« L'Assemblée fait un nouvel appel au patriotisme de M. le Président de la République et refuse d'accepter sa démission. »

Le bureau de l'Assemblée fut chargé de m'apporter cette résolution. Les mots « l'Assemblée fait un nouvel appel au patriotisme du Président de la République » rendaient mon refus, sinon impossible, du moins bien difficile.

Je fus un moment perplexe, car je me complaisais déjà à la pensée de me consacrer, dans le repos, à un livre que j'aurais voulu terminer avant de mourir, et que je ne pourrai peut-être jamais achever. La crainte que les intérêts du pays ne fussent compromis par la prolongation de cette crise que je n'avais pas provoquée, mais qu'il dépendait de moi de faire cesser, me décida seule à revenir sur ma détermination.

Je fis donc au bureau de l'Assemblée un accueil amical, et je déclarai que, malgré les difficultés de ma tâche, je la reprenais puisqu'on m'en faisait un devoir.

« Devant ce nouvel appel à mon patriotisme, dis-je au président de l'Assemblée, je ne puis opposer un refus. Vous pouvez remercier, pour moi, l'Assemblée de cet acte de confiance, et lui dire que je vais de nouveau me vouer sans réserve au service du pays. »

Nous nous séparâmes, eux satisfaits, moi regrettant mon repos, un moment entrevu, quoique je fusse consolé par la pensée de continuer l'œuvre de la libération du territoire.

En France, aussi bien que hors de France, la satisfaction fut grande, mais non exempte d'inquiétude chez les gens sages, qui voyaient un mauvais présage dans cette première rupture.

Les vives agitations de ces temps derniers furent suivies d'une détente, pendant laquelle personne n'aurait voulu attaquer le Gouvernement, que les amis des princes d'Orléans, eux-mêmes, désespéraient de renverser. Les bonapartistes, seuls, continuaient à s'agiter. L'un d'eux avait donné sa démission de membre de l'Assemblée pour faire élire à sa place M. Rouher, dont les amis annoncèrent la prochaine apparition à la tribune comme un grand évé-

nement et le commencement d'un nouvel ordre de choses. Quant à M. Rouher, il laissait dire, se montrait et parlait peu; à peine adressait-il quelques mots aux quinze ou vingt députés qui s'avouaient encore partisans de l'Empire.

Nous étions en février. L'Assemblée attendait que la commission, chargée par elle de trouver quelque impôt à substituer à celui des matières premières, eût réussi dans sa tâche. Mais cette recherche devait être vaine, car la commission du budget y avait épuisé son savoir, et la nouvelle commission ne pouvait réussir là où avait échoué l'ancienne. Elle n'avait qu'à faire l'aveu de son impuissance, après lequel, faute de mieux, l'impôt des matières premières, mutilé, rendu moins simple et moins fécond surtout, serait voté comme nécessaire.

Pendant que la commission des impôts s'épuisait en efforts stériles, je négociais à Londres afin d'amener l'Angleterre à conclure un arrangement relatif aux traités de commerce, ce qu'il était devenu difficile d'obtenir pour plusieurs motifs : d'abord, l'Angleterre ayant trouvé dans l'Assemblée un appui inattendu, n'était pas pressée d'écouter nos propositions, espérant que sa cause se gagnerait à Paris, sans qu'elle eût à s'en mêler; ensuite, nous étions peu soutenus à Londres par M. le duc de Broglie, notre ambassadeur.

Pour l'aider dans sa tâche, j'avais envoyé auprès de lui M. Ozenne, secrétaire général du Ministère du Commerce, homme très versé dans toutes les questions de traités de commerce et de tarifs. Mais M. Ozenne était bientôt venu me dire à Versailles, qu'au lieu de le seconder, de le mettre en rapport avec les personnages essentiels, notre ambassadeur le laissait aller seul, disant que cette affaire des traités était étrangère à sa mission, et donnant ainsi à penser qu'il s'agissait d'opinions particulières à M. Thiers, dont il ne partageait ni l'ardeur ni la responsabilité.

Ainsi marchaient difficilement à Londres, comme à Paris, les questions de tarifs et d'impôts desquelles dépendaient l'équilibre financier de notre crédit, et par conséquent notre libération.

Mais ces difficultés ne furent pas les seules à nous préoccuper alors (février-mars 1872). L'opinion publique, excitée contre le maréchal Bazaine, l'accusait de trahison.

Le maréchal, il est vrai, avait commis la plus grave des fautes stratégiques. Après une bataille gagnée qui lui permettait de dégager son armée, il aurait dû évacuer Metz sans perdre une minute, et par quelques marches en arrière échapper au danger d'être enveloppé, tandis que par crainte qu'on ne lui reprochât d'avoir abandonné Metz, il s'y était en-

fermé, en laissant s'élever autour de lui une muraille d'acier qu'il lui avait été, plus tard, impossible de franchir. Voilà ce que l'on savait alors, avec quelque certitude, de sa conduite. C'est pourquoi j'avais résolument répondu à ceux qui me demandaient de le livrer aux colères de la foule :

« Non, je ne veux pas jeter le pays dans une agitation semblable à celle que souleva, en 1815, un procès de douloureuse mémoire, et je ne soumettrai le maréchal au jugement de ses pairs que s'il le demande. »

Le maréchal nous consulta, le ministre de la Guerre et moi, sur ce qu'il avait à faire; mais lorsqu'il eut appris que le Gouvernement ne voulait pas engager sa responsabilité en répondant à cette demande, il finit par céder aux cris de l'opinion, et réclama des juges, dans une lettre que je rendis publique.

Alors, seulement, le Gouvernement prit une décision par laquelle il envoya le maréchal devant un conseil de guerre, décision conçue en ces termes :

« Le maréchal Bazaine *ayant demandé des juges*, etc. »

Je donnai des ordres pour qu'une habitation décente, près de Versailles, lui servît de prison. Il y est encore au moment où j'écris.

A la même époque, le général Trochu voulut

poursuivre devant les tribunaux un journaliste qui l'avait violemment attaqué. Je connaissais les qualités et les défauts du général; je savais qu'à Châlons il avait trop promis à l'Empereur Napoléon III, et qu'au 4 Septembre il avait trop peu tenu ses promesses; que, pendant le siège de Paris, il avait mal compris le parti à tirer de la résistance de cette place pour le salut de la France, et mal dirigé cette résistance. Je savais tout cela, mais aussi je savais que tout le monde avait commis des fautes dans cette cruelle année, que le général n'en restait pas moins un brave soldat, un noble cœur, un esprit brillant, un caractère élevé et très attachant.

Je regardais comme profondément regrettables les récriminations qui, après nos malheurs, ne pouvaient que nous discréditer aux yeux de l'Europe, et je désapprouvais tous les procès suscités par ces animosités rétrospectives. Celui que le général avait intenté à la presse, souleva sur-le-champ tout l'impérialisme, pour lequel l'ancien gouverneur de Paris était un objet de haine. Je n'avais pas à me mêler et je ne me mêlai pas de cette affaire; mais mon devoir était d'observer les mouvements d'une société que je cherchais à apaiser; j'essayais quelquefois, lorsque l'occasion s'en offrait, de donner l'exemple de l'indulgence que tant de Français se devaient, alors, les uns aux autres.

Ainsi, m'entretenant avec le maréchal de Mac-Mahon du jugement qui venait d'être rendu dans l'affaire du général Trochu, j'exprimai le regret que la condamnation du journaliste eût été si légère, qu'elle semblait un blâme pour le général. Le maréchal de Mac-Mahon, sortant alors de sa réserve habituelle, me dit :

« Croyez-moi, Monsieur le Président, cet arrêt est bon pour l'armée; c'est une leçon pour elle. Il faut qu'elle sache qu'on ne doit pas être général de l'Empereur le matin et général de la République le soir du même jour. »

Et le lendemain, parlant avec le général de Cissey de notre entretien, il ajouta aux paroles qu'il m'avait dites la veille, celles-ci que m'a textuellement rapportées le général :

« Quant à moi, après avoir reçu le commandement de M. Thiers, je n'irai pas remplacer M. Thiers à la présidence. Dites-le-lui pour qu'il ne croie pas aux propos ridicules qu'on fait courir. »

Une autre cause d'agitation, et non la moins sérieuse, fut à cette époque l'affaire des marchés. Le 3 mars 1871, le Gouvernement avait demandé à l'Assemblée et obtenu d'elle la nomination d'une commission chargée d'examiner tous les marchés passés par les différents départements ministériels, depuis le 18 juillet 1870, pour faire face aux dépenses occa-

sionnées par la guerre. L'Assemblée avait ensuite ordonné que des enquêtes fussent faites sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale et sur les causes de l'insurrection du 18 mars. Ces deux dernières enquêtes, présidées l'une par M. Saint-Marc-Girardin, l'autre par le comte Daru, étaient dirigées vers un but purement politique : la découverte de griefs contre les membres de l'Assemblée qui avaient pris part à la révolution du 4 Septembre, et contre ceux qui passaient pour avoir été les promoteurs plus ou moins avoués de la Commune. Au contraire, dans sa demande d'enquête sur les marchés, le Gouvernement n'avait obéi à aucune préoccupation politique. Il avait voulu uniquement, dans l'intérêt de notre situation financière, faire examiner les conditions et la régularité de l'exécution des contrats passés par l'administration dans des circonstances exceptionnelles. La commission nommée à cet effet fut présidée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

M. d'Audiffret-Pasquier a de l'imagination, du bonheur dans le langage, un talent oratoire réel quoique inégal, et une excessive mobilité d'esprit. L'affaire des marchés fut pour lui l'occasion de montrer ses qualités et ses défauts. Ennemi irréconciliable de l'Empire, qu'il avait toujours combattu, et non moins hostile aux hommes du 4 Septembre,

surtout à M. Gambetta, il dirigeait les travaux de la commission dans le sens de ses passions. Entraîné par son ardeur habituelle, il frappait, quelquefois sans discernement, sur les innocents comme sur les coupables. Il lui arriva ainsi d'incriminer le général Susane, directeur du matériel de la guerre, l'un des hommes les plus probes de l'administration française, caractère franc et rude, officier très distingué, estimé de tout le monde.

Le général, devant cette atteinte portée à son honneur, répondit à M. d'Audiffret-Pasquier par une lettre offensante et, en même temps, imprudente, parce qu'elle s'adressait au président d'une commission instituée par l'Assemblée. Celle-ci prit fait et cause pour son mandataire, et je fus obligé d'intervenir afin que l'affaire ne devînt pas plus grave. On me demandait la destitution du général. A aucun prix, je n'aurais voulu sacrifier cet honnête homme, excellent serviteur de l'État; mais j'obtins de lui qu'il se démît de la direction du matériel de la guerre, où il n'avait eu, en travaillant beaucoup et loyalement, que du désagrément; je le replaçai au Comité d'artillerie, dont il avait déjà été membre et où il devait trouver *otium cum dignitate*. Moyennant cette satisfaction donnée à l'Assemblée, sans préjudice pour le général Susane, tout fut apaisé.

M. d'Audiffret, continuant sa campagne contre

l'administration impériale, débuta à la tribune par un discours général sur les marchés, discours qui annonçait un orateur. Son succès fut très grand, même auprès des radicaux heureux de voir se détourner d'eux, pour tomber sur l'Empire, des coups auxquels ils s'étaient crus exposés.

L'atteinte que venait de recevoir le régime déchu était rude; mais il était aisé de la repousser, tant la logique de l'assaillant était peu serrée. M. Rouher, dont les amis promettaient, tous les jours, avec emphase le prochain début, ne pouvait laisser passer cette occasion de prendre la parole, et, le jour fixé pour sa réponse au duc d'Audiffret-Pasquier, la curiosité fut des plus vives dans les tribunes où avait afflué tout le public bonapartiste.

Parlant pour la première fois devant l'Assemblée de Versailles, M. Rouher, de ministre autrefois dominateur était devenu ministre accusé, portant le poids de toutes les fautes d'un régime dont il était le représentant le plus compromis. La situation était périlleuse pour lui, et il se présenta en homme ayant conscience du péril. Raisonneur vigoureux et sensé, lorsqu'il releva toutes les légèretés de la commission, il eut l'avantage contre elle sans toutefois entraîner les applaudissements de l'Assemblée. Mais bientôt, par un retour prématuré d'assurance, par quelques justifications maladroites, il souleva dans

l'Assemblée un des plus violents orages auxquels j'aie jamais assisté. Assailli d'apostrophes, d'outrages même, une demi-heure durant il donna à la tribune le spectacle d'un châtiment terrible, mérité, mais cruel. Pour moi, qui n'avais certes pas eu à me louer de sa conduite à mon égard, je fus saisi de pitié. Je demandai, en vain il est vrai, qu'on mît fin à ce supplice. Dominé par la violence de ces attaques, M. Rouher dut les endurer jusqu'au bout, et nous ne l'avons pas vu, depuis, se relever de cette défaite.

A cette époque, fut aussi soulevée la question du séjour de la représentation nationale à Paris. Depuis le rétablissement de l'ordre, cette question s'était souvent présentée aux esprits, et chaque fois que, directement ou indirectement, dans les conversations ou à la tribune, ce sujet avait été abordé, il était devenu l'occasion de discussions fort vives. L'Assemblée se croyait, à Versailles, plus en sûreté qu'à Paris contre les violences populaires, et plus libre de s'y livrer à ses tendances monarchiques. Aussi, toutes les tentatives faites pour l'entraîner dans la capitale n'avaient-elles réussi qu'à l'irriter, sans la convaincre ni l'ébranler. Il était donc impolitique de renouveler cette épreuve, ce qui n'empêcha pas le jeune comte Duchâtel, le fils distingué et très libéral de l'ancien ministre, de faire la pro-

position formelle de transférer le siège de l'Assemblée à Paris. Comme l'urgence n'était pas demandée et qu'il ne s'agissait que d'un simple renvoi de la proposition à une commission, on pouvait espérer que ce renvoi serait prononcé. M. Casimir Perier le pensait aussi et s'était fort engagé à ce sujet. Pour moi, n'étant pas convaincu comme lui de la certitude du succès, je lui fis part de mes doutes, avec beaucoup de ménagements; mais il ne les partagea pas, se fiant trop à des amis qui le poussaient sans être décidés à le soutenir.

L'événement ne tarda pas à justifier mes craintes. Le projet de M. Duchâtel pour le transfert de l'Assemblée à Paris étant venu à l'ordre du jour, M. Casimir Perier le soutint à la tribune avec une grande habileté, par un discours simple, bref et plein de force. Mais les centres et la droite, encouragés dans leur résistance par un membre de la gauche, M. Cézanne, repoussèrent même la simple prise en considération de la proposition Duchâtel. Si M. Casimir Perier n'avait pas obtenu ce qu'il demandait, il avait certainement gagné sa cause personnelle par la manière dont il avait parlé.

Je le ramenai de l'Assemblée, dans ma voiture, pour l'entretenir, seul et le premier, de ce contretemps, et je le quittai espérant l'avoir décidé à ne pas donner sa démission. Malheureusement, je ne

l'avais pas convaincu. Irrité contre ses amis qui, malgré leurs promesses les plus formelles l'avaient abandonné, il vint m'annoncer sa résolution irrévocable de quitter le Ministère.

Il n'était pas facile de remplacer un personnage aussi considérable et aussi considéré que M. Casimir Perier. Le Ministère de l'Intérieur ne pouvait être occupé que par un homme qui rassurât les conservateurs, tout en étant républicain. J'eus recours à M. Victor Lefranc, spirituel, ingénieux, qui avait réussi quelquefois à plaire aux centres par un caractère attachant et un talent facile, sans se rendre suspect aux républicains dans les rangs desquels il était né et n'avait jamais cessé de vivre. Avec l'agrément de ses collègues, il passa du Ministère du Commerce à celui de l'Intérieur, et la Chambre vit ce déplacement sans déplaisir.

M. Victor Lefranc eut pour successeur au Commerce M. de Goulard, qui avait déjà représenté le Gouvernement dans les négociations de Bruxelles et de Francfort, où il avait montré du tact et du savoir-faire.

Les fêtes de Pâques approchaient, et l'Assemblée, qui avait siégé depuis décembre jusqu'à la fin de mars, voulut prendre un congé pour assister aux Conseils généraux, une nouvelle loi ayant institué deux sessions de ces conseils, l'une en avril, l'autre

en août. La durée de ce congé fut fixée du 30 mars au 22 avril.

Paris venait d'avoir un échec par la résolution de l'Assemblée qui avait refusé de s'y transporter. Je voulus lui donner une sorte de dédommagement en allant passer à l'Élysée mes journées seulement; car, chaque nuit, je rentrais à Versailles, la Commission de permanence, émanation de l'Assemblée dont elle partageait les passions, prétendant que je n'avais pas le droit de quitter Versailles, son siège légal. Bien que cette exigence fût sans fondement sérieux, je m'y étais résigné.

Je profitai de ces apparitions à Paris pour convier à l'Élysée, dans des dîners suivis de réceptions, le Corps diplomatique d'abord, qui était très assidu à la Présidence; puis, successivement, les autorités municipales, les représentants du haut et du moyen commerce, la magistrature, les hommes les plus distingués dans les lettres, les sciences et les arts. Ces réceptions produisaient un excellent effet, et je puis dire que, s'il me venait quelquefois des désagréments du côté de l'Assemblée, je ne recevais du pays, en général, et de Paris notamment, que des témoignages de sympathie.

A la fin d'avril, je repris à Versailles, au milieu de l'agitation des partis, les plus difficiles travaux et, en particulier, celui de l'évacuation définitive du

territoire. Quoique admise en principe par la Prusse, je ne pus en assurer l'exécution, comme on le verra bientôt, que par une négociation des plus laborieuses. Et en même temps, nous allions avoir à nous occuper, dans le sein de l'Assemblée, de la réorganisation de l'armée.

La réorganisation de nos forces militaires occupait, en ce moment, le pays tout entier, impatient de reprendre son rang dans le monde. L'Europe, aussi, était attentive à ce qui allait se passer en France à ce sujet.

Parmi les puissances étrangères, plusieurs étaient prêtes à applaudir à notre résurrection militaire, comme elles avaient applaudi à notre résurrection financière. Le Cabinet de Berlin, au contraire, s'en alarmait, et nous observait avec une préoccupation non dissimulée. On disait que l'adoption du service obligatoire par la France serait le signal d'une nouvelle guerre, et l'Empereur partageait cette crainte que M. d'Arnim, son ambassadeur à Paris, s'efforçait d'entretenir dans l'esprit de son Gouvernement et de ses compatriotes. La question de l'armée était donc, à la fois, française et européenne.

J'ai déjà dit combien nos malheurs avaient fait naître, chez nous, d'idées fausses sur les causes mêmes de ces malheurs. La grande majorité des Français, tant parmi les républicains que parmi les

monarchistes, était persuadée que les Prussiens nous avaient vaincus parce que leur organisation militaire était fondée sur le service universel et obligatoire. J'étais loin de partager cette opinion. Nous avions été vaincus, parce que :

1° La guerre n'avait pas été préparée. Jamais, en aucun temps, en aucun pays, on n'avait entrepris une guerre avec moins de moyens de la faire. Nous n'avions pas deux cent cinquante mille hommes à mettre en ligne; notre artillerie était, en qualité et en nombre, déplorablement inférieure à celle des Prussiens; nos magasins étaient vides; la place de Metz, qui allait être le pivot de nos opérations, n'était pas même armée; et enfin, nous n'avions pas d'alliance assurée.

2° A l'insuffisance de nos moyens d'action s'était ajoutée l'inhabileté des manœuvres. On avait passé quinze jours sur une ligne de cinquante lieues, sans faire aucun mouvement; l'armée avait été partagée en cinq corps qui ne pouvaient se secourir, et son aile droite, placée sans appui au delà des Vosges, ne pouvait manquer d'être enlevée, quelque héroïque que fût sa résistance.

Ce n'eût été qu'en marchant vigoureusement en avant, avec une masse de deux cent vingt mille hommes, et à la condition d'en laisser trente mille sur la crête des Vosges pour garder sa droite, que

notre armée aurait pu déconcerter les Prussiens, couper leurs lignes et jeter leurs troupes dans un désarroi irréparable.

3° Ces fautes commises, tout n'eût pas été perdu si, après le désastre de Reichshoffen, on eût pris le parti, douloureux sans doute, d'abandonner Metz et de faire deux ou trois marches en arrière pour se soustraire au danger d'être cerné, tandis que, restant sur place, on avait donné aux Allemands le temps de nous envelopper avec cinq cent mille hommes, et la facilité de prendre d'un seul coup tous nos cadres, c'est-à-dire tous les moyens de refaire une armée. Après ce désastre, le comble de l'impéritie avait été de marcher sur Sedan, au lieu de se replier sur Paris.

Telles étaient les véritables causes de nos malheurs et non une prétendue supériorité d'organisation de l'armée prussienne résultant de l'application du service universel et obligatoire. Au contraire, ce système de recrutement, en sacrifiant la qualité des soldats à leur nombre, est une cause de faiblesse plutôt que de force pour une armée.

Cette doctrine n'est pas seulement la mienne, mais aussi celle du maréchal Bugeaud, des vrais hommes de guerre et des hommes d'État connaissant ces matières, qui professent tous qu'une armée composée de soldats sachant et aimant leur métier

est bien supérieure à une armée plus nombreuse, qui ne compte que des hommes insuffisamment pénétrés de l'esprit militaire.

La première chose dont on devait se préoccuper pour le recrutement de l'armée était donc, à mon avis, de fonder ce recrutement sur des principes qui, tout en nous procurant le nombre d'hommes nécessaire, nous assureraient surtout leur qualité. Demander une armée de quinze ou dix-huit cent mille hommes dénote, chez ceux qui parlent ainsi, une ignorance absolue de ces difficiles questions. Neuf cent mille hommes, un million suffisent à la sécurité de la France, et c'est d'ailleurs tout ce que son budget peut supporter. Or un million d'hommes, sur le pied de guerre, suppose cinq cent mille hommes sur le pied de paix. Pour les encadrer, il ne faut pas moins de cent cinquante régiments d'infanterie, quarante d'artillerie, soixante-douze de cavalerie; et ces cadres, si l'on veut leur donner une consistance qui ne les laisse pas à l'état de cadres vides et sans vie, entraîneront une dépense de cinq cents millions.

Pour que tous ces hommes deviennent de vrais soldats, une durée de service d'une, de deux, de trois années est insuffisante. Ce n'est pas en si peu de temps qu'on peut obtenir d'eux l'obéissance passive et leur inspirer le culte du drapeau, le mépris

de la mort, conditions indispensables de la victoire. Une pareille abnégation ne peut naître et s'affermir dans les âmes que par une fréquentation longtemps prolongée avec des âmes qui en sont elles-mêmes pénétrées.

De même, pour les cadres, on ne forme pas des sous-officiers en moins de trois ans et, après avoir mis trois ans à les former, ce n'est pas trop que de demander deux ans « pour en jouir », suivant l'expression d'un général, homme de sens et d'esprit.

Mais si le service universel et obligatoire des Prussiens est mauvais pour la France, parce qu'il réduirait à une durée trop courte la présence des hommes sous les drapeaux, leur système d'armées régionales ou provinciales leur donne sur nous une supériorité véritable que je me suis efforcé de leur enlever, et que j'aurai le mérite de leur avoir enlevée si l'on conserve les *formations permanentes* de corps d'armée que j'ai créées.

En Prusse, les soldats originaires d'une même province servent ensemble, commandés par des officiers de leur pays; leur matériel est auprès d'eux, ce qui est un très grand avantage pour le passage du pied de paix au pied de guerre. Mais on a ainsi des corps d'armée de Westphaliens, de Silésiens, de Poméraniens, et si un pareil système était pratiqué en France, nous aurions des corps d'armée de Pari-

siens, de Bourguignons, de Provençaux, etc., ce qui risquerait de compromettre, de détruire même l'unité française (de toutes nos forces, la plus grande), et de donner à la guerre civile des chances que, depuis 1789, elle a perdues.

Sans adopter le système prussien, on peut obtenir une rapidité de mobilisation égale à celle de l'armée allemande, par ce que j'ai appelé les *formations permanentes*, qui consistent dans l'existence préalable à la guerre, non seulement de régiments, mais de corps d'armée.

Ainsi, avec neuf cent mille hommes sur le pied de guerre, servant pendant cinq ans et encadrés comme je viens de le dire, de manière à donner, sur le pied de paix, cinq cent mille hommes répartis entre des corps d'armée organisés d'une manière permanente, j'étais certain de procurer à la France la plus grande force militaire qu'elle eût jamais possédée. Mais pour cela il fallait un budget de la guerre de cinq cents millions. Ce budget, je l'avais presque obtenu, grâce à une augmentation de quatre-vingts millions que l'Assemblée m'avait déjà accordée, et j'espérais, avec de la persévérance, faire porter cette augmentation annuelle à cent millions.

Tout en préparant ce plan de réorganisation militaire que je voulais soumettre à l'adoption de l'Assemblée, je me préoccupais de l'état présent de

notre armée. Pour le connaître mieux que par les renseignements des bureaux, je m'étais mis en correspondance directe avec les colonels de toutes armes, auxquels je demandais de fréquents rapports. Cette mesure avait de grands avantages. Elle avertissait les colonels que l'administration supérieure avait les yeux sur eux, ce qui les obligeait à veiller sur toutes choses dans leur régiment; et elle nous permettait d'apprécier la valeur de chacun de ces chefs de corps. Je trouvais, en outre, dans ces rapports que je lisais régulièrement, quelque long que fût ce travail, des indications précieuses sur l'esprit de l'armée, sur les progrès de son instruction, sur l'état de l'armement, de l'équipement, etc.

Il y avait surtout une mesure à laquelle j'attachais beaucoup d'importance. Dans les temps antérieurs à la guerre, on avait laissé les régiments se diviser en bataillons, demi-bataillons, quelquefois même en compagnies, au gré des villes qui voulaient toutes avoir une garnison grande ou petite pour alimenter leurs octrois. Il en résultait l'impossibilité d'instruire les hommes et l'anéantissement de tout esprit militaire. Un autre inconvénient était d'éloigner de leurs dépôts certains régiments qu'on envoyait tenir garnison à cent et cent cinquante lieues; de là, grande difficulté de surveillance pour les colonels. Enfin, l'artillerie surtout

étant répartie dans les corps par batteries isolées, les régiments de cette arme avaient des batteries un peu partout. Je voulais faire cesser ces dislocations, et j'avais déjà obtenu, à ce sujet, quelques améliorations; toutefois, en mai 1873, ce travail de concentration était loin d'être achevé.

Je m'occupais aussi des places fortes, du matériel, du système d'approvisionnement, des formations permanentes et de la grande expérience de campement qui avait donné, à Versailles, des résultats si remarquables que j'avais créé deux nouveaux camps, celui d'Avord, près de Bourges, et celui du Ruchard, près de Tours.

Pendant que je m'occupais ainsi de la réorganisation de nos forces militaires, l'Assemblée chargea une commission de lui présenter un ensemble de propositions sur le recrutement de l'armée. La majorité de cette commission, composée de quarante-cinq membres, généraux, économistes, financiers, avocats, voulut d'abord adopter le système prussien dans toutes ses parties, sans en rien retrancher; puis, comme je l'avais prévu, elle finit par se diviser, et des idées plus sages trouvèrent des appuis dans son sein.

Un de ses membres, M. de Chasseloup-Laubat, qui avait été choisi pour rapporteur de ses travaux, était un homme conciliant, expérimenté en affaires,

mais n'ayant peut-être pas tout le courage de son bons sens. Deux militaires, faisant également partie de la commission, les généraux Ducrot et Chanzy, après s'être montrés d'abord très opposés à mes idées, y avaient été ramenés par la considération de la durée du service. Deux ans, trois ans ne leur avaient point paru suffisants, et ils s'étaient ralliés à la durée de cinq ans dont j'avais fait la base de toute transaction.

Arrivée à ce point, la cause de la bonne organisation de l'armée était gagnée. Dès qu'on voulait garder les hommes pendant cinq ans, on ne pouvait plus appeler toute la classe, et le système prussien sur ce point était écarté. Et comme, d'ailleurs, il n'avait jamais été sérieusement question d'adopter le système des corps d'armée régionaux, nous revenions à la vieille organisation française, sauf quelques modifications reconnues nécessaires. Mais, pour gagner le fond des choses, il nous fallait sacrifier les mots. M. de Chasseloup-Laubat me le conseillait, et je n'hésitai pas à le faire. Il fut donc convenu que le mot de « service obligatoire » serait placé en tête de la loi; mais que le principe de ce service serait appliqué de la manière suivante :

La classe annuelle des hommes qui sont aptes au service militaire, ou qui n'en sont pas légalement dispensés, s'élevant à environ cent cinquante mille

hommes, serait obligée de servir, en totalité, si le Gouvernement le jugeait nécessaire; mais le Gouvernement restait libre de n'incorporer que soixante-quinze mille hommes chaque année. Le service obligatoire ne présentait à ces conditions que des avantages, celui entre autres de dispenser le Gouvernement de faire voter, tous les ans, la loi du contingent. Il n'avait qu'un inconvénient : la suppression du remplacement militaire, auquel on substitua le volontariat d'un an, consistant à autoriser, sous certaines conditions, les engagés volontaires à ne servir que pendant un an, moyennant le paiement de leur entretien, institution bâtarde qui, néanmoins, pouvait être très fructueuse pour le budget de l'armée.

Malheureusement, les bases de cet accord, intervenu entre la commission de l'armée et le Gouvernement, furent discutées à partir du mois de mars, devant l'Assemblée, jusqu'au mois de juin, précisément au moment où nous avions été amenés à négocier avec l'Allemagne l'évacuation de notre territoire.

Aussitôt après la convention du 12 octobre 1871, qui avait fixé au 1er mai 1872 le paiement du solde des deux premiers milliards, j'avais acquis la certitude que nous pourrions, avant cette date peut-être, nous occuper utilement du paiement des trois der-

niers milliards. Les rapports que je recevais de Nancy et de Berlin me faisaient, en outre, espérer que l'Empereur et le chancelier seraient disposés à écouter favorablement de notre part des propositions à ce sujet.

D'après l'article 3 des préliminaires de Versailles, l'Empereur pouvait, à l'occasion du paiement des trois derniers milliards, substituer à la garantie territoriale consistant dans l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière, si elle était offerte dans des conditions reconnues suffisantes pour les intérêts de l'Allemagne.

Avant de parler de cette substitution, il nous paraissait prudent de convaincre l'Allemagne que nous avions, à la fois, la volonté et le pouvoir de la payer. Nos créanciers, très pressés de recevoir notre argent, entreraient d'autant plus aisément dans la voie tracée par les préliminaires de paix, que nous les en solliciterions moins. Aussi, M. de Rémusat et moi, qui nous concertions toujours, avions-nous dit à M. d'Arnim, en janvier 1872, au moment où il venait d'être accrédité comme ambassadeur à Paris, que nous songerions à négocier cette grave affaire après l'échéance du 1er mai, et en même temps j'avais fait tenir le même langage par M. de Gontaut-Biron que nous venions d'envoyer à Berlin en qualité d'ambassadeur.

mais assez froidement par M. de Bismarck, qui se donnait peu de peine pour les diplomates étrangers lorsqu'ils étaient seulement gens du monde.

Les premières informations que nous reçûmes de notre ambassadeur furent donc rassurantes. Mais, aussitôt après l'arrivée de M. d'Arnim, qui s'était rendu à Berlin avant d'aller à Rome, ces favorables dispositions firent place à de violents sentiments d'hostilité contre la France. Le parti de la guerre, ayant à sa tête le maréchal de Moltke, après s'être effacé un moment devant le parti de la paix auquel se rattachaient l'Empereur et le chancelier, avait repris un grand empire sur les esprits.

Nos projets de réorganisation militaire, imprudemment discutés à l'Assemblée, exagérés, dénaturés par la presse, et aussi l'intention qu'on nous supposait de réclamer l'évacuation immédiate du territoire occupé, en échange d'une anticipation de paiement, avaient suffi pour réveiller toutes les susceptibilités, toutes les craintes de l'Allemagne. Et cette hostilité trouvait un fondement, chose triste à dire, dans des lettres écrites de Paris à Berlin par des Français, qui présentaient l'évacuation comme la plus grande des fautes. Elle serait, disait-on, le signal de la dissolution immédiate de l'Assemblée actuelle, suivie de l'élection d'une Assemblée radicale, c'est-à-dire du bouleversement général de l'Europe.

C'était dans un intérêt financier, autant que diplomatique, que nous avions remis l'ouverture de ces négociations après le paiement des deux premiers milliards, car il convenait d'achever la liquidation de cette opération avant d'en entreprendre une autre. Mais l'abondance de nos ressources nous permettant de payer en mars ce qui n'était exigible qu'en mai, il n'y avait plus de raison de retarder nos démarches jusqu'à cette date, et nous allions les commencer lorsque M. d'Arnim nous annonça, le 27 février, qu'il partait pour aller remettre à Rome ses lettres de rappel. Son absence ne devait durer que deux semaines.

Lorsqu'il prit congé de moi, je lui dis de se hâter de revenir, car nous attendions son retour pour parler des engagements qu'il nous restait à remplir, et j'avertis aussitôt M. de Gontaut de mon entretien avec M. d'Arnim, en le prévenant que j'attendais le retour de ce dernier à Paris, pour ouvrir les négociations.

M. de Gontaut était arrivé à Berlin au moment où s'y trouvait le général de Manteuffel, mandé par son souverain pour recevoir l'ordre de l'Aigle noir. Le général ayant profité de cette occasion pour rassurer l'Empereur et le chancelier sur l'état intérieur de la France et sur les dispositions du Gouvernement, M. de Gontaut avait été bien accueilli à la Cour,

mais assez froidement par M. de Bismarck, qui se donnait peu de peine pour les diplomates étrangers lorsqu'ils étaient seulement gens du monde.

Les premières informations que nous reçûmes de notre ambassadeur furent donc rassurantes. Mais, aussitôt après l'arrivée de M. d'Arnim, qui s'était rendu à Berlin avant d'aller à Rome, ces favorables dispositions firent place à de violents sentiments d'hostilité contre la France. Le parti de la guerre, ayant à sa tête le maréchal de Moltke, après s'être effacé un moment devant le parti de la paix auquel se rattachaient l'Empereur et le chancelier, avait repris un grand empire sur les esprits.

Nos projets de réorganisation militaire, imprudemment discutés à l'Assemblée, exagérés, dénaturés par la presse, et aussi l'intention qu'on nous supposait de réclamer l'évacuation immédiate du territoire occupé, en échange d'une anticipation de paiement, avaient suffi pour réveiller toutes les susceptibilités, toutes les craintes de l'Allemagne. Et cette hostilité trouvait un fondement, chose triste à dire, dans des lettres écrites de Paris à Berlin par des Français, qui présentaient l'évacuation comme la plus grande des fautes. Elle serait, disait-on, le signal de la dissolution immédiate de l'Assemblée actuelle, suivie de l'élection d'une Assemblée radicale, c'est-à-dire du bouleversement général de l'Europe.

Entraîné par toutes ces excitations, le parti de la guerre demandait qu'on se jetât de suite sur la France avant qu'elle eût réorganisé ses forces militaires. Cette opinion s'exprimait tout haut, surtout dans les rangs élevés de l'armée, bien que M. de Moltke, sur ce point, se montrât réservé en présence de notre représentant.

L'Empereur, qui tenait avant tout à être payé par la France, aurait bien voulu voir s'ouvrir des négociations propres à amener ce résultat; mais n'étant pas insensible à l'argument que la guerre pourrait renaître dans un avenir prochain, il craignait de se dessaisir du territoire occupé avant d'avoir terminé les ouvrages de fortifications qu'il faisait élever en Lorraine, en Alsace et sur toute la nouvelle frontière de l'Allemagne. Ces sentiments étaient aussi ceux de M. de Bismarck.

M. de Gontaut me tenait au courant de cet état des esprits. Les mêmes avis me venant de Nancy, par M. de Manteuffel, toujours amical, toujours bien informé des sentiments de l'Empereur, je compris que le seul moyen de prévenir de plus grandes difficultés était de faire connaître à Berlin, sans attendre le retour de M. d'Arnim à Paris, notre intention d'ouvrir immédiatement la négociation.

Je fis donc dire à M. de Manteuffel, et je chargeai M. de Gontaut de dire à Berlin que notre offre de

payer en 1872 une dette exigible seulement en 1874, prouvait combien nous étions peu disposés à faire la guerre. A la veille d'attaquer nos ennemis nous ne serions pas assez fous pour remplir leur Trésor au détriment du nôtre.

M. de Gontaut devait rechercher toutes les occasions de faire connaître à M. de Bismarck, non seulement que nous étions impatients de nous acquitter de notre dette, mais que nous lui laissions le choix de la combinaison financière qui lui agréerait le mieux pour assurer ce paiement; que nous lui demandions seulement de s'expliquer à son tour sur le mode et l'époque des restitutions de territoire qui nous seraient dues.

Malheureusement M. d'Arnim, revenu de Rome à Berlin, avait intérêt à ne pas y laisser ouvrir une négociation dont il désirait se réserver la direction dès son retour à Paris, et il parvint à dissuader M. de Gontaut d'aborder ce sujet avec le chancelier, qui, d'ailleurs, affectait assez insolemment d'éviter la rencontre des diplomates.

Il est vrai qu'en ce moment M. de Bismarck était fort occupé de sa lutte contre le *particularisme des catholiques*. Après avoir vaincu les résistances que le parti fédéral avait, de tout temps, opposées aux tentatives d'unification de l'Allemagne, il croyait voir renaître ces résistances dans l'opposition des catho-

liques à un empire protestant, opposition semblable à celle que les protestants avaient faite à l'empire catholique de Charles-Quint. Cette dernière difficulté et le refus du parti de la guerre d'évacuer le territoire français, refus qui rendait impossible toute négociation pour le paiement anticipé des trois milliards, suffisaient peut-être à expliquer pourquoi M. de Bismarck évitait de voir notre ambassadeur et retenait M. d'Arnim à Berlin.

Quoi qu'il en soit, après des retards qui avaient pris tout le mois d'avril, M. d'Arnim se présenta à Versailles dans les premiers jours de mai.

Je lui fis le meilleur accueil, et je remarquai qu'il me regardait avec une grande attention pour s'assurer, sans doute, si tout ce qu'on lui avait rapporté de l'état de ma santé était vrai. La conversation s'engagea aussitôt. M. d'Arnim était chargé par son Gouvernement de me témoigner, personnellement, une grande confiance; mais d'exprimer, au sujet de la situation, une défiance extrême, qui d'ailleurs s'adressait à tous les partis. On était inquiet à Berlin de ma santé, et l'on redoutait les conséquences que pourrait avoir ma retraite.

M. d'Arnim voulut ensuite excuser, en quelque sorte, son Gouvernement des bruits qui avaient rempli les journaux anglais, et d'après lesquels on aurait pu croire que la guerre était imminente. On

ne devait voir dans ces bruits que des manœuvres de Bourse. Il n'y avait de vrai que ceci : M. de Bismarck était puissant, mais n'était pas le maître. Son influence sur l'esprit de l'Empereur était grande, sans être toujours décisive. Or on avait inspiré de grandes défiances à l'Empereur.

« Ces défiances, dis-je à M. d'Arnim, ne seraient-elles pas éveillées par nos armements? On vous a dit, peut-être, que je préparais une armée formidable?

— Non, me répondit-il; je suis informé, je l'ai toujours été par vous avec une entière franchise.

— Je veux rendre à la France, continuai-je, le rang qu'elle doit tenir, et l'on n'a pas un rang sans une armée véritable. Mais je veux aussi la paix; je l'ai promise, et je tiendrai parole.

— Mon Gouvernement, reprit M. d'Arnim, se fie à votre parole; j'ai ordre de vous le déclarer. »

Il s'expliqua ensuite sur la négociation qui allait s'ouvrir. D'après ses instructions, il devait ne rien négliger pour qu'elle aboutît rapidement; et il nous engageait, en conséquence, à ne pas nous montrer tout d'abord exigeants sous le rapport de l'évacuation. Après une première concession de l'Empereur, on en obtiendrait une autre; mais si l'on demandait tout, on ne nous accorderait rien.

« Faites-nous, me dit-il, une proposition précise

et positive, je l'enverrai à Berlin, et vous aurez bientôt la réponse. »

Je me gardai de paraître résigné à des évacuations partielles et successives, et je répondis que je ne tarderais pas à lui envoyer la proposition précise et positive qu'il demandait.

Le 5 mai, conformément à ma promesse, je fis remettre à l'Ambassade d'Allemagne une note relative au paiement de notre dette et à l'évacuation du territoire[1]. Dans cette note nous faisions les déclarations suivantes :

1° Que nous étions disposés à payer les trois milliards restant dus, à l'aide d'un emprunt de pareille somme fait en une seule fois et dont le montant serait versé directement entre les mains des Prussiens, à des époques aussi rapprochées que le permettraient les versements des souscripteurs et la situation du marché financier. Si un autre plan convenait mieux aux Prussiens, nous étions prêts à l'accueillir, pouvu qu'il fût praticable;

2° Que, notre obligation une fois remplie, nous demandions comment l'Allemagne remplirait la sienne, c'est-à-dire restituerait le territoire occupé par elle. Nous faisions remarquer, en outre, que nous devancions de deux ans l'époque à laquelle nous

1. Voir aux annexes, pièce n° 8.

étions tenus de payer, sans dire qu'à notre avis ce sacrifice devait entraîner, de la part de l'Allemagne, une anticipation correspondante de l'évacuation.

Cette pièce, remise à M. d'Arnim par l'intermédiaire des Affaires étrangères, resta deux ou trois jours sans réponse.

M. d'Arnim, sans doute, avait par le télégraphe consulté Berlin. Ces quelques jours écoulés, il nous remit un factum [1] de forme allemande, non pas aigre, mais froid, embrouillé, répondant à notre note que l'anticipation de nos paiements était seulement apparente, car pour achever de payer en 1874 la somme énorme de trois milliards, nous étions obligés de commencer nos versements bien avant cette époque. C'était dire que l'on ne se regardait pas comme obligé, par notre prétendue anticipation, d'anticiper l'évacuation.

Pendant que je faisais préparer par le Ministère des Affaires étrangères une réponse à cette objection dilatoire, je reçus de M. d'Arnim un billet de forme singulière [2], qui me demandait un rendez-vous mystérieux. C'était le 15 mai. Je répondis sur-le-champ[3] par une acceptation de ce rendez-vous, auquel M. d'Arnim se rendit très exactement.

---

1. Voir aux annexes, pièce n° 9.
2. Voir aux annexes, pièce n° 10.
3. Voir aux annexes, pièce n° 11.

Il commença, avec un véritable embarras, par me demander le secret absolu.

« La négociation ne marche pas, me dit-il, et je viens vous proposer un moyen de la faire avancer rapidement. Avec votre plan d'emprunt il vous faudrait trop de temps pour payer. Voici celui qu'il conviendrait d'adopter :

« 1° Un milliard, en un emprunt à lots qui serait placé tout de suite en Allemagne, dans un mois peut-être;

« 2° Un milliard en valeurs étrangères, que des banquiers réuniraient et déposeraient dans les mains de la Prusse immédiatement, et qui répondrait aux fameuses garanties financières;

« 3° Un emprunt d'un milliard en rentes cinq pour cent, versé également et directement dans le Trésor prussien. »

M. d'Arnim n'affirmait pas, mais laissait entendre que, moyennant ces opérations, la Prusse se regarderait comme assez solidement nantie pour se prêter à une négociation prompte et satisfaisante, sans dire en quoi elle serait satisfaisante pour nous. En même temps, il me supplia de laisser ignorer que ce plan venait de lui et me parla enfin du financier Henckel, me priant de lui rendre la vie de Paris facile en prévenant le retour de certaines manifestations désagréables dont il avait été l'objet.

Je ne répondis pas d'une manière désobligeante à ces demandes, mais je pris des informations relativement à M. Henckel. Je sus bientôt qu'il était l'ami de M. d'Arnim et le rival financier de M. Bleischröder, qui passait pour avoir la confiance de M. de Bismarck.

Voyant de suite que les concurrences entre gens d'affaires pourraient compliquer la négociation, je me tins sur mes gardes.

Le lendemain de la visite de M. d'Arnim, je reçus celle de M. Henckel qui, par un de ses amis, m'avait fait témoigner le désir de s'entretenir avec moi.

Il me peignit la situation très en noir; me parla des défiances de Berlin comme très grandes, très inquiétantes, m'assurant, du reste, qu'elles ne s'adressaient pas à moi; et se dit l'ami de M. de Bismarck, qu'il devait voir prochainement et dont il me donnerait bientôt des nouvelles.

D'après sa conversation, je compris qu'il était l'auteur du plan de M. d'Arnim.

Je revis ce dernier, je lui affirmai que tout plan m'était indifférent à la condition qu'il fût possible, que j'étais prêt à ajouter à ma précédente proposition celle qu'il m'avait suggérée, en laissant à son Gouvernement toute liberté de choisir entre l'une et l'autre; et je lui remis, le 17 mai, une se-

conde proposition entièrement conforme à ses vues [1].

Nous restâmes plusieurs jours sans réponse, cherchant à deviner la cause de ce silence inexplicable du Gouvernement prussien, et de la réserve dans laquelle s'enfermaient M. d'Arnim et M. de Bismarck, lorsque nous arriva le retentissement de ce qui se passait à Berlin.

M. Henckel, revenu de Silésie, avait dit à un intermédiaire dont il se servait auprès de moi, que les choses âllaient mal; que M. de Bismarck était entré dans une violente colère, lorsqu'il avait reçu la dépêche par laquelle le Gouvernement français laissait à entendre qu'il n'était tenu de commencer le paiement des trois milliards qu'à partir du mois de mars 1874; que, selon lui, cette prétention était contraire au texte et à l'esprit des traités; qu'elle faisait supposer l'intention de ne pas exécuter ces traités, et qu'il ne lui restait plus qu'à mobiliser l'armée prussienne.

Je supposai que M. Henckel avait exagéré la gravité de la situation; mais je ne doutai pas qu'il y eût du vrai dans ce qu'il avait dit de la mauvaise humeur de M. de Bismarck à la pensée d'un retard dans le paiement de l'indemnité, aussi bien que des dispositions hostiles manifestées par le parti mili-

1. Voir aux annexes, pièce n° 12.

taire dès qu'il avait entendu parler d'une évacuation totale et immédiate. Ainsi s'expliquaient les emportements de l'un et les menaces de l'autre, à la réception de nos premières ouvertures. Je fus confirmé dans cette pensée par un nouvel entretien que j'accordai à M. Henckel, le 24 mai. Après avoir rappelé les très mauvaises dispositions du Gouvernement prussien, il dit que tout cet orage venait uniquement de ce que nous ne nous étions pas assez expliqués.

« Comment? lui dis-je, j'ai écrit deux fois : la première, j'ai proposé trois milliards en cinq pour cent, payables en trente mois; la seconde, pour me mettre au goût des Allemands (je ne dis pas que c'était à la suggestion de M. d'Arnim), j'ai proposé trois milliards, savoir : un milliard en un emprunt à lots, un milliard en cinq pour cent, et un milliard en valeurs étrangères, et toujours ajoutant que si ces propositions ne convenaient pas, j'en accepterais d'autres, pourvu qu'elles fussent praticables. J'ai donc fait deux propositions consécutives; je n'ai reçu aucune réponse, et vous dites que je ne m'explique pas! Je n'y comprends rien, je ne vois rien à travers ces nuages! Auriez-vous une arrière-pensée? Songeriez-vous à nous faire la guerre? Voulez-vous un autre négociateur que moi?

— Non, s'écria M. Henckel, il ne s'agit de rien

de semblable. Toute la difficulté vient de ce que dans vos propositions vous ne parlez pas de l'évacuation.

— Mais à ce sujet ce n'est pas à nous de parler. La France est tenue de payer : elle offre le paiement. L'Allemagne est obligée d'évacuer : c'est donc à elle de dire quand et comment elle entend remplir son obligation.

— Soit, me dit M. Henckel; mais je connais le terrain, et je vous assure qu'il faut que vous abordiez la question de l'évacuation, et qu'alors vous serez écoutés. »

Puis il tira de sa poche un écrit assez confus, d'ailleurs inachevé, qu'il me lut, et dans lequel je pus discerner que l'on se réservait d'évacuer les places, surtout Belfort, le plus tard possible. Il ajouta qu'il achèverait sa rédaction le lendemain, et qu'il me l'enverrait afin que je pusse la mieux juger dans son ensemble. J'y consentis.

Je lui demandai ensuite si M. d'Arnim était informé de nos entrevues. Il me répondit qu'il les connaissait, et comme je désirais revoir M. d'Arnim pour l'amener à se mieux expliquer, il se chargea de lui faire savoir que je l'attendrais le lendemain, 25 mai, à l'Élysée.

Le lendemain, avant de quitter Versailles, je reçus la note de M. Henckel. Elle contenait un projet

d'évacuations, partielles et successives, correspondant à des paiements également successifs et réservant pour la fin de cette opération l'évacuation des places fortes [1]. Ainsi se trouvait confirmée la crainte, que M. de Rémusat et moi avions toujours eue, de ne pouvoir obtenir l'évacuation totale avant la fin de nos paiements.

M. d'Arnim m'attendait à l'Élysée, à l'heure convenue. Je lui dis que je connaissais, par l'écrit que venait de me remettre M. Henckel, les bases sur lesquelles il serait possible de négocier. Je me résignerais à une évacuation partielle et successive; mais je ne voulais à aucun prix qu'il fût question de faire porter la garantie territoriale exclusivement sur des places quelconques, me gardant bien d'en nommer aucune pour éviter toute discussion au sujet de Belfort.

M. d'Arnim, pressé d'agir, cette fois, m'offrit de transmettre lui-même mes propositions à son Gouvernement, et promit d'avoir une prompte réponse. Craignant l'obscurité propre aux rédactions allemandes, je le priai de venir déjeuner le lendemain à la Présidence, pour me communiquer sa dépêche avant de l'envoyer; ce qu'il accepta.

Le lendemain, il vint me la lire. Elle était peu

1. Voir aux annexes, pièce n° 13.

claire, comme je m'y attendais, et il consentit à y joindre une note, que je lui remis après en avoir fait prendre une copie [1]. Dans cette note, je reproduisais le plan financier que préconisaient MM. Henckel et d'Arnim, et j'acceptais le principe des évacuations successives. J'écrivis aussitôt dans le même sens à M. de Gontaut.

Croyant avoir ainsi porté la négociation sur un terrain où il serait facile de la faire avancer, j'attendais avec quelque confiance une réponse favorable de Berlin, quand, au contraire, se succédèrent de nouveau les plus mauvaises nouvelles.

Celles que M. de Manteuffel me fit envoyer de Nancy, le 27 mai [2], étaient inquiétantes à ce point, qu'il ne regardait pas comme impossible la reprise de la guerre. Une lettre de notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg[3] faisait également de l'état de l'Allemagne une peinture des plus alarmantes pour la France.

Ces manifestations d'hostilité de la part de la nation allemande n'étaient-elles pas provoquées avec l'intention de nous effrayer, afin de nous rendre plus maniables dans la négociation que nous poursuivions? Je ne pouvais croire que l'Empereur ni per-

1. Voir aux annexes, pièce n° 14.
2. Voir aux annexes, pièce n° 15.
3. Voir aux annexes, pièce n° 16.

sonne voulût répondre par la guerre à l'offre que nous faisions de payer en 1872 ce qui n'était exigible qu'en 1874. L'Europe entière protesterait contre une telle indignité.

Mais un mot prononcé à Berlin, répandu dans toute l'Allemagne, me remplit de crainte : c'était Belfort. En Bavière, en Wurtemberg, dans le pays de Bade, on ne parlait jamais de Belfort sans s'indigner contre M. de Bismarck, parce qu'il nous l'avait abandonné, et l'on disait tout haut qu'on ne nous le rendrait jamais. Ce propos, répété jusqu'à Rome, avait trouvé des échos en France. Chose plus inquiétante, un membre considérable du Conseil fédéral avait dit à M. de Gontaut :

« Le parti militaire est vaincu, on traitera avec vous pour l'évacuation; mais quant à Belfort, on ne vous le rendra que le plus tard possible, à la dernière extrémité. »

Ce langage disait nettement que pour avoir notre argent, on recommencerait à nous rendre notre territoire pièce à pièce, mais qu'au dernier moment, Belfort serait la difficulté.

J'entretins de mes inquiétudes M. de Rémusat, qui les partageait.

« Une question formidable pourra s'élever dans un an ou deux, lui dis-je. Une indignité, pareille au refus de l'Angleterre de nous rendre Malte, sera

peut-être tentée au sujet de Belfort? Je ne crois pas qu'on l'ose en face de l'Europe. Néanmoins il faut tout prévoir, et je ne pourrais pas, quant à moi, accepter cette félonie, si nos vainqueurs voulaient nous l'imposer.

— Je ne l'accepterais pas non plus, me répondit M. de Rémusat.

— La France seule, repris-je, aura le droit de décider la question. Tout ce que nous devons faire est de la mettre, dès aujourd'hui, en état d'y répondre autrement que par la résignation. »

Je fis part en conséquence au ministre de la Guerre de nos préoccupations et de mon dessein, et, dans le plus grand secret, nous prîmes ensemble les mesures commandées par la situation. Peu de temps après, nous avions la certitude que, dès 1873, la France pourrait faire respecter les traités si l'on voulait les violer.

Au milieu de ces préoccupations, la discussion de la loi militaire se prolongeait dans des conditions qui n'étaient pas de nature à calmer l'agitation des esprits de l'autre côté du Rhin.

L'évêque d'Orléans, prenant la parole dans l'intérêt des écoles religieuses, avait profité de cette discussion pour faire une sortie violente contre la Prusse. Après l'évêque d'Orléans, ce fut le tour du général Trochu, qui soutint avec obstination le ser-

vice de trois ans, contrairement aux opinions exprimées autrefois par lui dans son livre sur l'armée française. Il parla avec talent, avec éclat, et remua vivement les passions de la gauche.

Le 8 juin 1872, je pris la parole. Dans un discours mûrement étudié, je défendis le principe du service obligatoire, tel que l'avait adopté la commission, c'est-à-dire amendé par la faculté laissée au Gouvernement de ne lever que la moitié de la classe. Je démontrai à l'Assemblée que, cette faculté permettant d'imposer au service militaire une durée suffisamment longue, notre armée serait bientôt assez nombreuse et solide pour dominer toutes les violences du dedans comme celles du dehors, et pour rendre à la France son rang dans le monde.

A propos de nos récents malheurs, je parlai de l'Empereur d'Allemagne, et je dis qu'en soutenant, au lieu de les jalouser, les hommes supérieurs réunis autour de lui, il avait fait d'eux tous, en quelque sorte, un seul homme, et rendu ainsi à la Prusse le grand Frédéric.

Si un tel éloge de nos vainqueurs n'avait été prudemment amené et fondu dans l'ensemble du discours, il n'aurait pas été toléré; mais le passage fut écouté dans un profond silence, sans aucune marque d'improbation. L'Assemblée comprit mon intention et fut satisfaite de ce que le fâcheux effet

des discours antérieurs se trouvât ainsi réparé, sans qu'elle-même se fût compromise.

La durée du service de cinq ans fut adoptée, et par ce vote se termina cette discussion, au grand avantage du pays.

Au surplus, les choses à Berlin tendaient à se calmer. M. Bleischröder, le banquier de M. de Bismarck, avait dit que le chancelier repoussait les emprunts à lots, les dépôts de valeurs et ne comprenait qu'un emprunt semblable à celui qui avait réussi pour les deux milliards.

Nous avions fait répondre que, nous aussi, nous préférions les moyens simples déjà employés avec succès, et M. de Bismarck, ainsi informé de nos intentions, posa nettement la question.

D'après lui nos paiements devaient être acceptés dans les formes précédemment usitées. En retour, on nous concéderait une évacuation graduelle ou immédiate si nous pouvions payer les trois milliards en une seule fois. En agissant franchement avec nous, on n'envenimerait pas les haines qui divisaient les deux pays. Puis, pour échapper aux oppositions qu'il rencontrait à la Cour, tant au sujet des négociations qu'il conseillait d'ouvrir avec la France, qu'au sujet de la question religieuse, M. de Bismarck s'était retiré à Varzin où il se reposait, tout en menaçant les adversaires qui contrariaient ses projets.

Il y eut à Berlin de nombreuses conférences de l'Empereur et de ses principaux ministres, surtout de son ministre des Finances, M. de Camphausen, et de son ministre de la Guerre, M. de Roon, et les propositions de la Prusse, dégagées de tout ce qui avait paru inacceptable, simplifiées sous le rapport financier, furent expédiées à M. d'Arnim, à Paris. M. de Thile, qui pour les Affaires étrangères remplaçait le prince de Bismarck absent, en prévint M. de Gontaut et lui dit :

« Ayez l'esprit en repos. Sa Majesté l'Empereur veut la paix et tient à seconder votre Gouvernement. Il vient de faire envoyer à M. d'Arnim des instructions qui, certainement, hâteront la fin de cette importante affaire. »

Le parti de la guerre était évidemment vaincu, et nous n'avions plus qu'à attendre les notifications annoncées.

Enfin, le 14 juin 1872, M. d'Arnim m'adressa le résumé[1] des conditions suivant lesquelles le cabinet de Berlin était prêt à négocier. Je lui proposai de venir le lendemain, dans l'après-midi, au palais de l'Élysée. Il fut exact au rendez-vous, et sous les beaux ombrages du jardin, nous allâmes conférer ensemble du projet allemand.

1. Voir aux annexes, pièce n° 17.

« Eh bien, me dit-il, nous sommes à peu près d'accord. Vous voulez payer, nous voulons évacuer; ainsi rien ou presque rien ne peut nous diviser. Quant à la guerre, soyez convaincu qu'on ne la veut pas. L'Empereur, M. de Bismarck et les hommes politiques sont les maîtres; ils veulent la paix et la feront prévaloir. C'est le moment de la sceller par une convention où sera établie la marche parallèle de l'évacuation et des paiements successifs de l'indemnité. »

Je répondis que, moi aussi, je voulais la paix, que tout le monde la voulait en France, mais qu'elle dépendait des conditions qu'on stipulerait pour la rendre possible et durable. J'exprimai alors de nouveau le désir qu'on acceptât à Berlin mes propositions du 24 mai dernier[1], tendant à obtenir en 1872 l'évacuation de deux départements contre le paiement d'un demi-milliard, et en 1873 celle des quatre autres départements, aussitôt après que nous aurions versé dans le Trésor allemand quinze cents millions en espèces et autant en garanties financières.

M. d'Arnim m'arrêta de suite :

« Je dois vous dire la vérité, sans détours. Je peux me montrer facile pour la première partie de l'évacuation; j'ai des pouvoirs suffisants pour cela,

1. Voir aux annexes, pièce n° 14.

et je vous abandonnerai immédiatement la Marne et la Haute-Marne pour un demi-milliard, payé prochainement; puis deux autres départements, après le paiement de quinze cents millions ou peut-être après un milliard seulement; mais évacuer le tout, dans les conditions que vous proposez, est impossible; car l'Empereur a des préventions invincibles à cet égard. Il ne veut pas vous faire la guerre, mais il veut conserver des garanties territoriales pour le cas où vous viendriez à quitter le pouvoir. Cependant, lorsque deux milliards auront été payés, je crois que vous lui ferez abandonner les deux derniers départements moyennant des garanties de banquiers. »

Ces dispositions, que je connaissais déjà, m'étant ainsi confirmées, je n'hésitai plus à en tenir compte, tout en m'efforçant de tirer des mains de l'Allemagne, dans un court délai, la plus grande partie possible de notre territoire. Je demandai donc l'évacuation immédiate des départements de la Marne et de la Haute-Marne, moyennant cinq cents millions comptant (nous les avions en valeurs, secrètement achetées sur les places allemandes et en offres de numéraire de la Banque de France); je demandai ensuite la restitution des Vosges et des Ardennes après le paiement d'un milliard ou de quinze cents millions, au printemps ou dans le courant de 1873;

et, enfin, en 1873 ou en 1874, au plus tard, nous donnerions des garanties financières solides pour le troisième et dernier milliard, et nous recevrions, en échange, les derniers départements, Belfort compris.

Sur tout cela, M. d'Arnim se montra facile. Nous convînmes que je rédigerais et lui remettrais, à Versailles, le lendemain, un projet de convention.

Rentré à la Présidence, j'écrivis, sans parler de l'emprunt à lots que je savais repoussé par M. de Bismarck, un projet[1] entièrement conforme à ce qui avait été convenu à l'Élysée. Il fut approuvé par le Conseil et, en dernier lieu, remis par M. de Rémusat à M. d'Arnim.

Celui-ci, après l'avoir lu, fit quelques objections sans y insister.

Dans le même moment, M. Henckel, le confident de M. d'Arnim, me remettait une note [2], en me disant que si je voulais bien en adopter les dispositions essentielles, je préviendrais des difficultés du côté de Berlin.

Enfin, le mardi 18 juin, M. d'Arnim porta chez M. de Rémusat une nouvelle rédaction [3], et il avouait avec un certain embarras qu'elle différait, sur quel-

1. Voir aux annexes, pièce n° 18.
2. Voir aux annexes, pièce n° 19.
3. Voir aux annexes, pièce n° 20.

ques points, de ce qui avait été dit entre nous à l'Élysée. D'abord, après avoir accordé que la seconde phase de l'évacuation, comprenant les Ardennes et les Vosges, aurait lieu après le paiement d'un milliard ou, tout au plus de quinze cents millions, il parlait de deux milliards. Il avait, en outre, supprimé le premier article de notre projet où se trouvait nettement exprimée la réciprocité des obligations de la Prusse et de la France. Quant à la diminution des troupes d'occupation et à la réduction proportionnelle des dépenses d'entretien pour ces troupes, il résistait d'une manière singulière, mais qui avait cessé de nous surprendre, les Allemands ayant montré, plusieurs fois déjà, dans la discussion de leurs moindres intérêts pécuniaires, une grande obstination.

J'examinai ce nouveau projet avec M. de Rémusat, et nous adoptâmes une nouvelle rédaction[1] qui contenait un préambule reproduisant le fond de notre premier article supprimé, sans parler du versement direct par les souscripteurs de l'emprunt, dans les caisses du Trésor allemand, parce que ce versement était inexécutable; nous demandions de nouveau que l'évacuation des Ardennes et des Vosges suivît le paiement de quinze cents millions; la

1. Voir aux annexes, pièce n° 21.

date de 1875, prise pour terme de l'acquittement définitif, n'était indiquée que comme délai maximum, et nous gardions le droit de devancer ce terme si nos ressources le permettaient; enfin, nous subordonnions la réduction des troupes d'occupation et des frais de leur entretien à l'agrément de l'Empereur d'Allemagne.

En résumé, ce projet de convention avait l'avantage de nous permettre, soit de retarder l'acquittement intégral de notre dette jusqu'au 1er mars 1875, si notre situation financière nous y obligeait, soit d'obtenir l'évacuation totale en 1873, dans le cas où nous aurions, à cette date, les moyens de payer en numéraire ou en garanties financières acceptées par le Gouvernement prussien. Quelques stipulations accessoires furent ajoutées aux précédentes, entre autres celle qui interdisait aux deux parties contractantes d'exécuter des travaux de fortification dans les départements occupés. Cette clause visait Belfort, où les Prussiens construisaient des ouvrages malgré leurs affirmations contraires. Enfin, en parlant des deux départements à évacuer les derniers, la Meurthe et la Meurthe-et-Moselle, j'avais ajouté expressément le territoire de Belfort.

Cette nouvelle consécration de notre droit rendait presque impossible la mise à exécution d'une intention déloyale, qui sans doute n'existait pas,

mais à l'existence de laquelle croyait la grande majorité des Français.

Ce nouveau projet, après avoir été soumis au Conseil et approuvé par lui, fut remis à M. d'Arnim le 18 juin 1872.

Le 19, M. de Rémusat reçut une lettre[1] de l'ambassadeur d'Allemagne qui demandait quelques explications.

Je chargeai M. de Rémusat d'aller les lui donner de vive voix. Il ne le rencontra pas et le fit prier de venir me voir le lendemain.

M. d'Arnim voulait savoir pourquoi, dans notre projet, il n'était plus question du paiement direct par les souscripteurs de l'emprunt, entre les mains des agents du Gouvernement prussien.

Je répondis que, l'emprunt devant se faire par souscription publique et non par l'entremise d'un syndicat de banquiers, le paiement direct dans les mains des Allemands par des souscripteurs disséminés sur tous les points du globe, était impraticable; et que, d'ailleurs, chaque partie du territoire n'était évacuée qu'après paiement effectif; la Prusse n'avait donc aucun intérêt au maintien de cette clause.

M. d'Arnim le comprit; il ne manifesta qu'un

1. Voir aux annexes, pièce n° 22.

regret, celui d'être obligé de donner à Berlin des explications sur ce changement.

Au sujet de l'évacuation des Ardennes et des Vosges après le paiement de quinze cents millions seulement, il dit qu'il plaiderait notre cause, mais qu'il craignait de ne pas réussir. Quant à l'article relatif à la réduction des troupes d'occupation et des frais de leur entretien, il accepta cette forme hypothétique :

« Dans le cas où les troupes d'occupation seraient réduites, il y aurait aussi réduction dans les frais d'entretien. »

Il ajouta qu'il regardait comme certain qu'on ne laisserait pas cinquante mille hommes dans deux départements, et que la dépense serait alors nécessairement réduite.

Enfin, au sujet de la faculté de réoccupation pour le cas d'inexécution de nos engagements, il me demanda pour quelles raisons nous ne voulions appliquer cette clause qu'à l'inexécution des engagements *financiers*.

Nous avions voulu, par cette rédaction, circonscrire et préciser le droit de réoccupation par les Allemands, dans la crainte de leur fournir des motifs de s'entremettre dans nos affaires et surtout de ne pas évacuer Belfort, sous prétexte que tel ou tel engagement n'aurait pas été tenu par nous. Je ne

l'avouai pas à M. d'Arnim, pour ne pas faire naître dans son esprit une pensée qu'il n'avait peut-être jamais eue, et je me tirai d'embarras en acceptant de substituer aux mots : *engagements financiers* ceux d'*engagements pris dans la présente convention*, cette dernière forme ayant, en d'autres termes, la même signification que la première.

M. de Rémusat porta les changements convenus sur le dernier projet français qui, remis aussitôt à M. d'Arnim, fut expédié à Berlin.

Le 27 juin, l'ambassadeur d'Allemagne reçut de Berlin et adressa au ministre des Affaires étrangères la rédaction définitive de la convention[1], entièrement conforme à celle que nous avions proposée, sauf en ce qui concernait l'évacuation des Ardennes et des Vosges, évacuation que l'Allemagne subordonnait toujours au paiement de deux milliards et non de quinze cents millions, comme nous l'avait laissé espérer M. d'Arnim.

Cette convention fut signée, le 29 juin 1872, par M. d'Arnim, ainsi que par M. de Rémusat à qui j'avais voulu réserver la joie de consacrer par sa signature ce pas considérable fait dans la voie de la libération du territoire. Je présentai notre convention le lendemain à l'Assemblée, à laquelle j'expli-

1. Voir aux annexes, pièce n° 23.

quai que les termes de 1873, 1874 et 1875, fixés pour les paiements, étaient facultatifs pour nous et nous garantissaient contre des exigences qui pourraient devancer nos moyens de payer, sans limiter notre droit de payer et de faire évacuer avant l'échéance de ces termes, et que la libération ne dépendait que de notre crédit plus grand que jamais.

L'Assemblée, qui aurait dû savoir gré de ce succès au Gouvernement, persista au contraire dans ses sentiments hostiles envers lui et, pour les lui témoigner, prit prétexte des élections que les départements du Nord, de la Somme et de la Côte-d'Or venaient de faire de trois républicains très prononcés : M. Derégnaucourt, riche industriel, et MM. Barni et Paul Bert, professeurs distingués.

Bien qu'on ne pût considérer ces choix comme une menace contre l'ordre public ni contre la société, la portion monarchiste de l'Assemblée n'en fut pas moins mise en émoi par ces trois élections, dans lesquelles elle prétendait voir la complicité du pouvoir avec les révolutionnaires. Elle voulait absolument, et sur-le-champ, mettre le Gouvernement en demeure de s'expliquer sur le parti qu'il comptait prendre.

Cependant les modérés, et notamment le centre droit, se montraient plus réservés. Ces élections, disaient-ils, n'avaient rien de plus significatif que

celles de l'année précédente qui avaient envoyé cent républicains à l'Assemblée. Elles avaient sans doute une couleur très tranchée, mais le Gouvernement était loin de les avoir favorisées, et il était difficile d'indiquer les moyens de résister à une tendance des esprits aussi générale pour la vaincre; les plus sages ajoutaient que la modération était peut-être un moyen plus efficace que la violence.

Ces raisons n'étant pas du goût de ceux à qui elles s'adressaient, furent regardées par eux comme des aveux de faiblesse. Aussi, voulurent-ils faire entendre leurs protestations. Pour ne pas interpeller le Gouvernement à la tribune, ce qui eût été de leur part réclamer les candidatures officielles qu'ils avaient tant reprochées à l'Empire, ils s'arrêtèrent à l'idée d'une démarche que quelques-uns d'entre eux feraient auprès de moi.

J'aurais pu refuser de les recevoir; ce procédé eût été blessant, et je préférai les entendre. Le choix des visiteurs indiquait l'esprit de la démarche. C'étaient MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, le général Changarnier, Saint-Marc-Girardin, Batbie, Depeyre, de Cumont, de Kerdrel, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia et le duc de Broglie, qui avait donné sa démission d'ambassadeur à Londres, au mois d'avril précédent.

Le matin du jour où ils se présentèrent à la Pré-

sidence, j'avais à déjeuner M. Vitet, que je priai d'assister à l'entrevue. Il se rendit à ma prière, et sa présence fut agréée par mes visiteurs. Je leur fis l'accueil le plus courtois, et j'invitai le général Changarnier, qui m'avait semblé se faire l'introducteur des autres, à prendre la parole.

Le général exposa aussitôt le motif de la visite qu'on me faisait. Elle était inspirée, dit-il, par le désir d'attirer mon attention sur les dernières élections, de s'expliquer avec moi sur ce sujet, et de s'informer de la conduite que le Gouvernement entendait tenir pour préserver le pays des périls qui le menaçaient.

Après le général dont le ton, du reste, était doucereux, d'autres membres de cette députation, qui ne tenait son mandat que d'elle-même, prirent la parole dans le même sens, pour bien motiver leurs inquiétudes.

Les ayant écoutés avec attention, je leur répondis que deux des dernières élections avaient eu lieu dans des départements administrés par des préfets, MM. Séguier et de Guerle, non suspects de complaisance pour le parti républicain; et que, pour la troisième, l'échec d'un républicain modéré, au profit d'un républicain avancé, était imputable au parti conservateur qui avait divisé les voix.

Ces faits étaient si certains qu'il n'y avait rien à

répondre. Aussi, M. le duc de Broglie, d'un ton mesuré mais légèrement aigre, me dit que ce n'était pas à la conduite des préfets qu'on trouvait à redire; mais que peut-être l'attitude générale du pouvoir n'était pas étrangère aux récents résultats électoraux; que j'avais une grande et légitime influence sur le pays, et que les électeurs, désireux de me plaire, croyaient, sans doute à tort, y parvenir en faisant de tels choix.

Je répondis nettement qu'ayant accepté et voulant garder fidèlement le dépôt de la République, je n'avais pas le droit de m'opposer à des élections républicaines; que me demander une conduite contraire, c'était vouloir me faire sortir de mon rôle avoué et loyal; que, d'ailleurs, je n'avais aucun moyen de mesurer le degré de républicanisme des candidats, ni de maîtriser le suffrage universel dans ses écarts. J'avais seulement la conviction que la politique impartiale suivie par le Gouvernement était plus propre à inspirer de bons choix aux électeurs qu'une politique contraire.

Ma réponse précise, nette et résolue sans aigreur, ferma la bouche au duc de Broglie qui prit, dès lors, une attitude de froideur affectée.

D'autres visiteurs, m'ayant avec plus de cordialité que mes premiers interlocuteurs, manifesté leurs inquiétudes sur l'avenir, je leur répondis qu'à mon

avis, pour sortir de la situation grave, sinon alarmante, dans laquelle nous nous trouvions, l'organisation d'une République conservatrice était un plus sûr moyen que le rétablissement de la monarchie, rendu impraticable par les prétentions rivales de trois dynasties.

« Par quelques lois sages, leur dis-je, confions le pouvoir législatif à deux Chambres; donnons à la Chambre haute et au Pouvoir exécutif le droit de dissoudre, d'un commun accord, la Chambre des députés; faisons enfin une loi électorale garantissant, autant que possible, le suffrage universel contre ses propres entraînements, et dans ces conditions, je suis persuadé que le Gouvernement serait suffisamment armé pour résister aux pires entreprises de la démagogie. »

Je ne fus pas le seul à prendre la parole au cours de cet entretien; mais si mes interlocuteurs contestèrent l'efficacité des moyens que je croyais propres à sauvegarder l'avenir, ils n'en proposèrent pas d'autres. Et pourtant, ils étaient tous, par fidélité aux souvenirs du passé, partisans d'une restauration monarchique.

En me quittant, ils se rendirent à l'Assemblée où l'on attendait avec curiosité le résultat de leur démarche. Ils durent convenir qu'ils n'apportaient rien de bien nouveau, car ce que je leur avais dit,

les gens modérés le répétaient tous les jours. L'extrême droite, irritée de l'insuccès de sa démarche, déclara que, puisqu'on ne pouvait rien attendre de ce Gouvernement aveugle et sans force, il ne restait qu'à rompre définitivement avec lui; et, le soir même, M. Saint-Marc-Girardin, pour provoquer cette rupture, inspira au *Journal des Débats* un article où il faisait raconter notre entrevue avec les détails les plus inexacts.

Le lendemain, à l'Assemblée, je m'adressai à M. Saint-Marc-Girardin, et, en présence de M. Vitet qui en était blessé comme moi, je lui reprochai la fausseté de l'article en question. Il s'en excusa, rejetant la faute sur un correspondant qu'il n'avait pas eu le temps d'informer plus exactement.

L'effet cherché était produit, et la droite, faisant un pas de plus dans la voie des hostilités, sans entraîner encore le centre droit avec elle, prétendit que M. de Larcy, son représentant dans le Conseil des ministres, ne pouvait plus y rester. M. de Larcy se défendit, mais fut vaincu et vint me le dire avec un vrai chagrin.

Je cherchai à le retenir, en lui montrant la faute de ses amis politiques qui se privaient gratuitement d'un représentant dans le Cabinet. Il en convint, mais persista dans sa résolution par la crainte de l'excommunication de son parti.

Je le regrettais, comme homme et comme ministre, et ne voulant pas le remplacer, je réunis le Ministère des Travaux publics à celui du Commerce, à la tête duquel se trouvait M. Teisserenc de Bort, dont l'activité et la capacité pouvaient suffire à ce surcroît de travail. La brèche fut ainsi promptement réparée.

Ces difficultés, petites ou grandes, ne parvenaient pas heureusement à troubler le pays; l'heure était donc venue de commencer la vaste opération financière de l'emprunt de trois milliards, pour le paiement de l'indemnité de guerre. Comme le mois d'août approchait, et que l'Assemblée se disposait à prendre son congé d'été pour se rendre à la seconde session des Conseils généraux, je désirais qu'elle ne se séparât pas avant d'avoir voté les impôts qui, en complétant l'équilibre du budget, affermiraient notre crédit; j'avais, en conséquence, fait reprendre la question capitale des matières premières. La discussion avait recommencé, en suivant la même marche qu'au mois de janvier. Toute la revue des impôts possibles fut reprise, y compris l'impôt sur le revenu, que je fis de nouveau repousser pour admettre seulement un impôt d'une trentaine de millions sur les valeurs mobilières et une nouvelle surcharge des patentes.

Ces faibles ressources étant loin de suffire aux

nécessités budgétaires, la commission que l'Assemblée avait chargée, le 19 janvier dernier, de proposer de nouveaux tarifs pour l'application de l'impôt sur les matières premières, dut s'exécuter. Après d'assez grandes difficultés, j'obtins d'elle le dépôt de son rapport que je soutins à la tribune et qui fut adopté, à une très grande majorité, dans la séance du 26 juillet. Mais cet impôt, qui eût pu produire cent quatre-vingts millions, avait été réduit à quatre-vingt-treize millions. L'équilibre budgétaire fut donc ainsi péniblement obtenu.

L'impôt sur les matières premières était, quant à sa perception, subordonné au succès de négociations entreprises avec les diverses puissances auxquelles nous liaient des traités de commerce, ce qui remettait cette perception à 1873. Le budget de l'année courante, 1872, pouvait s'en passer, les charges du nouvel emprunt ne devant peser que sur l'année suivante. Nous avions même ménagé un excédent, en 1872, pour faire face aux retards qui se produiraient dans la rentrée des nouveaux impôts, par suite des difficultés d'un premier établissement. Aucun service n'était en souffrance, l'évacuation anticipée du territoire était certaine, et l'apaisement des passions faisait des progrès manifestes.

C'est dans ces conditions excellentes que l'Assemblée, le 15 juillet 1872, vota la loi qui autorisait

le Gouvernement à emprunter, par voie de souscription publique, en rentes cinq pour cent, la somme de trois milliards cinq cents millions, dont trois milliards représentaient le capital dû à l'Allemagne et cinq cents millions devaient être appliqués aux frais de l'emprunt. Ces frais, qui comprenaient avec les dépenses pour les achats de change et pour le transport des fonds en Allemagne, les intérêts du capital jusqu'au paiement intégral de la dette, ne devaient pas absorber la totalité de la somme prévue, et il resterait un boni, peut-être de cent millions, dont je comptais faire profiter le compte de liquidation.

Il était permis de se demander si nous trouverions encore trois milliards disponibles dans la masse des capitaux, surtout à une date aussi rapprochée de notre emprunt de deux milliards.

Je ne doutai pas de la confiance qu'inspirerait un placement à six pour cent reposant sur le grand livre français, et cette confiance ne tarda pas à se manifester par l'abondance des demandes de souscription. De nombreux banquiers étrangers étaient venus à Paris pour solliciter la part la plus large possible, non seulement dans la souscription de l'emprunt, mais aussi dans les bénéfices accessoires dont cette souscription pourrait être l'occasion. Devant cet empressement des capitalistes, il deve-

nait inutile de se faire garantir l'emprunt, comme nous l'avions fait pour les deux premiers milliards. Mais il y avait une autre précaution à prendre en vue de faciliter nos paiements en Allemagne : c'était de nous assurer des traites sur ce pays.

M. de Goulard, qui avait remplacé M. Pouyer-Quertier au Ministère des Finances, chargea M. Dutilleul de négocier cette opération avec les banquiers. Ils s'engagèrent, moyennant une prime fixe de vingt-cinq millions, à nous procurer pour sept cents millions de traites sur l'Allemagne.

De notre côté, nous avions acheté secrètement pour quatre cent cinquante millions, environ, de ces traites; enfin, nous comptions en recevoir encore pour trois cent cinquante millions, représentant les souscriptions à l'emprunt qui seraient faites sur les places étrangères. Nous étions donc assurés d'avoir pour quinze cents millions de traites, c'est-à-dire la moitié de la somme à payer hors de France.

D'autre part, les banquiers étant intéressés, par le traité qu'ils avaient passé avec nous, à ce que le taux du change ne s'élevât pas, nous avions moins à craindre une raréfaction de numéraire comme celle qui s'était produite après le paiement des deux premiers milliards.

De plus, des précautions furent prises contre les dangers d'une crise monétaire. Ainsi, la loi même

autorisant l'emprunt, avait porté de deux milliards huit cents millions à trois milliards deux cents millions la limite d'émission des billets de la Banque de France. Nous lui avions, de plus, livré pour qu'elle les fît convertir en monnaie divisionnaire, une trentaine de millions d'argent en lingots que nous nous étions procurés auprès de la Banque de Hambourg, en échange de ses valeurs appelées *bancos de Hambourg*, dont nous avions une grande quantité dans nos traites sur l'Allemagne.

Si ces mesures ne suffisaient pas pour prévenir une crise monétaire, au moins pouvions-nous dire, comme Bossuet, que nous avions ôté à la fortune tout ce qu'on pouvait lui ôter *par conseil*. Mais elles suffirent, et le succès de nos opérations financières fut complet.

L'empressement qui se manifestait en France et hors de France, pour souscrire à l'emprunt me permit d'élever le prix d'émission de nos rentes au-dessus de quatre-vingt-deux francs cinquante, qui avait été fixé pour la souscription précédente. Par décret du 20 juillet, je le portai à quatre-vingt-quatre francs cinquante, avec un premier versement de garantie supérieur de quatorze francs cinquante à celui qui avait été exigé en 1871. L'acquittement complet de la souscription devait se faire en vingt versements mensuels, à partir du 1er septembre sui-

vant. Ces conditions furent unanimement approuvées, et tout le monde convint qu'on ne pouvait pas défendre avec plus de fermeté les intérêts de l'État.

Le soir du dimanche 28 juillet, jour fixé pour l'ouverture de la souscription, on savait déjà que les prévisions les plus favorables étaient dépassées, et le lendemain, quand tous les renseignements donnés par le télégraphe eurent été réunis, on apprit que l'univers financier avait offert quarante-quatre milliards, près de treize fois la somme demandée par la France!

Le grand nombre de souscriptions recueillies à l'étranger nous procura les trois cents et quelques millions de traites sur lesquelles j'avais compté pour compléter nos moyens d'acquitter notre dette au dehors.

Par le premier versement de garantie et les versements anticipés des souscripteurs, nous pûmes réaliser une somme de onze cents millions qui, jointe aux ressources déjà centralisées au Trésor, nous permit de payer tout de suite le premier demi-milliard, et de faire évacuer les deux départements de la Marne et de la Haute-Marne. Dès ce moment, j'entrevis avec joie la possibilité d'obtenir la libération de notre territoire pour 1873.

L'Assemblée s'était prorogée du 4 août au 11 no-

vembre. Le 5 août, sur l'ordre des médecins, je quittai Paris pour me rendre à Trouville où j'avais fait choix d'une habitation dominant tout le golfe de la Seine, du Havre aux roches du Calvados.

J'y fus suivi par le ministre de la Guerre, ses chefs de service, les principaux membres du Comité d'artillerie et de l'Intendance, avec qui je comptais m'occuper directement et par mes propres yeux, du matériel de la guerre et de beaucoup d'autres affaires dont m'avait détourné, jusqu'à ce jour, la présence de l'Assemblée. On avait transporté à Trouville les pièces avec lesquelles devaient se faire les expériences d'artillerie, ainsi que le personnel d'officiers et de soldats capable de les servir.

Avant d'exposer le détail de ces expériences et les conséquences qu'elles eurent pour la réfection de notre matériel de guerre, je veux rappeler ou indiquer sommairement les résultats principaux déjà obtenus dans notre œuvre de réorganisation des forces militaires de la France.

Peu de temps après la défaite des insurgés de la Commune, j'avais institué un Conseil supérieur de la guerre présidé par le ministre de la Guerre et composé de vingt-quatre membres, au nombre desquels figuraient les deux maréchaux de Mac-Mahon et Canrobert, les généraux de Ladmirault, du Barail, Forgeot, de Berckheim, Deligny, plusieurs in-

tendants généraux, un membre de la Cour des comptes, un inspecteur des Finances.

Ce Conseil, réunissant de grandes lumières, avait approuvé, après les plus sérieuses discussions, les dispositions principales de la loi sur le recrutement, sanctionnées plus tard par le vote de l'Assemblée. Il avait ensuite adopté mon projet de *formations permanentes*, qui consistait à créer et à maintenir, en temps de paix comme en temps de guerre, douze corps d'armée à trois divisions, avec leurs cadres, magasins et matériel auprès d'eux, n'ayant que leur effectif de paix dans les rangs, mais pouvant recevoir leur effectif de guerre en quelques jours.

Nous avions, ensemble, arrêté la distribution suivante de ces corps : quatre seraient à Paris et à Versailles; deux à l'Est, avec Châlons pour centre; un à Lille; deux sur la Loire, à Bourges et à Tours; un à Lyon; un entre Toulouse et Bordeaux; et un à Marseille où se réuniraient les troupes d'Afrique. Cette distribution avait pour but de faciliter vers l'Est la rapide concentration de nos forces.

Mais il était une question des plus importantes, celle des ouvrages de fortifications qui, conformément à la loi, ne pouvait être résolue que par une commission spéciale, dont l'avis serait, pour ainsi dire, décisif.

Cette commission comprenait de dix à douze

membres, parmi lesquels : le maréchal de Mac-Mahon, les généraux Frossard, de Rivières, de Courville, Forgeot, de Berckheim, Ducrot, Chanzy.

Je la saisis des propositions suivantes :

Construire à l'Est quelques ouvrages nouveaux, pour renforcer Besançon et Langres;

Élever un vaste ensemble de travaux de défense à Belfort, permettant de faire de cette place un camp retranché;

Perfectionner les fortifications de Verdun et des places de la Meuse et des Ardennes;

Et, surtout, créer une puissante agglomération militaire à Châlons.

Je disais qu'en créant là, entre Paris et la frontière, un *Paris sans population,* qui pourrait contenir d'immenses approvisionnements et deux ou trois cent mille hommes, appuyés sur des ouvrages presque invincibles, une marche sur la capitale serait presque impossible, car toute armée d'invasion qui négligerait cet obstacle, aurait sur ses flancs ou sur ses derrières les deux ou trois cent mille hommes retranchés dans cet avant-Paris. Je regardais cette création comme devant être la sauvegarde de la France dans l'avenir.

Je voulais un autre ouvrage à Rouen pour protéger Paris, dans le cas de l'invasion des Flandres et de la Picardie, et pour rendre plus certain son appro-

visionnement en prévision d'un siège. Mais c'est à mon projet pour Châlons que je tenais le plus, et la commission l'adopta à l'unanimité. Celui de Rouen, d'une utilité moins évidente, fut aussi adopté malgré quelques contestations.

Pour Paris, le général de Rivières, officier du génie, avait imaginé un ensemble de travaux qui eût coûté plus de cent millions et qui n'était pas nécessaire, puisque Paris tel quel avait pendant quatre mois arrêté les Prussiens. Il aurait suffi d'ajouter aux ouvrages actuels de la défense quatre ou cinq forts, à Saint-Denis, à la jonction de la Seine et de la Marne, aux Hautes-Bruyères, à Châtillon, à Montretout. Paris serait ainsi devenu inabordable, cela est d'une évidence irrésistible, et ces travaux, même réduits, auraient encore coûté trente millions!

Mais le général de Rivières tenait à son plan, qui reçut l'approbation du maréchal, bien que les généraux Frossart et de Berckheim en eussent démontré l'inutilité. Je me joignis à ces deux derniers, et la majorité des avis se trouva de notre côté. La question néanmoins n'était pas encore résolue quand je quittai la Présidence.

Ainsi, au moment où j'arrivai à Trouville, plusieurs des questions essentielles intéressant le rétablissement de nos forces militaires avaient été abordées, et la plupart résolues. J'avais réservé celle de

notre matériel de guerre, pour en faire l'objet principal de mes occupations pendant que je séjournerais à Trouville.

Notre attention se porta, d'abord, sur les améliorations dont étaient susceptibles le fusil de guerre et les pièces d'artillerie. Pour le fusil, je laissai au général Douai, créateur de l'école de tir de Vincennes, le soin d'en corriger les défauts.

Pour l'artillerie dont la dernière guerre avait également démontré l'insuffisance, les difficultés à surmonter étaient beaucoup plus grandes. La substitution de la fusée percutante à la fusée à temps fut une amélioration importante et facile à faire; mais l'infériorité de notre tir par rapport à celui des Prussiens venait, aussi, de la forme de nos pièces, de leur mode de chargement, et principalement du métal dont elles étaient faites.

Sur l'avis unanime des généraux et des officiers appartenant à l'artillerie de terre et à celle de la marine, parmi lesquels l'un des plus distingués était le général Frébault, le système du chargement par la culasse fut adopté. Ce système, il est vrai, n'était applicable qu'à des pièces d'acier, et toutes les nôtres étaient de bronze. Heureusement nous avions à la tête de nos ateliers de fabrication, à Tarbes, un officier de grand mérite, le colonel de Reffye, qui avait trouvé le moyen d'adapter des culasses mo-

biles d'acier aux canons de bronze. Je le fis appeler à Trouville, où il apporta plusieurs de ses pièces transformées. Les essais qu'on en fit démontrèrent leur excellence, tant sous le rapport de la portée que de la justesse du tir. Il fut décidé, en conséquence, que notre artillerie serait transformée suivant ce système, ce qui devait mettre à notre disposition de quinze à dix-huit cents pièces de 7 pour 1872, et deux mille quatre cents pièces de 4 pour 1873. C'était, sans aucun doute, suffisant pour reconstituer notre artillerie divisionnaire et notre artillerie de réserve. Le colonel de Reffye, après avoir reçu la croix de commandeur sur le terrain même des expériences, fut renvoyé à Tarbes pour y commencer sans retard sa fabrication.

L'emploi du bronze, que nous avions en abondance, nous faisait faire une économie d'argent et, surtout, une économie de temps encore plus précieuse; mais les qualités de l'acier ne m'avaient pas échappé. Aussi fut-il convenu, qu'à titre d'essai, on fabriquerait des pièces de ce dernier métal au Creusot où, comme nos officiers l'assuraient, on était parvenu à produire un acier supérieur à celui de M. Krupp, des provinces rhénanes, et de M. Firth, en Angleterre.

En tout cas, si l'on ne parvenait pas à fabriquer un métal infaillible, il paraissait certain qu'on pour-

rait parer au danger d'éclatement des pièces d'acier par le frettage, c'est-à-dire en cerclant l'âme des canons avec du fer forgé.

Ces questions relatives au matériel étant résolues, je portai mon attention sur l'administration et l'entretien des troupes, y compris l'ordinaire des soldats que je fis améliorer. Nous discutâmes, notamment, les avantages et les inconvénients des *compagnies hors rang*. Leurs avantages me paraissaient sérieux, au point de vue de la commodité de les avoir toujours sous la main, et de la bonne qualité des fournitures qu'elles livrent au corps; mais elles privent l'effectif combattant d'au moins douze mille hommes, et elles travaillent à des prix plus élevés que les magasins généraux.

J'entendis longuement, à ce sujet, un industriel en renom, M. Godillot. Il se chargerait, disait-il, de tenir constamment au complet les magasins des douze corps d'armée, de telle manière qu'en cas d'une entrée subite en campagne, on pourrait, du jour au lendemain, vêtir et équiper huit cent mille hommes! Ce serait là un très grand secours pour accélérer la mobilisation. Je fus ébranlé par cette considération, et je me proposai de soumettre la question au Conseil supérieur de la guerre.

Le temps de mes vacances n'était donc pas perdu pour les affaires.

Je reçus de nombreuses visites à Trouville. D'abord celle de M. de Vogüé; il arrivait de Constantinople et me raconta combien il avait eu de peine à préserver le Sultan des foudres de la Cour de Rome, à l'occasion de l'affaire des Arméniens. M. de Gontaut vint après lui. Tout, me dit-il, était à l'apaisement en Allemagne, et l'évacuation définitive du territoire ne dépendait plus que de la rapidité de nos paiements.

Mon ami, le prince Orloff, fut aussi l'un de mes visiteurs. On ne peut pas être plus aimable, ni plus simple, ni plus sensé sans pédantisme, que le prince Orloff. J'avais pour lui une vive affection, égale à celle qu'il me témoignait. Il se trouvait à Berlin au moment de l'entrevue des trois Empereurs d'Autriche, de Russie et d'Allemagne, entrevue qui excitait au plus haut point la curiosité et l'imagination des hommes politiques.

En ce qui concernait la France, je fus parfaitement informé, par M. de Gontaut et par le prince Orloff, des intentions des Empereurs de Russie et d'Autriche. A peine arrivé à Berlin, l'Empereur Alexandre avait fait appeler notre ambassadeur pour lui déclarer que, s'il avait dû se tramer à Berlin quoi que ce fût contre la France, il n'y serait pas venu ; et le prince Orloff était chargé de me confirmer cette parole.

L'Empereur François-Joseph avait donné les mêmes assurances à notre ambassadeur, ce qui n'empêchait pas les journaux légitimistes et bonapartistes de prétendre que l'entrevue de Berlin avait pour objet principal de faire consacrer, par la signature de l'Empereur Alexandre, le traité qui nous avait enlevé l'Alsace et la Lorraine.

A la vérité, les trois Empereurs n'étaient pas fâchés de montrer leur accord, soit à l'Angleterre, qui n'avait pas été conviée à cette réunion, soit aux fauteurs de troubles de tous pays, Allemands, Autrichiens, Espagnols, Russes ou autres. L'Empereur d'Allemagne avait, en outre, préparé la rencontre des deux souverains de Russie et d'Autriche, dans le dessein de leur faire oublier leurs ressentiments réciproques, et d'amener entre eux un rapprochement dont il n'aurait rien à redouter, puisque ce rapprochement serait son œuvre.

A ces renseignements envoyés par M. de Gontaut, le prince Orloff ajouta des détails plus intéressants, que lui seul avait pu se procurer, grâce à son intimité avec tous les personnages de Saint-Pétersbourg, détails qui prouvaient la sympathie de la nation russe pour nous et son désir de voir notre puissance se rétablir complètement. L'expédition de Khiva commençait à ce moment. Elle avait été précédée d'une explication entre la Russie et l'Angle-

terre. Celle-ci, regrettant son rôle lors de la dénonciation du traité de Paris, avait montré une défiance et des exigences extrêmes envers la Russie, en fait de garanties, à tel point que l'Empereur Alexandre, ordinairement si pacifique, avait fait entendre des menaces dont l'Angleterre, d'ailleurs, ne s'était pas émue. Le prince Orloff était allé jusqu'à me dire :

« Nous nous battrons, s'il le faut, avec ou sans alliés. »

Je me gardai bien de jeter du bois sur ce foyer brûlant. En témoignant beaucoup d'intérêt pour la grandeur de la Russie, je dis au prince Orloff que le moment ne me paraissait pas opportun pour résoudre par la guerre le grand conflit asiatique qui menace toujours d'éclater entre la Russie et l'Angleterre. Tout le monde, aujourd'hui, voulait la paix, et la France, en particulier, condamnée à employer toutes ses ressources à l'acquittement de sa dette envers l'Allemagne, ne pouvait songer qu'à la libération de son territoire.

Le prince ne demandait rien; mais il était trop intelligent pour ne pas comprendre et ne pas profiter de ce que je disais. M. de Schouwalow, envoyé à Londres à cette occasion, passa par Paris, où je lui tins, le même langage qu'au prince Orloff, et il alla terminer par une promesse de mariage entre une fille de l'Empereur Alexandre et un prince anglais,

un conflit qui à son début avait paru fort sérieux.

Ce fut aussi pendant mon séjour à Trouville, que notre emprunt de trois milliards me donna quelque souci. On se tromperait si l'on croyait qu'une opération de ce genre est terminée aussitôt que la souscription est close. Il faut encore, pendant des mois, la suivre attentivement et être prêt à la soutenir au besoin.

Les paiements des souscriptions se faisaient avec un rare empressement ; nous avions reçu douze cents millions et demi et prélevé sur cette somme cinq cents millions versés entre les mains des Allemands, ce qui, avec les deux milliards déjà soldés, représentait la moitié de notre dette.

Mais la liquidation de septembre, la première depuis l'emprunt, allait avoir lieu, et l'approche de ce règlement, extraordinaire par l'énormité des sommes sur lesquelles il devait porter, préoccupait à ce point le marché des fonds publics, que l'on se demandait si la spéculation trouverait à emprunter les sommes nécessaires pour se faire reporter au mois suivant ; si elle ne les trouvait pas, elle serait forcée de vendre à tout prix, et la rente tomberait à des cours alarmants.

Je n'ai jamais rien eu à démêler avec ce qu'on appelle le monde des affaires, mais je l'ai toujours observé attentivement, parce qu'il est une partie

considérable du public, dont il faut s'inquiéter quand on gouverne. Dans le cas présent, je n'hésitai pas à tenir compte de l'anxiété très profonde qui régnait à la Bourse.

A toutes les époques, on avait eu le soin de ne pas abandonner à eux-mêmes les fonds publics, même quand on adjugeait les emprunts à de grandes compagnies financières, intéressées à les bien conduire jusqu'à leur classement. A plus forte raison, lorsqu'on procédait par souscriptions individuelles et que personne n'avait la responsabilité des emprunts, le Gouvernement eût été bien coupable, s'il n'avait pas cherché le moyen de conjurer une crise financière imminente, dont les conséquences pouvaient aller jusqu'à compromettre la libération du territoire.

Quelle était, d'ailleurs, l'importance du secours à fournir au marché pour prévenir cette crise? Il suffisait d'une avance de cinquante millions, chiffre indiqué par le syndicat des agents de change, et le Trésor avait environ sept cents millions disponibles sur les premiers versements de l'emprunt!

J'écrivis alors[1] à M. Teisserenc de Bort, chargé de l'intérim du Ministère des Finances, et je l'appelai ensuite à Trouville pour l'entretenir à ce sujet; car

1. Voir aux annexes, pièce n° 24.

je ne pouvais m'adresser à un conseiller plus sage, plus éclairé, plus droit. Comme moi, il fut d'avis [1] que, dans cette circonstance exceptionnelle, nous devions soutenir le cours de la rente et le faire franchement, ostensiblement, de manière à écarter tout soupçon d'opération clandestine. Le Trésor avancerait, avec intérêts, à la Compagnie des agents de change, responsable du remboursement, la somme de cinquante millions destinée à être prêtée en reports. Cette opération serait avantageuse, à la fois pour le crédit de l'État et pour le Trésor public. Notre intervention ne devait avoir lieu, néanmoins, que le plus tard possible et seulement si le prix des reports dépassait quatorze centimes, répondant à un intérêt de huit francs quatre-vingt-cinq pour cent.

Les agents de change, suivant nos instructions, n'ayant pas fait mystère du secours éventuellement promis par le Gouvernement, les esprits se rassurèrent et, le jour décisif venu, les reports s'abaissèrent presque aussitôt. Le taux de quatorze centimes ne fut pas même atteint, et le Trésor n'eut pas à intervenir. La seule annonce des intentions du Gouvernement avait suffi pour ramener les transactions de la Bourse à des conditions normales.

J'avais passé le mois d'août et une grande partie

---

1. Voir aux annexes, pièce nº 25.

du mois de septembre à Trouville, au milieu des témoignages de sympathie des populations environnantes. Les principales villes de la contrée m'avaient invité à les visiter : Cherbourg, Caen, Lisieux, Honfleur, le Havre, etc. Cette dernière était assez rapprochée de Trouville pour qu'il me fût possible d'accepter son invitation.

La veille du jour où j'y étais attendu, nous vîmes arriver en rade plusieurs cuirassés portant pavillon britannique, que le Gouvernement anglais, par courtoisie, envoyait pour m'escorter jusqu'à Cherbourg où il croyait que je devais me rendre. Avant d'entrer dans le port du Havre, nous passâmes devant ces vaisseaux pour leur rendre leur salut, et de même le soir, lorsque nous en sortîmes en retournant à Trouville.

Le lendemain, 19 septembre, je rentrai à Paris. Je m'y installai à l'Élysée où je reçus, comme je l'avais déjà fait, toutes les personnes qui méritaient d'être distinguées dans les diverses catégories de la population parisienne.

Pendant ce court séjour, quelques embarras me furent suscités, aussi bien par les légitimistes que par les radicaux et les bonapartistes. Les légitimistes de la Vendée avaient organisé des pèlerinages, qu'ils faisaient annoncer par leurs journaux. Ces déplacements inusités de foules précédées de

bannières, marchant processionnellement en chantant des cantiques, provoquèrent des contre-manifestations. Ainsi à Nantes, malgré toutes les précautions prises par le préfet, M. Doniol, homme sage et prudent, les pèlerins à leur retour furent accueillis par des sifflets et des cris hostiles.

Il y avait là une atteinte très regrettable portée à la liberté de conscience; mais par quel moyen aurait-on pu la prévenir? Les journaux royalistes n'en prirent pas moins prétexte pour attaquer le Gouvernement avec la dernière violence, comme si de son côté le Gouvernement n'eût pas été, lui-même, en droit de se plaindre qu'on fût venu, par des manifestations politiques autant que religieuses, compromettre l'apaisement qu'il avait eu tant de peine à ramener dans les esprits.

De leur côté, les radicaux s'agitaient. J'avais arrêté la campagne qu'ils avaient entreprise pour demander par voie d'adresses la dissolution de l'Assemblée; ils s'étaient soumis sans trop se plaindre; mais pour se dédommager de cette contrainte, ils voulurent avoir des banquets, et M. Gambetta, désirant, disait-il, ne créer aucune difficulté au Gouvernement, s'adressa à M. Victor Lefranc pour savoir ce qui serait permis ou défendu. Le ministre lui répondit qu'il ne souffrirait aucun banquet public et ajouta que, ne pouvant s'opposer légalement aux banquets

privés, il les désapprouvait cependant comme contraires à l'intérêt de la République. M. Gambetta donna alors l'assurance que son langage serait irréprochable.

A Chambéry, une première tentative de banquet eut lieu et fut empêchée par le préfet, parce qu'elle présentait les caractères d'une réunion publique; mais à Grenoble, M. Gambetta, au milieu des acclamations enthousiastes de ses amis, fit son fameux discours sur les *nouvelles couches sociales,* qui produisit un si fâcheux effet et souleva les colères du parti conservateur.

Ainsi, d'une part les cris poussés contre les pèlerins à Nantes, d'autre part la virulence du discours de Grenoble devinrent des griefs contre le Gouvernement, que les royalistes accusaient d'être le complice du parti démocratique dans toutes ses violences, et la commission de permanence annonça qu'elle l'interpellerait à ce sujet. Je me rendis le 10 octobre 1872 à la réunion qu'elle tint sous la présidence de M. Grévy. Ma présence contint les plus agités, qui ne parlaient de rien moins que d'une convocation immédiate de l'Assemblée. M. de Bisaccia demanda des explications sur les grands sujets qui excitaient la colère de ses amis. Je pris aussitôt la parole et, sur tous les points, je donnai les explications les plus nettes.

La campagne annoncée contre l'Assemblée, pour obtenir sa dissolution, avait été arrêtée, dis-je, dès son début, par des moyens qui allaient jusqu'à la limite de la loi s'ils ne la dépassaient pas. A Nantes, comme ailleurs, les mesures propres à garantir la liberté des pèlerinages avaient été prises; l'évêque, lui-même, en convenait; mais aucune précaution ne pouvait empêcher des coups de sifflet ni des huées de se produire.

Sur ce point, la commission n'insista pas. M. de Broglie, lui-même, que j'avais bien accueilli à Trouville, où il était venu me voir avec le préfet de son département, pour des affaires intéressant son élection, M. de Broglie reconnut que nous avions tenu tous nos engagements avec loyauté et qu'il n'y avait aucun reproche à nous adresser. Ce satisfecit ne fut pas sans effet, et les ardeurs de la commission commencèrent à tomber.

Restait l'affaire du discours de M. Gambetta à Grenoble. Je réprouvai énergiquement les tendances de ce discours, particulièrement la doctrine de l'avènement des couches sociales, si contraire au principe essentiel de la Révolution française, qui n'admet d'autre distinction entre les citoyens que le degré de leur mérite, et je n'eus pas de peine à démontrer la vanité du reproche qu'on m'adressait, d'être le complice de M. Gambetta.

M. Grévy, par quelques paroles hautaines au sujet de ces accusations puériles, fit comprendre à la commission qu'elle sortait de son rôle en se posant, devant le Gouvernement, comme l'Assemblée seule aurait le droit de le faire.

Après les légitimistes et les radicaux, vint le tour des bonapartistes dans la personne du prince Jérôme Napoléon. Depuis le voyage qu'il avait fait en Corse, on n'avait plus entendu parler de lui, lorsque, le 11 octobre, j'appris qu'il venait d'arriver, avec la princesse Clotilde et ses enfants, à Melun, d'où il s'était rendu à Millemont, chez l'ancien ministre de l'Empereur, M. Maurice Richard.

Je convoquai le Conseil, et je lui soumis cette affaire. Évidemment le prince, après avoir reconnu, l'année précédente, le droit du Gouvernement de s'opposer à son séjour en France, méconnaissait ce droit aujourd'hui et voulait mettre notre énergie à l'épreuve. Notre droit, cependant, était fondé sur la loi de déchéance, deux fois décrétée par l'Assemblée; si, par rapport au prince Napoléon, nous laissions infirmer cette loi, nous ne pourrions plus l'invoquer contre Napoléon III, que l'on poussait à débarquer en France.

Ces raisons ne soulevèrent aucune contradiction, et l'expulsion, ayant été décidée, fut signifiée au prince, qui manifesta d'abord l'intention de ne pas

s'y soumettre; puis, ayant compris que sa résistance serait vaine, il regagna la frontière suisse dans un train spécial mis à sa disposition. La princesse Clotilde, à qui j'avais fait savoir que rien ne s'opposait à ce qu'elle demeurât en France, ne voulut pas se séparer de son mari et partit avec lui.

Après ces manifestations qui causèrent quelques ennuis au Gouvernement, sans troubler le calme dont jouissait la masse de la nation, nous eûmes encore à nous occuper de l'emprunt pour la liquidation d'octobre à la Bourse, moins inquiétante pourtant qu'en septembre.

Les reports s'étaient de nouveau *tendus* (expression d'une langue qui n'est pas la mienne, mais que j'emploie pour me faire entendre), et il s'agissait de verser, sur la place, des capitaux qui se porteraient naturellement là où ils seraient le plus utiles; car il en est des capitaux comme des eaux, dont il suffit d'augmenter la masse pour qu'elles s'élèvent jusqu'au sol que l'on veut féconder.

Comme moyen de fournir au marché financier les ressources qui lui faisaient défaut, j'eus l'idée d'anticiper le paiement des sept cents millions de traites que devaient nous livrer les banquiers pour l'acquittement de notre dette à l'étranger. Le sage et habile M. Dutilleul, dont l'avis, en ces matières, avait le plus de poids à mes yeux, parce que j'étais

sûr qu'il ne conseillerait que ce qui serait régulier, M. Dutilleul approuva mon projet; car il était juste de rendre à la circulation, qui en avait besoin, une partie du capital dont nous étions détenteurs par suite des versements de l'emprunt.

Nous fîmes dire aux banquiers, qui nous procuraient des traites, que nous tenions à leur disposition les fonds dont ils pourraient avoir besoin, et il n'y en eut aucun, même parmi les plus puissants, qui ne s'empressât de profiter de notre offre. Une centaine de millions fut ainsi, à la décharge du Trésor, restituée à la place, et pendant les quelques jours qui précédèrent et suivirent la liquidation d'octobre, l'argent fut abondant. Mais, malgré ce secours, les reports se firent à un taux assez élevé, ce qui prouvait combien la mesure que nous avions prise était nécessaire.

Pendant que nous franchissions, ainsi sans crise, les deux époques critiques de nos opérations financières, les souscripteurs à l'emprunt s'empressaient de s'acquitter dans nos mains, et, à l'aide de nos traites, nous nous libérions, sans aucun embarras, de notre dette à l'étranger.

A ces heureux résultats étaient venues se joindre de riches récoltes en tout genre, surtout en blé et en fourrages, et comme le reste de l'Europe n'avait pas été favorisé de la même abondance, nos denrées

allaient en Angleterre fournir la contre-valeur des traites que nous avions reçues des banquiers. Enfin, grâce aux petites coupures des billets de la Banque de France, mises en circulation, il n'y avait plus même l'apparence de la gêne monétaire qui nous avait inquiétés l'année précédente.

Malheureusement, ce concours de circonstances favorables à l'accomplissement de notre tâche patriotique était contrarié par l'agitation des partis politiques.

Quelques mois avant la session qui allait s'ouvrir, la gauche avancée avait prétendu que le seul mandat donné aux députés par les électeurs, était celui de faire la paix et que, la paix étant faite, l'Assemblée devait se dissoudre. La majorité avait justement répondu à cette sorte de sommation, qu'outre le mandat de faire la paix, l'Assemblée avait également celui de donner une constitution à la France, et que, d'ailleurs, si elle était signée, la paix ne serait parfaite qu'après l'exécution des conditions auxquelles elle avait été conclue, c'est-à-dire après le paiement de l'indemnité de guerre et l'évacuation du territoire. Comme notre ponctualité à payer rendait cette évacuation certaine pour 1873, on en concluait que l'Assemblée, avant cette date, aurait à prendre, en matière constitutionnelle, des résolutions décisives.

Le régime sous lequel nous vivions, créé par ce qu'on a appelé le pacte de Bordeaux, consistait en une Assemblée unique et souveraine, en présence d'un pouvoir exécutif issu d'elle et responsable devant elle. Un pareil régime ne pouvait être que provisoire; sa prolongation n'était souhaitée que par les partis extrêmes : l'extrême gauche, parce qu'une Chambre unique et souveraine était conforme à ses principes révolutionnaires ; l'extrême droite, parce qu'elle espérait trouver dans la faiblesse d'un régime provisoire, des facilités pour restaurer la monarchie. Telle était, d'ailleurs, la conduite recommandée par le comte de Chambord aux légitimistes dont il avait reçu la visite à Lucerne.

Au contraire, le centre gauche et la gauche voulaient organiser définitivement une République conservatrice, en me chargeant de la présidence pour un temps plus ou moins long. Le centre droit, lui-même, espérant que je me donnerais à lui, consentait à cette organisation et voulait m'offrir la présidence à vie.

Quelles que fussent les intentions des partis, mon devoir était de signaler à l'Assemblée le danger auquel elle exposerait le pays en laissant après elle des pouvoirs publics insuffisamment organisés, et de lui proposer le moyen de le conjurer.

Personnellement, je ne voulais pas d'une prési-

dence trop prolongée, encore moins d'une présidence à vie. Il ne me convenait pas de m'inféoder indéfiniment à la politique, désirant passer mes dernières années dans un repos que seul l'intérêt des affaires publiques avait pu me faire abandonner, et il ne me convenait pas davantage de jouer le rôle d'un petit usurpateur bourgeois profitant des malheurs du temps pour s'imposer à la France. J'étais à la tête du Gouvernement par dévouement patriotique, avec un intérêt de gloire que j'avouais; mais je n'étais pas un fonctionnaire attaché à sa place, et je ne voulais me donner à personne au prix de quelques années de pouvoir.

La pensée qui m'occupait était la plus conservatrice du monde. Je ne craignais pas les futures élections; mais comme l'imprévu trouve toujours place dans les choses politiques, je désirais que l'Assemblée pendant cette session, qui serait probablement la dernière, votât les mesures conservatrices que nous n'obtiendrions peut-être pas d'une nouvelle Assemblée.

Telles étaient les vues du Gouvernement. Je les exposai dans un message qu'approuva unanimement le Conseil, et que je portai à l'Assemblée le 13 novembre 1872. Je voulus le lire moi-même, pour lui donner plus de solennité.

Je commençai par faire le tableau de la prospé-

rité du pays, en prouvant par des chiffres officiels l'activité de son commerce qui, cette année, avait dépassé de sept cent quatre-vingt-sept millions l'année la plus prospère de l'Empire. La Banque de France avait vu son portefeuille s'élever de six cents à neuf cent cinquante millions ; nous étions près d'atteindre l'équilibre budgétaire, et nos paiements à l'étranger s'effectuaient avec ponctualité, sans crise monétaire.

Au point de vue moral, je dis qu'un grand apaisement se faisait dans les passions soulevées par nos désastres militaires et nos troubles intérieurs, et que l'Europe voyait avec sympathie la reconstitution de nos forces. Toute cette partie du message fut écoutée avec une grande attention et une satisfaction manifeste dans les centres.

Enfin j'arrivai à la partie politique, et l'attention redoubla. M'adressant à la gauche, je lui dis que la stabilité d'un gouvernement ne pouvait être assurée que par l'ordre public, et mes paroles sévères, qui auraient dû être applaudies, surtout par la droite, le furent par la gauche seule, empressée de prouver qu'elle ne prenait pas mon langage pour un blâme à son adresse. Ces mots : *La République sera conservatrice ou ne sera pas,* furent couverts par les applaudissements du centre gauche et de la gauche, et le centre droit embarrassé, n'osant s'unir à la

gauche qu'il semblait désolé de trouver si sage, se tut et garda une attitude qu'il eût dû laisser à la droite extrême.

Je cite cette partie du message empruntée à l'*Officiel*, pour qu'on juge s'il était possible de tenir un langage plus conservateur.

Nous venons, Messieurs, de vous faire connaître exactement la véritable situation du pays, et nous nous sommes étendus spécialement sur sa situation financière et commerciale, parce que c'est celle qui importe le plus à notre crédit, et que le crédit constitue, à côté de notre armée qui se réorganise avec une singulière promptitude, les deux éléments de notre puissance. Ainsi, après la guerre la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, après l'écroulement d'un trône qu'on avait cru solide, la France a vu toutes les nations empressées de lui offrir leurs capitaux, son crédit mieux établi que jamais, huit milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportées au dehors sans trouble dans la circulation, le billet de Banque accepté comme argent, les impôts, quoique accrus d'un tiers, acquittés sans ruine pour le contribuable, l'équilibre financier rétabli ou près de l'être, deux cents millions consacrés à l'amortissement, et l'industrie, le commerce, s'augmentant de plus de sept cents millions en une seule année! Ces résultats que nous n'oserions pas remettre sous vos yeux, s'ils n'étaient la preuve frappante de la force vitale du pays, à quoi les devons-nous, Messieurs? Nous les devons à une cause, à une seule, au maintien énergique de l'ordre! (Vif assentiment sur un très grand nombre de bancs.) Oui, c'est l'ordre qui a fait qu'au lendemain de la guerre étrangère, au lendemain de la guerre civile, les

soldats étrangers occupant notre sol, les ruines de nos cités fumant encore, c'est l'ordre, je le répète, énergiquement maintenu, qui a pu permettre que la France donnât autant de produits, et fût entourée d'autant de crédit qu'aux époques les plus prospères de son existence. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je ne crains pas, Messieurs, de le répéter : si vous n'aviez été en pleine possession de l'ordre, cette guerre sans égale en revers, ce cruel démembrement de notre territoire, ces charges effrayantes qui semblaient au-dessus de nos forces, ce trône tombé sous le poids de ses fautes, cette antique forme de la monarchie sous laquelle nous étions habitués à vivre tout à coup disparue, cette forme nouvelle de la République, qui d'ordinaire inquiète les esprits, tout cela apparaissant tout à coup, tout cela fondant à la fois sur notre pays surpris, désolé, tout cela pouvait devenir un irréparable désastre! Avec l'ordre, au contraire, nos ateliers se sont rouverts, les bras ont repris leur activité, les capitaux étrangers, loin de nous fuir, les capitaux français, loin de se cacher, sont revenus vers nous, le calme a reparu avec le travail; et déjà la France relève la tête, supporte sans les oublier d'inconsolables douleurs, et, chose surprenante encore! une forme de gouvernement qui d'ordinaire la troublait profondément, commence à entrer peu à peu dans ses habitudes,... (Acclamations d'assentiment à gauche et au centre gauche.)

Une voix à droite. C'est une erreur.

M. le Président de la République... ne l'empêche pas de revenir à la vie, à l'espérance, à la confiance, confiance qu'elle inspire aux autres en l'éprouvant elle-même. (Nouvelle et vive adhésion à gauche.)

Et puisque j'approche inévitablement des sujets brûlants du jour, je dirai à ceux qui depuis longtemps ont donné leur foi à la République, comme à l'idéal de gouvernement

le plus conforme à la pensée et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai : « C'est par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré... (Oui! oui! Très bien! à gauche. — Exclamations et rires ironiques à droite), car si la République, déjà essayée à deux reprises et sans succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez. (C'est vrai! Très bien! au centre et à gauche.)

« Faites-en donc votre œuvre, votre souci de tous les jours! Si l'exercice de certains droits qui appartiennent aux peuples libres, peut inquiéter le pays, sachez y renoncer momentanément et faites à la sécurité publique un sacrifice qui profitera surtout à la République. S'il était possible de dire que l'ordre n'est pas un intérêt égal pour tous, j'oserais affirmer qu'il est votre intérêt essentiel à vous, et que lorsque nous travaillons à le maintenir, nous travaillons pour vous, presque plus que pour nous-mêmes. » (Mouvement approbatif au centre gauche.)

M. de Belcastel. C'est pour la France qu'il faut travailler!

M. le Président de la République. Messieurs, les événements ont donné la République, et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger serait, aujourd'hui, une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe... (*Voix à droite.* Non! non!)

M. le baron Chaurand. Nous avons dit le contraire à Bordeaux!

M. le Président. Veuillez, Messieurs, ne pas interrompre! Vous n'avez pas de réponse individuelle à faire à un Message à l'Assemblée nationale. (C'est vrai! Très bien!)

M. le Président de la République. Je prie toutes les opinions d'attendre et de ne pas se hâter de blâmer ou d'approuver.

Je reprends.

La République existe, elle est le gouvernement légal du pays : vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous, il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emparons-nous de ce titre, et tâchons surtout qu'il soit mérité. (Très bien!)

Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. (Assentiment général.) La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. (Sensation.)

Une voix au centre gauche. Très bien! Nous acceptons!

M. le Président de la République. La France ne veut pas vivre dans de continuelles alarmes : elle veut pouvoir vivre en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges: et si on ne lui laisse pas le calme dont elle a indispensablement besoin, quel que soit le gouvernement qui lui refusera ce calme, elle ne le souffrira pas longtemps! (C'est vrai! — Très bien! sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre gauche.) Qu'on ne se fasse pas d'illusions! On peut croire que, grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une république qui serait celle d'un parti! Ce serait là une œuvre d'un jour.

Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. (C'est vrai! — Très bien! très bien!) Il peut vivre d'agitations quelques jours, il n'en vit pas longtemps. (Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion.) Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure, et paye de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. (C'est vrai! c'est vrai! — Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

Et cela, il l'a fait souvent, vous le savez; et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments et ce massacre des ôtages qu'on n'aurait jamais cru revoir! (Profonde émotion.)

Je vous en conjure, Messieurs, n'oubliez pas ces termes si terriblement liés l'un à l'autre : République agitée d'abord; puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence du contrôle, la ruine certaine et irrémédiable. (Vive et générale adhésion.)

Oui, rompons la chaîne fatale qui lie ces termes funestes entre eux, et calmons au lieu d'agiter; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, faisons même ceux qui sembleraient excessifs, et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti... (Très bien! très bien!); car la République n'est qu'un contre-sens, si au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti quel qu'il soit. (Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Si par exemple on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays, une partie d'abord et le tout ensuite. (Oui! oui! — C'est vrai!)

La Révolution de 1789 a été faite pour qu'il n'y eût plus de classes, pour qu'il n'y eût dans la nation que la nation elle-même, la nation une, vivant tout entière sous une même loi, supportant les mêmes charges, jouissant des mêmes avantages, et où chacun, en un mot, fût récompensé ou puni suivant ses œuvres. (Très bien! et applaudissements à gauche.)

En agissant ainsi, la Révolution de 1789 a établi sur la base de la véritable justice sociale l'existence de tous; et

ses principes ont envahi le monde, parce qu'ils n'étaient autre chose que cette justice sociale proclamée et appliquée... (Nouveaux applaudissements à gauche) pour la première fois sur la terre. Et c'est parce qu'il avait cette signification qu'on a pu dire du drapeau tricolore qu'il ferait le tour du monde. Longtemps, à la suite d'un conquérant, il s'est promené victorieux chez les nations européennes; mais ses œuvres matérielles ont péri, ses œuvres morales subsistent et sont la plus solide gloire de la France, bien plus que des victoires qui, selon les hasards de la force, passent d'un drapeau à un autre drapeau. (Mouvement.)

Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le Gouvernement de la nation, qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus librement, sagement désignés, sans acception de partis, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut ni en bas, ni à droite ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité! (Bravos et acclamations à gauche.)

Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule; et qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité. (Mouvement et rumeur à droite.)

Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion. Ce n'est pas à la France seule que la République a besoin d'inspirer

confiance, c'est au monde. Quoique vaincue, la France n'a pas cessé d'attirer, de fixer les regards des nations qui s'alarment ou se rassurent selon ce qui se passe chez elle, et cette attention inquiète n'est qu'un hommage rendu à son influence sur les peuples. (Mouvement.)

Nous entendons dire quelquefois : La France est isolée ! Et la plupart du temps, ce n'est chez les partis qui le disent qu'une illusion de leur orgueil. Les gouvernements étrangers ont eu à d'autres époques un penchant à se mêler des affaires intérieures des pays voisins ; de cruelles expériences les ont éclairés et ils n'y songent plus. Mais ils sont maîtres de leur estime, et personne ne peut se passer de l'estime d'autrui. L'homme a besoin de l'estime des hommes, et les nations ont besoin de l'estime des nations. (C'est vrai ! — Très bien ! très bien !) Un jour vient d'ailleurs, où l'on a besoin d'appui, d'appui moral au moins, et on ne le trouve que lorsqu'on l'a mérité. (Assentiment.)

Les gouvernements étrangers sont assez éclairés aujourd'hui pour ne voir dans la France que la France elle-même. Est-elle ordonnée, elle convient à tous ; est-elle non seulement ordonnée, mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers. Or j'ose affirmer que les efforts que la France a faits, depuis bientôt deux ans, lui ont valu une estime dont elle a déjà reçu de nombreux témoignages. Et ce n'est point à tel ou tel parti, à tel ou tel homme, que s'adressent ces témoignages, mais à la France, à la France seule, et à la conduite qu'elle tient pour réparer des fautes qu'elle n'a pas commises, mais qu'elle expie parce qu'elle les a laissé commettre. (Vives et nombreuses adhésions.)

Eh bien, je le déclare, parce que j'ai par devoir les yeux sans cesse fixés sur l'Europe, la France n'est pas isolée, et il dépend d'elle d'être, au contraire, entourée d'amis confiants et utiles. Qu'elle soit paisible sous la République, et

elle n'éloignera personne. Qu'elle soit agitée sous une monarchie chancelante, et elle verra le vide se faire autour d'elle sous une forme de gouvernement aussi bien que sous l'autre. (Vives approbations à gauche. — Interruption prolongée.)

Nous touchons, Messieurs, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi; mais tous les esprits vous attendent, tous se demandent quel jour... (murmures à droite), quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer...

M. de La Rochefoucault, duc de Bisaccia. Mais nous n'en voulons pas!

M. le vicomte de Lorgeril. Et le pacte de Bordeaux?

M. le Président de la République. C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord, après la paix, l'ordre, avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous est confiée. (Oui! Très bien! à droite.) Dieu nous garde de nous substituer à vous! Mais, à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. (Exclamations et rumeurs à droite.) Jusque-là comptez sur notre profond attachement au pays, à vous, à cette chose si belle et si chère à nos cœurs qui était avant nous, qui sera après nous, à la France, qui seule mérite tous nos efforts et tous nos sacrifices. (Vives et nombreuses approbations.)

Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous; ce ne sera de notre part ni la déférence, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète, et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle! (Longues acclamations et applaudissements réitérés au centre gauche et à gauche.)

Quoique ce langage fût aussi modéré, aussi conservateur que possible, la droite extrême, en l'entendant, eut beaucoup de peine à se contenir.

Dès que ma lecture fut terminée, M. de Kerdrel demanda la parole et fut accueilli par de grandes rumeurs de tous les côtés de l'Assemblée, inquiète de ce qu'il allait dire. La droite paraissait décidée à ne plus rien ménager, et le centre droit lui-même, monarchiste au fond du cœur, était prêt à se laisser entraîner, quoiqu'il sentît combien pourrait être dangereux un conflit avec le pouvoir exécutif. M. de Kerdrel, sur un ton d'ailleurs plein d'égards pour moi, dit que le message, invitant l'Assemblée à entrer dans la voie des développements constitutionnels, méritait à ce titre, d'être mûrement examiné. Il demandait, en conséquence, la nomination d'une commission qui serait chargée de présenter à l'Assemblée un projet de réponse au message.

Ne craignant pas l'examen des vues du Gouvernement, je m'empressai de déclarer que, loin de

redouter la lumière nous la cherchions, et que le Cabinet s'associait à la proposition de M. de Kerdrel. Après ma déclaration, l'hésitation n'étant plus possible, il fut décidé qu'une commission serait nommée pour faire un rapport sur cette proposition.

Tel fut le premier acte d'une politique ayant pour but de retarder, autant que possible, le moment où la France serait mise à l'abri de la compétition des partis par la stabilité des institutions que je proposais de lui donner.

En considérant les motifs qui m'avaient dicté ce message, on comprendra combien dut me révolter l'accueil qui lui fut fait. Je donnais des conseils de prudence politique, je demandais des mesures de conservation sociale, et on m'accusait d'être trop peu conservateur! Si je n'avais eu devant moi l'œuvre inachevée de la libération, j'aurais remis le pouvoir à cette Assemblée qui sacrifiait l'intérêt présent et certain du pays à de chimériques espérances.

Les incidents ne pouvaient manquer d'être fréquents dans la voie où venait de se jeter la majorité, et le 18 novembre le général Changarnier, toujours pressé de provoquer des crises dont il sortait toujours déçu, ses amis ne lui tenant aucun compte de ses prétendus services, le général Changarnier monta à la tribune pour y développer une interpellation dirigée, en apparence, contre M. Gambetta,

mais en réalité contre le Gouvernement, à l'occasion du fameux discours de Grenoble. Il fut assez inconvenant à l'égard de M. Gambetta, et il accusa le Gouvernement d'indécision et de faiblesse.

M. de Broglie vint ensuite, avec des formes peu séantes, me sommer de répéter devant la Chambre les paroles que j'avais dites devant la commission de permanence, à l'occasion du discours de Grenoble. Il aimerait, dit-il, m'entendre de nouveau, avec la même chaleur, le même accent, combattre les doctrines socialistes de ce discours.

On fut généralement choqué de cette suffisance d'un débutant dans la vie parlementaire, qui posait des questions, sur ses sentiments conservateurs, au constant adversaire des doctrines antisociales depuis quarante ans.

Je montai à la tribune, et après avoir relevé l'inconvenance de la sommation que venait de me faire M. de Broglie et à laquelle je refusai péremptoirement de répondre, je dis que dans cette querelle faite au Gouvernement, il n'y avait qu'une question sérieuse : la question de confiance; et j'exigeai qu'elle fût résolue à l'instant même. Cette mise en demeure troubla nos adversaires, qui n'auraient pas voulu une action aussi décisive. Mais ils l'avaient provoquée, j'insistai, et l'on entra de suite dans la série, souvent longue, des rédactions d'ordres du jour.

L'ordre du jour pur et simple était inadmissible. Je me ralliai au suivant, proposé par M. Mettetal :

« L'Assemblée, confiante dans l'énergie du Gouvernement et réprouvant les doctrines professées dans le discours de Grenoble, passe à l'ordre du jour. »

Sur six cents membres présents, il n'y eut que trois cent soixante-dix-neuf votes exprimés, savoir : deux cent soixante-trois pour l'ordre du jour et cent seize contre. Il était évident que l'Assemblée se laissait entraîner à la coalition des partis monarchistes. Nous entrions ainsi dans une période de luttes qu'il n'était plus possible de prévenir, et que la commission Kerdrel, hostile en majorité au Gouvernement, allait continuer.

En attendant que cette commission fût prête à m'entendre, j'eus à m'occuper encore d'une conséquence assez grave de notre emprunt. L'Angleterre était menacée d'une crise monétaire par suite de sa participation à nos opérations financières. Elle nous avait vendu une très grande quantité de ses traites sur l'Allemagne et, conséquence inévitable de ces ventes, le taux du change s'étant élevé à Berlin, à Francfort, à Hambourg, les métaux précieux se portaient de Londres, sur ces places. Nos voisins se trouvaient donc exactement dans la situation où nous nous étions trouvés, après notre premier emprunt.

Pour arrêter ce mouvement, la Banque d'Angleterre avait élevé le taux de son escompte de quatre à sept pour cent, et elle n'aurait pas manqué de poursuivre cette progression jusqu'au moment où l'équilibre se serait établi entre le taux de l'escompte et celui du change. C'était le commencement d'une crise financière qui, en s'étendant à toutes les places de l'Europe, serait devenue un sérieux danger, surtout pour nous, qu'elle surprenait en pleine liquidation de nos emprunts et de nos paiements. Notre intérêt était de conjurer ce péril autant qu'il serait possible.

Dans ce but, la Banque de France, qui avait à la même époque huit cents millions de numéraire disponible, était prête à avancer cent ou deux cents millions à la Banque d'Angleterre, et je l'y aurais autorisée avec un juste sentiment d'amour-propre national. Je fis même part de nos bonnes dispositions à lord Lyons; mais la Banque d'Angleterre ne voulut pas nous demander ce service. Toutefois, nous lui vînmes indirectement en aide.

Nous avions institué à Londres une agence financière, sous la direction d'un habile et probe inspecteur des finances, M. de Maintenant. Cette agence était chargée de recueillir les versements des très nombreux souscripteurs à notre emprunt en Angleterre, de délivrer, en retour, les titres de rentes et

d'en payer les coupons aux étrangers devenus les créanciers de la France. Les fonds ainsi centralisés s'élevaient à deux cents millions environ, déposés à la Banque d'Angleterre d'où nous devions les retirer pour payer l'Allemagne; nous préférâmes retarder cette opération, pour ne pas aggraver les embarras de la Banque d'Angleterre en la privant de ces deux cents millions; et bientôt après, grâce à ces ménagements, et aux arrivages d'or de l'Australie et de l'Amérique, le taux de l'escompte baissa à Londres, et le danger d'une crise financière européenne fut écarté.

Le 22 novembre 1872, je me rendis avec M. Dufaure, devant la commission Kerdrel. Les points sur lesquels son président, M. d'Audiffret-Pasquier, nous pria de nous expliquer furent les suivants :

1° On trouvait que, le 18 novembre, en parlant, à la tribune, du banquet de Grenoble comme d'un simple incident, je ne l'avais pas blâmé assez sévèrement.

2° On désirait savoir comment des institutions nouvelles pourraient se concilier avec le pacte de Bordeaux?

3° Enfin quelles seraient, dans notre pensée, ces nouvelles institutions qu'il s'agirait de donner à la France?

A ces trois questions, posées du reste dans les

termes les plus courtois, je répondis avec netteté et résolution.

Je dis, d'abord, que le reproche qu'on me faisait de montrer trop d'indulgence pour les doctrines du discours de Grenoble n'avait pas besoin de réponse. Tout le monde savait ce que je pensais des doctrines radicales, et comment j'avais combattu la formidable insurrection qu'elles avaient provoquée. Le fond du débat était ailleurs. Il était dans l'esprit du message qu'une partie de l'Assemblée trouvait trop républicain.

« Or voici, dis-je, quels ont été mes motifs pour parler comme je l'ai fait. Tout le monde, à la veille du message, blâmait le provisoire, même ceux qui refusent aujourd'hui d'en sortir. Si je m'étais associé à ce sentiment presque unanime en France, c'était parce qu'il répondait à la nécesssité de prendre des précautions contre l'avènement possible d'une Chambre radicale et du socialisme avec elle. Contre ce danger, je ne voyais qu'un moyen de résistance : créer une Chambre haute, c'est-à-dire conservatrice, et un pouvoir exécutif solidement constitué, partageant avec la Chambre haute le droit de dissoudre la Chambre des députés. Cette organisation devrait être complétée par une sage loi électorale. A ces conditions, j'estimais qu'il n'y avait rien à craindre de la future représentation nationale. Je l'avais déjà

dit, l'été dernier, aux membres de l'Assemblée qui étaient venus m'entretenir de leurs préoccupations au sujet de notre avenir politique, et je n'en retranchais rien aujourd'hui. »

On me demandait encore comment ces propositions pouvaient se concilier avec le pacte de Bordeaux.

« Ce serait, dis-je, de la manière la plus simple et la plus sincère. A Bordeaux, j'avais promis de garder fidèlement la République; elle était, aujourd'hui, telle que je l'avais reçue le premier jour, sans aucune altération. Il y avait pourtant une différence : le jour où elle m'avait été confiée, le pays était désorganisé, tandis qu'il se trouvait aujourd'hui presque complètement réorganisé dans ses finances, son armée, son administration. Le pacte de Bordeaux signifiait-il que jamais on ne sortirait du provisoire? Assurément non, car j'avais dit à Bordeaux, avec l'approbation de l'Assemblée, que lorsque le noble blessé (c'est-à-dire la France alors vaincue, abattue, couverte de sang et de ruines) serait rétabli, il pourrait décider de son sort. La cessation du provisoire était donc prévue par les termes mêmes du pacte de Bordeaux. C'est pourquoi j'avais proposé à l'Assemblée de préparer quelques lois propres à assurer le sort à venir du pays contre les dangers résultant de la prolongation du provisoire. En quoi

cet acte de prévoyance était-il en contradiction avec le pacte de Bordeaux? Il en était au contraire la confirmation.

« Ceux-là mêmes, ajoutai-je, qui vont à Anvers ou à Chislehurst offrir la couronne à leurs princes préférés, demandent aussi à sortir du provisoire, et si nous acceptions les solutions qu'ils poursuivent, ils ne nous accuseraient plus de manquer à notre parole. »

D'ailleurs, je ne demandais pas qu'on proclamât la République comme régime définitif. Je disais seulement, pour ménager toutes les susceptibilités : « Bornons-nous à organiser la République qui existe, de manière qu'elle soit conservatrice tant qu'elle sera le gouvernement du pays, l'Assemblée restant juge souverain de la valeur des moyens que je proposais pour atteindre ce but. Un gouvernement qui, sur un aussi grave sujet, n'aurait eu ni vues ni langage, aurait été le plus coupable et le plus lâche des gouvernements. »

Telles furent mes réponses, auxquelles on ne fit aucune réplique. La commission, par l'organe de son président, se borna seulement à nous remercier de nos explications, et elle choisit pour rapporteur M. Batbie, qui lut son rapport à l'Assemblée le 26 novembre 1872.

En un langage plein d'amertume pour la gauche

et de feinte déférence pour moi, il dépeignit avec les plus sombres couleurs l'état présent de la France; il dit que, dans une telle situation, la politique irrésolue du Gouvernement devait faire place à une *politique de combat*, mot malheureux qui devait avoir un long retentissement, et conclut en demandant qu'une commission de quinze membres, nommés dans les bureaux, fût chargée de présenter à l'Assemblée, à bref délai, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

Le garde des sceaux fut le premier à répondre au rapporteur. Son discours clair, net, vigoureux ramena le débat à la question. Dans des vues pratiques d'intérêt public, dit-il, le Gouvernement avait proposé à l'Assemblée de prendre quelques mesures constitutionnelles propres à assurer l'avenir le plus prochain du pays. Répondant à cette proposition, la commission demandait qu'on réglementât de nouveau la responsabilité ministérielle. Bien que cette réglementation pût avoir pour effet de diminuer l'influence du chef de l'État dans le Parlement, le Gouvernement ne s'opposait pas à ce qu'elle fût soumise aux délibérations de l'Assemblée, à la condition qu'on soumettrait également à ces délibérations les mesures constitutionnelles demandées dans le message. En conséquence, M. Dufaure déposa une contre-proposition ainsi conçue :

« Une commission composée de trente membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. »

Le rapporteur demanda alors le renvoi immédiat de cette contre-proposition à la commission, ce qui fut accordé, et le garde des sceaux et moi nous allâmes devant elle soutenir notre contre-proposition. Mais les légitimistes voulaient la rupture immédiate et complète. Elle prévalut, et, à sept heures du soir, le rapporteur vint dire à la tribune que, la commission et le Gouvernement persistant dans leurs propositions respectives, la question ne pouvait être résolue que par l'Assemblée.

On demandait une séance de nuit. Je déclarai que je voulais prendre la parole et que je ne la prendrais que le lendemain, ce que je fis dès l'ouverture de la séance du 29 novembre.

M. Batbie avait fait une longue description de ce qu'il appelait l'armée du désordre, contre laquelle il reprochait au Gouvernement de manquer de fermeté. Puis il avait eu la maladresse d'avouer que la majorité était mécontente d'entendre la gauche applaudir le Président.

Je lui répondis que, sans doute, il existait une armée du désordre presque partout en Europe, mais

que personne plus que moi ne l'avait combattue chaque fois qu'elle avait menacé la société, par l'insurrection, par les grèves, par les théories du socialisme. Dans toutes ces occurrences, particulièrement en 1848, en 1871, je m'étais opposé, non sans danger, aux assauts dirigés contre l'ordre social, et je les avais écartés par la persuasion ou repoussés par la force.

On disait encore que nous laissions la religion sans protection, oubliant que, sous l'Empire, j'avais défendu le pouvoir de l'Église romaine contre la folle politique des nationalités.

Dans les marques d'approbation que me prodiguait aujourd'hui la gauche, on prétendait voir la preuve que je ne résistais plus aux théories et aux systèmes que j'avais réprouvés autrefois.

Or ces marques d'approbation devaient s'expliquer autrement.

A Bordeaux, j'avais promis de conserver la République; lors de l'insurrection de Paris, pour prévenir le soulèvement des plus grandes villes de France, j'avais pris l'engagement de ne prêter les mains à aucune restauration monarchique. Je tenais ma parole, et j'exécutais mes engagements. Voilà pourquoi la gauche m'approuvait.

Puis, m'adressant à la droite, je dis que si la Monarchie, reconnue impossible à Bordeaux, était

maintenant devenue possible, on pouvait me répondre qu'étant seul engagé, je devais me retirer et laisser l'Assemblée libre de rétablir la Monarchie. Dans ce cas je me retirerais. Mais que s'il n'existait pas d'accord entre les partis pour décerner la couronne à l'un des trois prétendants, la République, reconnue nécessaire à Bordeaux l'année dernière, l'était encore aujourd'hui; et j'ajoutai qu'en proposant de la rendre conservatrice au moyen des lois que je soumettrais aux discussions de l'Assemblée, je ne faisais qu'obéir aux règles de la loyauté, à la force des circonstances et au plus grand intérêt de la paix publique.

Arrivant enfin au thème du Gouvernement parlementaire que la commission prétendait fortifier, je demandai s'il y avait rien de plus parlementaire que le régime sous lequel nous vivions, obligeant le chef de l'État à soumettre tous ses actes à l'approbation de l'Assemblée. Certes, il m'aurait été bien plus facile de ne jamais m'opposer à ses volontés; mais j'aurais ainsi manqué à mon devoir essentiel; car, l'Assemblée étant souveraine et sans contrôle, son pouvoir eût été le plus redoutable de tous.

Revenu au banc du Gouvernement, de nombreux députés vinrent me féliciter, et mes collègues me dirent qu'ils étaient heureux de la situation que je venais de faire au Cabinet tout entier.

Après une interruption assez longue, la discussion fut reprise par M. Ernoul. Il ne s'agissait, dit-il, ni de la République, ni de la Monarchie, mais de la liberté parlementaire compromise par la grandeur de ma situation, qui faisait que, moi présent, l'Assemblée n'était plus libre. Il affirma que, bien loin de vouloir s'attaquer à mon pouvoir, on cherchait à le rendre indépendant des crises ministérielles, et il termina en rappelant les dernières lignes de mon *Histoire de l'Empire,* où j'avais signalé le danger de livrer le pays à un homme quel qu'il fût.

Je demandai aussitôt à M. Ernoul si c'était sérieusement qu'il me faisait, à moi, l'application de paroles qui s'appliquaient à Napoléon, maître absolu de la France et de presque toute l'Europe. Ne sentait-on pas ce qu'il y avait de déplacé dans cette assimilation qu'on prétendait faire, du pouvoir illimité du grand despote avec mon autorité précaire, limitée et chaque jour contestée?

Enfin, pour terminer ce long débat dont je n'ai voulu indiquer que les points essentiels, je déclarai que derrière les questions théoriques qui venaient d'être discutées, il y avait une question de confiance envers le Gouvernement, question à laquelle je suppliais l'Assemblée de répondre.

Sa réponse fut l'adoption de la contre-proposition du garde des sceaux, par trois cent soixante-

douze voix contre trois cent trente-cinq, c'est-à-dire à une majorité de trente-sept voix.

En tout autre temps, une pareille majorité m'aurait paru insuffisante; mais au point de division où nous étions arrivés, on devait s'en contenter.

Ce vote fut accueilli avec satisfaction par l'opinion publique; mais le centre droit, de qui dépendait désormais la majorité du Gouvernement, prouva, le 30 novembre, combien était fragile celle qu'il venait de nous donner la veille. Ce fut à l'occasion des adresses que presque tous les Conseils généraux et municipaux m'envoyaient pour approuver ce que l'on appelait la politique du message. J'avais fait, sans grand succès, tout ce que j'avais pu pour décourager ces manifestations, parce qu'elles étaient un blâme des dispositions manifestées par l'Assemblée. Néanmoins, on nous les reprochait, et le ministre de l'Intérieur, M. Victor Lefranc, interpellé sur ces adresses, fut mis en minorité par un ordre du jour désobligeant pour lui. Le soir même, il m'apportait sa démission.

Les mécontents de tous les partis, dans l'Assemblée, prétendaient que M. Victor Lefranc n'était que le prête-nom de M. Calmon, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur : reproche des moins fondés, car M. Victor Lefranc avait dans son département ministériel toute l'autorité que comportaient ses fonc-

tions; mais il est vrai que M. Calmon administrait avec vigueur le personnel des préfectures et des sous-préfectures, partie si importante du Gouvernement. Fils de l'ancien directeur général de l'Enregistrement, qui avait été un personnage très considérable et très considéré sous les régimes antérieurs, M. Calmon, esprit net et décidé, caractère ferme, homme d'ordre, s'il en fut, était aussi un administrateur du plus grand mérite. Comme nous il voulait la République conservatrice, et il cherchait à en inculquer l'esprit dans tous les rangs de l'administration. Cela suffisait pour qu'il fût en butte aux attaques de la droite de l'Assemblée.

En présence de ces difficultés, je proposai à M. de Rémusat et à M. Dufaure une combinaison consistant à faire passer M. de Goulard, du Ministère des Finances pour lequel il n'était pas spécial, au Ministère de l'Intérieur où il aurait l'avantage de plaire aux centres par sa souplesse. J'appellerais ensuite le préfet de la Seine, M. Léon Say, homme d'une incontestable valeur et d'opinions libérales et sages, au Ministère des Finances, et M. Calmon le remplacerait à la Préfecture de la Seine, où il rendrait de grands services. Restait un Ministère à donner, celui des Travaux publics, qu'occupait par intérim M. Teisserenc de Bort, ministre du Commerce. Je pensai pour ce poste à M. de Fourtou, jeune député

qui paraissait joindre au don de la parole quelque esprit politique.

Cette combinaison, adoptée avec faveur par le Conseil, fut insérée à l'*Officiel* le 7 décembre 1872, et reçut de l'Assemblée et du public le meilleur accueil. Enfin, ma condescendance envers l'Assemblée, manifestée par ce changement ministériel et plus particulièrement par le choix de M. de Goulard pour le Ministère de l'Intérieur, eut auprès de la droite un succès tel, qu'on pouvait croire la paix faite avec elle.

Quelques jours après, la droite éprouva encore une vive satisfaction : il s'agissait des pétitions demandant la dissolution de la Chambre.

L'occasion paraissait favorable à un grand déploiement de passions républicaines et antirépublicaines. Je n'allai pas à la séance, pour laisser la parole à M. Dufaure, qui avait à cœur de se rencontrer avec M. Gambetta dont on annonçait l'intervention dans le débat.

Cette rencontre eut lieu et fut des plus vives. M. Gambetta, fort incisif, ayant montré quelque arrogance à l'égard de la Chambre, M. Dufaure le rappela avec autorité à plus de mesure et de modestie, et enthousiasma les centres, enchantés d'avoir un moment à leur service ce talent si vigoureux. Une majorité de près de cinq cents voix contre deux

cents (il est vrai que c'était contre la dissolution) se prononça de manière à faire croire que la majorité des premiers temps s'était reformée. Mais à quel prix pourrait-elle être conservée!

La fameuse commission des Trente, prescrite par le vote du 29 novembre, venait d'être élue dans les bureaux après de longs débats. Elle n'était que le doublement de la commission Kerdrel à laquelle on avait adjoint quinze nouveaux membres, en majorité hostiles, comme de coutume. M. de Larcy en fut nommé président. Cette nomination d'un ancien collègue resté mon ami était, disait-on, une marque de bon vouloir que la commission avait voulu me donner.

Le 1er janvier 1873, les réceptions d'usage eurent lieu à Versailles, comme en 1872, avec un grand concours de députés de toutes les nuances; car la droite elle-même, qui depuis la dernière modification ministérielle et le discours de M. Dufaure affectait de se montrer satisfaite, ne manqua pas de venir à la Présidence.

Le Corps diplomatique vint aussi m'assurer de la bienveillance dont les Cabinets de l'Europe m'avaient déjà donné la preuve dans nos négociations relatives aux traités de commerce.

Avec l'Angleterre, les droits compensateurs, conséquence d'un impôt sur les matières premières,

qu'on déclarait ne pouvoir être acceptés par nos voisins, venaient d'être consentis dans un traité nouveau substitué à celui de 1860, traité qui assurait la perception de cent millions indispensables pour l'équilibre de notre budget. Pour arriver à ce résultat, j'avais été obligé de faire passer l'intérêt de nos finances avant celui de la marine marchande, en renonçant provisoirement à appliquer à l'Angleterre notre nouvelle loi sur la surtaxe de pavillon. J'avais eu encore un autre motif de céder sur ce point : je comptais que, le jour où l'Angleterre aurait accepté les droits compensateurs, la Belgique et l'Italie les accepteraient à leur tour, ne pouvant plus justifier leur opposition par l'exemple de l'Angleterre. Et, aussitôt notre traité signé avec cette puissance, la Belgique s'empressa d'en signer un semblable, et la Hollande manifesta l'intention de l'imiter. Quant à l'Italie, elle n'importait guère chez nous, en fait de matières premières, que de la soie brute et presque pas de soie ouvrée. Nous n'avions donc qu'un faible intérêt à obtenir d'elle un droit compensateur sur ce dernier produit. D'ailleurs, le Cabinet Sella-Lanza, affaibli par les difficultés intérieures résultant de la loi sur les maisons religieuses, n'était ni disposé, ni préparé à aborder une discussion sur le régime commercial de l'Italie. Il nous demanda de nous contenter momentanément d'une convention par la-

quelle, admettant en principe les droits compensateurs, il prenait l'engagement de convertir cette convention en loi, dans le courant de l'année.

Nous devions cet engagement à la bonne volonté du Roi Victor-Emmanuel, satisfait de la politique de la France à l'égard de l'Italie et disposé, dès lors, aux concessions qui pouvaient faciliter les rapports entre son Gouvernement et le nôtre. Ainsi, lorsque le Pape se plaignait à nous de quelque difficulté lui venant du Gouvernement italien, je m'adressais au Roi par M. Visconti-Venosta, et j'obtenais les satisfactions possibles et justes, en attendant qu'on eût trouvé et fait accepter par le Saint-Père le fameux *modus vivendi* entre la Papauté et la Royauté.

Avec l'Espagne, nos relations n'étaient pas moins bonnes, malgré quelques embarras que nous suscita la chute de la dynastie de Savoie, de l'autre côté des Pyrénées. Le Roi Victor-Emmanuel avait permis à son fils Amédée d'accepter la couronne d'Espagne, faute semblable à celle qu'avait commise le Roi Léopold, lorsqu'il autorisa son gendre Maximilien à accepter le trône du Mexique. Le jeune Roi Amédée, intelligent et brave qui, pour suivre dans sa nouvelle patrie les excellents exemples du Roi Léopold et du Roi Victor-Emmanuel, laissait ses sujets se gouverner eux-mêmes, était allé trop loin dans cette voie, en prenant des ministres républicains tels que

M. Zorilla et ses amis. Aussi, après trois années de règne du Roi Amédée, la République venait-elle d'être proclamée à Madrid.

J'avais été loyal envers le Roi Amédée, en m'opposant autant que possible aux entreprises des carlistes contre son autorité. Je dis, autant que possible, parce que je n'étais pas toujours obéi, sur les frontières d'Espagne, par certains préfets qui de républicain n'avaient que le nom. Je tins une conduite également loyale vis-à-vis de la République espagnole, et si je mis quelque retard à la reconnaître, ce fut pour attendre que le Gouvernement de fait de l'Espagne eût acquis les caractères d'un Gouvernement de droit. Je promis seulement mes meilleurs offices à M. Olozaga, représentant de ce Gouvernement en France, et je tins parole dans toutes les affaires que l'insurrection carliste faisait naître sur notre frontière. Je lui signalai, en même temps, les graves difficultés auxquelles s'exposerait le Gouvernement espagnol s'il inquiétait le Portugal, en ce moment fort alarmé. Nous trouvâmes heureusement, dans l'éloquent M. Castelar, un ministre plein de sagesse, avec lequel nous eûmes les meilleures relations, et les Cabinets européens nous surent gré de notre conduite en cette occasion.

Nos affaires, à l'extérieur, marchaient donc aussi bien que possible; mais à l'intérieur, j'avais à cher-

cher le moyen de terminer le différend survenu entre le Gouvernement et la commission des Trente, différend dont se préoccupaient le pays et l'étranger; l'Allemagne, surtout, qui tenait à régler ses comptes avec nous, était inquiète de ce qui pouvait être une cause de troubles en France, et M. d'Arnim, toutes les fois que je le rencontrais, me demandait où en était le travail de cette commission. Aussi, dès le mois de janvier, m'étais-je rendu plusieurs fois à ses réunions, pour la presser de terminer son rapport.

« L'Assemblée, avais-je dit à ses membres, vous a chargés de lui présenter un projet d'organisation de la responsabilité ministérielle et un projet d'organisation des pouvoirs publics. A mon avis, la responsabilité ministérielle est déjà suffisamment établie par les lois existantes, et ce que vous recherchez sous ce nom, c'est un moyen d'affaiblir mon influence sur les délibérations de l'Assemblée, en m'écartant de la tribune. Je suis, néanmoins, disposé à me montrer aussi conciliant que possible sur ce point, pourvu que vous vous occupiez en même temps de la seconde partie de votre tâche. »

Sur mes observations, la commission des Trente s'était enfin décidée à se partager en deux sous-commissions qui examineraient, chacune, une partie des propositions.

Comme je l'avais dit, je me prêtai à tout ce que

voulut la sous-commission, qui eut à s'occuper de la responsabilité ministérielle. Ses membres étaient si éloignés, disaient-ils, de l'intention de limiter ou de gêner mon action, qu'ils voulaient demander pour moi un droit de veto suspensif, me permettant de résister aux entraînements d'une Assemblée unique; et s'ils visaient à restreindre mon droit de prendre part aux débats de la tribune, c'était surtout dans l'intérêt de ma dignité, pour me soustraire aux violences de ces débats. Ils ne m'en trouvaient pas suffisamment sauvegardé par l'article de la constitution Rivet, qui m'obligeait, chaque fois que je voulais prendre la parole, à en informer l'Assemblée par un message, et ils proposaient de nouvelles formalités pour me rendre l'accès de la tribune plus difficile.

Ainsi, dès que j'aurais annoncé par un message mon intention d'intervenir dans un débat, toute discussion s'arrêterait, et je ne pourrais prendre la parole qu'à la séance suivante. Quand j'aurais été entendu, je me retirerais sans discussion, et la séance serait de nouveau suspendue. On me répondrait à la séance suivante. Et comme on ne pouvait pas me priver du droit de répondre à mon tour, je leur fis remarquer que les discussions seraient exposées à s'éterniser et à se perdre dans le ridicule, si quelque jour un Président malin, ne craignant

pas de s'entendre appliquer la raillerie de Caton parlant de Cicéron : *habemus facetum consulem*, voulait se promener indéfiniment de la Présidence à l'Assemblée.

Lorsque la commission me développa toutes ces inventions, je ne pus m'empêcher de les appeler, en riant, des *chinoiseries*, qualification restée attachée à l'œuvre des Trente. Je les acceptai cependant, par esprit de conciliation. Car, en même temps que je prenais part à ces discussions, je préparais les bases d'une nouvelle et dernière convention avec l'Allemagne pour assurer la libération définitive du territoire.

Le quatrième milliard allait être soldé le 1er mai prochain (1873), et les départements des Ardennes et des Vosges seraient évacués aussitôt, c'est-à-dire près d'un an avant le terme fixé par la convention du 29 juin 1872. Il ne resterait plus alors à libérer que la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et le territoire de Belfort, derniers gages du cinquième milliard, payable le 1er mars 1875.

Heureusement, l'abondance de nos ressources me donnant la certitude que nous pourrions devancer cette échéance, et nous acquitter du cinquième milliard dans l'année 1873, sans recourir à des garanties financières, j'arrêtai, de concert avec M. de Roussy, directeur général de la comptabilité pu-

blique, et M. Dutilleul, directeur du mouvement général des fonds, le plan que voici :

Aussitôt après le paiement que nous allions faire, le 1er mai, des cinq cents millions complétant le quatrième milliard, nous offririons à l'Allemagne de payer le cinquième et dernier milliard en quatre versements égaux, les 1er juin, 1er juillet, 1er août et 1er septembre 1873.

Malheureusement, les vingt-cinq mille hommes qui se retireraient des Ardennes et des Vosges, le 1er mai, quand le quatrième milliard serait payé, iraient se joindre aux vingt-cinq mille qui occupaient déjà la Meuse et la Meurthe-et-Moselle, et écraseraient ces deux départements sous le poids de cinquante mille soldats allemands, jusqu'au 1er septembre. Pour prévenir cette douloureuse nécessité, ainsi que pour épargner des frais de baraquement de troupes, je résolus de proposer à la Prusse d'évacuer les quatre départements à la fois, le 1er juillet. La Meuse, la Meurthe-et-Moselle et Belfort seraient ainsi libérés deux mois plus tôt que ne le permettaient nos conventions, mais, par compensation, les Ardennes et les Vosges le seraient deux mois plus tard. La mesure paraissait équitable, et je donnai rendez-vous à M. d'Arnim, le 4 février, à Paris pour la lui proposer.

« Je me suis rendu compte de nos ressources,

lui dis-je : le 1er mai prochain, au plus tard, vous aurez reçu le quatrième milliard en entier et, à partir de ce jour, vous devrez nous rendre deux départements. Comment comptez-vous procéder à cette évacuation?

— Le plus simple, me répondit M. d'Arnim, serait de faire rentrer en Allemagne les vingt-cinq mille hommes qui occupent ces départements. Mais notre armée serait réduite d'autant, et ce pauvre Manteuffel se croirait déshonoré s'il n'avait plus cinquante mille hommes sous son commandement. »

M. d'Arnim, qui détestait M. de Manteuffel, ne laissait passer aucune occasion d'exhaler son antipathie en propos malveillants.

Je lui dis alors que, si la retraite des vingt-cinq mille hommes n'était pas possible, le plus simple serait de faire l'évacuation totale des quatre départements en une seule fois, et je lui exposai le plan dont je viens de parler. Il le trouva acceptable.

« Seulement, dit-il, vous nous demandez crédit pour cinq cents millions, puisque nous évacuerions tout deux mois avant d'être intégralement payés, et l'on exigera peut-être que, de votre côté, vous laissiez un gage entre nos mains jusqu'à l'acquittement complet. »

Il s'étendit alors sur un sujet qu'il avait traité bien des fois : la difficulté d'obtenir de l'Empereur

la restitution du territoire, parce qu'il était persuadé que la retraite des Prussiens serait immédiatement suivie d'une révolution en France.

Après cet entretien, le 10 février, j'écrivis à Nancy pour que M. de Manteuffel fût informé de nos dispositions et nous prêtât son concours.

Nos propositions arrivèrent à Berlin et satisfirent M. de Bismarck; mais il était difficile de les faire agréer à l'Empereur, qui eût voulu ne rien concéder avant qu'un accord fût conclu entre le Gouvernement et la commission des Trente.

Heureusement, cet accord était près de se faire, grâce à mon acceptation du projet de loi sur la responsabilité ministérielle. Il ne restait plus qu'à obtenir de la commission qu'elle joignît à ce projet celui que l'Assemblée lui avait demandé sur l'organisation des pouvoirs publics, et elle se décida à charger le Gouvernement de présenter ce projet.

A partir de ce moment, l'union fut regardée comme rétablie entre le Gouvernement et la majorité, ce qui facilita nos négociations avec l'Allemagne. Le 1er mars, M. de Gontaut m'annonça par une dépêche télégraphique, que l'Empereur acceptait nos propositions de paiement du dernier milliard, mais qu'il voulait garder Belfort jusqu'en septembre, comme gage de l'acquittement final de notre dette.

Au moment où M. de Bismarck lui avait fait part de cette condition, M. de Gontaut s'était empressé de déclarer que l'intention de garder Belfort jusqu'en septembre était une marque de défiance qui indisposerait et alarmerait l'opinion publique en France, et, le 3 mars, je reçus une communication identique de M. de Manteuffel, par l'entremise de M. de Saint-Vallier, qui lui aussi avait adressé au général les mêmes protestations.

Nos deux représentants auprès du Gouvernement allemand exprimaient ainsi les sentiments dont ils me savaient pénétré. Le fait de distraire Belfort des territoires auxquels il se trouvait joint par les termes mêmes des traités, et de le réserver comme dernier gage de notre dette faisait dépendre le sort de cette place d'un accident ou de quelque interprétation subtile des textes.

Aussi, le 5 mars, lorsque le comte d'Arnim vint officiellement, de la part de M. de Bismarck, m'informer des conditions mises à l'évacuation, je déclarai à l'ambassadeur d'Allemagne que la clause par laquelle son Gouvernement demandait de conserver la place de Belfort jusqu'en septembre était inacceptable.

M. d'Arnim, qui s'attendait à mes objections, m'accorda que cette clause était regrettable, qu'il n'aurait pas voulu avoir à me la proposer, et il mit

grand soin à me persuader qu'elle ne cachait aucune arrière-pensée déloyale, ni de l'Empereur, ni de M. de Bismarck. Il me promit spontanément de se faire l'interprète de mes objections à Berlin. En manifestant cette bonne disposition, M. d'Arnim était peut-être sincère, ayant un intérêt d'amour-propre à marquer sa mission, à Paris, par la conclusion d'un traité qui réglerait définitivement toutes les affaires de la France et de l'Allemagne.

Cet entretien me laissa l'espoir que la clause de Belfort n'était pas irrévocable, et M. de Rémusat fut, comme moi, d'avis que par la discussion nous parviendrions peut-être à nous y soustraire. Mais, à peine venions-nous de nous concerter à ce sujet, que M. de Saint-Vallier ajoutait à sa communication précédente le résumé d'une dépêche de M. de Bismarck adressée à M. de Manteuffel, par laquelle l'acceptation de cette clause était expressément présentée comme la condition *sine qua non* de l'évacuation, en juillet, des quatre derniers départements occupés.

Cette résolution, que M. d'Arnim ne nous avait pas signalée comme si fermement arrêtée, nous obligeait à accepter les conditions de la Prusse, puisqu'un refus de notre part nous aurait exposés à perdre le bénéfice de l'évacuation des quatre derniers départements à la date du 1er juillet. Mais nous

pouvions cependant espérer encore qu'en accompagnant notre acceptation de certaines réserves, la négociation se prolongerait, et qu'ainsi M. de Bismarck, impatient de conclure, finirait par nous faire quelques concessions.

Je remis donc à M. d'Arnim, le 8 mars, un projet à peu près conforme aux propositions qu'il m'avait communiquées.

Le même jour, M. de Bismarck ayant fait appeler M. de Gontaut, lui avait marqué son mécontentement du retard que nous mettions à répondre à ses propositions avantageuses pour nous, selon lui. Il considérait comme un succès de les avoir fait agréer par l'Empereur, et ne pouvait croire que nous eussions des objections sérieuses à faire au sujet de la question de Belfort. Ainsi qu'il l'avait écrit au comte d'Arnim, ces conditions étaient *à prendre ou à laisser*, et si nous ne les acceptions pas, on reviendrait aux termes de la convention du 29 juin dernier. A la fin de cet entretien, le chancelier avait laissé entendre que, peut-être, avant l'acquittement intégral du dernier milliard, si les circonstances le permettaient, nous pourrions obtenir quelque adoucissement à ces conditions.

Le 9 mars, une dépêche de M. de Gontaut m'informait de cet entretien. Je lui répondis, le même jour, que j'avais déjà remis à M. d'Arnim un projet

de rédaction par lequel j'acceptais la clause de Belfort; mais que je ne l'acceptais qu'à regret et à condition qu'elle serait rédigée expressément dans les termes dont je lui envoyais une copie. Puis, par un post-scriptum et pour mieux marquer le prix que j'attachais à ce que Belfort nous fût rendu en même temps que les quatre derniers départements, je lui disais que, si M. de Bismarck consentait à recevoir des billets de la Banque de France pour une très faible partie de notre dette, nous serions en mesure de nous acquitter intégralement le 1er août. Dans ce cas, l'évacuation serait retardée jusqu'à cette date, et, conformément aux traités, les Allemands se retireraient simultanément des quatre départements et de Belfort. J'évitais ainsi d'opposer un refus absolu aux propositions de la Prusse, tout en ne leur donnant pas un consentement définitif.

Le lendemain, je reçus de M. de Saint-Vallier le texte officiel des propositions de la Prusse; il différait, sur quelques points, de ce que M. d'Arnim m'avait fait connaître. M. de Saint-Vallier me signalait, en même temps, plusieurs modifications qu'il jugeait prudent d'apporter aux délais d'évacuation fixés par ces propositions. Immédiatement, je lui télégraphiai que j'aurais accepté le texte qu'il m'envoyait, si je l'eusse connu plus tôt; mais que j'avais déjà remis à M. d'Arnim et adressé à M. de Gontaut

un projet d'adhésion aux propositions de la Prusse. Je l'autorisais cependant à prier M. de Manteuffel de faire connaître à Berlin ma préférence pour le texte de Nancy, sauf les modifications jugées nécessaires quant aux délais d'évacuation.

Le 11 mars, M. de Gontaut porta ma réponse du 9 à M. de Bismarck, qui se montra toujours très irrité contre M. d'Arnim, n'ayant reçu par lui aucune réponse précise du Gouvernement français, et très contrarié d'avoir à discuter les conditions mises à mon acceptation des propositions de la Prusse. Il protesta de nouveau de l'absence de toute arrière-pensée au sujet de Belfort, et dit en souriant que, si le traité n'était pas exécuté du fait des Allemands, il s'engageait à aller se constituer prisonnier à Paris. Puis, brusquement, il ajouta :

« Tenez-vous à rentrer un peu plus vite en possession de Belfort? Est-ce l'occupation de cette place qui vous tourmente? Laissez-nous, jusqu'à l'entier paiement, un autre gage matériel équivalent, Toul ou Verdun, par exemple. Alors nous évacuerons Belfort en même temps que les quatre départements. »

En essayant de vaincre, par la temporisation, les exigences de la Prusse, je ne m'attendais pas à réussir si promptement ni si complètement, et l'offre de substituer Verdun à Belfort était presque inespé-

rée. Pourtant, M. de Gontaut faillit la laisser échapper, en répondant à M. de Bismarck qu'il aurait à demander, à ce sujet, de nouvelles instructions à son Gouvernement.

Le soir même de cette journée du 11, par une dépêche télégraphique, il me rendit compte de son entretien avec M. de Bismarck et me fit part de l'offre de substituer, soit Toul, soit Verdun à Belfort, comme dernier gage de notre rançon. Cette nouvelle me remplit de joie, car Toul ou Verdun ne pouvait être l'objet d'une convoitise suspecte de la part des Allemands. M. de Rémusat partagea ma satisfaction, et nous nous empressâmes, le 12 mars, d'enjoindre à M. de Gontaut d'accepter la substitution de Verdun à Belfort.

Au moment où s'échangeaient entre Paris et Berlin les dépêches relatives à cette substitution, l'Empereur, dans le discours de la Couronne, à l'ouverture du Reichstag, avait parlé de l'heureux rétablissement de toutes choses en France, laissant entrevoir une prochaine évacuation du territoire français en échange de l'acquittement intégral de l'indemnité de guerre. Ce discours produisit un grand effet à Berlin et à Paris, également intéressés à un prompt règlement des difficultés pendantes entre les deux États.

Dès le 14 mars, nous nous étions mis d'accord

sur tous les détails de la convention. Mais M. de Bismarck, comme il l'avoua par la suite, regrettant que le désir de nous convaincre de sa loyauté l'eût entraîné à nous offrir la substitution de Verdun, me fit dire par M. de Gontaut que, si je consentais à renoncer à cette substitution, la convention pourrait être signée de suite; que dans le cas contraire, il faudrait augmenter la garnison de Verdun, fixer deux étapes au moins entre cette place et Metz, établir une route militaire, formalités qui nous retarderaient beaucoup.

A cette nouvelle proposition je répondis par dépêche, le 14, à cinq heures du soir :

« Je tiens absolument à la substitution de Verdun à Belfort... La difficulté des étapes n'en est pas une. J'y ai consenti... »

Puis, craignant que M. de Bismarck ne fit un dernier effort pour retirer sa concession de Verdun, je télégraphiai de nouveau à M. de Gontaut, le 14, à six heures du soir :

« Je tiens absolument à substituer Verdun à Belfort... On ne peut pas revenir sur un tel engagement. Quant aux deux étapes, j'y consens. Quant au chiffre de la garnison, je veux bien l'augmenter... Relativement à la solde, je me prêterai à toutes les exigences, Mais pour Verdun, j'y persiste et vous y persisterez... Tenez bon, et vous l'emporterez. »

M. de Bismarck, informé de ma réponse dans la soirée, remit au lendemain, 15 mars, la signature de la convention. Ce que j'avais prévu arriva.

A deux heures, M. de Gontaut attendait M. de Bismarck pour la signature. Le chancelier vint exactement au rendez-vous, non encore pour signer, mais pour essayer une dernière fois de reprendre la concession qu'il avait faite, alléguant la contrariété de l'Empereur d'avoir à céder sur ce point. La lecture de mes ordres réitérés mit fin à l'insistance du chancelier. Il retourna informer l'Empereur de l'insuccès de sa tentative et revint à cinq heures à l'Ambassade de France, où il signa enfin la convention

Ce jour-là, M. de Gontaut donnait un concert auquel l'Empereur avait promis d'assister avec toute la Cour. Je voulus, moi aussi, m'associer de loin à cette fête, en recommandant à notre ambassadeur de porter le grand cordon de la Légion d'honneur que je lui avais envoyé la veille, avec l'approbation du Conseil, pour bien consacrer la part qu'il avait prise à cette négociation. L'Empereur et l'Impératrice qui, suivant leur promesse, étaient venus à l'Ambassade, se montrèrent très louangeurs pour la France et très aimables pour son représentant.

Quelques heures avant, M. de Gontaut m'avait annoncé la signature de la convention. En lui permettant de mettre son nom au bas d'un document

aussi important, je lui avais procuré, m'écrivait-il, un honneur qui aurait dû appartenir à M. de Rémusat, et la haute distinction que le Gouvernement avait ajoutée à cet honneur lui semblait supérieure à son mérite. Appréciant ses services, j'avais trouvé juste de lui accorder cette distinction.

Cette convention du 15 mars, couronnement de notre œuvre commune et terme de ma tâche principale, combla la France de joie, et l'Assemblée, s'associant au sentiment public, déclara pour la seconde fois, le 16 mars 1873, que j'avais bien mérité de la patrie.

La session, commencée le 11 novembre de l'année précédente, avait été suffisamment laborieuse pour qu'on sentît la nécessité de la clore. L'Assemblée et le Gouvernement étant d'accord sur ce point, on convint de se séparer aux premiers jours d'avril; mais, avant cette date, un grave embarras nous fut suscité à l'occasion de la municipalité de Lyon.

La situation de cette ville était devenue assez inquiétante; M. Cantonnet, préfet du Rhône, n'ayant pu s'entendre avec M. Barodet, maire de Lyon, demandait que pour faire cesser ce conflit on supprimât la Mairie centrale. J'aurais mieux aimé que, par un sectionnement électoral comme celui de Paris, on tentât de faire arriver au Conseil municipal une majorité modérée. En cas d'insuccès, il eût toujours

été possible de proposer la suppression de la Mairie centrale, par une loi générale applicable à toutes les grandes villes.

« En procédant autrement, disais-je, on s'exposera à faire de M. Barodet un grand homme lyonnais, et pour ne pas l'avoir voulu comme maire de Lyon, on l'aura comme représentant à la Chambre. »

Je ne savais pas dire si vrai.

La solution pacifique que je proposais ne pouvait contenter certains conservateurs de l'Assemblée. Ceux particulièrement qui représentaient des départements voisins de celui du Rhône, avaient hâte d'éteindre un foyer d'agitation trop rapproché d'eux-mêmes; et M. de Goulard, désireux de les satisfaire, demanda à l'Assemblée de supprimer la Mairie centrale de Lyon.

Les Lyonnais se défendirent à la tribune, longuement mais avec méthode et clarté, par la bouche d'un de leurs députés, M. Ferrouillat. M. Le Royer, ancien magistrat, homme respectable, mais froid et sévère, parla aussi pour eux avec talent. La discussion devint un moment très vive, et M. Le Royer, ayant qualifié de *bagage* les arguments trop répétés de la commission, excita le tempérament ardent du marquis de Grammont qui s'écria :

« C'est une insolence. »

Ce mot souleva les deux côtés de l'Assemblée.

M. Le Royer, alors avec sans-froid, s'arrêta et dit :

« ... J'attends que le mot soit retiré ou relevé comme il doit l'être par le Président. »

M. Grévy qui, fatigué du débat, ne le suivait pas très attentivement, fut comme réveillé en sursaut, et, voyant qu'il devait dominer l'incident pour qu'il ne devînt pas une cause de duel entre les deux interlocuteurs, rappela M. de Grammont à l'ordre. La droite protesta alors violemment contre cette mesure. M. Grévy parut ne pas s'émouvoir de cette scène; mais au moment où la séance allait finir, il se leva et prit la parole :

« Ma conduite, dit-il, paraît n'être pas approuvée; elle est même vivement blâmée par les manifestations hostiles de l'Assemblée...

« Je n'ai demandé ni recherché les fonctions dont vous m'avez investi. Je les ai toujours remplies selon mes forces, dans toute ma justice et mon impartialité. Puisque je ne trouve pas en retour, chez vous, Messieurs, la justice à laquelle je crois avoir droit, je saurai ce qui me reste à faire. »

Après de telles paroles, réfléchies ou non, la vacance de la présidence de l'Assemblée était à prévoir pour le lendemain. Aussi, tous ceux qui cherchaient l'apaisement et l'union s'efforcèrent d'empêcher cette affaire d'aller plus loin, et dirent à M. Grévy qu'en donnant sa démission il affaiblirait

le Gouvernement. Il le comprenait; mais il était trop engagé par ses paroles pour revenir sur sa détermination, et le lendemain, il envoya sa démission dans des termes d'une telle sécheresse, qu'il était difficile de répondre à un pareil langage par une réélection. Il fut pourtant réélu par quatre cents voix. Ses amis voulurent de nouveau lui persuader de se contenter de cette majorité; mais sa raideur rendit vaines toutes leurs instances.

Nous choisîmes alors pour lui succéder M. Martel, qui avait tous les titres à la sympathie de l'Assemblée; mais M. Buffet, candidat de nos adversaires, obtint la majorité et prit la direction de nos débats.

Telle fut la première conséquence sérieuse de cette loi de Lyon, sans compter que la suppression de la Mairie centrale de cette ville fit de M. Barodet, ainsi que je l'avais trop bien prévu, un personnage embarrassant.

Enfin, dans les derniers jours de cette session, nous eûmes l'affaire du prince Jérôme Napoléon qui réclamait contre l'expulsion dont il avait été frappé quelques mois auparavant. La commission, chargée d'examiner cette réclamation, trouva qu'elle méritait d'être prise en considération et déposa sur le bureau de l'Assemblée un rapport dans lequel, sans blâmer le Gouvernement, elle élevait des doutes

sur la légalité de l'expulsion dont se plaignait le prince Napoléon.

Je n'assistais pas à la séance dans laquelle s'ouvrit la discussion sur ce rapport. Ce fut M. de Goulard qui prit la parole. Il se montra très résolu en cette occasion, posa la question de Cabinet en excellents termes et fit adopter un ordre du jour de confiance motivé, mais à cinquante-six voix de majorité seulement! Ce vote, rapproché des majorités écrasantes qui, par deux fois, avaient prononcé la déchéance des Bonaparte, prouvait que l'alliance des légitimistes avec les impérialistes était faite.

Un tel incident en présageait de plus graves. Il montrait la fragilité de notre accord avec les Trente, puisque le duc de Broglie et ses amis, après nous avoir promis fidélité pour prix de notre condescendance envers leur œuvre, avaient voté contre nous dans cette question. Le fait d'un duc de Broglie patronnant un Bonaparte, pour gagner la protection des impérialistes, montrait aussi à quelles compromissions l'esprit de parti entraîne quelquefois les hommes politiques.

La satisfaction avec laquelle le traité du 15 mars 1873 avait été accueilli en France, et la déclaration de l'Assemblée que j'avais bien mérité de la patrie, rachetaient pour moi toutes ces misères, toutes ces défaillances du temps présent.

L'Assemblée se sépara le 8 avril 1873, et je vins passer à Paris, au palais de l'Élysée, le temps de ces vacances qui devait être d'une quarantaine de jours.

J'eus d'abord à arrêter notre plan de travail avec les ministres, qui voulaient tous aller prendre du repos loin de Paris. Leurs congés étant distribués de manière que le Conseil ne fût jamais absent en totalité, nous convînmes de nous réunir vingt jours avant le retour de l'Assemblée, afin de préparer les lois constitutionnelles. Nous fixâmes ensuite, au 27 avril, la date des huit élections à faire pour les sièges de députés devenus vacants. L'une de ces élections, déjà très importante parce qu'elle concernait Paris, était la plus importante de toutes à cause des circonstances au milieu desquelles elle allait se faire.

Le traité du 15 mars avait produit une grande impression, et le public, dans sa gratitude, associait justement à mon nom celui de M. de Rémusat. Les maires de Paris, pour donner satisfaction à ce sentiment qu'ils partageaient, auraient voulu que notre ministre des Affaires étrangères devînt leur représentant à l'Assemblée, et ils lui en firent la proposition le jour où ils vinrent à Versailles me féliciter sur la libération du territoire.

M. de Rémusat n'était pas député, parce qu'il

n'avait pas voulu l'être; mais, en ce moment, il était certainement le plus digne de recevoir le mandat qu'on lui offrait. Nous fîmes, lui et moi, bon accueil au sentiment qui avait inspiré cette pensée, sans vouloir nous lier par une acceptation définitive avant que les bonnes dispositions apparentes du public fussent devenues certaines.

Quelques jours après, l'unanimité semblait acquise à la proposition des maires, lorsque intervinrent les radicaux, froissés de n'avoir pas été consultés pour une élection intéressant la ville qu'ils regardaient comme leur propre domaine électoral, et M. Gambetta, dans son journal, ne tarda pas à se montrer hostile à la candidature de M. de Rémusat. Cette hostilité cependant aurait cédé à l'entraînement de l'opinion libérale, si les conservateurs, en supprimant la Mairie centrale de Lyon et son maire, n'eussent permis à l'extrême gauche de présenter l'élection de M. Barodet à Paris, comme une protestation contre cette suppression.

En présence de cette opposition, nous pensâmes qu'il convenait de réserver encore toute décision. Mais dès que notre hésitation fut connue, les conservateurs nous reprochèrent d'abandonner les gens d'ordre, qui ne pouvaient avoir que M. de Rémusat pour candidat.

« Vous allez livrer Paris à M. Gambetta, disaient-

ils. Soutenez-nous, et nous vous donnerons le concours le plus actif. »

Quant aux feuilles franchement légitimistes, orléanistes et bonapartistes, elles allaient jusqu'à nous accuser de vouloir favoriser les radicaux en leur abandonnant un succès qu'il dépendait de nous de leur enlever.

Pour ne pas mériter pareil reproche, M. de Rémusat, avec mon approbation et celle du Conseil, consentit à se présenter, et nous nous apprêtâmes à soutenir sa candidature en usant de l'influence dont nous pouvions honnêtement disposer. Nous vîmes tous les membres du Corps municipal et un grand nombre d'hommes importants du commerce et de l'industrie. Je les trouvai zélés, ardents même, comprenant bien que cette élection, à Paris, nous donnerait une grande force morale.

La gauche se conduisit en cette occasion avec autant de résolution que de mesure; mais son zèle pour la candidature Rémusat refroidit celui de la droite modérée, qui aurait dû au contraire s'estimer heureuse de trouver des alliés, par conformité d'intérêts, sans avoir à leur faire le sacrifice de ses propres opinions.

Le dimanche, 27 avril, était le jour fixé pour l'élection; il y eut, dès le matin, un concours extraordinaire d'électeurs aux sections de vote, et pen-

dant toute la journée les apparences furent en faveur de M. de Rémusat. Les premiers chiffres que l'on connut nous firent espérer le succès; mais vers dix heures du soir les nouvelles devinrent moins favorables, et à onze heures le Préfet de police nous annonça que M. de Rémusat n'avait obtenu que cent trente-cinq mille suffrages contre cent quatre-vingt mille donnés à M. Barodet.

Les monarchistes exagérèrent l'importance de ce vote pour donner plus de vraisemblance à ce qu'ils disaient des progrès du radicalisme, devenu suivant eux irrésistible par notre faute. Les élections des départements, au nombre de sept, dans lesquels ils n'avaient fait passer que deux de leurs candidats, vinrent leur fournir un nouveau prétexte pour attaquer le Gouvernement.

Nous consacrâmes les jours qui suivirent, avant la reprise de la session, à la préparation de la loi constitutionnelle[1] que l'Assemblée nous avait chargés de lui présenter, et qui devait, par une sage organisation des pouvoirs publics, garantir la France des excès de la démocratie.

La discussion des bases de nos futures institutions avait été savante et profonde, les rédactions de M. Dufaure étaient parfaites, et le Conseil se mon-

1. Voir aux annexes, pièce n° 26.

tra unanime sur ces graves questions. Mais cet accord devait être de courte durée.

M. Jules Simon, par l'habileté de sa conduite, avait jusqu'à ce jour triomphé de toute les attaques de ses ennemis, bien que relativement à l'instruction publique il eût entrepris quelques réformes critiquables. Dans l'administration des Cultes, au contraire, il avait su plaire à la Cour de Rome, à ce point que le nonce du Pape était son avocat le plus chaleureux. Néanmoins, ceux qu'un tel patronage aurait dû désarmer persistaient à vouloir l'éloigner du Conseil, où ils avaient un allié, M. de Goulard. Celui-ci, sous leur inspiration, prit bientôt une attitude tellement hostile à l'égard de son collègue, que M. Jules Simon m'offrit sa démission.

Je la refusai d'abord; cependant, à la veille de la rentrée de l'Assemblée, voyant qu'il était impossible de rétablir l'union dans le Conseil sans me séparer de M. de Goulard ou de M. Jules Simon, je me décidai à accepter la démission de ce dernier. Je me proposais, pour dédommager la gauche de son départ, de le remplacer par M. Casimir Perier, disposé à prendre le portefeuille de l'Intérieur, et j'espérais satisfaire la droite en gardant M. de Goulard dans le Cabinet, avec le Ministère de l'Instruction publique, et en faisant passer M. de Fourtou des Travaux publics aux Cultes.

M. Jules Simon, ayant approuvé cette combinaison, se démit de son portefeuille avec un entier désintéressement et refusa d'accepter l'ambassade d'Italie que je lui offrais.

Quoiqu'il fût moins disposé que M. Jules Simon à nous faire des concessions, M. de Goulard accepta mes propositions, et M. Casimir Perier consentit à prendre le portefeuille de l'Intérieur. Mais, quand je lui parlai de la composition du Ministère, il refusa d'en faire partie avec M. de Goulard.

Son nom, son caractère, son courage devant rendre au Cabinet la force qu'il perdait par la retraite de M. Jules Simon, je lui cédai, et je fis part de ce qui venait de se passer à M. de Goulard, qui me quitta sans me cacher la vivacité de sa blessure, et qui m'envoya immédiatement sa démission.

Dans la journée, M. Casimir Perier, éclairé par les conseils de ses amis, revint de ses préventions et alla chez M. de Goulard pour le décider à retirer sa démission que je venais de recevoir. Il le trouva inflexible, et la contrariété qu'il éprouva de n'avoir pas réussi me fit craindre un instant qu'elle ne le décidât à se démettre; mais il comprit qu'il ne pouvait se séparer de nous quand nos adversaires se préparaient à nous attaquer, et avec un élan dont je fus touché, M. Casimir Perier se dit prêt à défendre la politique modérée que nous avions adoptée. Si

toutes ces concessions que je faisais ainsi dans l'intérêt de cette politique n'en assuraient pas le succès, nous aurions, au moins, un Ministère digne et fort pour la soutenir.

Nous convînmes alors avec M. Casimir Perier de compléter le Cabinet en appelant M. Bérenger aux Travaux publics et M. Waddington à l'Instruction publique. Ces deux députés avaient toutes les aptitudes nécessaires pour bien gérer les départements ministériels qui leur seraient confiés.

L'accord était complet entre tous les membres du Ministère. Les lois constitutionnelles furent lues en Conseil aux nouveaux ministres, et l'exposé des motifs, rédigé par M. de Rémusat, eut leur entière approbation. Ils y trouvèrent l'expression d'une politique franche et conciliante, à laquelle ils n'eurent aucun regret de s'être associés.

Le 18 mai, je précédai à Versailles l'Assemblée, qui devait se réunir le 19. Me rendant compte de la gravité de la situation, je me disais que ma tâche essentielle était remplie, puisque l'évacuation du territoire allait être définitive dans quelques mois, le 1er juillet 1873. On pourrait, sans doute, me priver de la joie de présider à la fête de la libération, mais on ne pourrait me priver de l'honneur d'avoir mis fin à l'occupation étrangère longtemps avant la date prévue par les traités.

Quant aux lois constitutionnelles, je tenais certainement à ce qu'elles fussent admises, puisqu'elles devaient consolider l'œuvre que j'avais presque achevée du relèvement de la France. Mais si j'échouais dans cette dernière entreprise, ce que j'avais déjà fait suffisait pour qu'il me fût permis d'entrer avec fierté dans un repos bien mérité.

Dès que les monarchistes connurent le nouveau remaniement ministériel, ils l'attaquèrent avec violence. Le Gouvernement, dirent-ils, en excluant du Cabinet les hommes du centre droit pour les remplacer par ceux du centre gauche, marchait vers la gauche même. Il n'y avait donc plus à hésiter, car si on laissait passer cette occasion, il deviendrait impossible d'arracher le pouvoir à ceux qui allaient s'en servir pour renvoyer la Chambre et faire ou laisser faire des élections détestables.

Ce qui les enhardissait le plus dans cette campagne était l'espoir, sinon la certitude, d'avoir trouvé quelqu'un pour me remplacer. L'annonce de plus en plus affirmée de l'acceptation du maréchal faisait une grande impression sur les hésitants. Par le maréchal, leur disait-on, nous aurons l'armée; nous nous rendrons maîtres des élections; nous ferons la monarchie avec le comte de Chambord, disaient les légitimistes, le stathoudérat avec le duc d'Aumale, disaient les orléanistes. Quant aux bona-

partistes, ils comptaient sur un maréchal de l'Empire pour évincer tous les prétendants au profit du prince impérial.

Qu'y avait-il de fondé dans cette assertion? Je l'ignorais.

Le lendemain de mon retour à Versailles, le jour même où l'Assemblée se réunissait, le maréchal s'était présenté le premier à la Présidence, d'un air si doux, si amical, si affectueux, qu'il me sembla vouloir protester par son attitude contre les propos de ses amis.

Aux premières sollicitations de ceux-ci, le maréchal avait répondu qu'en aucun cas il ne consentirait à prendre la place de celui qui avait eu à son égard les meilleurs procédés. Mais on avait insisté, en lui représentant que la France était en péril, qu'il était de son devoir de ne pas l'abandonner; et, devant ces nouvelles instances, son refus ayant paru moins ferme, on s'était empressé de répéter que le maréchal accepterait le pouvoir.

Enfin, dans les derniers jours qui précédèrent le retour de l'Asssemblée, un ami du maréchal, de qui je tiens ce récit, lui ayant demandé s'il était vrai qu'il fût décidé à accepter la Présidence, il avait répondu qu'il n'ambitionnait pas le pouvoir, mais qu'il ne laisserait pas la France sans Gouvernement si M. Thiers se retirait.

Dès lors, la droite s'était entendue avec M. Rouher et avait obtenu de lui la promesse de vingt à trente voix bonapartistes si l'on se décidait à faire arriver le maréchal et non le duc d'Aumale. Cet accord conclu, le duc de Broglie, le jour même de la rentrée, le 19 mai 1873, déposa entre les mains du président de l'Assemblée, au nom de trois cent vingt membres de la droite, une demande d'interpellation conçue en ces termes :

« Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige, à la tête des affaires, un Cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le Ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le Gouvernement une politique résolument conservatrice. »

Le 23 mai 1873, qui était le jour fixé pour la discussion de cette interpellation, M. de Broglie, au milieu de la préoccupation générale, monta à la tribune et nous reprocha de nous dire conservateurs sans en persuader personne, et de vivre en protégés des radicaux.

Selon la loi des Trente, je ne pouvais prendre la parole qu'à la séance suivante, après l'avoir demandée par un message.

M. Dufaure répondit que le Gouvernement n'avait, en aucune circonstance, encouru le reproche qu'on

lui adressait de favoriser le parti radical, et que c'était au contraire pour prévenir les dangers auxquels ce parti exposerait la France, que le Chef du pouvoir et le Ministère avaient rédigé le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée, le jour même de sa rentrée, projet tendant à organiser dans des vues conservatrices le régime républicain existant.

A la suite de ce discours, le message par lequel je demandais la parole fut déposé; l'Assemblée décida que je la prendrais le lendemain 24 mai, ce que je fis dès l'ouverture de cette séance.

Je ne veux pas résumer le discours que j'ai prononcé dans cette circonstance; ceux que ces débats intéressent le trouveront dans le compte rendu officiel des séances de l'Assemblée. Je ne fus pas interrompu une seule fois, malgré tout ce qu'il y avait de vif, de rude même dans mes paroles. On ne voulait rien compromettre par des incidents imprudents.

Toujours pour se conformer à la loi des Trente, personne ne répondit à mon discours, et le président leva la séance après avoir fait décider que l'Assemblée se réunirait de nouveau à deux heures.

Il m'était interdit de paraître à cette séance. L'orateur qui prit la parole fut M. Casimir Perier dont je résume le discours.

« M. de Broglie a prétendu, dit-il, que la dernière

modification ministérielle, c'est-à-dire l'entrée au Conseil de MM. Casimir Perier, Waddington, Bérenger, est une concession faite aux radicaux par le Gouvernement. Je ne crois pas avoir besoin de démontrer combien mes actes, mes paroles, toute ma vie protestent contre une telle allégation, également fausse en ce qui concerne mes collègues. Non seulement la dernière modification ministérielle n'annonce pas un progrès du radicalisme, mais au contraire les nouveaux ministres apportent au Cabinet une force incontestable pour la défense des idées conservatrices. L'interpellation de M. de Broglie n'est donc pas fondée. »

Cette protestation resta sans réponse. Tel était le mot d'ordre. On procéda immédiatement au vote sur les divers ordres du jour proposés. Celui de M. Ernoul, présenté au nom des signataires de l'interpellation, fut adopté à une majorité de seize voix (trois cent soixante contre trois cent quarante-quatre). En voici les termes :

« L'Assemblée nationale, considérant que la forme du Gouvernement n'est pas en discussion; que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles présentées en vertu de ses décisions et qu'elle doit examiner; mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le Gouvernement une politique résolument conservatrice,

regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'elle avait droit d'attendre, etc. »

La séance fut ensuite levée et renvoyée à huit heures du soir. Je ne pouvais accepter l'ordre du jour de M. Ernoul, auquel je répondis par l'envoi de ma démission. On savait déjà que le maréchal accepterait la Présidencc de la République. Il fut élu par trois cent quatre-vingt-onze suffrages.

Le lendemain, je m'empressai de faire les préparatifs de mon départ pour rentrer à Paris, après une absence de trois années pendant lesquelles j'avais gouverné avec modération et fermeté dans une voie droite, soutenu par la confiance de la France et l'estime de l'Europe.



ANNEXES

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE N° 1

M. Jules Favre à M. Thiers.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
—
Cabinet
—

11 septembre 1870.

MON CHER ANCIEN COLLÈGUE,

Permettez-moi de vous remercier du fond du cœur, tant en mon nom qu'au nom des membres du Gouvernement de la Défense nationale, du sacrifice que vous voulez bien faire en acceptant la mission que je suis si heureux de vous confier. Vous n'en avez mesuré ni les fatigues ni les périls, vous n'avez écouté que votre patriotisme. Vous en serez récompensé par le noble sentiment d'avoir accompli une grande action. Vous allez, j'en suis sûr, rendre la paix au monde et votre nom, déjà si illustre, demeurera immortel comme celui d'un des bienfaiteurs de l'humanité. Il sera également cher aux défenseurs de la liberté; c'est pour elle que vous vous dévouez. Vous avez pour vous le bon droit; et le drapeau que vous voulez bien porter à Londres,

Pétersbourg et Vienne, est celui sur les plis duquel la main de Dieu a écrit : *In hoc signo vinces*.

Quant à moi, je conserverai au milieu de mes douleurs un vif souvenir de cette journée, qui ne peut rien ajouter à mon amitié pour vous, mais qui augmente le fardeau, bien léger à mon cœur, de ma profonde reconnaissance.

Recevez, mon cher ancien Collègue, l'assurance de ma respectueuse et sincère affection.

JULES FAVRE.

ANNEXE N° 2

Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, à M. Thiers.

ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS

—

Orléans, le 23 octobre 1870.

MONSIEUR, TRÈS ILLUSTRE ET BIEN EXCELLENT AMI,

Je bénis Dieu de vous savoir dans notre voisinage, c'est la seule lueur dans notre triste horizon.

Je ne vous parlerai pas de notre situation particulière. Elle n'est rien dans la grande situation générale.

Quoique vous seul puissiez sauver la France de cette affreuse invasion et de cette menaçante anarchie, c'est si difficile qu'il faut bien que le bon Dieu vous y aide.

Après que vous aurez découvert un terrain sur lequel les honnêtes gens puissent se tenir et s'entendre, puissent-ils tous s'ac-

corder avec vous pour choisir, non pas seulement la *rade*, mais le *port* dont vous m'avez tant de fois parlé !

M. Cochery vous donnera quelques détails sur nous. Le général, baron de Tann, qui commande ici, a mis le plus grand empressement, la plus parfaite obligeance à donner les sauf-conduits nécessaires que vous porte M. Cochery. Il m'a témoigné la joie *la plus vive*, ainsi que les généraux présents chez lui, en apprenant que vous vous proposiez d'aller au Quartier général à Versailles, où vous êtes très vivement désiré et attendu par le Roi et par M. de Bismarck.

Il m'a dit avoir eu l'honneur de vous connaître à Dieppe, lorsqu'il y était avec le feu Roi de Bavière.

Enfin, il m'a dit qu'il avait déjà donné des ordres pour que vous trouviez des relais sur toute la route, depuis ici jusqu'à Versailles ; et dans ce cas, vous me permettriez de vous offrir ma voiture, vraiment bonne et douce pour le voyage.

Il va sans dire que, si vous vous décidiez à passer par Orléans (ce dont je serais infiniment heureux) ma maison serait la vôtre, et vous y trouveriez vous et ces dames, qui me permettent de les nommer ici, un vrai repos dans une indépendance absolue.

Veuillez agréer le fidèle hommage de tous mes tendres et dévoués respects.

† Félix, évêque d'Orléans.

P.-S. — Il est absolument certain et évident que toute l'armée bavaroise et prussienne, ici présente, désire la paix.

ANNEXE N° 3

M. Thiers à Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans.

Tours, 24 octobre 1870.

MONSEIGNEUR,

Je suis bien touché de vos constantes bontés pour moi, et je vous en remercie de cœur. Je remercie également M. le général, baron de Tann, de son extrême obligeance; mais les sauf-conduits qui me sont adressés ne sont pas précisément ceux que j'attends, et dont j'ai besoin pour continuer ma difficile mission. Vous savez, sans doute, Monseigneur, que la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie ont proposé aux puissances belligérantes le principe d'un armistice qui donnerait à la France le temps de convoquer une Assemblée nationale. J'ai accepté la mission, suite et continuation de celle que j'ai remplie, depuis quarante jours, de venir à Tours, puis d'aller à Paris soumettre au Gouvernement dont j'avais reçu les pouvoirs, la proposition des puissances neutres. Mais cette manière de procéder suppose que, après être venu à Tours et avoir reçu de la délégation siégeant en cette ville les pouvoirs nécessaires, j'irai en chercher à Paris la confirmation. Si j'agissais autrement, je me présenterais au Quartier général prussien sans un mandat suffisant, et je ne pourrais rien faire d'efficace. Il y aurait un autre genre d'irrégularité dans cette manière d'agir. S. M. l'Empereur de Russie a bien voulu, de Pétersbourg, demander pour moi à S. M. le Roi de Prusse des sauf-conduits pour m'introduire à Paris et en sortir immédiatement afin de me rendre au Quartier général prussien et y négocier l'armistice proposé, si j'y suis autorisé à Paris.

C'est une réponse à cette demande, appuyée par le Cabinet britannique, que je dois attendre, et je serais bien heureux de la recevoir par M. le général, baron de Tann, et de passer dès lors par Orléans. Si les choses sont ainsi entendues, et si je suis admis à entrer à Paris et à en sortir pour me rendre ensuite à Versailles, je désire que ce soit par la route d'Orléans, et avec les facilités que veut bien m'offrir M. le général baron de Tann. Je lui serais bien reconnaissant de me faciliter ainsi l'accomplissement d'une mission difficile, que j'accepte par amour pour mon pays, et par le vif désir d'une paix qui fera cesser entre deux grandes nations une cruelle et désolante effusion de sang.

Je vous prie, Monseigneur, de faire parvenir cette réponse à M. le général baron de Tann, et de recevoir la nouvelle expression de ma vieille et respectueuse affection.

A. Thiers.

ANNEXE N° 4

M. Gambetta à M. Thiers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

Gouvernement
de la
Défense nationale

Tours, 25 octobre 1870.

Monsieur et ancien Collègue,

J'ai l'honneur, sur votre demande, de vous donner copie de divers passages extraits d'une dépêche que j'ai adressée hier, 24 octobre, à mes collègues du Gouvernement de la République,

27

et relatifs à la proposition d'armistice faite simultanément à la Prusse et à la France par l'Angleterre et les puissances neutres.

« ..... Ce que vous connaissez maintenant me permet de résumer brièvement les discussions qui ont eu lieu dans le sein du Conseil. Trois questions principales ont été mises en délibération.

« 1re Question : M. Thiers doit-il être autorisé à rentrer dans Paris? Il y a eu sur ce point unanimité, avec la réserve que M. Thiers ne passerait point par le Quartier général.

« 2e Question : Que penser de la proposition d'un armistice? Nous avons été d'avis que M. Thiers vous la transmît en l'appuyant, à condition que l'armistice serait au moins de vingt-cinq jours avec ravitaillement : *notre intérêt est trop évident pour insister*.

« 3e Question : Faut-il faire des élections? Vous verrez par le procès-verbal que vous remettra M. Thiers, que mes trois collègues ont été pour l'affirmative, tandis que je me suis prononcé pour la négative.

« Les raisons sont exposées plus haut.

. . . .

« ... Il faut n'accepter la trêve qu'on nous propose que si elle est avantageuse au point de vue militaire... »

Telle est l'opinion que j'ai exprimée à mon Gouvernement. Présent à nos délibérations, vous pouvez redire à mes collègues qu'aux conditions ci-dessus rappelées, je trouve l'armistice proposé très avantageux au point de vue militaire seulement. C'est pour cette raison que je me suis joint à mes collègues de Tours pour vous autoriser à en transmettre la proposition en l'appuyant.

Veuillez agréer, Monsieur et ancien Collègue, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Léon Gambetta.

ANNEXE N° 5

M. Gambetta à M. Thiers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

Gouvernement
de la
Défense nationale

Tours, le 26 octobre 1870.

Monsieur et ancien Collègue,

Je m'empresse de vous transmettre la copie d'une dépêche qui m'est arrivée pendant la nuit, et qui m'est adressée par le général commandant la quinzième division militaire de Nantes, général Mazure, en qui j'ai toute confiance.

Le général m'écrit :

« Reçois de source absolument sûre et en laquelle ai foi absolue, lettre dont extrait.

« Metz, 19 octobre 1870.

« Nous ne sommes pas encore malheureux, nous ne mangeons « que du cheval, nous avons encore un peu de pain, pas de ma- « ladies; dans l'armée, bon esprit. La situation doit nécessaire- « ment se détendre sous peu de jours *d'une façon ou d'une autre.* « Nous donnerons un rude coup de collier pour percer. De mes « quarante-huit canons, je ne puis plus en atteler que douze, « les chevaux des autres ont été mangés. Les quarante-huit « canons forment la réserve générale de l'armée, l'artillerie des « divisions doit être moins affaiblie. Quoi qu'il en soit, il me « semble y avoir urgence des plus pressantes à tenter un effort « pour aider Bazaine à se dégager et pour prévenir un désastre « dont les conséquences seraient incalculables.

« J'ai souligné à dessein des mots dont je n'ose préjuger la portée, pressé d'accuser réception. »

J'ai d'ailleurs reçu du sous-préfet de Neufchâteau une dépêche sortie de Metz, le dimanche 23 octobre à sept heures du soir. Malheureusement, cette dépêche est chiffrée suivant un chiffre qui n'a pas encore été retrouvé, et j'attends l'envoyé qui la portait, et que j'ai fait venir à Tours pour avoir quelques explications.

Je me ferai un devoir de vous tenir au courant de tout ce qui me parviendra de ce côté, et surtout de ce qui sera de nature à nous rendre l'espoir après l'alarmante nouvelle que vous nous avez communiquée, et que rien jusqu'à présent de sûr et de vraiment officiel n'est venu confirmer.

Veuillez agréer, Monsieur et ancien Collègue, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

LÉON GAMBETTA.

ANNEXE N° 6 [1]

M. le comte de Beust au prince de Metternich, à Bordeaux.

Vienne, le 3 mars 1871.

. . . .

J'avais déjà prévenu votre Altesse, par ma dépêche du 20 février, que nous voulions nous empresser de reconnaître le nouveau Gouvernement, afin de donner à la France une preuve de nos sympathies amicales.

---

1. *Archives diplomatiques*, 1871-1873 (1 et 2), page 43.

Les événements qui se sont passés depuis ne font que nous confirmer dans cette résolution. Aussi, sans attendre l'arrivée à Vienne d'un représentant officiel de la République française, je vous envoie, dès à présent, les lettres par lesquelles Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique vous accrédite comme son ambassadeur extraordinaire auprès de la République française.

En remettant ces lettres au chef du Pouvoir exécutif, Votre Altesse voudra bien lui exprimer en notre nom combien l'Empereur et Roi, notre auguste maître, et son Gouvernement ont à cœur d'entretenir les relations les plus cordiales avec la France. Ce sentiment est loin d'être altéré par les circonstances actuelles. Nous tenons trop à ce que la France tienne son rang accoutumé parmi les nations européennes pour ne pas lui témoigner, dans un moment d'épreuve, des égards particuliers et une constante amitié.

. . . .

M. Thiers, je le répète, peut donc entièrement compter sur les bonnes dispositions qui nous animent, tant envers lui personnellement qu'envers le pays qu'il gouverne...

Veuillez vous énoncer dans le sens de la présente dépêche, dont Votre Altesse pourra, d'ailleurs, donner lecture à M. Thiers ainsi qu'à M. Jules Favre.

Recevez, etc.

Beust.

ANNEXE N° 7

PROPOSITION DE LOI

Présentée à l'Assemblée nationale, le 12 août 1881, par MM. Rivet, Léon de Malleville, Picard, de Tocqueville, de Pressensé, Duvergier de Hauranne, etc.

L'Assemblée,

Considérant qu'il importe, pour répondre aux vœux du pays et satisfaire aux intérêts les plus pressants du travail et du crédit, de donner des garanties nouvelles de durée et de stabilité au Gouvernement établi;

Décrète :

Article 1er

M. Thiers exercera, sous le titre de Président de la République, les fonctions qui lui ont été dévolues par le décret du 17 février dernier.

Article 2.

Ses pouvoirs sont prorogés de trois ans.

Toutefois, si dans cet intervalle l'Assemblée jugeait à propos de se dissoudre, les pouvoirs de M. Thiers, liés à ceux de l'Assemblée, ne dureraient que le temps nécessaire pour la constitution d'une Assemblée nouvelle, laquelle à son tour aurait à statuer sur le pouvoir exécutif.

ARTICLE 3.

Le Président de la République est chargé de la promulgation des lois.

Il surveille et assure leur exécution.

Il fait présenter les projets de loi à l'Assemblée par les ministres.

Les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Il réside au lieu où siège l'Assemblée nationale, est logé aux frais de la République et reçoit un traitement alloué par la loi des finances.

ARTICLE 4.

Il préside le Conseil des ministres dont il nomme et révoque les membres.

Il désigne, dans le Conseil, un vice-président.

En cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président le remplace dans la présidence du Conseil et l'exercice de ses autres fonctions.

ARTICLE 5.

Les agents diplomatiques, les commandants des armées de terre et de mer, et tous les magistats et fonctionnaires d'un ordre supérieur sont nommés ou révoqués en Conseil des ministres.

ARTICLE 6.

Tous les actes du pouvoir exécutif doivent être contresignés par un ministre.

Les ministres sont responsables devant l'Assemblée.

ANNEXE N° 8

Propositions faites à la Prusse.

Versailles, 5 mai 1872.

M. le comte d'Arnim a désiré un résumé des propositions que je lui ai faites, pour avoir une base certaine de négociation, et je me hâte de lui envoyer ce résumé :

Les deux puissances, la France et l'Allemagne, ont deux engagements à remplir : l'une, d'acquitter l'indemnité de guerre convenue, l'autre d'évacuer la portion du territoire français qu'elle occupe encore. La France est prête, pour sa part, à remplir fidèlement et complètement les engagements qu'elle a pris, et même à en devancer l'époque, puisque le terme fixé par les traités pour le paiement de la seconde partie de l'indemnité de guerre est celui de mai 1874, et qu'elle offre de commencer à s'acquitter dans le courant de la présente année 1872.

Quant à la forme financière à employer, celle qui lui semble la plus naturelle, c'est celle qui a déjà réussi, et que la France offre au Gouvernement prussien, sauf à en adopter une autre, si ce Gouvernement la préférait, à la seule condition que cette dernière fût praticable.

En conséquence, le Gouvernement français ouvrirait un emprunt de trois milliards, auquel tous les banquiers de l'Europe seraient admis à concourir, sans exclusion ni préférence pour aucun, et qui serait réalisable dans les termes les plus rapprochés possibles.

La condition imposée à ces banquiers serait de verser directement dans les caisses du Trésor prussien la somme de trois milliards, dans un délai exclusivement déterminé par les forces du marché européen.

Le Gouvernement français ne croit pas qu'on puisse obtenir de ce marché plus de cent millions par mois, si on ne veut produire une perturbation financière qu'il est de l'intérêt des deux puissances d'éviter.

D'après cette base, la totalité de la somme convenue ne pourrait être réalisée en moins de trente mois; mais elle le serait avec certitude dans ce délai, à moins de circonstances extraordinaires, indépendantes de la volonté du Gouvernement français, et à l'égard desquelles le traité à intervenir pourrait prendre les précautions les plus rassurantes pour les deux parties contractantes.

Voilà ce qu'offre le Gouvernement français pour s'acquitter de l'obligation qui le concerne, étant toujours bien entendu que si une autre manière de procéder reconnue praticable était désirée par la Prusse, la France n'y ferait aucune objection.

C'est maintenant au Gouvernement allemand à faire connaître à la France comment il entend procéder à l'évacuation du territoire français, suite nécessaire de l'acquittement de l'indemnité de guerre.

Dans l'intérêt des deux parties contractantes, auxquelles il importe au plus haut point de supprimer les causes de conflit et d'apaiser les passions nationales, il serait à désirer que l'évacuation fût prochaine et aussi complète que possible. Ce serait répondre à la conduite de la France, qui offre de s'acquitter de ses obligations, à la fois complètement et aussi promptement que le comportent les difficultés d'une opération financière colossale.

Si le Gouvernement allemand, dans les vues d'une prudence qui nous semblerait mal fondée, voulait diviser l'évacuation, on devrait diviser alors l'opération financière, et faire en deux fois ce que, sous tous les rapports, il vaudrait mieux faire en une seule.

Quelle que soit la résolution à laquelle se rattacheront les deux Gouvernements, il importe d'aboutir à une prompte conclusion, car la perspective d'un emprunt, certain et prochain, pèse sur le crédit européen tout entier et nuit aux affaires de tout le

monde. Le Gouvernement français, invariablement arrêté dans ses pensées, non seulement de paix durable, mais d'apaisement des esprits, promet d'apporter dans cette négociation les dispositions les plus conciliantes et, de plus, le désir sincère d'arriver à une conclusion prompte et satisfaisante.

Le Président de la République française,

A. Thiers.

ANNEXE N° 9

Réponse de M. d'Arnim aux propositions faites à la Prusse.

AMBASSADE
IMPÉRIALE
D'ALLEMAGNE
EN FRANCE

Paris, le 7 mai 1872.

La question de l'évacuation du territoire se rattache essentiellement à la déclaration formulée dans les préliminaires de Versailles portant que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne sera disposée à substituer à la garantie territoriale une garantie financière, pour le cas que le Gouvernement français en présente une qui puisse être reconnue comme sauvegardant les intérêts de l'Empire.

Par conséquent, l'équivalent de l'occupation du territoire français doit être une garantie financière offerte par la France.

Le mémoire de S. Exc. M. le Président de la République paraît déplacer la question dans une certaine mesure.

Il offre d'anticiper le paiement des trois milliards échus le 3 mars 1874 par des paiements mensuels de cent millions, devant commencer dans le courant de l'année 1872 et continuer pendant trente mois.

Supposé même qu'un accord puisse s'établir sur cette base, il y a lieu de faire observer que, selon toute probabilité, les paiements mensuels ne pourraient commencer que le 1er septembre 1872, de manière que les trois milliards ne seraient acquittés totalement que le 15 mars 1875, c'est-à-dire une année après l'échéance.

Or, s'il y a d'un côté anticipation pour une partie de la dette, de l'autre il y aurait un retard de douze mois. En d'autres termes, un milliard huit cents millions seraient payés avant, un milliard deux cents millions après l'échéance. On ne voit pas trop comment une modification du système de garantie territoriale, établi par les préliminaires de Versailles, serait compensée par le mode de paiement proposé par le Gouvernement français.

Ce n'est pas tout.

L'Allemagne n'a qu'un intérêt secondaire à percevoir les trois milliards avant l'échéance. Or le Gouvernement de l'Empire, de crainte d'embarrasser par son intervention les combinaisons financières de la France, s'abstiendra soigneusement de peser sur elle dans le sens d'une anticipation de paiements. Par conséquent, le Gouvernement français, s'il désire en se fondant sur les stipulations de Versailles hâter l'évacuation du territoire, devrait préciser la nature de la garantie qu'il compte offrir comme équivalent de la garantie territoriale.

L'évacuation ne saurait être mise en corrélation avec des paiements anticipés qui n'ont d'importance qu'en tant qu'ils rendront plus facile de trouver une garantie effective de la partie de la dette dont le versement serait différé jusqu'à l'échéance.

ARNIM.

ANNEXE N° 10

M. le comte d'Arnim à M. Thiers.

Paris, le 15 mai 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai besoin d'avoir avec vous une petite causerie de conspirateur dont les journaux ne crient pas les détails sur tous les toits.

Si vous pouvez me recevoir *demain*, vers midi, je viendrai à Versailles, ou en chemin de fer ou à cheval.

Veuillez agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

ARNIM.

P.-S. — Pour me donner un air mystérieux, j'entrerai par la porte du côté de M. de Rémusat.

ANNEXE N° 11

M. Thiers à M. le comte d'Arnim.

Versailles, le 15 mai 1872.

MON CHER COMTE D'ARNIM,

Il est bien difficile, hélas! d'échapper à ces méchants yeux servis par de mauvaises langues qu'on appelle les journaux. Jamais, en effet, je n'ai vu la presse plus abjecte qu'aujourd'hui ;

et cependant nos entrevues sont bien légitimes, et je dirai, patriotiques, puisque vous et moi nous servons notre pays de notre mieux. Je ne puis vous garantir que ces méchants témoins ne vous saisiront pas au passage, mais vous serez reçu à l'heure indiquée, et on saura le moins possible cette nouvelle entrevue.

Recevez la nouvelle assurance de mes sentiments de haute considération et de sincère attachement.

A. Thiers.

ANNEXE N° 12

M. Thiers à M. le comte d'Arnim.

Versailles, 17 mai 1872.

Mon cher Comte d'Arnim,

Je joins à une dépêche du Cabinet, en réponse à votre première note, une lettre confidentielle qui peut-être avancera un peu notre difficile besogne. Votre note, à laquelle le Cabinet vient de faire la réponse ci-jointe, m'a paru, je ne puis vous le dissimuler, un acte dilatoire, et je voudrais cependant arriver à la connaissance positive de vos intentions; car si nous ne devons pas traiter, cette année, il faut que le public le sache, afin de faire cesser la perspective d'un emprunt prochain qui paralyse notre crédit et celui de l'Europe; et si, au contraire, nous devons traiter, il faut profiter de ce que tous les capitalistes sont préparés pour fournir à leurs capitaux un emploi utile, et pour que nos fonds reprennent leur mouvement ascensionnel.

Cette considération me décide à joindre à notre première proposition une autre plus précise et plus conforme, si je suis bien informé, aux dispositions de votre Gouvernement et des capitalistes allemands.

Ce dont on parle constamment chez vous, ce sont les *garanties financières,* qui devraient être *l'équivalent exact des garanties territoriales* qu'on abandonnerait par l'évacuation de notre territoire.

J'avais offert d'abord un emprunt de trois milliards, emprunt simple en cinq pour cent, réalisable dans le moindre délai possible, c'est-à-dire en trente mois, dont le produit serait directement versé dans les mains du Gouvernement prussien par les banquiers européens. On m'a dit que cet arrangement ne vous suffisait pas, que vous préféreriez joindre à un emprunt ordinaire, en cinq pour cent, produisant un milliard dans un temps très rapproché, un autre emprunt à lots d'un milliard, lequel, m'assure-t-on, serait immédiatement couvert en Allemagne; qu'enfin, après avoir obtenu deux milliards par ce double moyen, vous désireriez recevoir le troisième milliard en valeurs étrangères d'une sûreté reconnue. Ces trois opérations, bien entendu, n'en feraient qu'une, entreprise par tous les banquiers européens dont on aurait appelé le concours, et devraient nous libérer, dans le courant de cette année, de nos engagements envers l'Allemagne.

Il résulterait de ces dispositions que l'acquittement de notre dette étant complet et presque immédiat, l'évacuation de notre territoire devrait être également complète et aussi rapprochée que le paiement.

Je vous ai déjà dit que, de notre part, tout ce qui agréerait au Gouvernement allemand, nous agréerait aussi. Je vous réitère la même assurance, sauf deux réserves : le consentement de la Chambre, et la possibilité de réaliser les vues proposées.

Quant au premier emprunt d'un milliard, par la voie déjà éprouvée d'un emprunt à cinq pour cent, émis sur la place de

Paris, nous ne pouvons y voir aucune objection. Quant à l'emprunt à lots, il nous avait été proposé l'année dernière, et nous l'avions trouvé peu conforme aux manières de procéder du grand crédit. Mais, comme nous savons qu'il est fort du goût des prêteurs allemands, dont le concours nous serait précieux parce qu'ils paieraient en Allemagne même, nous ne le refuserions pas. Enfin, quant à la remise des valeurs étrangères pour le troisième milliard, nous avons toujours douté de la possibilité de se les procurer. Mais nous y consentirions également, si la chose nous était démontrée praticable, par une offre sérieuse des capitalistes étrangers.

Ces propositions, quoique sortant de nos habitudes et quoique pour une partie paraissant douteuses, seraient par nous acceptées si elles étaient, je le répète, à la fois praticables et consenties par l'Assemblée nationale, qui probablement n'y ferait pas obstacle.

Voilà, mon cher Comte, ce que j'ose vous suggérer pour vous faire, comme vous sembliez le désirer, une proposition plus précise et plus appropriée aux vues de votre Gouvernement. Voyez, examinez, envoyez à Berlin, et obtenez qu'on se décide à répondre, pour que nous puissions, ou ajourner pour cette année les opérations financières attendues de toute l'Europe, ou les entamer avant l'été, qui paralyse ordinairement tous les marchés financiers.

Recevez la nouvelle assurance de mes plus affectueux sentiments d'estime et d'attachement.

A. Thiers.

ANNEXE N° 13

M. Henckel Donnersmack à M. Thiers.

24 mai 1872.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mes idées personnelles, que vous m'avez convié à vous transmettre, au sujet d'un arrangement entre la France et l'Allemagne pour les derniers trois milliards.

Dans le cas où vous attacheriez de l'importance à demander au Gouvernement allemand son consentement à un emprunt à loterie, je prends la liberté de vous faire remarquer que le Gouvernement serait obligé d'en soumettre l'autorisation au Reichstag allemand, dont la clôture est prochaine et durera près d'un an.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Henckel Donnersmack.

1° La France s'engage à payer à l'Allemagne jusqu'au 1er février 1873 le plus tard, la somme d'un milliard de francs. Aussitôt que cette somme aura été effectivement versée dans les caisses de l'Empire allemand, l'évacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne par les troupes allemandes aura lieu dans les quinze jours qui suivront.

2° La France s'engage à payer à l'Allemagne jusqu'au... les derniers deux milliards, soit en espèces et valeurs négociables conformément à l'article 7 du traité de Francfort du 10 mai 1871, soit en garantissant leur paiement par dépôt de valeurs non

françaises, ayant actuellement cours aux places de commerce de l'Europe. L'Allemagne acceptera ces dépôts à vingt pour cent au-dessous du cours actuel, en se réservant le droit de refuser les valeurs qui ne lui offriraient pas des garanties suffisantes.

Aussitôt que ces derniers deux milliards seront payés ou que le dépôt de valeurs garantissant leur paiement sera effectué, la France entière sera évacuée par les troupes allemandes, excepté les forteresses de Belfort, de Toul et de Verdun qui resteront aux mains des troupes allemandes jusqu'à ce que le paiement effectif aura remplacé entièrement les dépôts en garantie.

3° Jusqu'à ce que les paiements effectifs seront entièrement terminés, à quelle fin l'Allemagne consent à une prolongation de délai jusqu'au 1er mai 1875, les départements occupés aujourd'hui par l'Allemagne seront déclarés neutres, excepté les places fortes qui pourront avoir une garnison de mille hommes chacune.

La France prend l'engagement de n'établir aucune fortification dans les départements évacués, autant que les paiements effectifs n'auront pas remplacé les dépôts de titres et que les trois milliards n'auront pas été intégralement versés aux caisses allemandes.

4° La France négociera un emprunt pour remplir ses engagements vis-à-vis de l'Allemagne et s'engage à stipuler des conditions qui fixent que toute somme versée sur l'emprunt sera versée directement aux caisses allemandes.

ANNEXE N° 14

Note remise à M. d'Arnim par M. Thiers.

24 mai 1872.

Un emprunt de trois milliards ouvert avec le concours de tous les banquiers européens, une partie en un emprunt à lots, une partie en rente cinq pour cent, une partie en valeurs étrangères, agréées par le Trésor allemand et garanties par la France.

En retour, après le paiement effectif du premier demi-milliard, l'Empereur d'Allemagne évacuerait deux des six départements français qu'il occupe; après le paiement du troisième demi-milliard, l'Empereur d'Allemagne évacuerait deux des quatre départements restant occupés; et enfin, après le paiement du sixième demi-milliard en valeurs étrangères, acceptées par l'Empereur d'Allemagne, les deux derniers départements français seraient évacués par les troupes allemandes.

Il est bien entendu que si ces arrangements n'étaient pas reconnus praticables par les banquiers européens, on rechercherait de nouvelles combinaisons qui le fussent, et que dans tous les cas, on s'entendrait pour commencer, cette année même, l'exécution de cette grande opération, consistant de la part de la France dans l'acquittement le plus prompt possible de sa dette, et de la part de l'Allemagne dans l'évacuation graduelle du territoire français.

Si ces propositions ne convenaient pas au Gouvernement impérial allemand, on tâcherait de les modifier de manière à se mettre d'accord avec lui.

A. Thiers.

ANNEXE N° 15

M. le comte de Saint-Vallier à M. Thiers.

Nancy, le 27 mai 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'aurais voulu éviter de vous écrire au moment où vous avez à supporter le poids de la discussion militaire; j'aurais désiré attendre quelques jours pour le faire, mais les circonstances ne me le permettent pas.

Depuis une semaine, M. de Manteuffel et M. de Treskow me répétaient fréquemment que leurs nouvelles de Berlin n'étaient pas bonnes, que les méfiances contre les arrière-pensées et les projets secrets de la France semblaient s'accroître, que lettres et journaux s'accordaient à nous représenter comme brûlant de recommencer la guerre, qu'on affectait de répéter que nous n'avions pas fait de propositions sérieuses pour le paiement des trois milliards et que nous cherchions seulement à endormir la vigilance de l'Allemagne, à gagner du temps au moyen de propositions inacceptables. L'élément militaire s'agitait, et l'entourage de l'empereur Guillaume ne cachait pas que le souverain était en proie à de graves préoccupations.

Je répondais à ces inquiétudes par les déclarations que vous m'avez autorisé à faire entendre; j'affirmais de toutes mes forces la loyauté et la fermeté de vos résolutions pacifiques; mes interlocuteurs ne me contredisaient pas, mais revenaient peu après à la charge avec de nouvelles informations inquiétantes. Malheureusement, depuis quinze jours que j'ai quitté Versailles, je n'ai plus eu aucun renseignement sur la marche des pourparlers entamés avec M. d'Arnim; les préoccupations et les fatigues causées par les débats de l'Assemblée ne vous ont pas permis,

non plus qu'à M. de Rémusat de m'instruire de l'état des choses et du langage à tenir. Je vous ai quitté après avoir eu avec M. d'Arnim deux entretiens dont je n'ai pas conservé une bonne impression, et au moment où je partais, cet ambassadeur sollicitait une audience de vous pour le lendemain. Je n'ai rien su depuis lors, ce qui ne me permet pas de réfuter aussi catégoriquement qu'il serait utile de le faire les bruits alarmants qui me sont rapportés par les généraux allemands.

Ce matin j'ai trouvé M. de Manteuffel plus ému, plus troublé que de coutume; il a répondu à mes questions, qu'il avait reçu une mauvaise lettre du comte de Moltke, que cette lettre était *secrète* et qu'il ne pourrait m'en faire connaître le sens que si je m'engageais à garder strictement pour vous et pour moi ce qu'il m'en dirait : « Surtout, reprit-il, si vous en écrivez à M. Thiers, faites en sorte que le comte d'Arnim ne puisse jamais soupçonner que je vous donne connaissance de lettres aussi intimes; cela serait nuisible pour tout le monde, et quant à moi, ma position serait certainement compromise. » Après ce préambule auquel j'ai répliqué en lui promettant de votre part et de la mienne une discrétion absolue, il m'a confié que M. de Moltke lui recommandait de prendre certaines précautions militaires et de se tenir sur ses gardes, la probabilité d'une reprise d'hostilités du fait de la France paraissant augmenter; suivant M. de Moltke, nous n'aurions pas fait de propositions vraiment sérieuses pour l'anticipation des paiements et la libération du territoire; tout se bornerait à des conversations, à un simple échange de vues; des renseignements sûrs reçus à Berlin ne permettraient guère de douter que les appétits de revanche augmentent dans la population française et même au sein de l'Assemblée nationale; que le service militaire général obligatoire va être voté et immédiatement appliqué; que le Gouvernement français fait activement des préparatifs militaires; que l'armée française est déjà bien plus belle, plus forte et plus redoutable qu'elle ne l'était avant nos écrasants revers; que nous l'augmentons journellement; que nous

faisons revenir peu à peu d'Afrique nos troupes les plus sûres et les plus éprouvées, et que, ces jours derniers encore, deux nouveaux régiments sont arrivés d'Algérie.

Après m'avoir fait cette communication, M. de Manteuffel ajouta que lui, personnellement, ne perdait pas encore confiance; mais qu'il craignait beaucoup qu'on ne perdît du temps et qu'on ne laissât s'accroître, de part et d'autre, la défiance et l'irritation; il persiste à croire que ce n'est pas avec M. d'Arnim à Paris, mais seulement à Berlin que l'on pourrait obtenir un prompt résultat. Il prétend savoir que M. de Gontaut n'a jamais demandé *directement et personnellement* à M. de Bismacrk ses préférences sur le mode de négociation à adopter, comme vous le lui aviez prescrit.

Je vous adresse à la hâte ces renseignements et ces confidences; je n'ai pu les entendre, je vous l'avoue, sans répliquer que ces injustes soupçons, que cette constante et incurable défiance étaient de nature à décourager nos loyales intentions et qu'on semblait vouloir nous pousser à bout par ces continuelles accusations. Vous seul, Monsieur le Président, pouvez apprécier la portée de cette communication, juger s'il y a lieu de s'en émouvoir sérieusement ou si ce n'est qu'une ruse de M. de Bismarck pour tenir plus secrètes des négociations véritables qui seraient suivies avec vous en ce moment. Je serais heureux, dans tous les cas, de connaître, ne fût-ce que par un mot, l'état réel des choses; je ne ferais usage du renseignement qu'autant que vous le jugeriez opportun.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très obéissant et très dévoué,

SAINT-VALLIER.

P.-S. — La défiance est tellement à l'ordre du jour à Berlin, que les préoccupations sont tournées vers la Russie autant que contre nous; des officiers d'État-Major sont envoyés sur la

frontière russe, les places fortes de la Prusse orientale et de la Posnanie sont mises en état d'armement; des émissaires sont répandus en Russie comme cela avait été fait en France avant la dernière guerre.

ANNEXE N° 16

M. le général Le Flô à M. de Rémusat.

Ambassade de France

Saint-Pétersbourg, le 23 mai 1872.

Cher Monsieur de Rémusat,

Au moment où s'entame à Paris et à Berlin la laborieuse négociation pour une plus prompte libération financière et territoriale de notre pauvre et bien-aimé pays, il est surtout utile, je crois, de vous tenir bien renseigné sur tout ce qui se passe en Allemagne, sur les sentiments qui s'y manifestent à notre égard et sur l'état de l'opinion publique. L'honorable M. de Gontaut ne vous laisse sans doute rien à désirer à ce sujet : je crois devoir vous entretenir néanmoins des bruits qui courent ici. Or *il est certain* que tous les rapports des agents russes, en Allemagne, s'accordent à représenter ce pays comme animé des plus mauvaises dispositions et livré à une agitation très hostile contre nous : il est certain également qu'on y exprime publiquement le regret haineux de ne nous avoir pas assez abattus, assez suppliciés, et qu'on y proclame très haut la nécessité d'une nouvelle guerre. Il faut profiter, dit-on, de la faiblesse momentanée de la France, de l'instabilité de son Gouvernement, de la ruine de ses finances, de l'insuffisance de son matériel de guerre et du mo-

ment, enfin, où son armée n'est pas encore réorganisée, pour recommencer une lutte qui, dans de pareilles conditions, ne coûterait que de médiocres efforts à l'Allemagne et lui assurerait cinquante années de repos et de sécurité. Et ne croyez pas que ce soient les professeurs, les écoliers des académies, les bourgeois et les subalternes qui tiennent cet odieux langage; il est répété dans les sphères les plus élevées, et il l'a été ici-même avec une brutalité inouïe par le prince Guillaume de Bade. Je le sais d'un membre élevé du Corps diplomatique à qui le prince avait fait ses confidences, qui en a été indigné et est venu me les rapporter. J'en ai été très humilié, car j'avais été complètement la dupe de cet homme qui m'avait fait l'honneur de venir me voir le lendemain de son arrivée à Saint-Pétersbourg et s'était montré, dans la visite que j'avais dû lui rendre, courtois, modeste jusqu'à une sorte d'humilité, et qui m'avait laissé de lui la meilleure et la plus sotte impression. On dit bien qu'il est très bête; mais la bêtise, si forte qu'elle soit, ne saurait expliquer une pareille duplicité; et des propos de ce duc comme de ceux qui reviennent de tous les coins de l'Allemagne, il faut bien induire que l'on continue à y nourrir contre nous les plus mauvais sentiments. Ces sentiments sont-ils naturels, sont-ils la conséquence du cauchemar de la revanche qui poursuit des gens que leurs surprenantes victoires n'ont pas encore suffisamment rassurés, à qui, quoi qu'on fasse et dise, nous faisons toujours peur; ou sont-ils factices et inspirés par une politique qui voudrait se faire, de cette détestable agitation un point d'appui et un argument de résistance dans la négociation qui vient de s'ouvrir? Les deux hypothèses peuvent être vraies. Le monde officiel de Pétersbourg ne croit pas à la bonne volonté du prince de Bismarck de traiter sérieusement, et l'on pense qu'il se prévaudra surtout de ces rumeurs étranges de nos prétendus formidables armements qui ont cours dans toute l'Allemagne, et auxquels lui-même fait semblant de croire : les dépêches de M. d'Oubril en font foi. Et à propos de M. d'Oubril, le bruit a été répandu à la Bourse d'avant-hier

qu'il aurait écrit que dans une conversation avec le chancelier de l'Empire d'Allemagne, celui-ci lui aurait dit que l'*état des esprits était tel en France qu'il n'oserait pas garantir une durée de plus de six mois à la paix*. La certitude de cette nouvelle m'a été très affirmée, je ne l'accepte cependant que sous bénéfice d'inventaire. Quoi qu'il en soit, il me semble indiscutable que le mouvement d'opinion en Allemagne est très vif contre nous, et cela me fait regretter que la discussion de notre loi militaire soit aussi prochaine; cette discussion peut ne pas être sans inconvénient. Le procès du maréchal Bazaine ne vient pas non plus en temps opportun, au même point de vue. Il était, paraît-il, dans la destinée de cet homme fatal de n'épargner à son pays ni un désastre ni un ennui; mais il faut désormais laisser la parole à la justice seule.

. . . .

Adieu, cher Monsieur de Rémusat, etc.,

LE FLÔ.

ANNEXE N° 17

M. le comte d'Arnim à M. Thiers.

AMBASSADE
IMPÉRIALE
D'ALLEMAGNE
EN FRANCE

Paris, le 14 juin 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le résumé des conditions auxquelles on est prêt à négocier à Berlin, sur le paiement des trois milliards et l'évacuation du territoire français.

En me mettant à votre disposition pour toute explication ultérieure que vous pourriez désirer, je profite de cette occasion pour vous réitérer, Monsieur le Président, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble, très obéissant serviteur.

ARNIM.

J'avais oublié de vous dire que le Gouvernement impérial ne croit pas pouvoir admettre qu'un emprunt à lots soit coté aux bourses allemandes.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance réitérée de mes sentiments de très haute considération.

ARNIM.

Résumé des conditions proposées par l'Allemagne.

1° La France paiera à l'Allemagne un milliard jusqu'au 1er février 1873; un second milliard jusqu'au 1er janvier 1874; le troisième milliard jusqu'au 2 mars 1875.

2° L'Allemagne évacuera les deux départements de la Haute-Marne et de la Marne après le paiement du premier milliard; les départements des Ardennes et des Vosges après le paiement du second milliard. Les deux départements de la Meurthe et de la Meuse ainsi que Belfort resteront occupés jusqu'au paiement du troisième milliard.

3° La France, ne payant le troisième milliard que douze mois après l'échéance, fera dans les caisses de l'Allemagne le dépôt de valeurs négociables non françaises, déclarées acceptables et suffisantes par le Gouvernement impérial pour garantir le paiement du troisième milliard.

4° Le territoire évacué en vertu de cet arrangement sera déclaré neutre sous le point de vue militaire. La France s'engage

à ne pas y réunir de fortes masses de troupes. Elle n'y fera ni des fortifications ni des camps retranchés.

Il est bien entendu que ces réserves cessent dès que le troisième milliard sera payé.

5° L'Empereur d'Allemagne se réserve le droit de réoccuper les départements évacués, en cas de non-exécution des engagements pris par la France.

6° L'intérêt de cinq pour cent, stipulé dans le traité de Versailles, sera servi aux termes convenus, et des sommes qui n'ont pas été versées dans les caisses allemandes.

ANNEXE N° 18

Projet de convention proposé à l'Allemagne par le Gouvernement français.

15 juin 1872.

ENTRE LES PARTIES...

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Le Président de la République française, soussigné, s'engage à remplir le plus promptement possible envers S. M. l'Empereur d'Allemagne, les engagements dérivant de l'article 7 du traité du 10 mai 1871, et, en retour, S. M. l'Empereur d'Allemagne s'engage à évacuer le territoire français aussitôt que sera payée intégralement l'indemnité de guerre stipulée par le dit traité.

ARTICLE 2.

Les sommes restant dues à l'Empire d'Allemagne seront acquittées au moyen d'un emprunt contracté par la France, lequel imposera aux contractants du dit emprunt l'obligation de verser directement dans les caisses du Trésor allemand la somme de trois milliards, aux époques les plus rapprochées qu'il sera possible, sans excéder les ressources du marché financier.

ARTICLE 3.

Aussitôt la somme d'un demi-milliard acquittée, c'est-à-dire dans les deux mois qui suivront la conclusion de la présente convention, S. M. l'Empereur d'Allemagne s'engage à évacuer les départements français de la Marne et de la Haute-Marne.

ARTICLE 4.

Les second et troisième demi-milliards seront acquittés dans le courant de l'année 1873, et, dès l'entier acquittement du second demi-milliard, les départements des Ardennes et des Vosges seront évacués par les troupes allemandes.

ARTICLE 5.

Le quatrième demi-milliard sera acquitté autant que possible dans les derniers mois de l'année 1873, et aussitôt ce versement opéré, S. M. l'Empereur d'Allemagne s'engage à faire évacuer les départements de la Meurthe et de la Meuse, avec la place et le territoire de Belfort, s'il lui est fourni en valeurs par lui agréées, ou en garanties de banquiers par lui reconnus solvables, la totalité des cinquième et sixième demi-milliards.

ARTICLE 6.

La France pourra toujours devancer l'acquittement des sommes par elle dues, et dès qu'elle aura payé intégralement les

trois milliards restant dus, exiger l'évacuation immédiate et complète de son territoire.

ARTICLE 7.

L'intérêt de cinq pour cent stipulé pour les sommes restant à payer sur l'indemnité de guerre, cessera au fur et à mesure de l'acquittement des dites sommes.

ARTICLE 8.

Il est convenu que l'entretien des troupes allemandes occupant actuellement les six départements ci-dessus énumérés, entretien qui a été mis à la charge de la France, cessera à mesure de leur retraite successive, dans la proportion d'un tiers par deux départements évacués.

ARTICLE 9.

Jusqu'à la complète libération du territoire français, les territoires des six départements successivement évacués seront neutralisés, et ne devront recevoir ni agglomération de troupes (autres que celles qui seraient nécessaires pour la police des lieux) ni ouvrages de fortifications; et S. M. l'Empereur d'Allemagne s'engage, de son côté, à n'élever sur les territoires actuellement occupés aucun autre ouvrage que ceux qui existent actuellement.

ARTICLE 10.

Il est bien entendu que S. M. l'Empereur d'Allemagne, si les engagements financiers pris envers lui n'étaient pas complètement exécutés, pourrait réoccuper ceux des six départements ci-dessus mentionnés qui correspondraient à la partie inexécutée des engagements de la France.

Le ministre des Affaires étrangères,
DE RÉMUSAT.

ANNEXE N° 19

Note remise par M. Henckel Donnersmack à M. Thiers.

17 juin 1872.

Entre...
Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1er.

La France paiera les trois milliards de francs restant dus à l'Allemagne, en vertu des traités de Versailles, le 26 février 1871, et Francfort, le 10 mai 1871, aux époques indiquées ci-après :

Un milliard de francs jusqu'au 1er février 1873,
Le second — — 1er janvier 1874,
Le troisième — — 1er mars 1875.

Article 2.

Pour remplir ses engagements, la France négociera un emprunt de trois milliards effectifs dans le plus court délai possible, et imposera aux souscripteurs ou négociateurs de cet emprunt l'obligation de verser directement dans les caisses de l'Empire allemand les sommes qu'ils auront à fournir d'après leurs engagements.

Article 3.

Les troupes allemandes évacueront, aussitôt que le versement d'un demi-milliard sera effectué, les départements de la Marne et de la Haute-Marne; aussitôt que le versement de deux milliards sera effectué, les départements des Ardennes et des

Vosges, à l'exception du canton de Belfort; aussitôt que le versement du troisième milliard sera effectué, les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et le canton de Belfort.

ARTICLE 4.

Le paiement de deux milliards effectué, la France se réserve la faculté d'offrir à l'Allemagne, en vertu de l'article 3 du traité de Versailles, des garanties financières à substituer à la garantie territoriale.

ARTICLE 5.

Les départements évacués seront déclarés neutres au point de vue militaire, jusqu'à ce que le paiement intégral des trois milliards ait eu lieu. Jusqu'à cette époque la France n'y aura que le nombre de troupes nécessaire pour le maintien de l'ordre et s'engage à ne pas y établir de camp retranché, à n'y pas faire construire de nouvelles fortifications et à ne pas y élargir les fortifications existantes. En cas de non-exécution ou de contravention aux dispositions contenues dans cet article, les départements évacués pourront être réoccupés par les troupes de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

ARTICLE 6.

Toutes les conditions établies par les traités de Versailles et de Francfort, qui ne sont pas modifiées par la présente convention, restent en vigueur, ainsi que les stipulations antérieures relatives au mode de paiement.

ARTICLE 7.

La France est autorisée, après en avoir fait la déclaration un mois à l'avance, à effectuer en tout temps, aux caisses allemandes, des versements à compte des paiements stipulés dans l'article 1er de cette convention, auquel cas ces sommes cessent de porter intérêt à partir du jour du versement.

ARTICLE 8.

Le paiement des intérêts sur les sommes restant dues aura lieu le 2 mars de chaque année.

ANNEXE N° 20

Projet de convention proposé par le Gouvernement allemand.

18 juin 1872.

ENTRE...

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Les sommes restant dues à l'Empire d'Allemagne sur l'indemnité de guerre seront acquittées au moyen d'un emprunt contracté par la France, lequel imposera aux contractants du dit emprunt l'obligation de verser directement dans les caisses du Trésor allemand la somme de trois milliards.

ARTICLE 2.

Quinze jours après que la somme d'un demi-milliard aura été acquittée, ce qui aura lieu dans les deux mois qui suivront la ratification de la présente convention, ou plus tôt si faire se peut, S. M. l'Empereur d'Allemagne s'engage à évacuer les départements français de la Marne et de la Haute-Marne.

ARTICLE 3.

Les second et troisième demi-milliards seront acquittés dans le courant de l'année 1873.

Le quatrième demi-milliard sera acquitté jusqu'au 1er mars 1874.

Le paiement des cinquième et sixième demi-milliards sera effectué jusqu'au 1er mars 1875.

ARTICLE 4.

Après l'entier acquittement du quatrième demi-milliard, les départements des Vosges et des Ardennes seront évacués par les troupes allemandes.

Les départements de la Meurthe et de la Meuse ainsi que de la place de Belfort seront évacués après le paiement des cinquième et sixième demi-milliards.

Toutefois, le Gouvernement français se réserve de fournir après l'acquittement du quatrième demi-milliard des valeurs ou des garanties de banquiers, qui en vertu de la clause y relative de l'article 3 des préliminaires de Versailles seront substituées à la garantie territoriale, si elles sont agréées et reconnues suffisantes par l'Allemagne.

ARTICLE 5.

Comme l'article 6 du projet du 15 juin 1872.

ARTICLE 6.

Comme l'article 7, du même projet.

ARTICLE 7.

Comme l'article 9, du même projet.

ARTICLE 8.

Comme l'article 10, du même projet.

ANNEXE N° 21

Projet de convention proposé par le Gouvernement français.

18 juin 1872.

ENTRE SA MAJESTÉ
ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Ayant été reconnu que pour le maintien stable et définitif de la paix, le temps était venu de régler, d'une part, l'évacuation du territoire français et, de l'autre, l'acquittement de l'indemnité de guerre stipulée par les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, et par le traité définitif de paix du 10 mai 1871, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

ARTICLE 1er.

Les sommes restant dues à l'Empire d'Allemagne, sur l'indemnité de guerre, seront acquittées au moyen d'un emprunt contracté par la France, dont le produit, qui devra être de trois milliards, sera versé aux époques ci-dessous déterminées.

ARTICLE 2.

Quinze jours après que la somme d'un demi-milliard aura été acquittée, ce qui aura lieu dans les deux mois qui suivront la ratification de la présente convention, ou plus tôt si faire se peut, S. M. l'Empereur d'Allemagne s'engage à évacuer les départements français de la Marne et de la Haute-Marne.

ARTICLE 3.

Les second et troisième demi-milliards seront acquittés dans le courant de l'année 1873; le quatrième demi-miliard devra être acquitté le 1er mars 1874.

Les cinquième et sixième demi-milliards pourront n'être acquittés que le 1er mars 1875, si les circonstances financières ne permettaient pas qu'ils le fussent plus tôt.

Article 4.

Après l'entier acquittement du troisième demi-milliard, les départements des Ardennes et des Vosges devront être évacués par les troupes allemandes.

Les départements de la Meurthe et de la Meuse, ainsi que la place de Belfort seront évacués après le paiement des cinquième et sixième demi-milliards.

Toutefois, le Gouvernement français se réserve de fournir après l'acquittement du quatrième demi-milliard des valeurs ou des garanties de banquiers qui, en conformité avec l'article 3 des préliminaires de Versailles, seront substituées aux garanties territoriales, si elles sont agréées et reconnues suffisantes par l'Allemagne.

Article 5.

La France pourra toujours devancer l'acquittement des sommes par elles dues, et dès qu'elle aura payé intégralement les trois milliards qui complètent l'indemnité de guerre, exiger l'évacuation immédiate et totale de son territoire.

Article 6.

L'intérêt de cinq pour cent stipulé pour les sommes qui restaient à payer cessera au fur et à mesure de l'acquittement des dites sommes.

Article 7.

Les troupes allemandes d'occupation devant être diminuées lorsque l'occupation sera successivement restreinte, les frais d'entretien des dites troupes seront réduits proportionnellement à leur nombre.

Article 8.

Jusqu'à la complète libération du territoire français, les territoires des six départements successivement évacués seront neutralisés, et ne devront recevoir ni agglomérations de troupes (autres que celles qui seraient nécessaires pour la police des lieux), ni ouvrages de fortifications; et S. M. l'Empereur d'Allemagne s'engage, de son côté, à n'élever sur les territoires actuellement occupés aucun autre ouvrage que ceux qui existent actuellement.

Article 9.

Il est bien entendu que S. M. l'Empereur d'Allemagne, si les engagements financiers pris envers lui n'étaient pas complètement exécutés, pourrait réoccuper ceux des six départements ci-dessus mentionnés qui correspondraient à la partie inexécutée des engagements de la France.

Le ministre des Affaires étrangères,

de Rémusat.

ANNEXE N° 22

M. le comte d'Arnim à M. de Rémusat.

AMBASSADE
IMPÉRIALE
D'ALLEMAGNE
EN FRANCE

Paris, 19 juin 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Après avoir lu le projet de convention que vous avez bien voulu me transmettre hier, j'ai l'honneur de vous présenter quelques observations auxquelles il donne lieu :

L'article 1er ne fait pas mention de l'obligation à imposer aux contractants de l'emprunt de verser la somme de trois milliards directement dans les caisses de l'Empire.

Cette clause, contenue dans les propositions confidentielles de M. le Président de la République, était maintenue dans le premier projet de convention.

Je suppose que c'est par erreur qu'elle ne se trouve plus dans le nouveau projet.

En ce qui concerne l'article 4, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que mon Gouvernement n'a pas cru pouvoir accéder à la demande que les départements des Vosges et des Ardennes fussent évacués après le paiement du troisième demi-milliard.

Entre les articles 6 et 7, il serait convenable d'intercaler un article pour stipuler que des paiements n'excédant pas cent millions devront être annoncés quinze jours, ceux qui excèdent ce chiffre un mois avant la date du paiement.

J'ai déjà dû dire à Votre Excellence que l'article 7 a été jugé d'avance inadmissible par le Gouvernement impérial.

C'est pour prévenir tout malentendu que j'ai l'honneur de répéter cette déclaration.

L'article 9 ne fait mention que des engagements « financiers » dont la non-exécution donnerait à S. M. l'Empereur le droit de réoccuper les territoires évacués.

Je suppose qu'ici il s'agit d'une erreur qui sera facilement corrigée dans la rédaction finale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance réitérée de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

ARNIM.

ANNEXE N° 23

M. le comte d'Arnim à M. de Rémusat.

AMBASSADE
IMPÉRIALE
D'ALLEMAGNE
EN FRANCE

Paris, le 27 juin 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un projet de convention, que je suis autorisé à signer. Il ne diffère pas essentiellement de celui que vous avez bien voulu me faire parvenir.

La seule différence de quelque portée se rapporte à l'évacuation des deux départements des Vosges et des Ardennes où, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire d'avance, je ne puis accéder au désir de Monsieur le Président de la République.

Toutefois, c'est un détail dont il conviendra de ne pas exagérer l'importance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression réitérée

de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

ARNIM.

Convention du 29 juin 1872.

LE COMTE HARRY D'ARNIM, AMBASSADEUR DE S. M. L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE EN FRANCE.

Stipulant au nom de l'Empire allemand
d'un côté,
de l'autre

M.

Stipulant au nom de la République française, s'étant mis d'accord sur les termes et le mode de paiement de la somme de trois milliards dus par la France à l'Allemagne, ainsi que sur l'évacuation graduelle des départements français occupés par l'armée allemande, et après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er.

La France s'engage à payer la dite somme de trois milliards aux termes suivants :

1° Un demi-milliard de francs deux mois après l'échange des ratifications de la présente convention ;

2° Un demi-milliard de francs au 1er février 1873 ;

3° Un milliard de francs au 1er mars 1874 ;

4° Un milliard de francs au 1er mars 1875.

La France pourra cependant devancer les paiements échus au 1er février 1873, 1er mars 1874 et 1er mars 1875 par des verse-

ments partiels qui devront être d'au moins cent millions, mais qui pourront comprendre la totalité des sommes dues aux époques susindiquées.

Dans le cas d'un versement anticipé, le Gouvernement français en avisera le Gouvernement allemand un mois d'avance.

ARTICLE 2.

Les dispositions du troisième alinéa de l'article 7 du traité de paix du 10 mai 1871, ainsi que celles du protocole séparé du 12 octobre 1871, restent en vigueur pour tous les paiements qui auront lieu en vertu de l'article précédent.

ARTICLE 3.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne fera évacuer par ses troupes les départements de la Marne et de la Haute-Marne, quinze jours après le paiement d'un demi-milliard.

Les départements des Ardennes et des Vosges, quinze jours après le paiement du second milliard.

Les départements de la Meuse et de la Meurthe ainsi que le canton de Belfort, quinze jours après le paiement du troisième milliard et des intérêts qui resteront à solder.

ARTICLE 4.

Après le paiement de deux milliards, la France se réserve de fournir à l'Allemagne, pour le troisième milliard, des garanties financières qui, en conformité avec l'article 3 des préliminaires de Versailles, seront substituées aux garanties territoriales, si elles sont agréées et reconnues suffisantes par l'Allemagne.

ARTICLE 5.

L'intérêt de cinq pour cent des sommes indiquées à l'article 1er, payable à partir du 2 mars 1872, cessera au fur et à mesure que lesdites sommes auront été acquittées, soit aux

dates fixées par la présente convention, soit avant ces dates après l'avis préalable stipulé à l'article 1er.

ARTICLE 6.

Dans le cas où l'effectif des troupes allemandes d'occupation serait diminué lorsque l'occupation sera successivement restreinte, les frais d'entretien des dites troupes seront réduits proportionnellement à leur nombre.

ARTICLE 7.

Jusqu'à la complète évacuation du territoire français, les départements successivement évacués conformément à l'article 3 seront neutralisés sous le point de vue militaire et ne devront pas recevoir d'autres agglomérations de troupes que les garnisons qui seront nécessaires pour le maintien de l'ordre.

La France n'y élèvera pas de fortifications et n'agrandira pas les fortifications existantes.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne s'engage de son côté à n'élever dans les départements occupés aucun autre ouvrage de fortifications que ceux qui existent actuellement.

ARTICLE 8.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne se réserve de réoccuper les départements évacués en cas de non-exécution des engagements pris dans la présente convention.

ARTICLE 9.

Les ratifications du présent traité par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, d'un côté,

De l'autre par le Président de la République française,

Seront échangées à Paris, dans le délai de dix jours ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi...

ANNEXE N° 24

M. Thiers à M. Teisserenc de Bort.

Trouville, mercredi matin, 28 août 1872.

Mon cher Collègue et Ami,

Je vous ai signalé la liquidation du 1er septembre, comme un moment grave pour notre colossal emprunt. Il est certain que, dans cette opération sans égale, la spéculation a une part considérable, et que la spéculation à chaque liquidation traverse une crise, et que si les reports deviennent chers, la crise peut devenir grave. Déjà, j'ai décidé M. Rouland à être large pour les prêts sur dépôt de titre. On me dit que cela ne suffit pas, et que, bien que tout s'annonce favorablement, il faudrait un autre genre de secours : ce serait de l'argent du Trésor, mis à la disposition des faiseurs de reports. Mais par quel moyen? M. Joubert, très intelligent financier, qui nous a donné des avis utiles plus d'une fois, pense qu'on pourrait s'entendre avec la compagnie des agents de change pour cet objet. A d'autres époques, et pour des motifs moins respectables que ceux qui nous inspirent aujourd'hui (le succès d'un emprunt colossal rendu nécessaire par nos malheurs), on a eu recours à des moyens de ce genre.

Voyez, examinez, conférez avec Dutilleul, et prenez un parti en me disant par télégraphe ce que vous avez décidé. Il faudrait entendre M. Moreau, syndic des agents de change, M. Alphonse de Rothschild, et bien se renseigner avant de prendre son parti, mais c'est samedi que vous devez agir. Vous n'avez donc pas un moment à perdre.

Tout à vous de cœur,

A. Thiers.

ANNEXE N° 25

Note de M. Teisserenc de Bort remise à M. Thiers.

Note.

En me confiant l'intérim du Ministère des Finances au mois d'août 1872, M. le Président de la République avait appelé mon attention sur la situation difficile qui pourrait se produire à la Bourse au moment de la liquidation de fin de mois. Le nouvel et colossal emprunt de trois milliards allait pour la première fois peser de tout son poids sur cette échéance. Des signes certains indiquaient qu'une forte partie de cet emprunt était flottante, c'est-à-dire aux mains de la spéculation. Les réserves d'argent de la place étaient-elles suffisantes pour porter un si lourd fardeau? Et si l'argent venait à manquer, à quelles perturbations, à quels périls, à quelles catastrophes notre place, notre crédit, n'allaient-ils pas être exposés!

Les ressources mises par la Banque à la disposition du public par la voie des avances sur dépôt de titre, semblaient tout à fait insuffisantes; il fallait recourir à quelque chose de plus prompt, de plus efficace. M. le Président de la République, par lettre du 28 août 1872, m'informa de ses résolutions qu'il me chargeait d'exécuter.

Je mis à profit les deux jours que j'avais devant moi pour recueillir les avis de la haute banque, conférer avec le syndic des agents de change, avec les directeurs de nos grandes institutions de crédit. Personne n'avait une idée bien nette des besoins de la place, non plus que des ressources sur lesquelles on pouvait compter, mais l'anxiété était générale. Tout le monde s'accordait d'ailleurs à reconnaître que, dans une situation si grave, si pleine d'imprévu, l'État ne pouvait se désintéresser; qu'une

crise serait désastreuse, dégénérerait immédiatement en panique et porterait au crédit de la France un coup mortel.

L'intervention du Trésor pour éviter une pareille calamité était donc parfaitement justifiée, à condition que cette intervention n'eût lieu que comme moyen extrême et sous la pression d'une nécessité bien constatée.

Il fallait éviter l'écueil d'une intervention prématurée, intempestive, qui aurait découragé les efforts de l'initiative privée en déroutant les calculs de la spéculation; qui aurait éloigné des placements en report, non seulement pour cette liquidation mais pour les liquidations ultérieures, les capitaux qui cherchent une forte rémunération.

C'est en tenant compte de ces divers intérêts, que je fixai, avec l'agrément du Président de la République, à quatorze centimes le chiffre du report à partir duquel le Trésor pourrait commencer ses avances.

Ce report donnait à l'argent un intérêt de cinq francs soixante-dix pour cent, qui n'avait alors rien d'excessif[1]. Il ne fut heureusement pas atteint. La place put suffire à tous les besoins, et l'effet moral de la résolution prise par le Gouvernement suffit pour contenir le report entre les limites de douze et treize centimes qu'il n'outrepassa pas.

---

1. Les quatorze centimes de report se composent de cinq centimes qui représentent le courtage et de onze centimes qui sont le prix de l'argent pendant un mois.

En août 1872, le versement effectué sur cinq francs de rente était de quatorze francs cinquante, à quoi s'ajoutaient quatre francs vingt de prime sur le prix d'émission; en tout dix-huit francs soixante-dix.

Onze centimes pour un mois équivalent à cinq francs soixante-dix pour cent d'intérêt annuel d'une somme de dix-huit francs soixante-dix.

Celui qui se faisait reporter payant quatorze centimes empruntait à huit francs quatre-vingt-cinq pour cent, courtage compris.

ANNEXE N° 26

Projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics, présenté par M. Thiers, Président de la République, et par M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la Justice, dans la séance du 19 mai 1873.

Article 1er.

Le Gouvernement de la République française se compose d'un Sénat, d'une Chambre des représentants et d'un Président de la République, chef du pouvoir exécutif.

Article 2.

Le Sénat est formé de deux cent soixante-cinq membres citoyens français, âgés de trente-cinq ans au moins, jouissant de tous leurs droits civils, politiques et de famille.

La Chambre des représentants est formée de cinq cent trente-sept membres, citoyens français, âgés de vingt-cinq ans au moins, jouissant de tous leurs droits civils, politiques et de famille.

Le Président de la République doit avoir quarante ans au moins et jouir de tous ses droits civils, politiques et de famille.

Article 3.

Le Sénat est nommé pour dix ans et se renouvelle par cinquième tous les deux ans.

La Chambre des représentants est nommée pour cinq ans et se renouvelle intégralement après la cinquième année.

Le Président de la République est nommé pour cinq ans; il peut être réélu.

Article 4.

Chacun des quatre-vingt-six départements de la France nomme trois sénateurs; le territoire de Belfort, les départements de l'Algérie, les îles de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe en nomment chacun un.

L'élection est faite par le suffrage direct de tous les électeurs du département, du territoire ou de la colonie, et au scrutin de liste pour les départements de France.

Article 5.

Ne peuvent être élus aux fonctions de sénateurs que :

1° Les membres de la Chambre des représentants;

2° Les anciens membres des Assemblées législatives;

3° Les ministres et anciens ministres;

4° Les membres du Conseil d'État; de la Cour de cassation et de la Cour des comptes;

5° Les présidents et anciens présidents des Conseils généraux;

6° Les membres de l'Institut;

7° Les membres nommés du Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie;

8° Les cardinaux, archevêques et évêques;

9° Les présidents des deux Consistoires de la confession d'Augsbourg qui comptent le plus grand nombre d'électeurs et des douze consistoires de la religion réformée qui comptent le plus grand nombre d'électeurs;

10° Le président et le grand rabbin du Consistoire central des israélites de France;

11° Les maréchaux et généraux de division, les amiraux et vice-amiraux en activité de service ou dans le cadre de réserve, les gouverneurs de l'Algérie et des trois grandes colonies ayant exercé ces fonctions pendant cinq ans;

12° Les préfets en activité de service;

13° Les maires des villes au-dessus de cent mille âmes;

14° Les fonctionnaires qui ont rempli pendant dix ans les fonctions de directeurs dans les administrations centrales des ministères;

15° Les magistrats en retraite qui ont appartenu à la cour de cassation, aux cours d'appel ou qui ont rempli les fonctions de président d'un Tribunal civil.

ARTICLE 6.

Les éligibles désignés aux paragraphes 1, 4 et 12 de l'article précédent déclareront, dans les quinze jours qui suivront les élections, s'ils entendent accepter les fonctions de sénateur. Leur silence équivaudra à un refus; leur acceptation entraînera de plein droit leur démission des emplois qu'ils occupaient.

ARTICLE 7.

Chacun des trois cent soixante-deux arrondissements de la France, y compris le territoire de Belfort, nomme un représentant. Toutefois, les arrondissements dont la population dépasse cent mille habitants éliront autant de représentants qu'il y aura de fois cent mille habitants, toute fraction supplémentaire comptant comme cent mille habitants.

La répartition ne pourra être modifiée qu'en vertu du recensement quinquennal de la population et par une loi.

Il est attribué deux représentants à chacun des départements de l'Algérie et un à chacune des six colonies de la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, le Sénégal, la Guyane et l'Inde française.

ARTICLE 8.

L'élection des représentants se fait par le vote direct de tous les électeurs de l'arrondissement. L'arrondissement qui aura plusieurs représentants à nommer sera divisé en autant de sections qu'il aura de représentants. Les sections seront formées

par agglomérations de cantons. Elles ne pourront être établies et modifiées que par la loi.

Article 9.

Le Président de la République est nommé par un congrès composé : 1° des membres du Sénat ; 2° des membres de la Chambre des représentants ; 3° d'une délégation de trois membres désignés par chacun des conseils généraux de France et d'Algérie dans leur session annuelle du mois d'août.

Ce congrès sera présidé par le président du Sénat.

Article 10.

Lorsqu'il y aura lieu à nommer le Président de la République, le président du Sénat dans les huit jours convoquera les sénateurs, les représentants et les conseillers généraux désignés.

Le délai pour la réunion n'excédera pas quinze jours.

Le Président de la République sera nommé à la majorité des suffrages.

Le président du Sénat notifiera la nomination au Président de la République élu et au président de la Chambre des représentants.

ATTRIBUTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Article 11.

L'initiative des lois appartient aux deux Chambres et au Président de la République.

Les deux Chambres concourent également à la confection des lois. Toutefois, les lois d'impôt sont soumises d'abord à la Chambre des représentants.

Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger les poursuites en responsabilité contre le Président et les ministres, et les généraux en chef des armées de terre et de mer.

Article 12.

Chacune des Chambres est juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection ; elle peut seule recevoir leur démission.

Article 13.

Les sénateurs et les représentants ne pourront être recherchés, accusés, ni jugés en aucun temps pour les opinions qu'ils auront émises dans la Chambre à laquelle ils appartiennent.

Ils ne pourront être arrêtés en matière criminelle sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis qu'après que la Chambre dont ils font partie a autorisé la poursuite.

Article 14.

Le Président de la République promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres. Il en surveille et assure l'exécution.

Il négocie et ratifie les traités. Aucun traité n'est définitif qu'après avoir été approuvé par les deux Chambres.

Il a le droit de faire grâce ; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée sans pouvoir la commander en personne.

Il préside aux solennités nationales ; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Le Président de la République et les ministres pris, soit individuellement, soit collectivement, sont responsables des actes du Gouvernement.

Article 15.

Lorsque le Président de la République estimera que l'intérêt du pays exige le renouvellement de la Chambre des représentants avant l'expiration normale de ses pouvoirs, il demandera

au Sénat l'autorisation de la dissoudre. Cette autorisation ne pourra être donnée qu'en comité secret et à la majorité des voix. Elle devra être donnée dans un délai de huit jours.

Les collèges électoraux devront être convoqués dans les trois jours qui suivront la notification faite au Président de la République du vote affirmatif du Sénat.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ARTICLE 16.

Lorsque l'Assemblée nationale aura déterminé par un vote l'époque où elle se séparera, le Président de la République convoquera les collèges électoraux pour l'élection des représentants et ultérieurement pour l'élection des sénateurs, de manière à ce que les deux Chambres puissent se constituer le jour même de la dissolution.

Les pouvoirs du Président de la République dureront jusqu'à la notification du vote du congrès qui aura élu le nouveau Président.

Le Président de la République,
A. THIERS.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,
J. DUFAURE.

FEB 8 1917

TABLE DES MATIÈRES

Imp. F. Schmidt Fils, 20, rue du Dragon, Paris.